This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

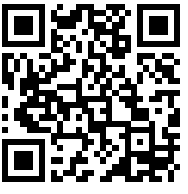

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

43e Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

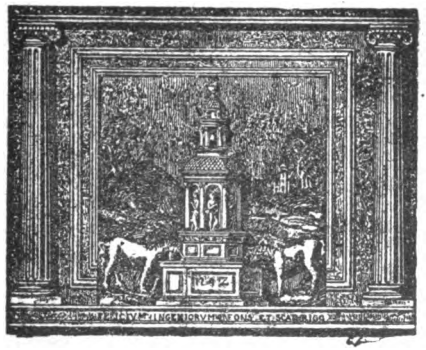

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : 9, RUE DES LOGES

PARIS

AUGUSTE PICARD

82, Rue Bonaparte

NIORT

M. BAUSSAY

2, Rue des Halles

IMPRIMERIE MODERNE

Imprimeries Lussaud et Fontenaisienne Réunies

- FONTENAY-LE-COMTE (VENDÉE) -

1930

Digitized by Google

Digitized by Google

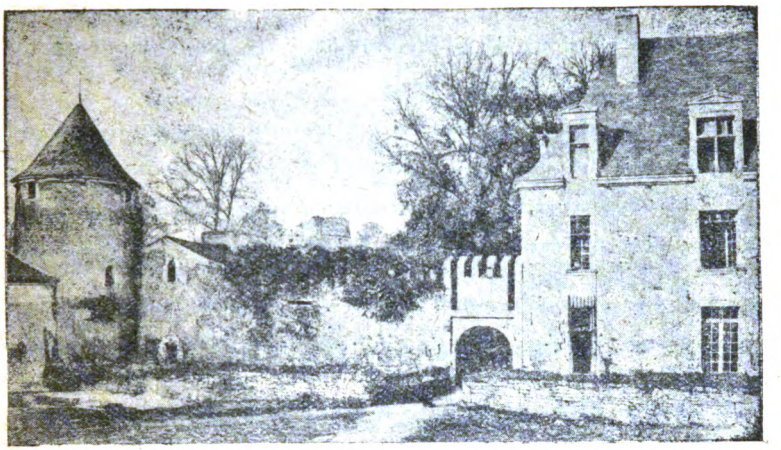

L'Aubraie des Clémenceau

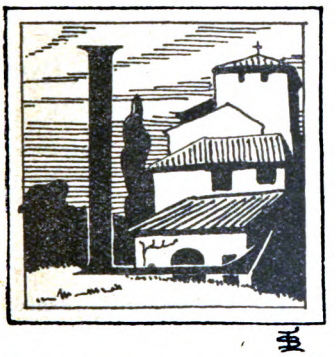

Aubraie, qui fut, de par son nom, une motte très en vue, primitivement jetée en plein marais et plantée d'arbres (1), s'est transfigurée au cours des siècles jusqu'à se mettre à l'écart des passants pour devenir, dirons-nous, un repaire, où, certains jours, l'homme que l'histoire a nommé « le Tigre » se gîta.

C'est, en effet, derrière le rideau vert et touffu des marronniers de son avenue que l'Aubraie de La Réorthe se dérobe. Bien qu'elle reste en contact avec les deux Féoles, il est aisé, à qui ne va pas

(1) Du Cange, IX, 56.

Digitized by Google

intentionnellement à sa découverte, de traverser l'un et l'autre des deux villages sans la voir.

Les cartes du Ministère de l'Intérieur nous la montrent baignée par les eaux du ruisselet de la Casserole, que les bois de Châteauroux font sourdre à quelques pas de là et qu'absorbe, au pied même de Sainte-Hermine, la Semagne aux multiples replis.

I. — SA CHATELLENIE

Il va sans dire que la bâtisse actuelle n'est qu'une superposition, qui n'a sauvé du monument féodal précédent que quelques vieilles tours (1).

Reprise sur la fin du XVIe siècle, ses deux ponts-levis, sa double ceinture de murailles, avec leurs douves profondes et leurs tours d'angle, devaient en faire une demeure inexpugnable.

Après les hommes d'art ou de plume, qu'a tentés sa description, nous pouvons retenir que, dès la cour d'entrée, à droite et à gauche, se rangent les greniers à terrages. Dans la cour suivante, à droite, quelques timides arceaux — plutôt surpris d'avoir survécu aux ruines d'à-côté — dénoncent à qui protesterait que l'Aubraie d'autrefois possédait sa chapelle.

Le château lui-même, avec les baies de son rez-de-chaussée que protègent des grillons, avec la « façade inexpressive de ses « trois étages à fenêtres croisillonnées, lugubrement

(1) Dans son ébauche d'autobiographie, légèrement romanesque, Madeleine Clémenceau-Jacquemaire, qui se retient d'appeler par leur nom les personnes et les choses, s'enhardit néanmoins jusqu'à discerner dans l'ancienne Aubraie, outre la bouche du souterrain d'évasion, « la Tour du Trésor..., la Tour rouge..., la Tour des Maux-« faits..., la Tour aux Femmes et la Tour aux Pigeons... » Le genre qu'adopte l'auteur, lui permet certainement de ces trouvailles. (Le pot de basilic, p. 29-31). Mais l'histoire plus positive ou mal informée ne les saurait aveuglément prendre en compte.

Digitized by Google

noires » (1), se dresse élégant dans ses lignes, autant que sobre en sa décoration. A son encognure du nord-est s'aperçoit, de nos jours même, une tourelle coquettement percée et que domine tout en haut une lucarne aux armoiries du maître, alors que, tout en bas, sur le devant, parmi les ronces, jaillissent enchevêtrées les racines d'un ormeau gigantesque, mué par le romancier-poète en « panache de gloire, où palpite, dans le ciel, la joie des « chansons ailées (2).

On y accédait, au sud-ouest et comme en le rasant, par la porte du second pont-levis, porte au faîte crénelé, ainsi que l'avait, au reste, tout le mur de cette enceinte intérieure, porte enjolivée jadis de deux écussons, auprès desquels se jouait la devise, vraiment digne du preux qui ne veut pas déchoir: « Ad altiora contendimus omnes (3) ».

***

Ces particularités d'une construction, qui n'a plus aujourd'hui sa réplique, proclament, à elles seules, cependant quel rang tenait l'Aubraie.

Son « chastel, avec basse-cour fortifiée de fossez, pont-levis et grosse tour », la classait, au dire de la Coutume, parmi les chatellenies (4).

(1) G. Clémenceau: Les plus forts.

(2) Id.

(3) Avec la femme-écrivain nous pourrions poursuivre: « A l'inté-« rieur, sous de hautes voûtes, un escalier monumental... partage le « logis. Les chambres vastes comme les champs de la campagne... et « malgré la démesurè des cheminées impossibles à chauffer. Par « terre, de petits carreaux effrités et vallonnés, sur lesquels on avait « étendu, en guise de tapis, les tapisseries de verdure arrachées des « murs et brûlées par les Bleus, avec les archives, au temps de la « chouannerie. Sur la tête, de nobles poutres taillées à la hache... » (Le pot de basilic, p. 31, 32).

(4) Coutume du Poitou, art. III, nos 2, 10.

Digitized by Google

La Baronnie de Sainte-Hermine, dont elle mouvait avec droit de rachat et à laquelle était dû le service à cheval (1), lui laissait donc, à titre de prérogatives légitimes, la justice haute, moyenne et basse, le scel à contrats et les fourches patibulaires à trois piliers en tiers pied (2).

La concession ne datait, paraît-il, que de 1588 (3). Charlotte Catherine de la Trémouille, veuve de Henri de Bourbon, prince de Condé, en avait été l'auteur, et Loys Suriette le premier bénéficiaire.

Quelle put bien être, avant 1588, la situation plus ou moins privilégiée du seigneur de l'Aubraie?... Vraisemblablement, ce fut celle d'un simple seigneur haut-justicier, comme l'Acte du 20 août 1552 le prouve (4). Les notaires instrumentaires sont délégués par Sainte-Hermine; mais ils logent à l'Aubraie. Et l'Aubraie a beau emprunter au voisin ses notaires, elle-même n'en a pas moins son sénéchal attitré, blanchi dans la profession et si méritant aux yeux de son seigneur que celui-ci n'hésite pas, « eu égard ès plaisirs et services » qu'il en a reçus, à l'en récompenser noblement.

***

Rien, naturellement, ne manquait à notre châtellenie des accessoires obligés, que sont garenne, four et moulins à bans.

(1) Benj. Fillon: Poitou-Vendée.

(2) Coutume du Poitou, art. III.

(3) Billon la date de 1558. (Ann. Soc. Em. de la Vendée, 1889, p. 137).

(4) Arch. dép. Vienne, H³, 358. — Voir « La Baudière de La Réorthe ». — Imprimerie Fontenaisienne, 1928, — p. 15.

Digitized by Google

Elle avait, sur ses terres, au moins deux garennes (1). L'une, au bois de Puisecq, voisinait avec le village de la Place (2); et l'autre, dite garenne des champs, plus à proximité du châtelain, longeait quasi le grand chemin de Féole à Sainte-Hermine (3).

C'est de la même route, et tout proches, que l'on apercevait gesticulant dans la brise les quatre bras du moulin à vent seigneurial (4), tandis que, à ses heures, lui aussi, mais beaucoup moins faraud, caché dans son vallon, le moulin de la Mothe égrenait ses tic-tac au passage du ruisseau, que nous avons dit (5).

Quant au four banal, il avait pris place, on ne sait quand, dans la région de Puissantour (6).

Tant de fois, depuis lors, son carrelage avait rougi que ses murailles en craquaient. « Ne pouvant plus chauffer », le trop vieil immeuble, en 1645, n'était qu'une ruine, mais une ruine menaçante pour la maison d'à-côté, qu'il joignait « des deux parts. » Peu réjoui à la pensée d'être un jour, grillé vif, lui et sa maisonnée, Me François Baud, sr de la Vallée, rêva d'une combinaison. Il offrit un emplacement nouveau. Le four démoli serait reconstruit à ses frais, de même que le fournil. Le seigneur accepta à la

(1) La Coutume, en faisant dériver ce mot de l'allemand « waren », qui signifie « garder », l'entend de tout lieu défendu: étang, garenne à bêtes fauves, à lapins ou autres. Art. 158 et 198).

(2) Arch. de la Baudière.

(3) Id.: Aveu du 11 Mai 1609.

(4) Arch. Eglise de La Réorthe.

(5) Id.: Acte du 19 Mars 1609.

(6) Sur le chemin de Puissantour à l'Aubraie, derrière la maison des Baud, qui bordait la route de Sainte-Hermine. (Arch. de la Baudière). Ailleurs, il est question du « petit four à ban de Féole », comme étant à l'extrémité du « grand chemin de la Roullière ». (Id.)

Digitized by Google

satisfaction et pour la plus grande sécurité du bâtisseur, qui, par là, réussit à mettre entre le four et lui toute la largeur du « chemin.... des Bois-Gâts à Sainte-Hermine ». (Acte du 11 Mai 1645) (1).

***

Ajoutons que à la haute justice de l'Aubraie étaient venues s'accoler assez tôt les justice et seigneurie de La Réorthe.

A consulter, en effet, les chartes du XIIe siècle, il est facile de se convaincre que La Réorthe eut, à une certaine époque, ses seigneurs particuliers, à elle, tenant fief et logis en plein bourg.

N'est-ce pas le sgr de La Réorthe — Petrus de Raorta (2), — qui, par la cession libérale et gracieuse de ses biens de Féole, d'Ingrande, de Poëlfeu, de la Rallière, de Libaud et d'ailleurs, arrache à Fontevrault, pour notre Abbaye, son premier essaim de religieuses?... C'est lui (comme les vieux écrits le ressassent) (3) qui favorise en toutes manières l'acclimatation et les travaux de la ruche naissante. Et c'est, plus tard, la Dame de La Réorthe — Domna Suzanna, quœ fuit domina de la Roote —, qui se fait l'imitatrice de gestes aussi beaux (4).

Dussions-nous céder à d'autres le Gauthier de la Réorthe, qui finit par s'entendre avec les moines de la Grénetière (1159) (5), — Simon de La Réorthe, le familier des sei-

(1) Arch. de la Baudière.

(2) Arch. hist. du Poitou, I: Cartularium prioratûs Libaudi, Chartes n°s IV, VI, XVI.

(3) Id.: Chartes n°s XIV-XVI, XX, XXII, XXIV, XXVIII.

(4) Id.: Charte n° XXIX.

(5) Biblioth. municip. de Poitiers: D. Fonteneau, IX, 117: « Gautherius de Reorta ».

Digitized by Google

gneurs de Mortagne (1200, 1216, 1218) (1) — et le Templier de Coudrie, frère Pierre de La Réorthe (2), il n'en reste pas moins que le chef-lieu de notre pays propre a été le siège d'une seigneurie antique, dont les vestiges, en 1484, avaient nom « l'hôtel de La Réorthe ». Gilles de la Muce en était le possesseur (3).

Dire comment de sa famille à celle des Suriette se fit la transmission nous serait difficile. Ce qui est certain, c'est que, à quarante années en arrière (1527), Mathurin Suriette se trouve authentiquement nanti de « l'hébergement et lieu de La Réorthe » —, dont il rend hommage (4) — et que, dès l'an 1407, dans une question éminemment paroissiale, Nicolas Suriette, « valet seigneur de Lauberaie », est l'unique seigneur de l'endroit qui paraisse et qui s'inscrive pour défendre la cause des paroissiens (5).

Depuis ce temps, non plus, aucun nom n'est venu contester aux seigneurs de l'Aubraie l'avantage qu'ils ont d'être à la fois seigneurs de l'Aubraie et de La Réorthe, donc seigneurs de paroisse

***

Quand même elle débordait au dehors en s'assujétissant un fief de vigne à la Vineuse et un autre en St-Hermand (6), il ne faudrait pas croire que la juridiction de l'Aubraie s'étendît sur la majeure partie de notre paroisse. Car La

(1) Arch. hist. du Poitou, I, 81, 87, 88: « Simon de Roorta (alias Roauta). »

(2) Id.: II, 167, 172-175; III, 180.

(3) Chartrier de Thouars, cité notamment par M. R. Vallette: Sainte-Hermine et son canton, p. 8.

(4) Bibl. municip. de Poitiers: D. Fontenau, LXIV, 608.

(5) Arch. dép. Vendée, G, 31.

(6) Beauchet-Filleau: Justices du Poitou, p. 442.

Digitized by Google

Réorthe, morcelée comme elle l'était en cinq ou six justices (1), ne pouvait guère offrir à chacune d'elles qu'un lambeau de son territoire.

Les archives de la châtellenie ayant été mises à mal comme on sait (2), il y aura toujours, en ce que nous dirons, quelques lacunes à craindre. Mais ceci n'est pas une raison, qui doive nous inciter à taire ce que les documents qui subsistent nous affirment.

Somme toute, ils nous disent que l'Aubraie, de qui relevaient en entier le Grand et le Petit Féole, les terres sises entre la Place et Poëlfeu et de là jusqu'aux approches du Bert, se rencontrait avec Châteauroux aux portes de Féole (3) avec Trizay aux environs de l'Engraisserie (4) et au « Noyer Madian », avec la Touche-Morice au milieu du Bourg et par delà la Baudière (5), avec Sainte-Hermine, enfin, sur la lisière des Bois-Gâts (6).

(1) Sainte-Hermine, l'Aubraie, Châteauroux, Libaud, la Touche-Morice et Trizay.

(2) M. R. Vallette accuse de ce méfait un détachement de la garde nationale de Sainte-Hermine (Journal de « la Vendée », 25 mars 1928). Mais les soldats, paraît-il, n'avaient pas tout brûlé. Car il ressort des propos du maître actuel que, à son entrée en possession, les combles de l'Aubraie n'étaient pas absolument vides. Mais un triage, opéré dans la capitale, a pour jamais dépouillé la province de documents, que rien ne remplace. (Témoignage de feu M. Henri de Villedieu).

(3) Entre eux deux se partageait le terrage de la « Coudray », du « Poirier-Gerson » et de « Garétineau ». (Arch. Egl. de La Réorthe).

(4) Arch. de la Baudière.

(5) Les deux fiefs étaient limités, vers la Touche, par le ruisseau qui coule de l'étang de la Touche au Lay; vers le Pont-Goichon, par le beau tènement, — en 30 boisselées et tout d'une pièce — dit de la « Fontaine aux ânes ». (Arch. dép. Vienne, H^3, 358 et Arch. de la Baudière).

(6) Sur la fin du régime, notamment en 1763, les Bois-Gâts dépendent de l'Aubraie. (Arch. dép. Vendée, G; Evêché, 3).

Digitized by Google

Les principales tenures (1), enserrées dans ces bornes, étaient les trois enclos de la Place, de la Baudière et du Grand Doit, que l'ingéniosité d'un Pierre Senegon aboutit, en 1603, à faire passer sur la même tête (2). Le reste témoigne d'un émiettement excessif de la propriété chez nous.

***

L'administration judiciaire, en ces temps-là, comportait la grande et la petite assise. Et nous l'avons, nous les modernes, très humblement copiée, en en rénovant uniquement la façade: les grandes assises du passé sont devenues nos tribunaux d'Instance, ses petites nos justices de paix.

Il y avait tout cela dans le Féole ancien.

Mais comme défense était faite au même seigneur d'avoir dans le même lieu ces deux sortes d'assises (3), le Baron de Sainte-Hermine tenait chez nous la petite assise, qu'il nommait sa prévôté. Les grandes assises étaient du ressort de l'Aubraie.

De là vient que, pour être compensée du chauffage et du pacage, qu'elle donne en ses Bois-Gâts, Jeanne d'Eu prescrit aux usagers de rendre et de payer « tous les boisseaux et raz dessus dits, tant de « seigle que d'avoine... en la maison de son « prévôt de Féole ». (15 Fév. 1378) (4). Très vieille, comme on le voit, on trouvait cette maison, avec son « enclouse », auprès du tènement du « Gastineau », à la sortie

(1) Qui nous dira si le Châtenay et Landry n'auraient point à figurer ici ?...

(2) Voir « La Baudière de La Réorthe », p. 19-21.

(3) Coutume du Poitou, art. IV, nos 1, 2.

(4) Arch. dép. Vendée, série des communes. — Chaque feu donnait un boisseau de seigle pour le chauffage et un raz d'avoine pour le pâturage.

Digitized by Google

du « chemin ou xantier... de Féole à Châteauroux ». La prévôté susdite formait, à sa manière, une espèce de fief, dont on mentionne fréquemment les terres et les prés (1).

Beaucoup plus solennelles, les grandes assises requéraient pour le moins trois hautes personnalités: celles du sénéchal, du procureur et du notaire (2).

Outre Jacques Barré (3), deux sénéchaux seulement, pour nous, émergent de l'oubli: Me Philippe Henry Gauly, sr de la Touche, avocat en Parlement (4) et Pierre Louis Vital Biaille (5), des Biaille de la Milletière.

De même, ne connaissons-nous, des procureurs fiscaux de la châtellenie, que François Pierre Cornu (6).

(1) Arch. de la Baudière. — Elle possédait, entre autres, un pré au terroir de la « Nouhe », des terres aux terroirs des « Grois » et de « Nouheray ».

(2) Beauchet-Filleau: Justices du Poitou, loc. cit.

(3) Voir « La Baudière de La Réorthe », p. 14-19.

(4) Il fut en charge au moins de 1745 à 1754. (Arch. Egl. de La Réorthe et Greffe de Fontenay).

(5) Sénéchal de Saint-Juire, Laubray, etc., en 1786. (Dict. des Fam. du Poitou, I, 521).

(6) Fils d'Isaac, notaire de Sainte-Hermine, et de Marguerite Robin, François Pierre avait épousé à Sainte-Hermine (28 Février 1735) Demoiselle Jeanne-Louise Biron, fille de Mtre Pierre et de Jacquette Rousseau, de Saint Hermand. Le 18 janvier 1767, Jeanne-Louise était inhumée dans l'église de cette dernière paroisse.

François Pierre, qui exerça, à l'Aubraie, au moins de 1745 à 1767, avait pour frère Abraham Cornu, notaire et procureur des Baronnies du Puybelard, de Chantonnay et de Sigournay, qui épouse à Mouzeuil (11 juin 1754), — où sa future était rendue depuis quinze jours. — Demoiselle Marguerite Bega, fille majeure de feu Mtre Michel, fermier, et de Marguerite Rampillon, des Moutiers-sur-le-Lay.

Leurs trois sœurs utérines — car leur père Isaac eut d'un second mariage avec Jeanne-Marguerite Dubois un fils, Henri, né en 1728 et une fille Marie-Marguerite, née en 1726 — furent mariées: Henriette, à Pierre Cornu (28 août 1731); — Marie-Marguerite, à Pierre Daguin, mtre chirurgien à Saint-Benoît (15 juillet 1732); — et Marguerite-Rose, à Louis-Armand Blanchard, sr de la Pinetière, des Chapelets de la Ferrière (26 juin 1736). Toutes trois contractèrent à Sainte-Hermine. (Rapport de l'archiviste: canton de Sainte-Hermine).

Digitized by Google

Mais les notaires sont en nombre. Témoin les vingt-cinq ou vingt-six, échelonnés sur deux siècles et dont les noms suivent : Loys Normand (1591-1609) (1), Jean Vergereau (1591-1593), Anthoine Pierres (1602-1609), Anthoine Charrier (1608-1645), Pierre Ferrand (1608), Pierre Senegon (1612-1615), Guy Vrignaud (1612-1637), Fourestier (1615-1631), François Barbier, s[r] des Touches (1629-1639), Pairaud (1642-1645), Pierre Durand (1645-1647), Michel Charrier (1650-1684), Elie Vrignaud (1647-1672), Daniel Cruzeau (1669-1672), Vergereau (1681-1684), Forestier (1689), Antoine Charrier 1737), François Chiron (1740-1753), Cornu (1747-1763), Roulleau (1748), Jean Ridier (1749-1785), Rivalland (1753-1763), François Charles Chiron (1754), Giraudet (1778) et Jean Joubert (1787).

Comme quoi cet âge, enténébré pour aucuns, n'empêcha pas de pulluler dans nos rues les princes de l'écritoire.

(*à suivre*).

Abbé GAILLARD,
Curé de Saint-Sulpice-en-Pareds.

(1) Loys Normand fut en même temps « régent de la paroisse ». — Les dates ci-après marquent l'époque, où les notaires cités furent en fonctions Avec une documentation plus riche que la nôtre, on devrait pouvoir amplifier de beaucoup le stage d'un chacun.

Digitized by Google

Le Château de Beaumanoir et ses Seigneurs

en La Barre-de-Monts (Vendée)

(*Suite*)

LA CHAPELLE DE BEAUMANOIR

C'est le seul bâtiment de l'ensemble du château que j'ai connu presqu'intact! En 1867, il n'y manquait que la toiture, en partie, et la grande porte, qui avaient dû être respectées jusqu'en 1793... C'est à cette époque sans doute que la *Pierre de Mariage* (Fig. VII) en fut extraite et jetée à côté, sur le pré, pour montrer qu'il ne s'agissait plus là désormais d'un lieu de culte...!

Aujourd'hui, cette chapelle n'existe plus. Elle a été démolie et rasée, pour des raisons purement agricoles, entre 1907 et 1910, pendant mon séjour à Paris (Fig. VI).

Mais elle est nettement figurée au cadastre (Fig. I). Ce qui fixe ne varietur son emplacement, sans qu'il soit besoin de fouiller pour vérifier sa véritable situation.

Mais, sur le plan cadastral, on constate, fait imprévu, et que je n'avais pas remarqué jadis, que son grand axe est *Nord-Sud*. Pourtant, autrefois, elle m'avait semblé *Est-Ouest*.

Je crois à une *erreur*, car son entrée était à l'*Ouest*, et non au *Sud*. D'ailleurs les dimensions données par le cadastre (12 m. et 6 m.) sont, manifestement, fausses!

Digitized by Google

En 1907, en effet, avant la démolition non prévue alors, j'ai pu en prendre une *photographie*, vue du côté du Nord. Et, à ce moment, il n'y avait plus que les trois murs, couverts de lierre, surtout vers l'Est, du côté de la prairie. Ce document, heureusement, nous renseigne d'une façon scientifique.

En réalité, la *grande porte* était à l'Ouest et le chœur à l'Est; il n'y avait pas la moindre muraille à l'Ouest.

La construction représentait un petit rectangle, de 6 m. de long et de 4 m. de large au maximum, d'après mes vérifications sur le terrain. — La hauteur des murailles, d'après la photographie, ne dépassait pas 2 m. 30 (Fig. VI; N).

Elle se trouvait à environ 20 mètres au Sud-Est de l'amas de détritus (monticule reconnaissable) correspondant aux écuries, près de l'angle rentrant du mur limite du pré du Bois-Joly. — *Il n'y avait aucune fenêtre....*

Epoque. — Il est difficile de dater ce bâtiment, si l'on ne tient pas compte de la *Pierre de Mariage* (Fig. VII), où se lit l'année 1597! — Mais je crois la chapelle de cette date ou plutôt un peu antérieure, mais pas de beaucoup. — On va voir pourquoi plus loin.

Orientation. — En réalité, d'après mes propres souvenirs, cette chapelle devait être non pas Est-Ouest, c'est-à-dire à 90° sur le Nord et orientée à l'*Orient de Printemps* (Pâques); mais à l'*Orient d'Hiver*, comme les très vieilles chapelles: c'est-à-dire qu'elle avait son chœur à l'*Orient d'Eté:* 53° géogr.).

En effet, récemment, j'ai pris mois-même l'*orientation*, dans la prairie, en repérant sur place le grande axe; et j'ai

Digitized by Google

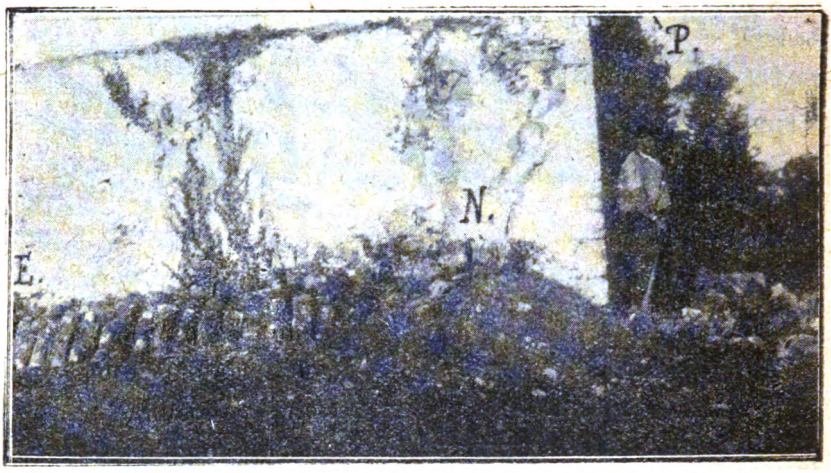

Fig. VI. — La *Chapelle* du Château de Beaumanoir (1907). — Vue de la muraille du coté du chemin d'accès.

LÉGENDE : N, muraille nord. — P, situation de la Porte. — En bas, tuiles de la couverture, venant d'être descendues. — Le fermier donne l'échelle.

Fig. VII. — *Pierre de Mariage* de la Chapelle du Château de Beaumanoir, — La Barre-de-Monts.

Cf. *Moulage en ciment*, sur la muraille de la Ferme voisine.

Digitized by Google

pu vérifier que, *quoique prétendu le plan cadastral* (1), ce grand axe n'était pas Nord-Sud, du tout!

J'admets désormais comme axe 52° E. géographique: ce qui correspond au *Lever du Soleil le jour de la Saint-Jean*, c'est-à-dire au *Solstice d'Eté*. La conséquence est que la grande porte était au Sud-Ouest, au *Lever du Soleil à Noël* (c'est-à-dire au *Solsitice d'Hiver*)!

Cette disposition, très exceptionnelle en Vendée, mais très connue à Poitiers et dans les environs de Paris (2), est à retenir. Et, aujourd'hui, je regrette beaucoup, pour cette raison principalement, d'avoir, pour obliger mes fermiers, consenti à laisser détruire ce précieux vestige. J'aurais dû, au contraire, restaurer ce bâtiment et le conserver précieusement, en raison même de cette Orientation... C'est une leçon, qui, d'ailleurs, m'a servi plus tard.

Mais cette orientation *atavique*, qui remonte aux chapelles les plus vieilles de nos pays, ne doit pas nous faire conclure que cette construction elle-même est très ancienne (3)!

Le Chapiteau de la Petite Darotte.

J'admets que cette chapelle ne peut être que de la fin de la Renaissance et de la 2e moitié du XVIe siècle. Voici pourquoi.

(1) Cela démontre qu'en Histoire et qu'en Justice le Plan cadastral *ne prouve absolument rien!*

Il est plein d'erreurs...

En voici une preuve manifeste, d'ailleurs vérifiable, révélée par des fouilles.

(2) Cf. Marcel Baudouin. — *L'Orientation des quatre principales Eglises de Chartres* (Mesures astronomiques de précision). — Saint-Gilles-sur-Vie (V.), 1926, in-12 coq., 11 pages.

— *Les Eglises orientées à l'Orient d'Hiver.* — *Int. d. Cher. et d. Cur.*, Par., 1914, LXIX, 10 juin, p. 737-738.

(3) Toutefois, elle peut n'être qu'une reconstruction, à l'époque de la Renaissance, d'un lieu de culte bien plus ancien, remontant au Château anhistorique; le premier bâtiment ayant été érigé sur la *Ligne solsticiale d'Eté Lever*, comme les temples païens romains.

Digitized by Google

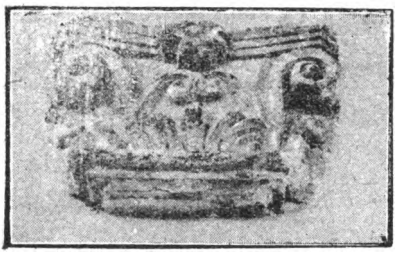

Fig. VIII. — Le Chapiteau de la Petite-Darotte, près Beaumanoir. — *Photographie.* — Echelle : 1/6 de grandeur.

Fig. IX. — Schéma du Chapiteau de la Petite-Darotte. — *Echelle :* 1/5 grandeur.

LÉGENDE : 1, 2, 3, les 3 cordons ; — 1, 2, 3, 2 crosses à spirales à 3 branches ; — 1 à 7, la palmette à 7 branches ; — I-3, 3 pointes.

J'ai trouvé, dans le mur d'une petite maison, située à l'Ouest de Beaumanoir et des Petites Roussières, appelée *La Petite Darotte*, habitée actuellement par Louis Guillot, ancien conseiller municipal, mon régisseur, une *sculpture* intéressante. Celle-ci est aujourd'hui dans mes collections.

J'en ai exécuté plusieurs moulages en plâtre (L'un a été donné à la Mairie de La Barre-de-Monts) et en *ciment* (un exemplaire est à la ferme; un autre au Musée de plein air de Croix-de-Vie; un troisième au Musée de Fontenay-le-Comte) [n° 2.149]).

Digitized by Google

J'y vois un *chapiteau* de la Chapelle de Beaumanoir, apporté là après la destruction de la grande porte, vers 1793, et utilisé comme moellon (Fig. VIII et IX).

Ce chapiteau très ouvragé, présente les mêmes crosses *à spirales* que la Pierre de Mariage! Et c'est évidemment le même compagnon tailleur de pierre (ou probablement un moine du Prieuré de Saint-Nicolas), qui a exécuté ces deux œuvres d'art, car les ouvriers sculpteurs devaient manquer dans le pays! La facture et la technique sont exactement les mêmes.

La pierre, en calcaire des Charentes, a o m 30 de hauteur, o m 25 de largeur en haut; elle a o m 20 d'épaisseur seulement et est taillée en coupe trapézoïdale. En haut est une bande à trois cordons, avec une rosace centrale à 10 rayons (*Rose:* Equinoxe de Printemps). — Les six Spirales des deux Solstices (Lever et Coucher) s'y remarquent. — En bas, il y a sept *tiges*, en crochet, dont une centrale plus grande (symbole classique des Sept Pléïades (c'est-à-dire de l'Equinoxe), par l'intermédiaire de cette sorte de palme à sept branches (Fig. IX).

La Pierre d'Applique du Prieuré.

En 1925, en démolissant une partie du mur Sud des Petites Roussières, pour y sceller le Moulage en ciment de la Pierre de Mariage, on a découvert, parmi les pierres de construction, un fragment de *Carreau*, décoré en relief, très ancien, qui est une *pierre d'applique*. [Coll. pers. archéol. V.; n° 2.109) (Fig. X).

Il ressemble, vu son épaisseur, à un débris de brique. Mais ce n'est qu'un carreau rouge, qu'une *plaquette de Céramique*, puisqu'elle présente une face, *non usée*, à décors en relief (sorte de fleur).

Digitized by Google

Ce fragment doit provenir, par suite, du vieux *Château d'origine* de Beaumanoir et a été réemployée, lors de la construction du vieux Prieuré de Saint-Nicolas, à la Petite Roussière.

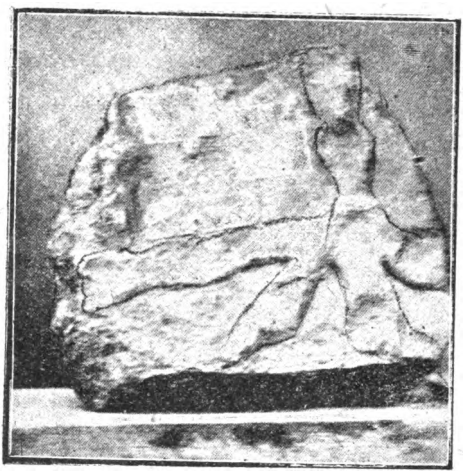

Fig. X. — La *Pier e d'Applique* du *Prieuré* de Saint-Nicolas (La Petite-Roussière). — Echelle : 1 3 grandeur environ.

En tout cas, ce débris, qui a 35 $^{m}/^{m}$ d'épaisseur à son centre, correspond à l'un des angles, en partie, là où il n'y a que 27 $^{m}/^{m}$ d'épaisseur. La Pierre d'Applique primitive devait être très grande.

Au centre existait donc un bombement voulu de cette plaque.

Le décor correspond à deux cordons soudés à angle droit (90°). Il est constitué par des cordelettes en céramique, appliquées sur le carreau avant la cuisson et écrasées, de place en place, par des *coups de pouce* (empreintes digitales). De cet angle partent, à un coin, vers l'extérieur, *quatre rayons* divergents de 30 $^{m}/^{m}$ de longueur, à un ou deux coups de pouce. Cela rappelle indiscutablement les décors

Digitized by Google

des charniers immenses des souterrains refuges du début du Moyen-Age et par conséquent doit être au moins du XIe-XIIe siècle.

Cette *Pierre d'applique* devait être apposée quelque part dans le premier Château historique de Beaumanoir, car il ne peut pas être de l'époque du bâtiment du Prieuré, ni même de cette de la Chapelle (XVIe siècle).

La Ferme du Prieuré (*jadis du Château*).

Les Rigaudières. — Je dois revenir sur la ferme voisine du Château, qui a dû dépendre plus tard du Prieuré (1), en raison des découvertes qui y ont été faites.

Les Rigaudières sont rasées totalement et n'existent plus. Mais elles persistaient encore en 1830, puisqu'elles figurent au plan cadastral (*Fig. I*). A cette époque, elles appartenaient à Eugène Delavaud (2), qui était originaire par sa mère de Saint-Jean-de-Monts et de la famille Taconnet.

Cette métairie occupait, par des bâtiments, les n°s 193, 194, 192 et 191 et était située au Nord-est immédiat du *Pré des Mazures de Beaumanoir* (n° 195). Elle possédait les prés n°s 196 et 197, appelés aujourd'hui *Le Bois Joly*, voisins au Sud, et dépendant jadis du Château.

Actuellement, il ne persiste là aucune maison! Mais, là où elles se trouvaient, on voit aujourd'hui encore que le sol est jonché de débris de briques, de tuiles, de poteries, voire

(1) Mon régisseur, l'ancien fermier du prieuré, Louis Guillot, prétend qu'il a vu, inscrite quelque-part au prieuré, la date de 1715. Mais il n'a jamais pu me montrer cette pièce à conviction.

Ce serait alors la date de la reconstruction du vieux Prieuré de Saint-Nicolas-de-Rhuys, aux Petites-Roussières.

(2) M. Delavaud, ancien notaire à Montsireigne, était marié à une demoiselle Taconnet, nièce de M. F. Taconnet (de Beaumanoir).

Il est par suite probable que les Rigaudières ont dû être achetées par le père de cette dame comme bien national, à la même époque que fut acheté Beaumanoir.

Digitized by Google

même d'*ardoises* récentes. Ce qui prouve que les Rigaudières autrefois ne purent être que des dépendances du Château, avant de faire partie du Prieuré.

Le Cimetière. — Tout proche ont été faites les curieuses constatations suivantes.

Dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Pré Godard (c'est-à-dire le n° 194, B), on a trouvé jadis des *ossements humains.*

Il a donc dû exister là un *Cimetière.* C'était sans doute celui du Prieuré.

Les ossements furent trouvés à la limite même Est du Pré de Beaumanoir, en face la Chapelle, un peu vers le nord, probablement lors de la confection du mur Est, qui est moderne, car il ne figure pas au cadastre.

Je ne crois pas à un cimetière des Seigneurs, qui n'ont pas été des protestants à ce que je sache.

D'ailleurs ce pré s'appelle aujourd'hui le *Cimetière.* C'est l'ancienne Luzerne n° 194 du cadastre.

Le Puits caché. — Il y a dans ce champ un *Puits.* Il est obturé; mais il alimente, par un conduit spécial (tuyaux) invisible, l'abreuvoir du champ, quand l'eau y monte (Dire Guillot). Je rattache ce puits au Château.

Les ruines des Rigaudières se prolongent aussi entre le n° 192 (pâture) et le n° 191.

Découverte d'un Trésor. — On raconte que, là également, un ancien propriétaire, M. Godard, a découvert un *Trésor!*

Ce qui est certain, c'est qu'il y avait dans un Fossé une pierre et que sous elle on trouva un jour une *Caisse en bois,* cachée peut-être dès les guerres de Religion, ou bien à la Révolution, dans laquelle il y avait: 2 *chandeliers en or*

Digitized by Google

(sans doute en bronze doré); *un jeu de cuillers en or;* et divers autres objets, dont on n'a pas conservé le souvenir.

Ils devaient provenir de la *Chapelle*, et non du *Prieuré*, à mon avis, à moins que la cachette ne soit que de 1793!

Ces objets auraient été vendus 300 frs. M. M. Guillot père, décédé, ancien fermier de Beaumanoir à partir de 1867, et M. Baud (Le Porteau), les ont *vus* chez M. Godard, d'après Louis Guillot (témoignage formel).

C. — La Barre et le Château Gaillard. — Avant de clore cette description matérielle des lieux où le Château de Beaumanoir a inscrit sur les pierres ses peu claires aventures, on nous permettra de dire deux mots sur le primitif village de La Barre et sur le Château Gaillard, deux autres points fortifiés, qui sans doute précédèrent celui que nous venons de faire connaître.

1° La Barre. — Le lieu dit La Barre (1) peut devoir son nom, soit à l'existence d'une fortification spéciale au niveau de l'Eglise; soit à un château primitif de Beaumanoir; soit au Château-Gaillard. Nous serions assez enclin à conclure que La Barre n'est qu'une conséquence du *primitif* Beaumanoir; mais nous ne pouvons pas le prouver, malgré l'existence du Prieuré de Saint-Nicolas de Rhuys, connu depuis 1080 au moins.

1) D'après E. Gallet (*Interm. Nant.*, 1904, p. 77), les habitants de La Barre s'appelleraient des *Barrandois*. — A mon sens, cette dénomination est purement fantaisiste et a été inventée de toutes pièces. Pendant 65 ans, je ne l'ai jamais entendu prononcer!

Il faut dire *Barrois* ou *Barrais*, comme on dit *Challandais!*

D'après Sarcel (le Dr Dodin), un autre fantaisiste en matière de folklore, on appelait jadis les gens de La Barre de Mont les « Patauds »!

Si cela est — ce que j'ignore — ce n'est sans doute qu'une corruption du terme *Barraux*, et non pas un synonyme du mot *Patriote* (*Int. Nant.*, 1904, p. 156). — La Barre de Mont n'a jamais été un refuge de patriotes en 1793, bien au contraire! Un Taconnet a émigré et a vu vendre, comme bien national, toutes ses propriétés en 1795-96!

Digitized by Google

On peut donc admettre à la rigueur qu'au Bourg, c'est-à-dire près du Prieuré primitif, il y a eu une fortification, spéciale et isolée, indépendante même plus tard du Château-Gaillard plus tardif, mais qui a été la cause même de la construction du dit Château-Gaillard lui-même, ultérieurement.

En tout cas, ce terme *La Barre* dérive de la racine gauloise BARR, exprimant l'idée d'un *obstacle*, en un point *très plat* et couvert de *dunes* et *d'eaux* marécageuses.

Or un tel obstacle ne peut avoir été qu'artificiel, c'est-à-dire qu'une fortification, car BARRAGIUM, en bas latin, a bientôt signifié: « Palissades placées aux abords des *forts* ou postes avancés pour leur défense », au dire de A. Bitton.

Et cela revient, évidemment, à l'idée de *Petit Point fortifié*, à la fin de l'époque romaine, au moment où l'Ile de Mont était encore complètement entourée par la mer océane, *La Barre* correspondant à l'extrême pointe nord de cette Ile!

2° LE CHATEAU-GAILLARD. — Il ne faut confondre, actuellement, ni le bourg de La Barre, ni Beaumanoir-Fort, avec le CHATEAU-GAILLARD de cette commune.

Ce lieu dit, probablement plus ancien que le Beaumanoir historique, a gardé son nom du début et remonte probablement à l'époque carolingienne. Il a dû être organisé à la venue des Normands vers le IXe s.

Il ne persiste désormais rien, ni de la *Butte* sur laquelle ce château de bois s'élevait, ni des bâtiments anciens. Seule la dénomination est restée.

Le Château-Gaillard se trouve à l'entrée du bourg actuel, en venant de Notre-Dame-de-Monts, à l'ouest de la route

Digitized by Google

allant vers l'Eglise, au coin sud de l'embranchement du Chemin de la Grande Côte, au sud du point appelé *La Garde*, qui jadis en dépendait probablement, car ce nom est aussi caractéristique.

Il correspond au cadastre à la section B, n°s 56 à 61.

N° 56, ancienne vigne arrachée; n° 57, vigne persistant encore; n°s 58, 59, 60, verger, cour et terre de la maison actuellement existante; n°s 61, terre, située au nord.

Au sud du lieu, passait, allant de l'Est vers l'Ouest, le *Vieux Chemin de Beauvoir à La Grande Charreau*, parallèle à la route actuelle de la mer, toute moderne.

En face, à l'Est, se trouvait la *Francinière*, ancienne ferme du Château de Beaumanoir, avant 1793, où l'on voit encore un Calvaire, à la croisée des vieux chemins de Beauvoir et de Notre-Dame.

Au nord-ouest en outre de La Garde, il y avait La Bosse, qui se rapporte aussi à une fortification quelconque, très antique, plutôt qu'à un reste mégalithique, cependant possible (2).

Marcel Baudouin.

(*A suivre*).

(1) Section D, n°s 375-377 existent des prairies appelées *La Gaillarde*. — Il n'est pas prouvé qu'elles dépendaient jadis du Château Gaillard.

(2) En effet, j'ai découvert tout près de là, un beau *Menhir à sculptures* (gravures, cupules), aujourd'hui transporté sur la place de l'entrée de l'église.

Digitized by Google

JEAN LORSON

Maître en Théologie et Prieur de Soulans

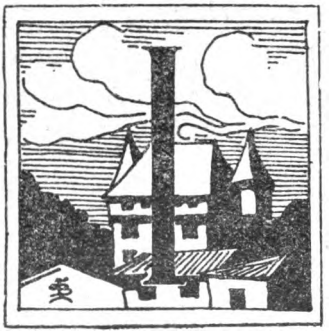

Il naquit d'une obscure famille poitevine, au versant du quatorzième siècle, quelques années avant la conquête du pays sur l'Anglais, par Duguesclin.

Les religieux Augustins l'admirent, tout jeune, dans leur ordre, et, bientôt, apercevant l'heureux génie qu'il avait reçu, l'envoyèrent étudier à Paris.

L'Université de cette ville était alors, sans conteste, tenue pour la première de la Chrétienté: l'*Alma Parens*. De toutes nations, des milliers de clercs y accouraient, en quête du savoir. Au travers de cette jeunesse d'élite, où brillaient Gerson, Nicolas de Clémanges et Gilles Deschamps, l'étudiant poitevin sut s'ouvrir le passage : à peine atteignait-il la trentaine que le titre envié et rare de maître en théologie lui était décerné... Là-dessus, Jean de Vergy, archevêque de Besançon — qui fut cardinal en l'obédience de Benoît XIII — l'un des plus en vue parmi les prélats réunis en concile national, à Paris,

Digitized by Google

pour la Chandeleur de l'an 1395, se l'attacha en qualité de secrétaire et de familier. Belle aubaine, d'où la chance pouvait naître de tenir un bout de rôle dans l'action engagée autour du Grand Schisme. Cette occasion, le jeune maître se gardera bien de la manquer. Subtil et plein d'allant, il s'emploiera aux démarches tâtonnantes que le Roi de France et l'Université entreprendront pour l'Unité de l'Eglise. Avec des habiletés et un bonheur qu'au-dessus de lui, on se plaira à reconnaître hautement. En effet, après avoir été attaché à l'ambassade française, menée en Italie avant le synode de Pise, par l'ancien évêque de Poitiers, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, il lui arrivera d'être du nombre des docteurs convoqués au décisif Concile de Constance...

Pouvait-il rêver chemin plus large que celui qui s'était ouvert devant lui !... Avec témérité, il s'y confie, en une course agitée et vagabonde. Il suit, à titre de conseiller intime, le cardinal Conrad Caraccioli, dans les déplacements princiers de sa légation en France. Il fréquente les cours, coudoie les grands et se laisse enchanter par le luxe et le faste du monde. Tant qu'à la fin, passé amateur et homme de goût, comme l'avait été son compatriote Etienne Loypeau, le feu évêque de Luçon, il acquerra, pour sa maison particulière, *moult beaux meubles,* assure la chronique. De l'humble cloître poitevin de sa jeunesse, il semble bien qu'il ait perdu tout souvenir.

***

Et voici qu'en l'année 1425, Jean Lorson tombait au milieu des Augustins de Nieul-sur-l'Autise, au fond du diocèse de Maillezais !..

Digitized by Google

Sans que rien ne découvre par quel retour des choses.

Imaginer que, touché de la grâce, il voulait, au soir de la vie, retrouver dans le calme de la cellule l'esprit de sa vocation, ne cadre pas avec la suite des faits. Sa dernière étape le montrera tout pareil aux relâchés du temps, qui goûtaient moins les conseils évangéliques qu'un bon établissement temporel. Le vraisemblable est qu'il encourut quelque disgrâce, ou bien que, vieillissant et las de courir le monde pour de précaires honneurs, il se résigna à lâcher la chimère afin de saisir, aux lieux de ses origines, le réel.

Le réel, c'est-à-dire quelques bénéfices bien rentés de son Ordre.

Déjà pourvu en commende du prieuré de Notre-Dame de Fougeré, d'un revenu de 60 livres, et celui de l'Angle, en Chantonnay, il ajouta à ce lot, en 1429, au titre régulier et à charge d'âmes, Saint-Hilaire de Soulans.

Ce prieuré-cure que les seigneurs de Commequiers, sans doute, avaient fondé, puisque les domaines composant son fonds relevaient d'eux à foi et hommage, appartenait à l'Abbaye de Nieul. C'était l'un des plus opulents de tout le Bas-Poitou. A l'époque, ses fruits valaient deux cents livres. Lorsque survint la Révolution, 117 journaux de prés de marais, 85 charruies de labours, 13 boisselées de terre — le tout à la mesure maraîchine — une rente féodale et un logis en formaient encore le patrimoine sécularisé, et les revenus tournaient aux alentours de 3300 livres...

Bientôt, comme s'il eut été insuffisamment nanti, le prieur de Soulans manœuvra pour s'annexer en commende le prieuré de Notre-Dame de Bretignolles. Des bulles, en date du 18 mars 1430, accédèrent à ses convoitises, et, dès le 14 juin suivant, il s'engagea pour les

Digitized by Google

annates de règle. Cette commende fut révoquée en l'année, il est vrai. Mais l'avaricieux et retors bénéficier trouva un biais avantageux : le 10 janvier 1431, il surprit, en cour de Rome, une bulle lui concédant une rente de quarante florins d'or sur l'Abbaye même de Nieul.

Malgré les années, Jean Lorson avait été trop actif en son bon temps pour laisser dormir son esprit d'entreprises. Sa charge ni ses multiples intérêts personnels n'arrivaient à le satisfaire. Il se fit donc l'intendant de Louis Chabot, l'un des grands féodaux de la province. Et, dans cette affaire, il eut soin d'intéresser plusieurs de sa famille, gens de rien aux dents longues, entre autres un neveu : Landelain Lorson, moine errant, qu'il attira en son voisinage immédiat en le faisant investir, le 17 juillet 1430, de la cure de Commequiers.

Comme l'on pense, cette grosse ferme ne s'exerça pas sans détriment pour le bien spirituel des fidèles et le bon renom du prieur. De ses gains sordides allaient naître d'humiliantes mésaventures... En 1431, Louis Chabot décédait. Après quelque inventaire, ses héritiers élevèrent contre l'intendant l'atroce accusation de *vols et brigandaiges*. Ils se saisirent de lui et le séquestrèrent, avec plusieurs de ses parsonniers, dans les geôles de leur château de Pressigny, sans nul égard au prudent appel fait en Parlement.

Il pouvait arriver pis. Par bonheur, Jean Fleury, évêque de Luçon, qui avait en son détroit la paroisse de Soulans, et l'Abbé de Nieul protestèrent au nom des immunités ecclésiastiques. Et si hautement que les Chabot, bien qu'à contre-cœur, consentirent à l'élargissement, après deux mois de détention. Quitte à s'en

Digitized by Google

revancher sur les obscurs parents du prieur, qui goûtèrent au rude jeu de l'estrapade.

⁂

Une fois rendu à la liberté, Jean Lorson reparut à Soulans. Mal guéri de ses goûts entreprenants. Dès l'année suivante, conjointement avec un écuyer du canton, Nicolas Lortie, et Jean Gourdeau, seigneur d'Avau, il se lança en chicanes contre Jacques Jousseaume de la Geffardière, curateur des seigneurs en minorité de Commequiers, ses neveux. La Geffardière était de ces rudes hommes d'armes du temps qui avaient les grimoires en horreur et vidaient une querelle à coups d'épée. Un dimanche, il envoya un gros de malandrins à Soulans, avec la consigne de massacrer le faiseur de procès. L'attaque se donna à l'église, alors que se chantait la grand'messe. A la faveur du tumulte, le prieur, qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur les raisons de l'échauffourée, s'esquiva en hâte et gagna une sûre retraite.

Pourtant, il était dit qu'il finirait de mort violente. Environ deux ans plus tard, Jean Philippe et Etienne Bernard, paroissiens de Soulans, le tuèrent *malement, à grand choc d'épieu*... Depuis un long temps, ils le guettaient. Quelques jours auparavant encore, ils avaient tenté de le surprendre en une garenne voisine du Prieuré (maison du Pin), et, pour cela, s'étaient sacrilégement cachés, avec plusieurs affidés, dans une chapelle du vocable de Notre-Dame du Puy, qui, alors, se dressait sur le quéreux de l'actuelle borderie de La Chapelle...

Appréhendés, les assassins furent conduits à Poitiers et, après une sévère réclusion, jugés et condamnés à la

Digitized by Google

hart. La sentence marquait qu'en plus des frais de justice, taxés à huit écus, il serait prélevé sur leurs héritages une amende de cent livres, destinée à fonder deux messes anniversaires pour l'âme de la victime : la première en l'église de Soulans, la seconde, en la ville de Poitiers, chez les Cordeliers et les Jacobins, alternativement.

Le 16 juillet 1435, Etienne Bernard et Jean Philippe *furent penduz au gibet et estranglez.* Avant de subir la mort, ils avaient voulu dénoncer leurs complices, tous gens de Soulans : Pierre Farineau, Pierre Chauvet, Jean Mignais et Pierre Queyrand. Le dernier, le plus considérable de la bande. S'il n'était, personnellement, qu'*un povre escuier puisné,* sa race comptait parmi les plus vieilles maisons de chevalerie. Depuis plus de deux siècles, elle avait essaimé du Talmondais dans la baronnie de Commequiers. Là, des mariages répétés l'avaient intimement alliée aux Chasteigner et aux Gourdeau, et elle possédait, avec une partie de la terre du Breuil, la seigneurie de la Mothe-Fouquerant et la haute justice du Fief Thaveau, laquelle tenait en sa censive le bourg et les deux tiers de la paroisse de Soulans.

Les archers du Grand Sénéchal de Poitou s'assurèrent sans peine de Farineau, Mignais et Chauvet. Pierre Queyrand leur échappa. Aussitôt le meurtre du prieur, le prudent écuyer, bien qu'il eût abandonné la partie après la vaine embuscade du Puy, s'était hâté de prendre le large... Pourtant, un beau jour, en proie peut-être au mal du pays, il voulut revoir son petit manoir soulandais. Quinze ou seize ans déjà s'étaient écoulés depuis les événements. Pas assez encore pour que

Digitized by Google

toute mémoire en fut abolie. Le contumace fut arrêté et, par la cour de Commequiers, celle du Grand Sénéchal et le Parlement de Paris, condamné à être décollé. Au bout de ses moyens, il eut l'idée, dans sa prison, de faire écrire pour le Roi Charles VII une humble supplique. Fort habile plaidoyer, au demeurant, où le pauvre prieur de Soulans apparaît avec le visage d'un pasteur sans entrailles. Si, expliquait-il, les Soulandais en étaient venus à de telles extrémités, ce n'avait été qu'exaspérés *par la mauvayse vie et governement* de leur prieur. N'avait-il pas, inhumainement, refusé la sépulture à Jean Morineau, vieux laboureur trépassé avec les marques d'un vrai chrétien, et à une pauvresse du Soulandeau, bonne chrétienne, dont le cadavre, de ce fait, fut dévoré par les pourceaux ? N'avait-il pas, aussi, repoussé des Fonts un petit enfant qui mourut sans le Baptême ?... Cette requête suprême eut d'heureux effets pour son auteur : le Roi, au cours de l'année 1451, octroya à Pierre Queyrand des lettres de rémission...

⁂

Sur cet acte de royale clémence s'effaça le souvenir de Jean Lorson, maître réputé en l'Université et misérable prieur de Soulans, dont la grande infortune fut d'avoir été homme de son temps, de ces siècles heurtés, où tant de forces ennemies : schisme, jacquerie, guerres et factions, poussaient lamentablement au désarroi l'Eglise et la Chrétienté.

L'Abbé A. Mulot.

Digitized by Google

Fantaisies en Vers

FRANCIS EON
et *Le Journal de l'Ouest*
dans cent ans

Que direz-vous, races futures,
Dont l'époque ne saura plus
Les cartons verts des Préfectures
Où tant de fratras sont reclus
Chercherez-vous dans leur poussière
A vous faire quelque lumière
Sur ce qu'était un *conseiller,*
Et comprendrez-vous d'aventure.
Pourquoi ils aimaient sommeiller
Dans les Conseils de Préfecture

Je tire de l'oubli, pour vous,
Françis Eon et son sourire
Un peu désabusé, mais doux,
Francis, qui sut si bien écrire
Dans les *Mercures*, les *Divans*,
— Autant en emportent les vents,
Hélas ! — des vers pleins de musique
Dont le charme d'intimité
Laissait l'âme mélancolique
Après qu'on avait écouté.

On trouvera dans quelque armoire,
Sous des chapeaux et des jupons
Et sous quelque robe de moire
L'uniforme « à » Francis Éon:
Le dolman aux tresses hautaines,
Le képi aux feuilles de chêne,
Le pantalon lourd en été.
On dira: « C'était un poète !
« Voyez sa grâce et sa beauté
« Quand il présidait une fête ! »

On trouvera sur quelque mur
Une antique photographie
Où l'on reconnaîtra, pour sûr,
Francis, et sa femme, et ses filles,
Et quelque journal poitevin,
Le plus vieux et le plus chauvin,
Lui consacrera sa rubrique
En mettant sur le document
Une note biographique
Rédigée on ne sait comment.

On lira: « Durant les vacances,
« Eon habitait un château.
« Les conseillers ont des finances.
« Il roulait... cheval et auto !
« ...Francis Éon, dans les Deux-Sèvres,
« Mangeait du fromage de chèvre.
« Couple vraiment pas sérieux,
« Francis et Jeanne, par nature:
« Caron romancier d'aventures.
« Horreur ! était admis chez eux ».

Maurice CONSTANTIN-WEYER.

Digitized by Google

RETOUR

Rassurez-vous, mon vieux Francis:
J'ai bien retrouvé mes pénates.
(Un voisin joue une sonate,
L'horloge marque onze heures dix).

Mon retour est sans aventure.
Dans la gare de Saint-Saviol
Je n'ai pu commettre aucun vol:
J'étais tout seul dans ma voiture!

Que voulez-vous? C'est un peu court
Mais le monde ne parle guère
De Monsieur Constantin-Weyer...(e)
Que lorsqu'il a le prix Goncourt.

N'oubliez pas, je vous en prie,
De me dire leur serviteur
A la moitié-de-votre-cœur,
A Jacqueline, Anne-Marie.

Je reviendrai toujours pareil
Entre deux romans à écrire,
Sous l'éclatant masque du rire,
Comme un complice du Soleil.

Maurice CONSTANTIN-WEYER.

Poitiers, le 15 août 1929, 11 heures 6 soir.

Digitized by Google

Un Chapitre de l'Histoire des Sables

L'Affaire de Lézardière et le Départ du Roi

JUIN 1791

(Suite) (1)

De son côté, la procédure criminelle avait commencé, dès le 30 juin et avait été mise en mouvement par une plainte de l'accusateur public ainsi conçue:

A MM. les juges du Tribunal du district des Sables.

« Vous remontre, Jacques René François Veillon, accusateur public provisoirement nommé par vous, que d'après les dénonciations à luy festes par les s^rs^ Pichard et Luminais, commissaires du département de la Vendée et le s^r^ Degounor, procureur syndic du district des Sables, il luy a été remis une quantité de pièces, desquelles il résulte que le dimanche 26 de ce mois il s'est fait au cy devant château de la Proutière un rassemblement d'une multitude de cy-devant gentilshommes et gens de la campagne en armes, à la tête desquels étaient les s^rs^ Robert, dits de Lézardière,

(1) Voir les fascicules 1 et 4 de l'année 1928 et 1-2-3 de l'année 1929.

Digitized by Google

père et fils et le sr de Loynes, avec les intentions les plus perfides et les plus criminelles. Et que pour les exécuter ils sont sortis du château de la Proutière, avec le dessein horrible et atroce d'incendier l'hôtel de l'administration du district et la ville des Sables qu'ils se proposaient de livrer au massacre et au pillage. Que pour servir leurs infâmes projets, ils ont forcé et retenu des malheureux le pistolet sur la gorge. Que le nommé Soret a été arrêté nanti d'une lettre qui annonce un projet formé et de rassemblement et de vues hostiles, qu'il existait depuis longtemps une correspondance suivie pour tenter l'acte insensé d'une contre révolution. Comme ces attentats et ces abominables complots exigent la plus prompte répression, requiert, qu'il vous plaise, messieurs, vu l'énoncé des faits graves cy dessus et des autres parts détaillés donner acte à l'accusateur public, en présence de MM. Augustin Louis Robert, négociant et Joseph Pravacin, coiffeur, adjoints només par la municipalité de cette ville, de la plainte qu'il vous rend contre les sieurs Robert père et fils et de Loynes, leurs complices, fauteurs et adhérents, luy permettre de faire informer par devant vous à la requête des dits faits circonstances et dépendances, et à cette fin de faire assigner provisoirent et brievement par devant vous tous et chacun des témoins qui en peuvent avoir connaissance, pour la dite information faite et communiquée être requis et par vous ordonné ce qu'il appartiendra.

VEILLON, accusateur public.

Cette requête était suivie de l'ordonnance suivante.

Vu la précédente requête, nous avons donné acte à l'accusateur public de sa plainte et à lui permis de faire informer des faits contenus en icelle, circonstances et dépendances et à cette fin de faire assigner provisoirent à demain

Digitized by Google

vendredi premier juillet, deux heures de relève et autres jours suivants si besoin est, les témoins qui ont connaissance des dits faits pour déposer de suite en la dite information.

Fait en présence des s^rs Augustin Louis Robert, négociant et Joseph Pravacin, coiffeur notables adjoints nommés par la municipalité et choisis par le plaignant, auxquels après leur avoir donné lecture de la dite plainte, nous avons déclaré l'obligation où ils sont de se récuser s'ils se trouvent parents ou alliés des partis jusqu'au quatrième degré inclusivement. Aux Sables d'Olonne, le trente juin mil sept cent quatre vingt onze.

Et ce sont les dits adjoints avec nous soussignés ainsi qu'au bas de chaque page de la dite plainte qui ont été cotées par première et dernière page par les dits adjoints et par nous, à l'instant et sans désemparer.

ROBERT, PRAVACIN, NICOLLON (1).

Le 8 juillet suivant: le Tribunal prenait la décision suivante: aujourd'huy, 8 juillet 1791, sur les dix heures du matin à l'issue de l'audience ordinaire du tribunal du district des Sables, les juges suppléants du dit tribunal se sont assemblés en la salle de l'audience à défaut de chambre criminelle, à l'effet d'examiner les motifs de dépot donné par M. Merçier (2) commissaire du roy le quatre de ce mois sur l'information commmençée à la requête de l'accusateur public, contre le s^r Robert et autres, accusés de rassemblement en armes, dans le château de la Proustière, paroisse du Poiroux, avec des projets hostiles et de contre révolution. Et par l'examen qui a été fait de la dite procé-

(1) Arch. de la Vendée, dossier du tribunal du district des Sables, en minutes, 3 p. (inédites).

(2) Mercier Plantibaud.

Digitized by Google

dure, Messieurs Nicollon, premier juge et Chevallereau, troisième juge, se sont aperçus qu'ils sont parents au degré prohibé, savoir le dit sieur Nicollon du sieur Laumondière, et le dit s^r Chevallereau, des sieurs Baudry, dit la Vesquère de la Burcerie, qui paraissent inculpés soit dans l'information soit dans les interrogatoires de certains particuliers mis en état d'arrestation, pourquoi les dits sieurs Nicollon et Chevallereau ont déclaré ne pouvoir rester juges et se sont formellement déportés et ont signé.

NICOLLON, CHEVALLEREAU.

« Les dits sieurs Nicollon et Chevallereau retirés, le tribunal composé de Messieurs Bréchard et Duget, juges et Regain, suppléant de Monsieur Birotheau (1) l'un des juges, député à l'assemblée nationale, a déclaré les déports de M. Mercier, commissaire du roy et des dits s^rs Nicollon et Chevallereau, juges, bons et valables. Et considérant que les fonctions de commissaire du roy sont naturellement dévolues à M. Regain ou à M. Duget, mais que l'un et l'autre ont fait fonction de juges en prenant chacun à leur égard, des interrogatoires des particuliers mis en état d'arrestation et soupçonnés d'estre complices du delit, fonctions qui paraissent incompatibles avec celle de commissaire du roy. Vu aussy les ordonnances rendues les cinq et sept de ce mois à la suite des dépositions de l'information, par M. Bréchard qui a pourvu à la ditte information, les dittes ordonnances portant que la procédure seroit communiqué à l'officier qui, par le tribunal serait désigné pour faire les fonctions de commissaire du roy, le tribunal a ordonné et ordonne que le sieur Mercier, commissaire du roy qui s'est déporté, sera remplacé pour la suitte du procés, attendu qu'il n'est pas possible de trouver en cette ville de gradués

(1) Birotheau des Burondières.

Digitized by Google

qui en puissent connaître, par M. Philippe René Esgonnière, premier juge du tribunal du district de la Roche-sur-Yon, actuellement en cette ville, sur l'invitation qui luy en a été faite, et qu'à cette fin l'information et autres pièces du dit procés seront sans délai communiquées au sieur Esgonnière pour sur ses conclusions être par le tribunal ordonné ce que de raison.

Doné, fait et arrêté, en la dite salle des audiences du tribunal du district aux Sables, par nous dits Bréchard, Duget et Regain juges et suppléant sus dits, ayant avec nous Pierre Jacques Biroché, greffier du dit tribunal, les dits jours, mois et an que dessus, Duget, Bréchard, Regain. Biroché greffier (1).

Le lendemain 9 juillet, après avis de l'accusateur public, et les conclusions conformes de M. Esgonnière, pour le commissaire du roy, assisté de François, Xavier, Joachim Marcteau, fils maître maréchal ferrant, et Charles Chauveau, marchand orfèvre, notables adjoints nommés par la municipalité et requis par le tribunal, celui-ci rendait le décret suivant:

« Le Tribunal ordonne 1° que les sieurs de Loynes, dit de la Marzelle, Vaugiraud, capitaine de vaisseaux de guerre et son fils, Gentet dit de la Chesnelière, demeurant aux Sables, Deshommes, dit le chevalier d'Archiais, de Talmond, Hemery, arpenteur à Talmond, Baudry, dit de la Burcerie, Masson, aîné, Masson, cadet, frères demeurant à la Morissière, paroisse de Nieul le Dolent, Duchaffault, dit le commandeur, Duchaffault, et son frère jumeau, Gazeau dit des Arpents et ses deux frères cadets et Massonnet, ci-devant curé d'Avrillé, seront pris et apprehendés au corps et conduits en prisons du dit tribunal, pour être mis et inter-

(1) Arch de la Vendée, D. tribunal des Sables, minute 3 p. (inédit).

Digitized by Google

rogés sur les faits résultants des dittes charges et informations et autres sur lesquelles l'accusateur public voudra les faire ouir, sinon et après perquisition faitte de leurs personnes qu'il seront assignés à quinzaine et par un seul cry public, à la huitaine en suivant, leurs biens saisis et annotés, et à iceux établi commissaire jusqu'à ce qu'ils ayent obéï à justice.

2° Que les sieurs Robert dit Lézardière, père, Robert dit Lézardière, fils aîné, Silvestre Robert, dit le Chevalier, Jacques Auguste Robert diacre, et Emmanuel Scipion, affriquain noir, cuisinier, détenus en la maison d'arrest y seront arresté, pris au corps et conduits ès prison du tribunal, et écroués sur le registre de la geôle, à la requête de l'accusateur public, et les dits écrous à eux signifies, parlant à leurs personnes pour estre pareillement ouis et interrogés sur les faits résultant des dittes charges et informations et autres sur lesquelles l'accusateur public voudra les faire entendre.

3° Que Jacques Villeneuve, domestique, Charles Athanase Robert dit Lézardière, Sébastien Sorret, sabotier, Louis Bouron, journalier, Augustin Moreau, garçon tisserand, Laurent Proust, garçon charpentier, Jacques Soindre, écrivain, Louis Penaud, journalier, Antoine Soulard, domestique, Pierre Trichet, domestiques, Jean Picaud, tisserant, Charles, Christophe Aimé Robert, dit de la Salle, maréchal de camp, et Gabriel René Baudry, dit de la Vaiquière, détenus en la maison d'arrest en seront relaxés et que mention sera faite du present jugement de leur élargissement, en marge de leur écrous, et recommandation, sur le registre de geôlier de la ditte maison d'arrêt.

A ce pendant que le dit Gabriel René Baudry de la Vaiquière, demeurant à Longeville sera ajourné à comparoir en

Digitized by Google

persone à huitaine devant le tribunal pour être oui et interrogé sur les faits résultant des dittes charges et informations et autres sur lesquels l'accusateur public voudra les faire ouire et entendre.

Doné et fait par devant nous Mathurin François Bréchard, Jacques, Denis, François Aimé Duget et Pierre Simon Célestin, Regain, juges et suppléants du dit tribunal du district, en la salle des audiences, à deffaut de chambre criminelle aux Sables, ayant avec nous Pierre Jacque Pierre Jacque Biroché, greffier du dit tribunal, ce jourdhy neuf juille mil sept cent quatre vingt onze, sur les onze heures demi de relevé (1).

Les différentes dépositions auxquelles il est fait allusion dans les documents qui précède et qui sont toutes au dossier du tribunal du district des Sables, aux archives de la Vendée, ne jettent aucun jour nouveau sur les intentions du baron de Lézardière et de ses enfants au moment du rassemblement de la Proustière, et c'est encore dans les interrogatoires de ceux-ci auxquels il fut procédé le 30 juin à Montaigu par le juge Brunet, après leur arrestation qu'on trouve le plus de clarté. M. l'abbé Poirier ayant donné dans la Revue ces divers interrogatoires, nous n'y reviendrons pas, mais le 13 juillet, le juge Bréchard, procèda à son tour à l'interrogatoire du baron de Lézardière. Cette pièce qui fit jadis partie du dossier du tribunal du district des Sables, puisqu'elle porte le n° 30, de la cote K, ne s'y trouve plus depuis longtemps, et en a été distraite dès l'époque révolutionnaire. Elle figure aujourd'hui dans la précieuse collection de Dugast-Matifeux, à la bibliothèque de Nantes, dossier de Lézardière, en minute et sur la couverture porte la mention suivante de l'écriture de Benj. Fillon.

(1) Id., id., D. tribunal du district des Sables, aff. de la Proustière, 21e cotte K., minute 10 p. (inédit).

Digitized by Google

« Cette importante pièce m'a été donnée par Me Gallot, « avoué à Fontenay, avec toutes celles qui concernent « l'affaire de la Proustière: Elles viennent des papiers de « Bouron, député à l'assemblée constituante et ensuite procureur syndic du département de la Vendée.

B. F.

Ce document de toute première importance, en effet, n'a jamais été publié jusqu'ici: Chassin le connaissait certainement puisqu'il connaissait la lettre à Laverand, qui fait partie du même dossier, mais comme lettre et interrogatoire allaient absolument à l'encontre de la thèse qu'il soutenait, il a préféré les laisser dans l'ombre tous les deux.

Comme nous n'avons point la même façon que lui de comprendre l'histoire, et que nous visons au contraire à essayer une œuvre absolument impartiale, nous jugeons indispensable dans le récit de l'affaire de la Proustière, de faire connaître la défense du principal accusé, celle-ci fait du reste ressortir quel vrai libéral et quel homme remarquable fut celui qu'on appelait « le Grand baron! ».

« L'an mil sept cent quatre vingt onze et le treize juillet, sur les deux heures de relevée. Nous Mathurin François Bréchard (1), second juge du tribunal du district des Sables d'Olonne, nous sommes transportés en la salle des audiences du dit tribunal aux Sables, à déffaut de chambre criminelle, ou étant et ayant avec nous Pierre, Jacques Biroché, greffier du dit tribunal, nous avons fait amener devant nous en la dite salle Louis, Jacques, Gilbert

(1) M. F. Bréchard, avocat au Parlement, et dernier maréchal de Talmont, avait d'anciennes relations avec Robert de Lézardière, à cause de l'assemblée provinciale du Poitou dont ils étaient membres tous les deux, cela le fit accuser de partialité en faveur des Lézardière, dit Chassin, il fut emprisonné comme suspect par le comité de surveillance révolutionnaire le 16 novembre 1793, et fut mis en liberté le 19 nivôse, 9 janvier 1793, en vertu d'un arrêté du 2 signé de Carpentier et Merceron. Auger, Morisson et Gourdon. (Reg. des Délib. du comité de surveillance des Sables, arch. de la Vendée).

Digitized by Google

Robert, dit Lézardière, père, prisonnier es prison du tribunal, arrêté en vertu du décret de prise de corps contre lui décerné par le tribunal à la requête de l'accusateur public le neuf de ce mois suivant le procès-verbal de Gobert, huissier audiencier dûmés enregistré au bureau de cette ville par Alizart et l'écrou mis sur le registre de la geôle des dites prisons et à luy signifié avec le dit decret le même jour d'hui; accusé d'avoir formé le dimanche vingt six juin dernier dans le ci-devant château de la Proutière, paroisse de Poiroux un attroupement armé avec des intentions hostiles pour exécuter le projet médité d'une contre révolution, et l'incendie de l'hôtel de l'administration du district et de la ville des Sables, lequel dit Robert père, accusé, a été par nous publiquement, les portes de la dite salle d'audiences, estant ouvertes, interrogé ainsy qu'il suit.

« Interrogé de ses noms, surnom, âge, qualité et demeure.

A dit se nommer Louis, Jacques, Gilbert Robert, dit de Lézardière, gentilhomme ci (1) cette qualité est adoptée, âgé de soixante six ans, que jusqu'à présent il a demeuré à la Proutière, paroisse de Poiroux; que sans récuser aucun des membres du tribunal, lequel tribunal ses principes qui le lient à une autre constitution, ne luy permettant pas de reconnaître, il ne se détermine à répondre devant le tribunal, que par l'impossibilité où il est dans les circonstances, de faire entendre sa voix et sa deffense devant un tribunal que ses principes luy permettent de reconnaître.

Représenté que ses observations sur le précédent article annoncent qu'il est l'ennemi de la Constitution actuelle puisqu'il ne veut pas la reconnaître.

A dit qu'on n'est pas ennemy d'une constitution lorsqu'on ne l'adopte pas, que les sentiments sont libres, qu'il suffit de ne point troubler l'ordre, que son sistaime (*sic*) est de laisser aller la constitution actuelle où elle doit aller, sans s'y opposer, faisant des vœux pour que le fond des principes de l'ancienne constitution se rétablissent peu à peu.

Interrogé si avant le vingt huit juin dernier, il y avait longtemps qu'il ne s'était absenté de la Proutière.

(1) Nous respectons scrupuleusement l'orthographe de cet important document.

Digitized by Google

A dit qu'il y avait plusieurs mois qu'il n'avait désemparé de sa maison.

Interrogé quel jour luy est parvenu la nouvelle de l'évasion ou de l'enlèvement du Roy qui a eu lieu dans la nuit du vingt au vingt et un juin dernier.

A dit qu'autant que sa mémoire peut le luy rappeler il a apris cette nouvelle le dimanche vingt six juin.

Interrogé par quelle voie cette nouvelle luy est parvenue. A dit qu'elle luy est parvenue comme à tout le monde, par différents papiers publics venus par la poste soit à son adresse, soit à celle de ses voisins, lesquels papiers ils sont dans l'usage de s'entre communiquer.

Interrogé pourquoi s'il n'a su que dans la journée du vingt six cette nouvelle allarmante pour les bons citoyens, ses domestiques et gens à luy affidés ont dés le vingt quatre en publiant l'évasion du Roy dansé d'une manière affectée sous les halles de Poiroux, en criant: « Vive le Roi, les démocrates à la lanterne! »

A dit que la nouvelle certaine de l'évasion du roy ne luy ait réellement parvenue que par les papiers publics, que cependant le bruit vague s'en était répandu avant l'arrivée des papiers, que sans y ajouter foye, il peut en avoir parlé à sa famille devant ses gens, comme d'une rumeur, d'un bruit incertain, qu'il désavoue les parades publiques que ses gens pourraient avoir fait, qu'il ne les a authorisés en rien, qu'il leur a toujours recommandé la plus grande circonspection, la plus parfaite tranquilité, ainsy qu'à tous ceux qui luy ont témoigné de la confiance, et qu'il peut dire avec vérité que ses exhortations sur ce point ont empesché bien des événements d'éclater et de troubler l'ordre public.

Représenté qu'il devait être bien sûr dès le vingt quatre juin dernier que la fuite ou l'enlèvement du roy était réel puisque ses gens en dansant sous les halles de Poiroux le dit jour disaient hautement que cette nouvelle était venue à la Proutière de Luçon.

A dit qu'il n'a aucune sorte de reminiscence d'avoir reçu de Luçon n'y d'ailleurs dans la journée du vingt quatre juin ou entérieurement aucune lettre ou avis qui luy parlassent de l'évasion du Roy.

Digitized by Google

« Interogé comment s'il ignorait le vingt quatre, même le vingt cinq, la nouvelle sertaine (*sic*) de l'évasion du Roy, il a pu savoir le vingt six dès le matin, que cette évasion donnait lieu à deux rassemblements de ci-devant nobles, l'un à Châtillon, l'autre à Luçon.

« A dit que le rassemblement des gentilshommes à Châtillon, dont il a été parlé le vingt six juin n'avait aucune sorte d'analiogie avec la fuite du roy ou sa résidence à Paris; qu'indépendamment de ces faits, des menaces contre les prétendus aristocrates s'étaient propagé de manière à intimider tous ceux qui restoient tranquilles dans leurs demeures et foyers, que plusieurs voyageurs avaient annoncé qu'aux environs de Poitiers et de Châtillon plusieurs gentilshommes se disposaient, si leurs demeures étaient attaquées de se réunir et de se retirer dans des lieux plus tranquilles et où l'ordre serait mieux observé, que son projet de se retirer à Châtillon n'a eu d'autre objet que de s'y mettre en sûreté, si sa demeure était forcée et qu'il ne pût s'y maintenir par la voie d'une légitime défense; que s'est à cette légitime deffense que se sont bornées toutes ses vues et qu'il n'a jamais eu aucune sorte d'intentions hostiles.

« Interogé sur quoi pouvaient être fondées les inquiétudes des ci-devant nobles.

« A dit que ses inquiétudes étaient bien légitimes, que de toute part on luy annonçait que sa maison devait être incendiée, que sa tête et celles de sa famille étaient proscrites, qu'il ferait bien de passer dans les pays étrangers pour se mettre à couvert de ces menaces et empescher qu'elles ne se réalisassent, qu'il n'a point voulu suivre le conseil qui luy était donné de s'expatrier, qu'il s'est borné à projetter de se défendre dans sa maison s il était attaqué; qu'une infinité de gens de la campagne qui luy sont attachés se sont offerts d'eux mêmes de venir le protéger, au besoin, qu'au premie coup de cloche ils seraient à luy et viendraient à son secours. Qu'il ne les a pas refusé, mais qu'il leur a toujours dit qu'un coup de cloche était le signe d'une allarme capable de troubler l'ordre public, et que jamais il ne ferait sonner la cloche pour les appeler.

« Interrogé si ces offres de protection de la part des gens de la campagne n'étaient pas l'effet de sollicitations bien antérieures, et si depuis plus de six mois l'accusé ou ses enfants n'ont pas fait dans

Digitized by Google

la campagne différentes tournées pour s'assurer des dispositions des paysans en leur assurant que le nouvel ordre de chose ne tiendrait pas, et que le rétablissement de l'ancien régime les mettrait plus à leur aise.

« A dit que ses enfants pénétrés des mêmes principes que luy et certains, qu'il réprouverait toute invitation, n'en ont fait aucune et se sont contentés de ne point repousser les offres de protection qui leur ont été faites.

« Interrogé pourquoi si les rassemblements n'avaient point pour principe la contre révolution et l'esperence de la réussite, un des enfants de l'accusé a dit publiquement et avant qu'il fut question dans le public de l'évasion du roy, que la nouvelle constitution était une extravagance qui ne pouvait pas tenir longtemps et que sous peu de jours elle serait détruitte, et que l'on présenterait au peuple des loix sages dont tout le monde serait comptant (*sic*).

« A dit qu'il ignore le propos imputé à un de ses enfants, que s'il la tenu il ne peut estre conséquent aux principes manifestés par l'accusé dans les conversations qu'il a eu avec sa famille qui n'ont jamais respiré que la paix et la tranquilité, et jamais de contre révolution; que ce propos, s'il a eu lieu, ne peut estre autres choses que la traduction des feuilles périodiques qui de toute part ont annonçé des *projets de contre-révolution dans lesquels ny l'accusé, ny sa famille n'ont jamais trempé par aucunes correspondances quelconque* (1).

« Interrogé pour quoi sy la nouvelle de l'évasion du roy n'a pas fait concevoir à l'accusé et à sa famille des espérences de contre-révolution, l'un des fils de l'accusé a dit ouvertement le vingt six juin dernier que ce jour était celuy ou l'on voirait bien des têtes sur le carreau.

« A dit qu'il n'a aucune connaissance que ce propos indessant (*sic*) ait été tenu par un de ses enfants, que connaissant les principes qu'il a donné à sa famille, il croit pouvoir dénier affirmativement que ce propos ait été tenu, qu'un sistaime de sang ne peut s'accorder avec les mœurs paisibles de luy et de ses enfants.

(1) On remarquera que dans ce passage de son interrogatoire que nous avons souligné, le baron de Lézardière nie formellement toute correspondance avec qui que ce soit en vue d'une contre-révolution.

Digitized by Google

« Interrogé quelle raison il peut avoir eû, dès le vingt cinq juin dernier de faire un rassemblement d'hommes armés dans sa maison de la Proutière.

« A dit qu'ayant toujours regardé la deffense de ses foyers comme légitime, s'il eut voulu suivre les premiers avis qui luy ont été donnés qu'une trouppe imposante se proposait de venir saccager la Proustière, il eut fait des préparatifs de déffense dés le quinze juin. mais que ses avis s'étant multipliés le vingt quatre et le vingt cinq, il a crû qu'il était de sa sûreté de ne pas différer davantage et de ne pas refuser les secours qui luy ont été offerts.

« Représenté que cette terreur par luy alléguée était sans aucun objet, puisqu'aucune trouppe n'avait fait de mouvement qui dût exicter chez luy la moindre crainte, qu'il a bien dû s'attendre qu'en commançant par ce fortifier dans sa maison, par y attirer une trouppe nombreuse de gens armés avec l'appareil de la guerre, s'était mettre l'alarme dans le public, et donner ouvertement le prélude d'une guerre civile.

« A dit qu'une déffense légitime qu'aucune loi n'interdit eut été trop tardive, si les préparatifs en eussent été différés jusqu'au moment où leur exécution eut été impossible — que l'accusé averty de toute part du danger prochain et voulant repousser la force par la force n'a pas dû attendre pour se mettre en déffense d'estre investy par ceux qui devaient l'assaillir, et qu'alors il a reçu d'une part, tous ceux qui luy ont offert protection et de l'autre tous ceux qui sont venus avec leurs familles luy demander asille; qu'il eut été bien aise qu'on l'ait reçu s'il eut été obligé de se réfugier dans une autre maison, qu'il était naturel qu'il eut rendu le même service qu'il eut été bien aise de recevoir au besoin, que la preuve qu'il puisse donner de la pureté de ses intentions s'est qu'il a donné l'ordre, et cet ordre a été exécuté ponctuellement, qu'il ne fut pas tiré un seul coup de fusil qu'à la dernière extrémité et lorsque la loi d'une deffense légitime l'exigerait impérieusement, que les retranchements qu'il a faits se sont bornés à placer quelques fagots à hauteur d'homme, quelques matelas aux fenêtres et quelques bois à l'entrée d'un portail — qu'il avait tracé de sa main une ligne de démarquation à quinze pas, et la deffense était de tirer avant que les assaillants eussent passer cette ligne.

Digitized by Google

« Représenté qu'il parait étonnant que ce rassemblement ait eu lieu précisément au moment de la nouvelle de l'évasion du roy et que dans le rassemblement il se soit trouvé à point nommé une infinité de gens ci-devant nobles, et que l'accusé n'était pas en l'usage de fréquenter.

« A dit que la nouvelle de l'évasion du roy n'est point la cause du rassemblement, qu'elle peut avoir occasionné une fermentation de plus dans les esprits opposés à ceux qu'on nomme aristocrates, qu'elle peut avoir donné de l'accroissement aux menaces dirigées de toutes parts contre ceux que l'on a qualifié du nom d'aristocrate, que ce sont ses menaces toujours multipliées de plus en plus qui ont averty l'accusé et sa famille de prendre les précautions d'une juste deffense; que plusieurs ci-devant nobles allarmés comme l'accusé sont venus luy faire part de leurs craintes, luy ont fait sentir que divisés ils couraient d'autant plus de risques et que leur réunion c'était le seul moyen qui pût leur promettre de la sûreté; qu'ils luy ont proposé de venir se réfugier tous ensemble à la Proustière avec leurs femmes et leurs enfants; qu'il n'a pas cru devoir leur refuser cette ressource et examiner s'ils avaient ou non l'habitude de fréquenter la maison de la Proutière, qu'il est bien visible que cet assemblage de femmes et d'enfants était plus fait pour embarrasser que pour secourir.

« Interrogé s'il n'a pas senti que ce rassemblement armé fait sur de simple bruit et sans qu'il y eut d'ennemis à combattre, était fait pour allarmer tous les amis du bien public et de l'ordre et exciter la vigilance de l'administration du district..

« A dit que ces considérations ont bien fait sur luy une sorte d'impression, mais qu'il a regardé comme prépondérante une déffense devenue nécessaire contre les attaques dont il était menaçé, que sa deffense eut été inutile ou sa fuite bien dangereuse pour luy s'il eut attendu la poitrine découverte que les assaillants eussent été à sa porte.

« Interrogé pourquoi il est resté en arme dans sa maison lorsqu'il a su que les trouppes de ligne et gardes nationales qui ont marché à Avrillé ne l'ont fait que par les ordres de l'administration pour mettre la paix et dissiper un attroupement illicite, sans aucune vue d'attaque sy l'accusé et sa troupe eussent baissé l'étendard de la révolte.

Digitized by Google

« A dit que jamais les ordres qui ont fait marcher la trouppe vers Avrillé, annoncée destinée contre la Proustière ne luy ont été nottifiés ny par l'administration, ny par aucune municipalité, ni par celuy qui était à la teste de la trouppe (1), que les avis à luy donnés par diverses personnes annonçaient que cette trouppe était composée de différents individus les uns en uniforme de différentes couleurs, d'autres sans uniformes et appelés au son du tocsin, que dans le nombre s'étoient ralliés plusieurs individus qui des auparavant ce rassemblement avaient manifesté des projets d'embrasement, d'amputation de testes et de transport de testes au bout des piques — que l'accusé, sachant d'ailleurs que Madame Duchaffault avait été avertie qu'il serait bon que les femmes fussent écartées, crut avoir tout à redouter d'une trouppe ainsy combinée dans laquelle l'ordre ne peut régner comme dans une trouppe réglée, qu'il sentit alors de plus en plus la nécessité indispensable de s'opposer le plus possible et autant que la raison le permettoit à l'introduction de cette trouppe dans sa maison; qu'il exposa par une lettre par luy adressée au commandant de la trouppe le vingt sept juin dernier, et qui luy a été représentée à notre procès-verbal du jour d'huy (2), combien sa position était cruelle, qu'il donnait parolle d'honneur ainsy que les ci-devant nobles qui l'environnaient qu'ils n'avaient aucune vue hostile, qu'ils n'exerceraient aucune sorte d'hostilité; mais que sy on les attaquait ils se déffenderaient plutôt que de laisser pénétrer leur azille par des gens qui peut être ne sauraient le respecter; qu'il était naturel que le commandant eut fait réponse à cette lettre, qu'il l'eut communiqué à ses commettants, qu'il eut fait passer à l'accusé quelques observations, mais qu'il est resté dans le silence sans que l'accusé ait reçu aucune réponse soit verbale soit par écrit (3) ce qui a décidé l'accusé à rester dans l'état de déffense où il était en écrivant sa lettre.

(1) Cette affirmation du baron de Lézardière qui est très grave, n'a été contredite ni par le juge contradicteur, ni par les documents du district et de la municipalité des Sables. Ce fait est bien la caractéristique de cette époque d'anarchie.

(2) On a lu cette lettre plus haut.

(3) On a cependant vu plus haut que le procès-verbal du district que Laverand avait reçu l'ordre de faire sommation aux troupes de la Proustière de se rendre. Il est étrange qu'il n'ait pas exécuté cet ordre.

Digitized by Google

« Interrogé pourquoi si luy et ceux qui l'entouraient n'avaient aucunes vues hostiles, si leur contenance se bornait à rester sur la déffensive, des gens qui n'offeraient point vollontairement leurs secours ont été par les émissaires de l'accusé forçés de se rendre à la Proustière, forcés d'y prendre les armes, retenus et menassés dans cette maison d'avoir la servelle brûlée s'ils vouloient s'évader.

« A dit que ses ordres ont toujours été de ne forçer personne à prendre sa deffense, que si quelques paysans avaient tenu quelques mauvais propos à quelqu'un, se serait contre son vœu bien manifeste, qu'il sait seulement que sur les menaces d'une attaque prochaine il a envoyé à la découverte pour estre instruit du moment où la déffense devrait se déployer, et sur l'avis donné que deux hommes très suspects venant d'Avrillé étaient cachés dans l'obscurité d'un bois, jugeant que s'était des espions envoyés destinés ou à mettre le feux ou à faire un rapport de la position de la maison pour en précipiter l'attaque, il envoya quelqu'un pour éclaircir la conduite de ces gens suspects avec ordre, si l'on les amenait de ne leur faire aucun mal; qu'on amena effectivement les deux hommes, et comme il parut vérifié qu'ils étaient envoyé par la trouppe, l'accusé crut qu'il était de sa prudence et de sa sûreté de les retenir jusqu'au moment où tout serait passifié; qu'on ne leur a fait aucun mauvais traitement, qu'ils ont été soignés comme les gens de bonne volonté, qu'on ne leur a offert aucune armes, quoiqu'ils en ayent demandé à plusieurs reprises, et que sy à la fin et au moment de l'évacuation de la maison, on leur a laissé prendre des broches de cuisine, se n'est que pour adhérer à l'importunité de leurs demandes.

« Représenté que l'arrestation de ses deux hommes qui n'a point été faitte dans l'obscurité d'un bois, mais dans le chemin public d'Avrillé à Poiroux où ils disaient vouloir aller coucher et où ils étaient presque rendus est un attentat à la liberté individuelle, que ce n'est pas le seul attentat de ce jour commis soit par les enfants, soit par les autres émissaires de l'accusé, qu'un voyageur, tranquille dans une auberge de Poiroux a été conduit malgré lui à la Proustère, qu'un homme las d'y estre et voulant en sortir en a été empesché par l'un des fils de l'accusé, qu'un autre qui avait trouvé le secret de s'esquiver a été forcé de retourner sur ses pas par un des ci-devant nobles attroupés à la Proustière, le pistolet à la main.

« A dit que les deux hommes arrestés dans le chemin de Poiroux

Digitized by Google

étant les mêmes que ceux qui avaient été vus dans les bois parlant en secret et qui avaient été vus à Avrillé réunit à la trouppe étaient susceptibles d'arrestation dans le chemin comme dans le bois parce que dans une sirconstance (*sic*) aussy critique un espion qui veut faire du mal peut estre arresté sans violation de la liberté individuelle, qu'il n'a aucunes sortes de connaissance qu'aucun autre ait été amené malgré luy à la Proustière, ny y soit resté de force, que histoire du pistolet luy est étrangère, qu'ayant déclaré hautement ne vouloir pas que personne fût forcé, il ne serait pas personnellement coupable quand il serait vraig que quelqu'un eut agi contre ces principes; qu'il a bien connaissance qu'une femme est venue pleurer à la porte, qu'il dit bien alors qu'il fallait écarter les femmes qui venaient par leurs propos amolir le courage des hommes, mais qu'au même instant, il laissa au mary de cette femme la liberté de s'en aller, et que cet homme, en demandant une sorte d'excuse, pria qu'on voulut bien le garder.

« Interrogé s'il ne s'est pas apperçu que le sistaime de liberté qu'il prétend avoir manifesté ait été enfraint plusieurs fois et surtout sy un prestre armé d'un fusil se promenait dans les environs, n'appelant pas la garde pour faire arrêter les passants.

« A dit qu'il n'a pas la moindre connaissance de tout cela, que deux prestres à la vérité, craignant aussy pour leur vie, savoir un chanoine de Luçon dont il ne sait pas le nom, et le ci-devant prieur d'Avrillé sont venus avec la dame du Chaffault chercher un asille à la Proustière, mais qu'ils s'y sont tenus sans armes et se sont comportés comme des écclésiastiques irréprochables dans leurs mœurs doivent se comporter, et n'ont témoigné aucune autre envie que de se mettre à l'abri d'insulte et de s'envelopper de ceux qui pourraient les défendre.

« Interrogé s'il y avait à la Proustière beaucoup de ci-devant gentilshommes armés ou de nobles communément qualifié de *tiers frises!*

« A dit qu'outre ses enfants et luy il ne croit pas qu'il y eut plus de dix ci-devant gentilhommes et deux ou trois ci-devant roturiers, outre les écrivains attachés à la maison.

« Interrogé s'ils étaient armés.

« A dit qu'ils avaient des armes destinées uniquement dans l'instant de la deffense.

Digitized by Google

« Interrogé quels étaient ses individus.

« A dit que l'un s'appelle hemery, féodiste de l'accusé demeurant à Talmont, qu'il allait chez lui et en revenait fréquemment pour les affaires féodales dont l'accusé l'avait chargé et qui avait dans sa maison une infinité de titres dont il l'avait charyé. Les sieurs de Laumondière qui le sachant en paine étaient venus luy offrir leur service, les sieurs Vaugiraud, père et fils avec leurs femmes, filles et sœurs, Chesnelière, femme et fille, Baudry dit Vesquére, femme et fille, Duchaffault dit le chevalier, sa mère et sa sœur, et son frère abbé enfant, Deloyne et femme et le sieur Darchiais de Talmond, Masson frères, deux sieurs de la Liere, alternativement, Baudry dit de la Burcerie, aîné.

« Interrogé s'il est parent, allié, serviteur ou domestique des précédents dénommés.

« A dit n'estre parent allié, serviteur, ny domestique d'aucun d'eux à la réserve du s[r] Duchaffault, dit le chevalier qui est son parent au quatriéme degré et des sieurs la Liére qui sont ses parents dans un degré fort éloigné.

« Interrogé quel jour il a abandonné sa maison de la Proustière -- a dit que s'est le mardy vingt huit juin, dix heures du matin.

« Interrogé pourquoi il a abandonné sa maison.

« A dit qu'instruit que la trouppe qui était à Avrillé s'avançait vers la Proustière avec du canon et des forces auxquelles il n'était pas possible de résister, il se décida à en sortir ayant préalablement expédié toutes les femmes vers les Gâts où il méditait de se retirer.

« Interrogé s'il en sortit en armes ou sans armes, avec ou sans trouppe.

« A dit en estre sorti en armes et avec sa trouppe.

« Interrogé sy cette trouppe n'était pas munie d'un volume assé considérable de poudre et de balles.

« A dit qu'il y avait un très petit nombre de coups à tirer par homme, plus un baril de poudre à canon, venu de la Guignardière où il était destiné au service d'une carrière, et qu'il ne fut emporté que pour estre jeté, comme il l'a été, dans une lande, pour éviter les inductions de vues hostiles qui auraient pu estre tirées de son invention à la Proustière.

« Interrogé que signiffiait le grand cry de « Vive le Roy ! » qui fut

Digitized by Google

proferé à l'unisson par tous les attroupés au moment du départ de la Proustière.

« A dit que ce cry n'a été proféré qu'une seulle fois sans son ordre et tumultueusement par les paysans, malgré qu'il eut défiendu aucun cri, aucunes parolles qui pussent estre considérées comme un signal de sédition, que ce cry le mortifia, qu'on s'en aperçut et qu'il ne fût pas répété.

« Interrogé sy au moment du départ il n'a pas fait faire silence pour donner à un individu qui était auprès de luy le moyen d'annonçer à la trouppe un projet destructeur et hostile.

« A dit qu'il n'a point demandé de silence, qu'il entendit une voix confuse sans qu'il sache d'où elle parût qui dit: « il faut aller aux Sables, nous y serons en sûreté, ceux qui voudront s'embarquer seront à même de le faire », que l'accusé trouva ce projet extravagant, et s'écria qu'il n'avait pas le sang (*sic*) commun; que dans un instant il entendit que le cri d'aller aux Sables était général, il voulut faire entendre sa voix pour rompre ce projet, mais il ne pût se faire entendre et voyant tout le monde s'acheminer, il dit à son fils aîné « voilà un party pris qu'il n'est pas de mon pouvoir de détruire, mais d'une extravagance il en peut naître un très grand bien, le bruit de cette marche sur les Sables va estre bientôt parvenu à la trouppe d'Avrillé, celà peut opérer une diversion, un ralentissement à la poursuite de nos femmes qui viennent de partir, il faut suivre cette trouppe, sauf à la disperser sur le chemin ». — Qu'en effet à mesure que l'on s'avançait vers les Sables, l'accusé s'attacha à peindre avec paysans, séparément de temps en temps, combien il était ridicule d'entreprendre d'entrer dans une place munie de canons avec des faulx et des fourches, qu'ils seraient tous écrasés; que ses propos décourageaient les paysans et dès lors la dispersion parcielle commença à s'oppérer; que heureusement une femme qui se trouva sur le chemin vers le Bois Guitton, annonça qu'il venait d'arriver aux Sables huit cents hommes avec du canon.

L'accusé enchanté de cette nouvelle vraie ou fausse s'en servit pour achever de rompre un projet contre lequel il s'est élevé dès le principe; qu'alors la trouppe se dispersa presque entièrement. L'accusé n'en conserva que ce qu'il en fallait pour gaigner le beaucage, et quand il fut gaigné il congédia les paysans en les exhortant à

Digitized by Google

la paix, à chetter leurs armes, sauf à venir les reprendre dans des moments paysibles pour les emporter chez eux. Et pour leur donner l'exemple, il chetta les siennes, il fit chetter celles dont ses domestiques étaient porteurs, et il joignit avec ses enfants et autres, à cheval, les dames qui étaient allés à la Morissière pour se rendre au Gas.

« Interrogé pour quoi sy on avait pas des intentions hostiles sur les Sables, la trouppe ne s'est dispersée qu'à la rencontre d'une femme disposée pour avertir des forces prétendues survenues aux Sables.

« A dit qu'il ne connaît point la femme rencontré en chemin, qu'il n'a pu dépendre de l'accusé de faire entendre raison plus tôt à une trouppe qui avait la teste montée, que la rencontre de cette femme et la nouvelle par elle débitées produisirent par la peur un effet merveilleux que toutes les remontrances de l'accusé ne purent produire auparavant.

« Représenté qu'il n'est pas possible d'imaginer que la rencontre de cette femme sablaise soit l'effet du hasard puisque cette femme était chargée de remettre à l'accusé une lettre sur la routte, qu'il la décacheta et après l'avoir lue nomma la personne de laquelle elle était émanée et que ce ne fut qu'après cette lecture qu'il témoigne à la trouppe que le projet de ce porter sur les Sables, de s'en rendre maître, d'incendier le district et d'avoir des correspondances avec une frégatte qui apporterait du secours, était impossible.

« A dit qu'il ne connaît point la femme en question, qu'il est faux qu'elle luy ait remis aucune lettre, qu'il ne luy en a vu remettre à personne; qu'en désaprouvant le projet d'aller aux Sables il n'a oui dire à personne que leur intention fût d'y commettre aucune incendie ny dy méfaire à personne.

« Qu'il a seulement entendu quelques voix confuses qui disaient que ceux qui voudraient passer dans les pays étrangers s'embarqueraient, qu'il n'a jamais été question ni de frégatte, ni de secours, qu'il n'est pas possible d'imaginer que luy personnellement voulut venir se réfugier aux Sables, tandis que sa femme et ses enfants avaient ordre de se rendre aux Gâs. Qu'en voulant les protéger il ne seroit pas venu aux Sables pour les exposer dans un pays éloigné

Digitized by Google

La Vie Littéraire en Vendée

Le Malaise Paysan

par Jean YOLE

(Editions Spes. 12 francs)

« La terre se meurt » avait déjà écrit René Bazin, en parlant de la Vendée. *Le Malaise Paysan*, de M. Jean Yole, précise, à l'aide d'une documentation abondante, sévère, douloureuse même, cette pénible constatation. Constatation, cette fois, appliquée à un pays qui, il y a quelques années encore, fournissait des cultivateurs aux régions dépeuplées de la Dordogne et de la Garonne. Beaucoup d'autres ouvrages ont paru sur la question paysanne en France; aucun n'a apporté un pareil ensemble de faits, une aussi psychologique — j'allais dire pathologique — connaissance des causes. Ce n'est pas une froide statistique. Ce n'est pas davantage l'œuvre d'un dilettante des Lettres traitant un tel sujet comme il aurait pu traiter n'importe quel autre. L'auteur, professionnellement parlant, est un médecin habitué à courir les villages, à pèleriner dans les fermes de notre Bocage vendéen et qui, tout en traitant les maladies des corps, étend sa clairvoyance et sa pitié à celles des âmes.

Ses précédents ouvrages, *Les Démarqués*, *La Servante sans gage* et la *Dame du Bourg*... avaient déjà signalé au grand public cet écrivain vendéen.

Digitized by Google

« plus véritablement attachés au Lonneur (sic) et à la liberté de « leur patrie que leurs détracteurs eux-mêmes.

« Interrogé pourquoi si, depuis si longtemps, il n'est pas entré « dans ses principes de contribuer à un soulèvement tendant a « contre-révolution, il a cherché à se faire un parti parmi les paysans « des environs de la Proustière en leur persuadant que la Révolution « ne tiendrait pas ?

« A dit que loing d'avoir cherché à se faire un party, qu'il s'est « au contraire étudié lorsqu'il a vu les paysans mécontant (sic) de « la difficulté de débiter leurs denrées à leur dire qu'il fallait avoir « passiance (sic), attendre du temps et de la Providence des mo- « ments plus heureux, et surtout éviter toutes rumeurs et toutes « violences, et toute hombre (sic) d'insurrection.... » (1).

(*A suivre*). Henri RENAUD.

(1) Arch. Vendée, D. du tribunal du district des Sables, aff. de la Proutière, p. 33 cotte K. (inédit).

Digitized by Google

La Vie Littéraire en Vendée

Le Malaise Paysan

par Jean YOLE

(Editions Spes. 12 francs)

« La terre se meurt » avait déjà écrit René Bazin, en parlant de la Vendée. *Le Malaise Paysan*, de M. Jean Yole, précise, à l'aide d'une documentation abondante, sévère, douloureuse même, cette pénible constatation. Constatation, cette fois, appliquée à un pays qui, il y a quelques années encore, fournissait des cultivateurs aux régions dépeuplées de la Dordogne et de la Garonne. Beaucoup d'autres ouvrages ont paru sur la question paysanne en France; aucun n'a apporté un pareil ensemble de faits, une aussi psychologique — j'allais dire pathologique — connaissance des causes. Ce n'est pas une froide statistique. Ce n'est pas davantage l'œuvre d'un dilettante des Lettres traitant un tel sujet comme il aurait pu traiter n'importe quel autre. L'auteur, professionnellement parlant, est un médecin habitué à courir les villages, à pèleriner dans les fermes de notre Bocage vendéen et qui, tout en traitant les maladies des corps, étend sa clairvoyance et sa pitié à celles des âmes.

Ses précédents ouvrages, *Les Démarqués*, *La Servante sans gage* et la *Dame du Bourg*... avaient déjà signalé au grand public cet écrivain vendéen.

Digitized by Google

D'après Jean Yole, l'une des raisons fondamentales de ce malaise paysan semble bien être l'immense mouvement de démocratisation de la terre qui emporte les grandes propriétés, les fragmente, les distribue aux cultivateurs.

L'auteur donne l'exemple d'un fermier qu'il appelle Pierre. Pierre cultive une vaste ferme d'une quarantaine d'hectares. Le propriétaire sollicité par le prix montant des terres la met en vente. Pierre achète quinze hectares.

— Alors, dit la femme, nous ne pourrons garder avec nous que deux de nos enfants. — Ils sont six: quatre fils et deux filles. Premier coup donné à la famille. Pierre s'est endetté pour faire son acquisition; il meurt avant l'acquittement total. Cela entraîne un premier partage. Deux ans plus tard, la mère meurt. Second partage, « définitif celui-là et qui porte un coup fatal au domaine ». Discussion entre les citadins, c'est-à-dire entre les fils partis du pays, et les campagnards. La famille achève de se disloquer. Tout se vend, les derniers enfants restés à la terre partent à leur tour, sauf l'un d'entre eux, Patrice, qui reste sur une terre réduite à quelques hectares. Il n'aura qu'un fils, naturellement, afin que ce lambeau de terre ne soit plus partagé.

M. Jean Yole, — après nous avoir montré, par l'exemple du fermier à moitié Fonteneau, comment celui-ci, en cultivant sa ferme à l'aide de tous ses enfants, au lieu d'en acheter une partie, peut mettre de côté une somme importante qui lui permettra d'acquérir plusieurs borderies — passe aux autres causes du malaise. Il signale, hélas! combien de fois l'a-t-on dit inutilement, que la *propriété* paysanne a contre elle un régime successoral implacable. Il s'élève contre la loi draconienne du partage « qui, en détruisant le cadre de la culture, ruine la famille paysanne et dépeuple les campagnes ». Il faudra bien que cette loi « soit apportée ou amendée », de telle manière que l'œuvre d'une génération puisse se survivre. Il n'oublie pas le discrédit qui frappe la vie paysanne. Il n'oublie pas la loi de huit heures qui a soutiré tant de bras à la culture. Il constate que, à tort, on limite au nombre de ceux qui émigrent le désastre qu'entraîne la désertion de la terre: la désertion sur place est bien autrement grave, parce qu'elle décime les meilleures troupes. Il montre les jeunes cultivateurs transformés en mécaniciens de machines à battre, en agents d'assurances, en marchands

Digitized by Google

de grains, heureux d'aller à Nantes les jours de Bourse, « de voyager en peau de bique, de prendre un déjeuner au restaurant ».

Les causes de ce malaise sont, en somme, plus morales qu'économiques: « C'est toute la vie moderne qui lui est contraire ».

« Nous passons du règne de la tradition au règne de l'opinion ».

Le salut ? M. Jean Yole le voit dans l'association entre la bourgeoisie terrienne et le paysan. Des jeunes hommes de bourgeoisie terrienne, qui se fussent destinés naguère à des carrières libérales, commencent à descendre sur nos sillons, non plus seulement un fouet à la main, comme leurs pères, ou en surveillants comme des régisseurs, mais en vêtements de travail.

Peut-être, mais les jeunes bourgeois ne sont-ils pas, eux aussi, séduits par le mirage des villes. Hélas ! je crains bien que les villes ne continuent de fasciner, d'attirer, d'engloutir, et les campagnes de se dépeupler.

Le paysan, c'est la réserve, constate avec mélancolie M. Jean Yole. Après le paysan, il n'y aura plus rien. — Il y aura comme ailleurs, comme dans le Midi, l'invasion étrangère, l'invasion italienne ou autre. Dieu merci, nous n'en sommes pas encore là.

M. Jean Yole ne nous en aura pas moins donné un livre éloquent dont chaque phrase évoque une image ou fait penser, un des plus beaux livres inspirés par cette poignante question paysanne, le plus beau livre que lui-même ait écrit.

Emile GABORY.

Digitized by Google

POÈMES

I

La flamme chaude des ajoncs,
Qui couve encore sous la terre ;
Un arbre noir et sa lumière
Sur un ciel plus noir que son tronc ;
A petits coups, à petits bruits
Le grignotement de la pluie,
A petits bruits, petites joies,
Des moineaux mouillés sur les toits ;
Cette présence ralentie,
Ce don des jours, ce don des mois,
Ce don auguste fait à moi,
Fait à nous tous, de notre vie...

II

Un silence coupé d'oiseaux
Comme le fleuve, de roseaux ;
Un chuchotement unanime
Qui se répond de cime en cime
Comme une balle qui bondit ;
Autant de gouttes de lumière
Qu'il est de becs au bord des nids,
Autant de joie, autant de cris
Qu'il y a d'oiseaux sur la terre...

III

C'est toute la vie du bocage
Qui rêve à l'ombre de ce chêne
Où sont couchées les douces vaches
Avec leurs yeux qui se promènent ;

C'est toute la vie de la terre
Qui est là couchée dans cette ombre
Qui protège de la lumière
Le ruminement de leurs songes...

PIERRE MENANTEAU

Digitized by Google

CHOSES D'ART

Les nouveaux vitraux de l'église Saint-Pierre

DES SABLES-D'OLONNE

L'Eglise Saint-Pierre du nouveau quartier de l'agrandissement des Sables-d'Olonne, l'un des plus recherchés en bordure de la mer jusqu'à l'extrémité de la Rudelière, vient de compléter très heureusement la belle décoration des verrières de son monument de style « byzantin », en confiant au maître Desjardins, d'Angers, le soin d'interpréter les 3 vitraux que cet artiste réputé vient de placer dans la chapelle absidiale du Baptistère. De l'avis général, l'effet en est des plus remarquables.

M. Desjardins a composé pour la fenêtre centrale le Baptême du Christ par Saint Jean dans les eaux du Jourdain, en s'inspirant des meilleures œuvres d'art consacrées à cet événement capital dans l'Histoire religieuse.

Il a suivi les mêmes directives pour le vitrail de droite représentant dans la cathédrale de Reims en 496, le baptême de Clovis par l'archevêque Saint Remi, en présence de la reine Clotilde.

Mais pour ce qui est du troisième vitrail, celui de gauche, retraçant l'épisode, après l'an 312 du baptême de Constantin, à la suite de sa victoire sur l'Empereur Maxence, sous les murs de Rome (puisque certains auteurs discutent encore du fait et surtout de sa date), le maître verrier a dû créer de toutes pièces, pour ainsi dire, dans les moindres détails, la représentation de cette cérémonie cultuelle.

En effet, à part les œuvres picturales d'artistes italiens, comme le Fattore, Lorenzo-Costa, ou le tableau de Martin de Vos, au Musée

Digitized by Google

d'Anvers, et même en se remémorant les célèbres peintures des chambres du Vatican, d'après les cartons de Raphaël, il n'existe chez nous aucune documentation soit bibliographique, soit iconographique, qui soit irréfutable.

M. Desjardins nous représente Constantin, recevant des mains de l'officiant, dans la cuve des catéchumènes, l'eau lustrale qui va le faire chrétien. Ses chefs guerriers en sont les témoins, ainsi que son porte labarum qui s'appuye fièrement sur l'étendard impérial, surmonté pour la première fois de la croix et du monogramme du Christ. On y lit du reste la légendaire devise: In hoc signo vinces.

L'ensemble de la composition est absolument valeureux, les personnages, finement dessinés, sont harmonieusement campés et le jeu des coloris, absolument distingué, est impeccable de réusssite. C'est d'une véritable documentation historique. On observe du reste, que de la sorte, l'auteur s'est ingénié à mettre en évidence autour du Baptême du Christ, la propagation de la religion par ce sacrement. Il s'attache surtout en plus, à faire ressortir dans ses personnages, à défaut de portraits authentiques, tout au moins les oppositions des caractères de tous ordres des races franques et romaines. Il y a pleinement réussi.

Nous sommes donc heureux de donner à nos lecteurs la primeur de la reproduction de cette création, et nous rendons hommage à l'habileté du maître verrier René Desjardins.

G. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Pour la restauration de la Cathédrale. — Notre Directeur, M. René Vallette, qui, dans une de ses récentes *Chroniques du Bas-Poitou* avait attiré l'attention des Beaux-Arts sur l'état inquiétant des voûtes du chœur de la cathédrale de Luçon, vient d'être avisé par cette administration, comme correspondant du Ministère des Beaux-Arts, qu'un devis important était à l'étude dans le but d'exécuter les travaux de consolidation jugés nécessaires.

Un Musée Régional de la Préhistoire. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'un musée régional de la Préhistoire du Poitou, vient d'être fondé à l'Université de Poitiers, sous la haute direction de l'éminent archéologue qu'est notre savant collègue M. Gustave Chauvet. Toutes les pièces qui le constituent sont exclusivement tirées du sol poitevin, c'est-à-dire des cinq départements qui représentent l'ancien duché d'Eléonor d'Aquitaine, et dont Poitiers fut et demeure la tête- (Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Inférieure).

Mort d'André Hallays. — André Hallays vient de mourir, âgé de 70 ans, après une courte maladie.

Ecrivain et critique de goût, il s'était spécialisé dans l'étude des monuments curieux du Passé. Il fut souvent l'initiateur de campagnes utiles pour sauver des œuvres d'art qu'on négligeait.

Rappelons notamment sa précieuse série d'études « *En flanant à travers la France* » où il consacra à Fontenay-le-Comte et à Luçon, de belles et vigoureuses pages.

Digitized by Google

Classement de la maison natale de Clémenceau comme monument historique. — Sur la demande de M. de Tinguy du Pouët, député de Fontenay-le-Comte, l'Administration des Beaux-Arts étudie les conditions dans lesquelles le classement parmi les monuments historiques de la maison natale du Président Georges Clemenceau pourrait intervenir. Cette maison se trouve à Mouilleron-en-Pareds où notre compatriote est né le 28 septembre 1841.

Nos Artistes. — Après avoir exécuté en marbre, avec son merveilleux talent accoutumé, la jolie tête d'une fillette de trois ans, Monique Le Roux, petite-fille du regretté Sénateur de la Vendée, notre bien cher ami, l'excellent statuaire Arthur Guéniot modèle actuellement un grand et admirable bas-relief de 2 m. 50, représentant Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus. Traduit ultérieurement en marbre, ce bas-relief, dont nous avons sous les yeux la très belle image — sera placé dans la cathédrale de La Rochelle, déjà richement illustrée par les décorations du peintre Bouguereau. Guénrot du reste, caresse d'autres projets de travaux, qui contribueront puissamment à orner ce bel édifice historique.

Conférences. — Le 11 janvier au théâtre municipal de La Roche-sur-Yon, l'éminent écrivain René Benjamin, a donné une très belle conférence, avec comme sujet: *Une visite à Georges Clemenceau dans sa retraite*, visite qu'il fit en septembre 1928 à Saint-Vincent-sur-Jard, en compagnie de M. Buré.

— M. Paul Fillon, a publié dans le *Messager de la Vendée* du 19 janvier un très fidèle et remarquable compte rendu de cette inoubliable évocation de l'âme ardente et fière, de notre illustre compatriote.

— Le 6 mars, à Niort, notre très distingué compatriote et ami Jean Yole, lauréat de l'Académie, a donné avec le plus grand succès une très intéressante conférence sur le sujet suivant: *La Vie locale, « Sous le chaume et la tuile paysanne...* Coutumes d'autrefois et modes d'aujourd'hui... La chanson et le folklore au pays d'Ouest ».

— Au cours du gala de propagande organisé par l'Aéro-Club des Deux-Sèvres, M. le Colonel de Vasselot de Régné, que M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air a attaché à son cabinet particulier, a fait

Digitized by Google

à Niort, le 24 mars, une magnifique conférence, sur l'aviation nationale, touristique et commerciale.

Nos Compatriotes. — Notre éminent compatriote et ami, M. J. Aulneau, poursuivant sa mission d'études et d'enquêtes en Italie, a été reçu par les cardinaux Paccelli et Cerreti, par les ministres du Roi aux Finances, à l'Agriculture et aux Corporations (Commerce et Industrie) et dans une longue audience, par M. B. Mussolini.

— Madame Bernadette Wirtz-Daviau, artiste peintre, habitant le château du Val-Fleury à Apremont, fille de M. Benjamin Daviau, ancien courtier maritime à Luçon, vient d'être promu officier d'Académie.

— M. de Lestrange, gendre du vicomte Pierre de Bagneux, vient d'être nommé commandant du « *Sirocco* », à Toulon.

— M. de Veillechèze de La Mardière passe commandant de la « *Malicieuse* », à Saïgon.

A tous, nos plus vives et respectueuses félicitations.

— Nous apprenons, avec plaisir, que le général de brigade de Kervenoaël, frère de notre ami M. le comte de Kervnoaël, ancien député de la Vendée, au cours d'une prise d'armes où furent passées en revue les troupes de la garnison de Quimper, a reçu la cravatte de commandeur de la Légion d'honneur, des mains du général Ragueneau, commandant le 11e Corps.

Nos Collaborateurs. — Notre très distinguée collaboratrice Madame Boutet-Lagrée, dont tous nos lecteurs apprécient le beau talent littéraire, vient de commencer dans l'*Ami du Peuple* (12 mars 1930), une série de *Contes* au charme très prenant, et dont le premier nous initie aux mœurs bizarres des Kabyles.

Au Musée Vendéen. — La collection de tableaux du Musée Vendéen, de Fontenay-le-Comte vient de s'enrichir d'une nouvelle œuvre du maître peintre Vendéen Milcendeau: « *Vieilles bavardes* ».

Un joli geste. — M. Félix Charron, vieillard hospitalisé à l'Hôpital, vient de faire don à ce Musée, d'un tableau exécuté vers 1860, par Mademoiselle Brisson, sœur de M. Brisson, ancien juge à Fontenay. Cette bonne étude, d'un intérieur modeste par la reproduction précise des costumes de l'époque, est une heureuse contribution à la résurrection de notre passé local.

Digitized by Google

Le Salon Yonnais de cette année, a été l'occasion d'une nouvelle et très intéressante manifestation artistique qui nous a permis d'admirer une fois de plus les œuvres de nos distingués compatriotes, et notamment celles de MM. Rousseau-Decelle, André Astoul, Charlopeau, Haudeville, Fernand Combes, de Gouttepagnon, etc.; de Mesdames Cécile Paul Baudry, Bréchotteau, Peau-Girardeau, Guyet de la Mardière, Astoul; de Mesdemoiselles Moinard, Ouvrard, Gendroneau, etc.

A l'occasion de cette manifestation artistique, notre collaborateur et ami Paul Devigne, a fait au théâtre municipal de La Roche-sur-Yon, une très belle conférence sur *L'Art et les Artistes Vendéens*, qui a obtenu du public un grand et mérité succès.

Les Jeunes Amis de Vendée. — Nous sommes très heureux de souhaiter cordiale bienvenue et longue prospérité à l'*Association des jeunes Amis de Vendée*, qui vient de se fonder, et qui, purement littéraire, a pour but de faire mieux connaître et aimer la Vendée, en soutenant les jeunes talents et en publiant les œuvres de ses adhérents.

Adresser les adhésions, soit au siège de l'Association, 23, passage Saint-Yves, à Nantes, soit à M. Gaudronneau, à Palluau.

L'Insurrection Vendéenne de 1815. — A la dernière séance de la *Société Académique de Nantes*, M. de Goué a lu un manuscrit de M. le comte de Mornac, qui relate la Campagne de 1815, à laquelle il prit part comme un des chefs de l'armée vendéenne.

Election au Conseil Général. — M. de Tinguy du Pouët, député de la Vendée et maire de Saint-Michel-Mont-Mercure, a été élu, sans concurrent, conseiller général pour le canton de Pouzauges, en remplacement du regretté M. de Vexiau. Nos félicitations.

***

ACHAT DE LIVRES M. RIEFFEL LIBRAIRE

47 *ter*, rue des Saints-Pères, à Paris (6e), parcourra en automobile à partir du 7 Avril, les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres. Prière aux personnes qui ont des livres à vendre de le lui écrire.

(*Communiqué*).

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

On annonce les fiançailles de M. Rémy RENÉ BAZIN, fils de M. Nicolas René-Bazin, et de Madame, née Gain, et petit-fils de M. René Bazin de l'Académie française, avec Mademoiselle Renée BERNIQUET, fille du colonel Berniquet et de Madame, née Brunet, décédée;

— et celles du vicomte Paul de KERVENOAËL et de Mademoiselle Odette de CURGY.

MARIAGES

Le 4 janvier 1930, a été célébré en l'église Saint-Rémy de Pissotte, le mariage de Mademoiselle Germaine de BODARD de la JACOPIÈRE, avec M. Henri de CASLOU.

— Le 26 février 1930, a été célébré en l'église Notre-Dame de Niort, le mariage du vicomte Philippe de GRIMOUARD, fils de notre ami le vicomte Henry de Grimouard et de Madame, née de Mascarel de la Corbière, décédée, avec Mademoiselle Marguerite de LOYNES, fille du regretté président du Syndicat agricole des Deux-Sèvres, et de Madame, née De la Lande.

La gracieuse mariée a été conduite à l'autel par son frère, M. Bernard de Loynes. Son service d'honneur était assuré par:

Mademoiselle Marie de Grimouard, accompagnée par M. François De la Lande;

Mademoiselle Anne De la Lande, accompagnée par M. Marcel de Chaurand;

Mademoiselle Elisabeth de Grimouard, accompagnée par le lieutenant Savelli;

Mademoiselle Jeanne Partiot, accompagnée par le vicomte Bernard de Tristan;

Digitized by Google

Mademoiselle Annie Hedde, accompagnée par le vicomte Guy de Chaurand;

Mademoiselle Monique de Kerret, accompagnée par M. François de Crémiers.

Les témoins de la mariée étaient: M. Louis De la Lande, son oncle, et M. Bernard de Loynes, son frère. Ceux du marié étaient: le vicomte Patrice Hersart de La Villemarqué de Cornouaille, son beau-frère, et le comte Geoffroy de Grimouard, son cousin.

— Le 3 mars 1930, a été célébré en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, à Paris, le mariage de Mademoiselle JACQUELINE RICHARD, fille de M. Sosthène Richard, conseiller maître à la Cour des Comptes et de Madame Richard, née Audé, avec le docteur ALBERT SALMON, ancien interne des hôpitaux de Paris.

NAISSANCES

Le Docteur CHARLES LUDEMANN et Madame, née Alice-Yvonne Renaud, font part de la naissance de leur fils YVES, le 2 février 1929, à la Garenne-Colombes (Seine).

— M. et Madame GEORGES GUYET sont heureux de faire part de la naissance de leur fils YVAN. (Le Givre, 19 février 1930).

— Le lieutenant de vaisseau, vicomte DE MAUPEOU et la vicomtesse, née comtesse d'Ursel, font part de la naissance de leur fils AURIAN, le 26 février 1929, à Bruxelles.

— Nous sommes également heureux d'apprendre la naissance, le 7 mars 1930, au Hâvre, du jeune PAUL PRUDHOMME, fils de M. Prudhomme, notaire au Hâvre, et de Madame, née Agnès Guéniot, fille de l'excellent statuaire.

MONDANITÉS

Le 15 février, le marquis de Baudry-d'Asson a réuni, en son hôtel de la rue Boissière, à Paris, les amies de sa fille en une très élégante soirée dansante.

— A Rennes, la marquise de Courcy, née Nantois, a offert cet hiver une série de très élégants déjeuners et goûters-bridge.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Madame Gustave CHEVALLEREAU, née Alice Angibaud, présidente de l'Œuvre des Campagnes, décorée de la médaille de la Reconnaissance française, décédée le 11 janvier 1930, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 73 ans.

A ses obsèques, célébrées le 15 en l'église de Sainte-Hermine, en présence d'une nombreuse et très sympathique assistance, M. le vicaire général chanoine Massé, représentant Monseigneur l'évêque de Luçon, est monté en chaire et a rendu un pieux et délicat hommage aux éminentes qualités chrétiennes et secourables de la regrettée défunte, dont la mort a mis en deuil les familles François du Temps, Bouhier, Roussin et Perreau de Launay.

— Madame Eugène DURIEU, née Louise Hourticolou, belle-sœur de notre ami Gabriel Gambier, notaire honoraire, décédée à La Flèche, le 14 janvier 1930 à l'âge de 68 ans.

— M. René GOGUET, avoué, docteur en droit, décédé à La Roche-sur-Yon, le 15 janvier, à l'âge de 64 ans.

— Madame la marquise de GUERRY de BEAUREGARD, née Marie Pastre, décédée à Nantes, le 22 janvier 1930, et dont les obsèques ont été célébrées le 25 dans la cathédrale de Nantes, au milieu d'une très nombreuse assistance.

— M. le commandant Georges GAULY, officier de la Légion d'honneur, décédé le 24 janvier 1930, dans son château de Manfray, en la Réorthe, à l'âge de 77 ans.

Digitized by Google

Membre du Conseil curial, président de l'Association des Chefs de famille, président d'honneur de la Société de Secours mutuels, de la Société de tir « La Jeanne d'Arc », des Anciens Combattants, bienfaiteur des écoles chrétiennes, conseiller municipal de la Réorthe, M. le commandant Gauly laisse, après lui, le souvenir d'une vie toute remplie de foi, de labeur et d'abnégation. Ceux qui l'ont connu intimement sont douloureusement atteints par la disparition de cette noble figure, de ce chef d'élite dont la devise se résumait en ce simple mot: Devoir.

A ses obsèques célébrées en l'église de la Réorthe, le 28 janvier, au milieu d'une foule immense et émue, M. le curé fit en termes très délicats, l'éloge du regretté défunt.

— M. Fernand COCHARD, avocat, docteur en droit, maire de l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée), décédé à Nantes, le 26 janvier 1930, dans sa 80e année.

— Madame Paul TRIOU, née Marie-Louise Nau, décédée à la Châtaigneraie, le 8 février 1930, à l'âge de 88 ans, et dont la mort a mis en deuil les familles Triou, Lelièvre, Couteau et Aulneau de la Touche, que nous assurons de nos plus sincères condoléances.

— M. PALUSTRE de MONTIFAULT, maire de Moncoutant, et conseiller d'arrondissement, décédé subitement chez sa fille à Orléans, le 19 février 1930.

— Madame Victor ROCHEREAU, née Alice Hervineau, femme du très sympathique et dévoué député de la Vendée, décédée le 21 février 1930, à l'âge de 56 ans, à Fontenay-le-Comte.

Ses obsèques ont été célébrées le 23 en l'église Notre-Dame de Fontenay, en présence d'une foule émue, venue de tous les points de la Vendée et plus particulièrement de la région Yonnaise.

La levée du corps fut présidée par M. l'Archiprêtre de Fontenay, et la cérémonie funèbre par Monseigneur Deval, qui représentait Monseigneur l'évêque de Luçon. L'offrande fut faite par M. l'archiprêtre de Luçon et M. le doyen de Chantonnay conduisit le cortège au cimetière Notre-Dame de Fontenay, où eut lieu l'inhumation.

— M. Camille TRÉNIT, ancien percepteur à Nantes, décédé le 22 février 1930, à l'âge de 66 ans, et dont la mort a mis en deuil

Digitized by Google

Madame Paul-Emile Trénit, de Luçon, et M. Léopold Trénit, maire de Champ-Saint-Père, sa sœur et son frère, et notre ami Arthur Guéniot, son cousin.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Paul de Pont-Rousseau et l'inhumation a eu lieu à Luçon.

— M. l'abbé AIMÉ GOUELLEU, ancien curé de Saint-Jean de Fontenay, décédé le 24 février 1930, aux Sables d'Olonne, où il s'était retiré pour raison de santé.

— On annonce également la mort, en février au château de la Lande, près Royan, de la comtesse BOSCAL DE RÉALS DE MORNAC, et celle de sa fille, Mademoiselle BOSCAL DE RÉALS DE MORNAC.

— Madame la comtesse MICHEL D'ANNOVILLE, née Marie Le Pelletier d'Angoville, est aussi décédée le 5 mars 1930, en son château de Coisel, à l'âge de 81 ans.

— Nous apprenons enfin au moment de mettre sous presse, le décès du jeune ANTOINE GAULY, le cinquième enfant du commandant et de Madame Jean Gauly, rappelé à Dieu à l'âge de 3 ans;

— et celui de la baronne MARION DE PROCÉ, belle-mère de M Joseph Cheguillaume, morte à Nantes.

A toutes les personnes que ces morts mettent en deuil, nous offrons nos plus vives condoléances.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La date de la façade de l'église de Vouvant. — Notre confrère et ami M. Jean Robuchon étant l'auteur de la notice inscrite sur le panneau récemment posé par le Syndicat d'Initiative à droite du perron de l'église de Vouvant, a adressé aux journaux de Fontenay (*Vendée et Parole Républicaine*) une réponse à la lettre du marquis de Fayolle que nous avions reproduite dans notre précédent numéro.

Dans cette réponse, M. Robuchon, tout en reconnaissant que c'est par erreur qu'il a qualifié d'*évêque*, *l'abbé* de Maillezais Théodelin, maintient que c'est bien ce dernier qui de concert avec Guillaume le Grand *fonda* l'église de Vouvant au XIe siècle, ce qui ne veut pas dire que la construction actuelle de cet édifice date entièrement de cette époque. D'ailleurs, le panneau incriminé précise que le portail est du XIIe siècle, ce qui n'est pas contestable.

Dont acte.

L'Œuvre Littéraire de M. Clemenceau. — Les ouvrages qu'a laissés après lui M. Clemenceau sont nombreux et variés. Nous en reproduisons la liste d'après le *Polybiblion* de décembre 1929:

De la génération des éléments anatomiques (Paris, 1865, gr. in-8); — *La Mêlée sociale* (Paris, 1895, in-12); — *Le Grand Pan* (Paris, 1896, in-12); — *Les plus forts*, roman (Paris, 1898, in-12); — *Au pied du Sinaï* (Paris, 1898; 2e éd. 1920, in-4). — Plusieurs ouvrages consacrés à l'affaire Dreyfus: *L'Iniquité* et *Vers la réparation* (Paris, 1899, in-8); — *Contre la justice* (Paris, 1900, in-12); — *Au fil des jours*

Digitized by Google

(Paris, 1900, in-8); — *Le Voile du bonheur*, pièce en un acte (Paris, 1901, in-12); — *La Honte* (Paris, 1905, in-18); — *Aux embuscades de la vie, dans la foi, dans l'ordre établi, dans l'amour* (Paris, 1903, in-12) ;— *Discours pour la liberté* (Paris, 1903, in-18); — *Notes de voyage dans l'Amérique du sud, Argentine, Uruguay, Brésil* (Paris, 1911, in-12); — *Vouloir ou mourir* (Paris, 1913, in-4); — *Dans les champs du Pouvoir* (Paris, 1914, in-12); — *La Leçon de la Russie* (Paris, 1915, in-8); — *La France devant l'Allemagne* (Paris, 1916, in-8); — *L'Antipatriotisme devant le Sénat* (Paris, 1917, in-8); — *Allez, enfants de la Patrie!* (Paris, 1918, in-4); — *Démosthène* (Paris, 1926, in-16); — *Au soir de la pensée* (Paris, 1927, 2 vol. in-8); — *Vie de Claude Monet* (Paris, 1929, in-16). M. Clemenceau avait traduit Mill (John Stuart): *Auguste Comte et le positivisme* (Paris, 1868, 6e éd. 1898, in-16). — Ses *Plus Belles Pages* ont été recueillies par Pascal Bonetti (Paris, 1908, in-8).

Ajoutons-y ses *Mémoires*, en cours de publication.

— **Respect à son suprême sommeil.** — Dans *Figaro* du 6 mars 1930, et sous le titre *La Tombe de Clemenceau*, M. René Benjamin proteste en termes vigoureusement émus, contre la route que le conseil municipal de Mouchamps s'apprête à construire pour faciliter aux foules l'accès de la tombe du Tigre.

« Clemenceau, dit-il en terminant, fut un grand idéaliste, meurtri d'avoir rencontré tant de médiocrités parmi les hommes. Il a droit à une fière solitude ».

Dans les Lettres. — De M. Emile Baumann, l'auteur de si belles œuvres littéraires et notamment d'un récent et admirable volume sur *Bossuet*, on annonce la parution prochaine d'un nouvel ouvrage: *Caïn et Abel*, dont le succès est assuré d'avance.

— L'éditeur d'art, Pierre Bossuet, 47, rue de la Gaieté à Paris, va faire paraître successivement dans quelques semaines, l'œuvre posthume de notre regretté collaborateur et ami le Docteur Emile Boismoreau: (6 chansons inédites de notre Haut Bocage, avec leur historique), et de plus, un très important recueil de 70 chansons inédites, en patois vendéen, principalement de la région du Talmondais au pays de Mortagne-sur-Sèvre, paroles et musique recueillies et étudiées dans leur origine par un folkloriste très spécialisé de Vendée, M. Georges Bourgeois, de Talmont.

Digitized by Google

Le talentueux Louis Blampain de St-Mars en a écrit l'harmonie. En guise de Préface, l'ancien Inspecteur adjoint du Ministère des Beaux-Arts, notre distingué compatriote et ami Georges Lacouloumère, fait un historique des plus curieux et particulièrement documenté sur « la Chanson en Bas-Poitou » des temps les plus anciens jusqu'à nos jours ».

Les deux ouvrages en question sont illustrées par Andrée Petitjean.

Nous ne saurions trop en recommander la souscription à nos lecteurs dès que leur en parviendront les Bulletins, car une place de choix leur est assignée dans toutes nos bibliothèques particulières ou publiques.

— M. Robert Delagrange dans « l'Europe Illustrée » va prochainement consacrer à « *Mon Premier Eté à La Rochelle* » du maître graveur Marcel Fleury, une importante et très remarquable étude avec de nombreuses et parfaites reproductions d'eaux-fortes, extraites de l'ouvrage.

Dans son n° de mars, cette artistique publication a déjà donné une belle reproduction de la jolie gravure de Marcel Fleury: « Une curieuse maison de La Rochelle, *l'ancien hôtel de Villemandy*.

Dans le « *Journal des Débats* » M. Delagrange consacrait de même récemment à la grande planche « *Port de La Rochelle* » éditée par Hautecœur une très belle analyse en même temps que l'aimable artiste faisait don au Musée de Fontenay du dessin original.

Nos lecteurs se souviennent de l'étude de M. Delagrange parue dans la Revue sur l'eau-forte de Maillezais et de celle de la Grainetière dans le *Monde Illustré*. Ainsi faisant, cet érudit écrivain inventorie et analyse depuis quelques années l'œuvre admirable du graveur en même temps qu'il collabore à la composition d'un futur catalogue de luxe qui groupera les 300 planches de cette œuvre.

— De notre éminent ami Joseph Aulneau, dans le *Journal des Débats* du 1er février 1930, un feuilleton: *La Critique des Mœurs*, à propos de l'ouvrage de M. Paul Gauthier: *Les Mœurs du Temps* (Paris, Perrin).

— Du même, dans le *Capital* (novembre 1929) deux articles d'une

Digitized by Google

haute valeur : *Production et richesse de la Yougoslavie* — et la *Situation économique de la Yougoslavie.*

— Notre excellent collaborateur et ami Paul Devigne a publié dans *Le Phare de la Loire*, un très judicieux article: *Les Sculpteurs Vendéens*, et y a célébré avec son accoutumé talent *Gaston Guitton*, *Arthur Guéniot*, les frères *Martel*, Madame *Denise Chenot-Arbens.*

— A lire, dans l'*Anjou historique* d'octobre 1929: *L'Abbé Barbotin, aumônier de l'Armée catholique et royale de la Vendée* (1762-1848).

— Dans le dernier Bulletin de l'*Olona* un savant article du docteur Marcel Baudouin sur la préhistoire de Sainte-Foy, une délicate poésie de M. P. Fillon, « La Vieille coiffe ». Enfin M. Ydier rappelle la fantaisiste légende du « Jupon Rouge » des Sablaises et conclut à l'origine traditionnelle de ce vêtement, malheureusement disparu, plutôt qu'à une origine historique (Expéditon de Louis XIII en Bas-Poitou en 1622).

— Continuant ses savantes études sur la *Commune de Noirmoutier pendant la Révolution*, notre très érudit collaborateur, M. L. Troussier vient de réimprimer, en l'augmentant de précisions historiques personnelles, *Le Drame de la Claire*, (Noirmoutier, le 3 août 1794), qu'avait fait paraître il y a près d'un demi siècle son regretté oncle, M. le docteur Viaud-Grand-Marais.

(La Roche-sur-Yon, Potier, 1929. ext. de l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*).

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre très distingué compatriote et ami, M le capitaine Bouron, le magnifique ouvrage qu'il vient de faire paraître aux Editions Berger-Levrault: *Les Druzes. — Histoire du Liban et de la Montagne Harouanaise;* pages admirables, qui font le plus grand honneur au vaillant soldat et au savant écrivain qu'est l'auteur, et qu'accompagnent une remarquable préface du général Weygand, l'éminent chef d'Etat-Major général de l armée et de nombreuses illustrations: (Prix 40 francs).

Ouvrages offerts à la Revue

— *Le Silence de Clemenceau*, par M Jean Martet, Paris, Albin Michel, Prix 15 francs.

Digitized by Google

— *M. Clemenceau peint par lui-même*, du même auteur. Paris, Albin Michel, Prix 15 francs.

— *Clemenceau dans la Retraite*, par René Benjamin. Paris, Plon.

Trois œuvres exquises qui font merveilleusement revivre la grande et mâle figure de notre illustre compatriote.

— *La Vie dans un manoir du Bas-Poitou pendant un siècle.* — La Rochejaquelein — 1566-1665 (Extrait du Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*), Poitiers, 1929, par M. Salvini, archiviste de la Vienne.

— *Charles-Ambroise de Ceffarelli*, chanoine, préfet et chanoine (1758-1836), par notre savant collaborateur le comte Bégouen. (Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Toulouse). Toulouse, imprimerie J. Bonnel, 1929.

— *A propos d'une visite à Antigny.* — *Les Cimetières antiques du Poitou et leurs sarcophages superposés*, par M. Emile Ginot,, membre N. R. de travaux historiques. (Poitiers Société française d'imprimerie, 1930).

— Et enfin *L'Angleterre et la Vendée*, de notre éminent collaborateur Emile Gabory, qui vient de paraître à la librairie Perrin, à Paris, et dont nous ferons ultérieurement tout l'éloge mérité.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD, *P. et O. LUSSAUD Frères*, Fontenay-le-Comte

Digitized by Google

UNE LETTRE DU CARDINAL LUÇON

ARCHEVÊCHÉ
DE
REIMS

Reims, le 3 Février 1918.

Monsieur et très honoré Compatriote,

Je viens de lire les lignes que vous avez consacrées dans le Nouvelliste de Bordeaux *à l'étude sur la Vendée publiée dans la* Revue du Bas-Poitou.

Je suis vraiment confus de l'honneur que me font mes chers compatriotes. Ce n'est pas moi qui fais honneur à notre Vendée ; c'est notre Vendée qui, après s'être auréolée d'une gloire immortelle à la fin du dix-huitième siècle, fait rejaillir sur moi, comme sur tous ses enfants, l'honneur de son nom.

Je vous remercie, Monsieur, des sentiments de sympathie dont vous m'avez fait l'honneur de m'adresser l'expression, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes plus respectueux sentiments.

L. J. Card. LUÇON, Arch. de Reims.

(A Mr Edmond BÉRAUD, Vice-Président de la Presse Catholique et Monarchique

Telle est la belle lettre que je reçus de Reims mutilée, quelques mois avant la fin de la guerre. Je la publie aujourd'hui pour la première fois, et je la donne à la *Revue du Bas-Poitou* à qui elle est due.

C'est, en effet, dans les colonnes de la *Revue du Bas-Poitou,* et sous la signature de M. Baguenier-Désormeaux, que parut cette série d'articles glorifiant *Un grand Vendéen du temps présent* et célébrant la Vendée, dont le patrimoine de gloire a resplendi de nouveau par l'héroïsme du Cardinal Luçon.

Digitized by Google

Pendant les années terribles, ce noble fils du pays des Mauges fut le défenseur intrépide de la Cité, en France, comme l'était, en Belgique, le cardinal Mercier, deux noms inséparables dans la lutte menée contre la barbarie allemande.

Depuis le jour où, tout jeune prêtre, il fut le précepteur de mon ami regretté, le vicomte Gérard de Chabot, jusqu'à sa mort, le cardinal Luçon a magnifiquement servi l'Eglise et la France.

Il restera l'une des plus pures gloires de la Vendée, de « notre Vendée », comme il me l'écrivait, avec tout son cœur de Vendéen.

E. B.

Portrait du Cardinal LUÇON

d'après un cliché obligeamment prêté par M. l'Abbé Bremont, curé du Sacré-Cœur de Reims, 12, Rue du Trianon, auquel l'illustre Prélat a confié la pieuse tâche d'édifier à Reims la **Cité Paroissiale du Sacré-Cœur**, *que nous nous faisons un devoir de recommander chaleureusement à la générosité de nos lecteurs.*

N. D L. D.

Digitized by Google

La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution

Autour de la mort de D'ELBÉE

I. — LA DATE

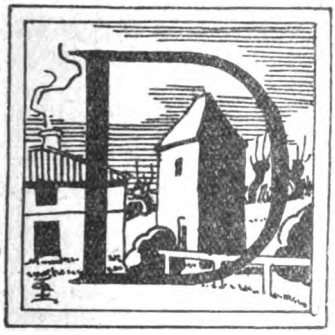

D'ELBÉE, très grièvement blessé à la bataille de Cholet, tomba, comme l'on sait, aux mains des Républicains lorsque ceux-ci, au mois de janvier 1794, reprirent possession de Noirmoutier. Sur le conseil de Charette, le généralissime de l'armée catholique et royale s'y était retiré, pour s'y guérir, ou du moins pour y mourir en paix ; il y périt, fusillé par les Bleus, comme toute la garnison royaliste, comme la plupart des autres réfugiés, et comme l'officier républicain Wiéland qui, en octobre 1793, n'avait pas su ou pas pu défendre l'île contre les entreprises du chef de la Basse Vendée.

Digitized by Google

Quelque obscurité plane encore sur les diverses circonstances qui accompagnèrent cette mort de l'infortuné successeur de Cathelineau, et en premier lieu sur la date exacte à laquelle il faut la placer.

Noirmoutier fut pris dans la nuit du 13 au 14 nivôse an II (*2-3 janvier 1794*), par les troupes de Haxo ; celles-ci entrèrent dans la ville le 14, vers la fin de l'après-midi, faisant de nombreux prisonniers. Dès le soir même, les Représentants Bourbotte, Prieur de la Marne et Turreau prévenaient le Comité de Salut Public qu'ils avaient constitué une Commission militaire pour juger les rebelles, et le général Aubertin, dans ses *Mémoires*, mentionne que cette Commission fut convoquée dès la matinée du 15 (*4 janvier*). Aubertin, qui quitta Noirmoutier le même jour, pour repasser le Gois le 16, le surlendemain de son entrée dans l'île, et aller coucher le 17 (*6 janvier*) à la Garnache, traite de « boucherie » l'exécution qui fut faite des Vendéens après son départ, ajoutant que d'Elbée et sa femme périrent les derniers.

Piet, de son côté, affirme que Haxo, en abandonnant l'île au matin du troisième jour de l'occupation, soit le 16 nivôse, ne fut pas témoin des massacres, qu'il fit tout pour empêcher, — ce qui reculerait ceux-ci jusqu'à cette date tout au moins. (*5 janvier.*)

M. le marquis d'Elbée, au cours de l'étude publiée par lui, en 1897-98, dans la *Revue du Bas-Poitou*, relate à son tour que le général en chef Turreau, cousin du Représentant, laissa Noirmoutier le 16 nivôse, et qu'il écrivit de Nantes à un ami que l'exécution de l'illustre captif eût lieu deux jours après, c'est-à-dire le 18. Nous croyons qu'il y a là une légère inexactitude. Les Représentants, dans un *post-scriptum* à leur lettre du 14 ni-

Digitized by Google

vôse annonçant la prise de Noirmoutier, (Baguenier-Desormeaux : *Documents sur Noirmoutier et la mort de d'Elbée et de ses compagnons*) informent le Comité de Salut Public que le général Turreau s'embarque à l'instant pour Nantes : le 14 et non le 16, ce qui placerait à cette dernière date la mort du généralissime. Et Turreau lui-même, dans sa lettre à son ami St B., certifie qu'il quitta l'île le lendemain de son occupation, autrement dit le 15, ce qui fixerait par déduction l'exécution de d'Elbée au 17 nivôse (*6 janvier*).

Quoi qu'il en soit, c'est cette date du 6 janvier que donne, lui aussi, un *Résumé,* dont nous reparlerons plus loin et qui s'exprime en ces termes : « ... Le 6, (*janvier*) on fut chercher militairement le vertueux général d'Elbée. Comme il ne pouvait marcher, il fut porté dans un fauteuil de Mme Doré, née Jacobsen, avec des branches, et conduit sur la place d'armes où étaient attachés à des poteaux Duhoux de Hauterive, de Boisy et Wiéland... » Ainsi, comme l'avaient souhaité les Conventionnels, la *partie* était *carrée !..*

La date du 18 (*7 janvier*) est celle qu'indique la veuve de Duhoux de Hauterive lorsque, le 12 octobre 1796, elle sollicite main-levée du sequestre établi sur les biens de son mari, fusillé avec le généralissime. Et nous nous trouvons maintenant en présence de deux pièces démontrant toutes deux que le 19 nivôse tout était terminé : la première est une lettre des Représentants Bourbotte et Turreau, annonçant au Comité de Salut Public, à la date précitée, que d'Elbée et ses compagnons d'infortune ont été frappés du *glaive exterminateur* au pied de l'Arbre de la Liberté (Baguenier-Desormeaux, *ibidem*) ; la seconde relève l'ordre donné, à cette même date du 19 (*8 janvier*), par lesdits Con-

Digitized by Google

ventionnels, de lever les scellés apposés chez la plus connue de leurs victimes. Nous n'avons encore rien dit d'un autre écrit, le fameux interrogatoire du général produit par Piet et daté par lui du 20 nivôse (*9 janvier*) ; il y a, sur ce dernier point, une confusion manifeste qu'il est nécessaire de rectifier...

Piet, racontant la prise de l'île par Haxo, la fixe au matin du 4 janvier 1794. Or, c'est une erreur ; elle est du 3. Et cette erreur initiale de 24 heures a dû se répercuter sur toute la chronologie de l'aide de camp de Dutruy. Erreur qui n'a rien de particulièrement extraordinaire après tout ; il y en a d'autres du même genre, même dans les registres de la Municipalité de Noirmoutier ; et, comme l'explique parfaitement M. Lenôtre dans son « *Charette, Roi de Vendée* », le calendrier républicain, qui venait à peine d'être promulgué, était loin d'être familier à ceux qui avaient la charge de l'appliquer... Quand donc Piet, se croyant au 20 nivôse, attribue cette date à l'interrogatoire du généralissime des Vendéens, il est en réalité au 19, et c'est la date du 19 que devrait, à notre avis, porter ce document. Personne ne s'en est avisé jusqu'ici.

N'est-ce pas assez impressionnant ? Nous nous trouvons en présence d'un faisceau de trois pièces, desquelles on pourrait inférer que la mort de d'Elbée serait du 19 nivôse an II. Voici alors comment, dans cette hypothèse, les choses, selon nous, se seraient passées :

Non pas plusieurs jours après la prise de l'île, comme le prétend Piet, mais dans la soirée du 14 nivôse, les généraux et les Conventionnels se rendirent chez d'Elbée pour l'interroger. Ceci est évident, puisque le général Turreau assistait à cet entretien et que son départ est du 14 au soir, peut-être du 15, — plutôt du 15, croyons-

Digitized by Google

nous (1). Au reste, l'aquarelle de l'officier d'état-major Fachot : « *Portrait de d'Elbée, d'après nature, lors de son interrogatoire* », est une nouvelle preuve de ce que nous avançons, puisqu'elle est datée du 14 nivôse. (Chassin : *Vendée patriote,* III, 490.)

Le généralissime se trouvait dans la maison de la *Maduère,* couché au fond de cette alcôve aux très simples boiseries grises que l'on nous montra dans notre jeunesse, au premier étage d'un corps de bâtiment qui existe encore. Il forme l'angle des rues de la Douane et de la Mare, et tout dernièrement, ayant eu l'occasion de revoir l'intérieur de ce bâtiment, il nous a bien semblé reconnaître ces vieilles boiseries, un peu mutilées et utilisées de façon différente... Ce furent, dit Chassin, l'adjudant-général Guillemé et le brigadier Dalicel qui y découvrirent le général incapable de se mouvoir, et le *Cavalier Nantais,* dans ses *Notes,* sur lesquelles nous reviendrons, rapporte qu'il fut le seul interrogé. Mais passons... Le matin de l'exécution, quand on vint le chercher avec un fauteuil pour le conduire à la mort, on l'aurait fait « *paraître et disparaître* », suivant l'expression même de l'auteur des *Recherches sur Noirmoutier,* devant la Commission militaire instituée par les Conventionnels, et Piet aurait daté son interrogatoire du moment de cette comparution. Puis d'Elbée, ses compagnons et Wiéland auraient été fusillés immédiatement, le 19 nivôse an II, (*8 jan-*

(1) Nous n'ignorons pas que Poirier de Beauvais semble douter que Turreau ait véritablement vu d'Elbée ; d'Elbée, dit-il, était affligé d'un bégaiement désagréable et rien n'indique que Turreau s'en soit aperçu. La réalité de cette entrevue, signalée de divers côtés, nous paraît cependant démontrée.

Digitized by Google

vier 1794) dans la matinée... Et cependant, au moment de conclure définitivement en ce sens, nous sommes retenu par un dernier doute.

En *post-scriptum* à leur lettre du 19 nivôse, les Représentants Bourbotte et Turreau mentionnent le départ pour Lorient, par mer, de leur collègue Prieur de la Marne, deux jours plus tôt, le 17 nivôse par conséquent (1). Nous avons peine à croire au départ de Prieur avant « *la fin de la fête* », pour reprendre le langage de Dutruy, et cela d'autant plus que Piet, dans la narration qu'il a laissée du souper au milieu duquel fut décidée la mort de Wiéland, Piet, parlant des Conventionnels et leur prêtant un rôle odieux, ne fait aucune réserve, aucune distinction. Rien ne permet de supposer dans son récit que les trois Représentants n'aient pas participé à ce souper et à cette décision, et nous pensons que Piet n'eût pas manqué de le dire, si l'un d'eux eût été absent.

Or, Prieur étant vraisemblablement parti le 17 nivôse, cela avancerait au 17 au matin, au plus tard, la mort du généralissime des Vendéens. Cette date concorde avec celle que l'on peut déduire de la lettre de Turreau à son ami St B... et c'est celle que Jacobsen, maire de Noirmoutier sous l'Empire et la Restauration, et frère de Mme Mourain de l'Herbaudière, fusillée en même temps que Mme d'Elbée, indique également en 1822, lorsqu'il demande l'autorisation d'exhumer les restes du généralissime (2). De plus, elle corres-

(1) Dans une lettre datée de Noirmoutier 15 nivôse et publiée par Bliard, (*Le Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*, page 344). Prieur écrit: « Je me mets en route demain ». Mais n'a-t-il pas pu être obligé de retarder son départ d'un jour, au dernier moment ?

(2) *Revue du Bas-Poitou*, 1898, page 262. — Communication de M. H. Jacobsen au marquis d'Elbée.

Digitized by Google

pond encore à celle donnée par le *Résumé ;* et lorsqu'on lit la lettre de Dalicel dans *Une Mission en Vendée* (1) : « ...*Son affaire* (à d'Elbée) *fut bientôt faite et de suite nous expédiâmes les brigands et les chefs que nous tenions dans l'église ; nous en eûmes pour deux jours...* », ou celle de Guillemé à Danglade (2) : « ... *D'Elbée, ce fameux commandant, est gardé, Tanguy* (sic) *et Pineau fusillés, plusieurs autres chefs sont détenus, le sort de Wiéland n'est pas encore décidé...* », on a plutôt l'impression que la vengeance des Républicains dût être aussi rapide qu'implacable...

II. — LA COMMISSION DE NIVOSE

S'il a été impossible jusqu'ici de fixer de façon indiscutable la date de la mort du généralissime, il est une autre chose plus impossible encore, dit-on communément : tirer de l'ombre la Commission de nivôse qui le condamna, et faire connaître les noms des membres dont elle était composée. Commission de pure forme, bien certainement ; Commission qui n'avait d'autre but que de donner une apparence de légalité au massacre en masse de tous les royalistes, soldats ou réfugiés, saisis dans l'île et, dès l'instant même de leur capture, voués à la mort par les Représentants... Mais si atténuée que puisse être sa responsabilité réelle, cette Commission, de l'existence de laquelle certains ont paru douter, n'en a pas moins fonctionné. Les Représentants d'abord, puis les mémorialistes du temps en ont parlé...

(1) Par E. Lockroy, pages 318-320.

(2) Datée de Noirmoutier, le 15 Nivôse an II. — *Papiers Dugast-Matifeux*, à la Bibliothèque de Nantes).

Digitized by Google

Berriat-Saint-Prix a dit (*La Justice Révolutionnaire*, p. 262) qu'elle était présidée par Collinet et comptait comme juges Foré, Simon et Tyroco, Piet y remplissant les fonctions d'accusateur public. Telle était bien, en effet, la composition d'une Commission militaire instituée à Noirmoutier, en premier lieu par un arrêté de Francastel, Hentz et Garrau, puis par Prieur de la Marne, et qui siégea du 15 floréal au 26 prairial an II. Mais il ne paraît pas, de prime abord, qu'elle ait eu rien de commun avec la Commission de nivôse, et l'on a pu, avec grande vraisemblance, reprocher à Berriat-Saint-Prix de s'être trompé en lui attribuant une part dans les exécutions du commencement de janvier 1794. C'est cependant une question à étudier.

Il est hors de doute qu'avant de siéger sous le nom de *Commission militaire* l'organisme qui comprenait Collinet, Foré, Simon, Tyroco et Piet existait déjà sous le titre de *Comité révolutionnaire*. Piet a raconté lui-même qu'au moment de partir les Représentants avaient établi un Comité de ce genre, composé de cinq membres, et que, à son grand étonnement et malgré l'attitude généreuse qu'il avait eue à l'égard de Mme d'Elbée, Prieur lui avait demandé d'en faire partie. Ici, une première observation : ce n'est pas seulement à la fin du séjour des Conventionnels que remonte la constitution de ce Comité. Ses comptes, envoyés à Bourbotte le 26 prairial an II, attestent qu'il avait été installé le *14 nivôse* de la même année, qu'il avait cessé ses fonctions le 14 floréal, et coûté à la République la modique somme de 3.121 livres. (Baguenier-Desormeaux : *Documents sur Noirmoutier*, etc...) Donc, créé aussitôt la prise de l'île, ce Comité était en pleine ac-

Digitized by Google

tivité au moment des massacres et alors que Piet n'avait pas encore eu l'occasion de témoigner quelque pitié à la femme du généralissime.

Plus tard, ainsi que le rapporte encore l'aide de camp de Dutruy, et afin de stimuler son zèle jugé insuffisant, ce Comité fut transformé en Commission militaire, et cette Commission, dont l'auteur des *Recherches* fut l'accusateur, est celle qui, accusée elle-même de modérantisme, fut remplacée vers la fin de prairial par la *Commission dite d'Angers*. Mais, encore une fois, rien ne permet de supposer à première vue qu'il y ait eu identité de personnel entre cette Commission de floréal et la Commission de nivôse.

De cette dernière, Piet se borne à dire que les chefs royalistes ne firent que paraître et disparaître devant elle (nous reprenons ses expressions), et qu'elle était chargée simplement de recueillir leurs noms et prénoms, puis d'obtenir d'eux quelques déclarations relatives aux projets ultérieurs de leur parti. Il semble ressortir de son exposé que *les chefs seuls* passèrent devant ce tribunal improvisé avant d'être menés à la mort par le hussard Félix, et que, par contre, les sous-officiers et soldats, exécutés en l'espace de deux jours, le furent sans jugement, comme Wiéland.

Aubertin est moins discret. Page 93 de ses *Mémoires*, il écrit : « Pendant la nuit du 2 au 3 janvier (Erreur ; lire : *du 3 au 4*), on fit, par l'ordre des Représentants, des visites domiciliaires dans toutes les maisons de la ville et les habitations du voisinage ; des patriotes réfugiés accompagnaient les patrouilles et l'on ramassa ainsi près de 600 personnes, qui furent déposées dans l'église, où se trouvaient déjà 570 Vendéens. Une Commission soi-disant militaire fut convoquée de suite dans la matinée du 4, pour juger les uns et les autres.

Digitized by Google

Ce terrible tribunal était composé d'individus, revêtus, à la vérité, de l'uniforme national, mais n'appartenant à aucun des corps de l'armée. Le plus élevé en grade, ou pour mieux dire le président, portait l'épaulette de capitaine. On ne savait d'où sortaient ces prétendus juges ; ils avaient seulement été remarqués à la suite du général Dutruy. Cette Commission *ad hoc* paraissait avoir des instructions particulières à la manière dont elle procéda. En peu de jours, elle condamna 1200 personnes environ à être fusillées, et cette boucherie eut lieu immédiatement. D'Elbée et son épouse périrent les derniers, au pied de l'*arbre de la liberté*. L'infortuné général vendéen était dans un tel état de faiblesse qu'on fut obligé de le transporter dans un fauteuil au lieu de son supplice... »

Les juges de la Commission de nivôse étaient à la suite de Dutruy : voilà un fait nouveau, et Lallié n'a pas hésité à s'en emparer pour mettre en lumière une fois de plus l'impossibilité où l'on se trouve d'identifier, jusqu'à plus ample informé, la Commission de nivôse avec celle de Collinet. Piet excepté, dit-il, aucun membre de la Commission Collinet ne paraît avoir été attaché à l'état-major du général Dutruy ; Collinet lui-même était un simple citoyen qui n'appartenait pas à l'armée. Quant à Piet, les quarante années de considération dont il a joui à Noirmoutier après la Révolution, comme maire, juge de paix et notaire, prouvent suffisamment qu'il ne saurait être incriminé... (1) Cherchons donc du côté de l'état-major de Dutruy ; peut-être ferons-nous quelques découvertes nouvelles...

(*A suivre*) L. TROUSSIER.

(1) Lallié: *Les Commissions militaires de Noirmoutier.* — *Revue du Bas-Poitou*, tiré à part, 1896.

Digitized by Google

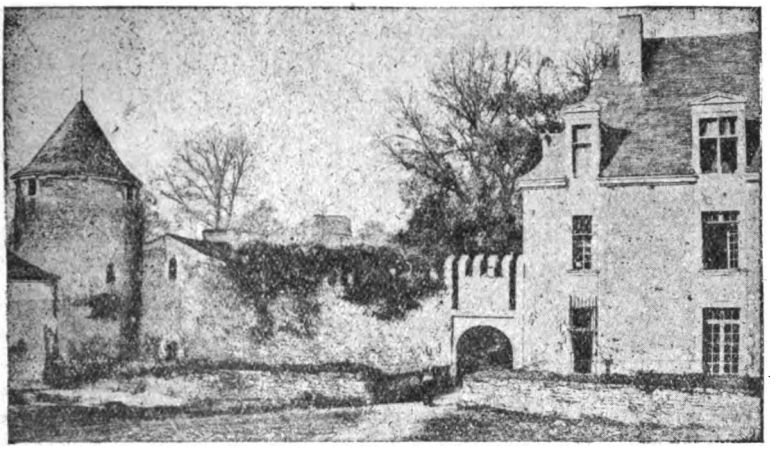

L'Aubraie des Clémenceau

— Suite —

II. — SES SEIGNEURS

1° Les Suriette

I. — Nicolas Suriette (1370-1407 au moins) ouvre, pour nous, la série des seigneurs de l'Aubraie.

Cette famille à qui l'opulence de ses ramifications a permis d'avoir,, en particulier, des représentants autour de La Roche (1) et à Fontenay (2), à Saint-Aubin-la-Plaine (3)

(1) Dlle Catherine Suriette avait, dans la moitié du xvie siècle, épousé Christophle de Saligné, éc. sgr de la Lardière (Bourg sous-la-Roche). — Ann. Soc. Em. Vendée, 1857, p. 215.

(2) Loys Suriette devient, par son mariage avec Thomyne de la Court, — moitié du xve siècle — sgr de Guinefolle. (Grimouard de St-Laurent).

(3) Où fut fondée la chapelle des Suriette (D. Fonteneau, LXIV, 500), dont les domaines nationalisés passent à Naulleau le 3 sept. 1791 (Arch. dép. Vendée, Q, 37). De plus, les Suriette y possédaient un hôtel en 1484. (Chartrier de Thouars).

Digitized by Google

et à Chantonnay (1), nous paraît avoir eu son centre d'action et son foyer véritable à Sainte-Hermine et à La Réorthe.

Alors que la modestie voudrait que nous donnions le pas sur notre localité à son chef-lieu de canton, l'ordre strictement chronologique des documents convient que l'Aubraie devance Ougnette d'environ vingt années.

Du moins, est-il réel que, au moment où la grâce d'Ytrope Lalemant, signée par le roi Charles VI en mars 1395 (2), mit en évidence, en même temps que ses fils par trop bruyants, le fameux Guillaume d'Ougnette, une charte vieille de dix-sept ans (15 février 1378) (3) avait inscrit déjà, comme habitant Féole, Nicolas Suriette.

Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes et dame de Sainte-Hermine, ne se contente point, par cet acte, de faire à ses vassaux telles générosités, qu'il lui plaît. Comme les intéressés sont tous des bourg et villages de La Réorthe, comme le terrain, dont elle leur abandonne l'usufruit, n'est lui-même qu'un fragment du sol réorthais, la suzeraine a grand soin de n'empiéter pas sur les droits seigneuriaux, précédemment acquis dans la paroisse. Et de qui sont ces droits?.. De nul autre que de Nicolas Suriette.

Si nombreux que puissent être, dans La Réorthe, les fours et les moulins, que Sainte-Hermine a la faculté d'y poser, Nicolas Suriette gardera intacts et comme devant

(1) Où le sgr de l'Aubraie était présentateur à la chapelle de la Chevallerie. (D. Fonteneau, id. 509). — On voit aussi Dᵉ Françoise Suriette épouser, au milieu du XVIIᵉ siècle, René Lemaignan, éc. sʳ de Marchais (Arch. hist. du P., XXIII, 74, 75).

(2) Arch. hist. du P., XXIV, 191-194. — Guillaume, dont la moralité n'était rien moins qu'exemplaire, avait eu quatre enfants (Nicolas, Jacques, Pierre et Catherine), sans compter les deux bâtards Symon et Jean La Flour, qui, le soir du 16 Août 1394, cherchèrent sottement querelle à Ytrope Lalemant. Mal leur en prit. Jean La Flour en mourut.

(3) Arch. dép. Vendée: Copie P. Marchegay.

Digitized by Google

« ses droits de verollée ». « Soit fait aucun préjudice à « Nicolas Suriette! »

L'insertion de cette clause finale est évidemment pour nous dire que des droits si peu contestables, si respectés avaient pour eux l'épreuve et la consécration du temps. Il y a nombre d'années, semble nous signifier la comtesse, que les premiers Suriette ont pris pied dans l'Aubraie.

Par le lustre de ses alliances, cette famille accentue davantage encore le bien-fondé de notre hypothèse. Beauchet-Filleau ne donne-t-il pas pour mari à Catherine Suriette d'Ougnette, vers 1398, Jean Béjarry, seigneur de la Louerie (Puymaufrais), de Damiette (Saint-Hermant), etc...; et ne fait-il point de notre Nicolas Suriette l'époux de Marguerite d'Appelvoisin, fille de Jean, chevalier seigneur d'Appelvoisin (Saint-Paul-en-Gâtine), de Bois Chapeleau (La Chapelle-Thireuil) et de Jeanne du Puy du Fou, vers 1370 (1)? Or ces familles, empreintes déjà de toutes les marques d'honorabilité et de distinction, que devait plus tard conférer la noblesse de cape ou d'épée, visaient moins à déroger et à vagabonder qu'à vivre de fidélité au terroir et à la race.

Le 6 juin 1407, une grosse affaire se concluait « en la « court de scel établi aux contratz en la ville et chatelle- « nies de Luczon » où « religieux et honneste personne « Helyes Martineau, archidiacre de Luçon, Guillaume Ar- « douyen, paroissien dudit Luçon et Denys Noirea, parois- « sien de Torigni en la diocèse de Luçon » figurèrent « comme témoins.

Un conflit, tel qu'on en voit peu, prenait fin. C'était heureux! Mais, entre temps, quel mal s'étaient donné, à propos de « sépultures, mariages, purifications et autres

(1) Dict. des Fam. du P., I, 83, 411.

Digitized by Google

« droys », le curé de La Réorthe, d'une part et ses paroissiens, de l'autre!... L'âpreté du combat judiciaire les avait conduits jusqu'en Cour du Parlement, où Perrin-Dandin (c'était sûr) allait gruger l'huître... à leurs dépens.

En tête des cinquante-six Réorthais, nommément désignés par la procuration qu'il fallut aux paroissiens pour amorcer leur défense, apparaît Nicolas Suriette, paré, cette fois, du titre que nous désirons: « Sçavoir faisons que en « la Court dudit sçel » [de Sainte-Hermine] » par davant « nous personnellement établis en droit Nicolas Suriette, « valet sgr de Lauberaie » et les autres « eux disant et « affirmant... avoir obtenu de Guillaume Racondet, sergent du Roy notre sire et son commissaire, congé et licence de faire passer procuration, constituer procureurs « pour la persécution de certaine cause... en la Court de « Parlement et ailleurs, à l'encontre du prieur-curé de « ladite paroisse, son cappellain, clerc et autres... » (29 mai 1407. — P. Papin, notaire) (1).

Si des cas litigieux, délicats occupèrent Nicolas Suriette, ils ne l'absorbèrent pas. Car nous le voyons aussi — mais sans savoir à quelle date — passer avec Pierre Rater et sa femme, Guillemette Mortelle, un bail, aux termes duquel, en retour d'une quarantaine de boisselées de terre et de quelques prés touchant la Baudière, ils lui devront « une mine de seigle de ferme à la mesure de Sainte-Hermine (2), « rendable et portable... en son hôtel de Laubray en chacune fête de Notre-Dame de Mi-Août (3).

(1) Arch. dép. Vendée, G, 31.

(2) Le boisseau de Sainte-Hermine, comparé à celui de Poitiers, en valait un et un tiers. (Ann. Soc. Em. Vendée, 1859, p. 175).

(3) Arch. dép. Vienne, H³, 358.

Digitized by Google

***

II. — Jean Suriette, « escuyer », (1419) dont le lien de parenté avec Nicolas n'est pas spécifié, renouvela, aux mêmes conditions que lui, le bail des quarante boisselées (1).

Seul, le nom des preneurs changeait.

Guillemette, en effet, privée de son bras droit, endeuillée par le veuvage, se débattait dans la peine, incapable dorénavant d'exploiter avec profit les terres de son fermage. Elle les « exponsa », suivant une locution courante « à Jean Suriette, esc. sgr de l'Aubraie ». Et Jean, qui les accepta, nous laisse, au moins, le souvenir d'un homme, que l'infortune sait, quand il faut, attendrir et convaincre.

***

III. — François Suriette, sgr de l'Aubraie (1484) ne nous est connu que par le précompte, extrait des archives de Thouars et mentionné par les auteurs (2).

***

IV. — Loys Suriette (au moins en 1491).

Homme d'armes du Baron voisin, nous ne saurions pro-

(1) Id.

(2) Notamment R. Vallette: Sainte-Hermine et son canton, p. 6-8. — Nous sommes d'accord à penser que, vu le large où ils se meuvent, quelque nom pourrait avoir sa place entre Jean et François; mais lequel ?...

Dans ses notes fort érudites sur le « Contrat de mariage d'une des filles de Tiraqueau », Grimouard de Saint-Laurent parle, à vrai dire, d'un « Loys Suriete », qui aurait, aux environs de 1420 ou 1430, épousé Thomyne de la Court.

La date concorderait au mieux. Il ne manque que le titre: l'essentiel. Car notre auteur fait de Loys un sgr de Guinefolle et nous laisse ignorer s'il fut sgr de l'Aubraie.

Retenons, d'ailleurs, qu'il l'apparente d'une manière très étroite — il voit en lui son « Père ou oncle » — à son homonyme d'Antigny, en face de qui nous voilà avec Loys Suriette.

Digitized by Google

noncer lequel il fut: de « Loys Suriecte, cappitaine de Saintte Ermine », exempté par Charles VIII du ban et de l'arrière-ban (13 mai 1487) (1) ou de « Loys Suriette, archer » [de la châtellenie] « de Sainte-Hermine » et posté, la montre faite, « dans la garnison de Tyfauges » (1491) (2).

En tous cas, le trouvons-nous (26 avril 1491) sous la dénomination formelle de « escuier sgr de l'Auberaie », qui rend aveu pour sa seigneurie d'Antigny (3).

Par cette pièce, où il déclare agir « en nom et comme « léal administrateur de Robert, Jeannot, Francoys, Cate- « rine, Margarite et Marie » ses « enffens », nous sommes renseignés sur le droit précis, qu'avait Robert, de lui succéder un jour. Ils se suivent l'un l'autre comme père et fils.

***

V. — Robert « Suryete » (de 1506 à 1518 environ), chev. sgr d'Antigny comme le précédent, fait hommage de son fief à Vouvant le 2 Mars 1506 (4).

Il meurt; et Marie de Brèche, sa veuve, répète, à l'égard de Vouvant, le même acte de vassalité (21 Mars 1518), mais en ayant soin que son aveu dise qu'elle est, à la fois, « dame de Laubraye et d'Antigni » (5).

***

VI. — Mathurin Suriette, éc. sgr de l'Aubraie et de La Réorthe (1527-1570 environ), « fils aîné et principal heri- « tier de deffunt Me Robert Suriette, chev. sgr d'Antegni », attendait à sonner ses vingt-cinq ans lorsqu'il perdit ses père et mère.

(1) L. Brochet: Sainte-Hermine à travers l'histoire, p. 19.
(2) Roolles des ban et arrière-ban de la province de Poictou, p. 62.
(3) Arch. dép. Vienne, C, 503.
(4) Id.
(5) Ibidem.

Digitized by Google

François Suriette éc. sgr de la Valinière (1) — probablement son oncle plus haut cité — assuma les responsabilités de sa tutelle. Le premier usage, qu'il en fit, l'amena aux pieds de « très haut et puissant sgr François, « sgr de la Trimouille, chevalier de l'Ordre, cte de Guynes, « de Benon et de Taillebourg, victe de Thouars, prince « de Thalmont, baron de Craon, Sulli, Montaxu, la Chèze, « Luçon, Ste-Hermine et Mareil, sgr des isles de Ré, Ma- « rans, l'isle Bouchard et Nermoustier ». Ce jour-là (9 mars 1527), François avouait tenir du potentat, au nom de son pupille, « c'est à savoir mon bien et hébergement « de La Réorthe »... et désignait, parmi ses « hommes de « foi... l'évêque de Luçon », possesseur de « Chasteau-Raoul » (2). Moins de dix ans plus tard et, du coup, maître de ses droits, « Mathurin Suriette, éc. sgr de Lauberaye près Ste Hermine », produit à Poitiers, la déclaration de ses « fiefs nobles » (15 mars 1539) (3). Son relevé comprend: 1° le fief de l'Aubraie, dont le fief dominant est naturellement Sainte-Hermine, mais qui tenait sous sa dépendance « Anthoine Lemousin, écuyer sieur de la Baretaudière » et « François Regnault, écuyer sieur de la Barre; — 2° l'hébergement de la Gauvinière, attaché à Mareuil; — 3° un domaine dans la seigneurie de Loys Dorin, écuyer sieur de la Boulaye; — 4° un second domaine dans la seigneurie de Saint-Fulgent, dont la Dame d'alors avait nom « Dam-lle Bonnaventure de Rezays »; — 5° l'hôtel et seigneurie « d'Antegni », soumis à Vouvant; — 6° un

(1) La Valinière est au Simon la Vineuse.
(2) D. Fonteneau, LXIV, 608.
(3) D. Fonteneau, LXIV, 609.

Digitized by Google

autre bien dans la seigneurie de Boisbatard, que possédait « le sieur de la Mainardière. »

Cette formalité n'empêcha point Mathurin de faire ultérieurement aveu, et par deux fois, de son fief d'Antigny: les 4 avril 1540 et 6 mai 1549 (1).

Messieurs du Chapitre étaient fortunés. « La moitié dans « la terre et seigneurie de Saint-Jean-de-Bugné et des « Mothes » leur appartenait, quitte à eux, cependant, à en rendre hommage — hommage lige — au seigneur de Champagné.

Quand « Loys Limousin, prêtre chanoine de Luçon », dûment commissionné par ses confrères, s'acquitta de ce devoir envers Philippe de Chambes (10 août 1545), il ajouta cette incise: « Sous cestuy hommage tient de moi « audit nom, Mathurin Suriette, esc., seigneur de Laubraie « à foy et hommage plain certaines choses qu'il a... en « village de Metevieille et environ, qui peuvent bien valoir 25 livres de rente » (2).

L'année suivante, à l'heure où Catherine Suriette tiendra à ce qu'on légitime, par un entérinement en règle, ses qualités d'usufruitière et à ce que l'on élise un curateur à Louis de Saligné, son fils (25 juillet 1546), les deux Suriette, François et Mathurin seront là, en compagnie « d'escuiers les plus qualifiés gentilshommes du Poitou » (3).

Deux autres faits, entre lesquels se glissent onze années vides, remettent pacifiquement en scène le seigneur de l'Aubraie: le premier quand, pour prix de services rendus, Mathurin Suriette affranchit de terrage le sieur de la Bau-

(1) Arch. dép. Vienne, C, 503.
(2) D. Fonteneau, loc. cit., 611.
(3) Ann. Soc. Em. Vendée, 1857, p. 200.

Digitized by Google

dière (1) et l'investit du « droit de pêcherie en la dite « rivière du Lay » (20 août 1552) (2). On le voit, par le second, réglementer, à la faveur d'un échange avec Jean de Tallensac, seigneur de Laudrière, ces mêmes droits de « pescheries, peschages et mervelages en la dicte rivière « du Loix en la paroisse et terre de la Brethonnnière et la « Claie (21 oct. 1563 (3).

Vit-il expirer le bail de sa « seigneurie d'Antigné », qu'il passait, pour sept ans, au nommé Alleaume, marchand à Fontenay-le-Comte (11 mars 1566) (4) ..? Les registres du présidial de La Rochelle, qui le marient à Charlotte Regne, nous attestent qu'au moins en 1598 il n'était plus. Son fils aîné,

***

VII. — « noble et puissant Loys Suriette, seigneur de Laubray « l'avait remplacé (5) (vers 1570-1613).

A l'époque difficile et troublée que fut la sienne, Loys nous fait figure d'un homme de caractère.

Poussé par le caprice des événements à traiter avec les gens d'église et avec les huguenots, il ne paraît point s'être enflammé jusqu'à vouloir que les armes et les luttes intestines fussent l'arbitre du conflit. Alors que la plupart des nobles poitevins, s'inscrivant pour ou contre, se ruaient dans la mêlée, alors qu'il eut trouvé sans peine, dans sa propre lignée, d'assez belles figures de batailleurs, l'esprit de sagesse et de paix lui dicta de rester sous la tente; et il s'en tint à cela. Ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha

(1) Ann. Soc. Em. Vendée, 1928, p. 60.
(2) Arch. de la Baudière.
(3) Arch. nationales, Q^1, 1597.
(4) Arch. dép. Vendée, E.
(5) Biblioth. de La Rochelle: Notes biographiques d'Ernest Jourdan, I, lettre S.

Digitized by Google

point de s'affirmer au dehors ce qu'il fut toujours: fils dévoué de l'Eglise Romaine (1).

D'assez bonne heure, il jeta ses vues sur la veuve de Philippe de Saint-Gelais, Hardouine Eschallard, fille d'Antoine, écuyer seigneur de la Boulaye, et de Guyonne d'Appelvoisin. En 1555, leurs épousailles étaient chose conclue.

Les Eschallard (2) — qui ne le sait? — se compromirent avec la cause protestante. Mais, en 1555, la crise religieuse n'était pas tellement aigüe qu'elle divisât, comme elle fit plus tard les citoyens du même pays, les membres d'une même famille. On n'en était qu'à la période d'incubation; et, quand même Hardouine eut à voir le protestantisme entamer déjà sa plus proche parenté (3), il serait méséant d'avancer que Louis Suriette, son époux, ait eu pour l'hérésie les moindres complaisances.

Il survécut, du reste, à Hardouine et convola, le 24 février 1572, en justes noces avec la nièce d'un archidiacre d'Angers, Françoise de l'Esperonnière, fille de François II, écuyer, seigneur de la Roche-Bardoul (en Chemillé) et de Renée du Pineau (4). Du coup, l'atmosphère qui l'y entoure, est pleinement catholique, même catholique militant.

Le 19 juin 1561, il n'est que « sieur de Laubray »; mais il reçoit, à cause de sa « seigneurie de La Rorthe », aveu du « chanoine de Luçon et prieur de La Rorthe, Pierre

(1) Voir, entre autres preuves, le certificat authentique, qu'en délivre l'Arrêt du 15 Mars 1641. (Chroniq. par., p. 59).

(2) Leur blason s'inscrit « d'azur au chevron d'or ». (Dict. des Fam. du P., III, 277).

(3) François, l'un de ses frères, époux de Jeanne d'Ausy (1er Avr. 1551) jugea prudent d'aller vivre à Genève (Dict. des Fam., III, 279).

(4) Id., III, 301. — Les de l'Esperonnière, originaires de Vezins (Maine-et-Loire) et qui combattirent inlassablement dans les rangs catholiques, lors des guerres de religion, portaient « d'hermines, fretté de gueules ».

Digitized by Google

« Barbarin » pour la maison que possède le Chapitre en ce bourg, attenante, au moins d'une part, « à la maison noble du lieu de Laubraye » (1).

A partir de là, Sainte-Hermine et Mareuil, Châteauroux et l'Aubraie se disputent à qui prendra ses loisirs, ses facultés d'achat et son habileté à construire ou à restaurer.

En 1588, un échange avec Jeanne de Montmorency lui met en mains les baronnies de Mareuil et de la Vieille-Tour (2), dont il se défait presque aussitôt (2 mai 1605) au profit de Marie du Fou, sa nièce (3).

L'année 1598 lui attribue la moitié dans la baronnie de Sainte-Hermine. Cinq ans plus tard (1603) il la revend (4).

Les archives de la Barre nous le montrent affairé pendant dix ans (30 septembre 1588 — 4 juin 1598), à sauvegarder les droits de ses pupilles — les Mourault de la Vacherie — dans la succession des Claveurier (5).

(1) Bibl. munic. de Poitiers: D. Fonteneau, LXIV, f° 612. — L'aveu, dont il s'agit, fut renouvelé au même les 12 Mai 1581 et 6 Juin 1601. (Id. 649).

(2) C'est à ce titre qu'il reçut notamment, le 8 septembre 1599, hommage d'Antoyne Briaud, esc. sgr de la Billerie, pour sa maison dudit lieu. (Arch. dép. Deux-Sèvres, E.).

(3) Marie du Fou était mariée à Charles Eschallard, le neveu propre de Hardouine. — Les chroniques paroissiales, II, p. 15 et M. L. Brochet (Le canton de Mareuil-sur-le-Lay à travers l'histoire) persistent à nommer *Paul* Suriette le vendeur de Mareuil. Nous ne savons qui est ce Paul, ni comment il intervient en cette affaire. Aussi, croyons-nous, avec Beauchet-Filleau (III, 506) que c'est *Loys* qui se chargea de l'opération.

(4) La vente du 12 sept. 1598 fut réalisée par la veuve du prince de Condé (Charlotte-Catherine de la Trémouille) et le 4 juin 1603, Loys Suriete cédait sa part à son co-acheteur, François des Nouhes, baron de la Lande et de la Tabarière. (Benj. Fillon: Poitou et Vendée, p. 4-8).

(5) Il s'agissait, pour les enfants mineurs de feu noble h^e René Mourault, éc. sgr de la Vacherie, lieutenant particulier assesseur à Poitiers, t de Marie Arembert, son épouse, de partager, avec Eustache de Tudert, éc. sgr de Béruges, Philippe Légier, éc. sgr de la Sauvagière et René Turpin, éc. sgr de Jouhé, les biens de feus Nicolas Claveurier, élu, Radégonde de Tudert, sa femme, et de Claude Claveurier, leur fils puîné (Alf. Richard: Inventaire des arch. de la Barre, I, p. 26, 27).

Digitized by Google

Mais précédemment il avait, au dire des chroniqueurs (1), remis à neuf sa demeure de l'Aubraie (1575-1577).

De même avait-il, pour 2.000 écus, pris en charge Châteauroux (7 novembre 1579) (2). La seigneurie de Châteauroux, sise en La Réorthe, était à la fois, comme on le sait, un bien d'église et une propriété épiscopale. Du jour, où le fisc royal entreprit, pour des besoins urgents, de tailler à nos diocèses une cote un peu trop salée, ceux-ci n'eurent en perspective qu'à s'exécuter, fût-ce en vendant. Ainsi est-ce que Luçon vendit son Châteauroux. En l'acquérant, Loys Suriette n'abusa pas. Tout au contraire: il l'administra en père de famille excessivement soigneux et sans y regarder. Il nous reste en preuve un relevé, sans doute incomplet — puisqu'il s'arrête à l'an 1609 —; mais combien suggestif sur les améliorations qu'il y apporta et sur les réparations qu'il y fit (3).

Chez les gentilshommes d'avant Richelieu, le point d'honneur était si mal interprété que le seigneur de l'Aubraie lui-même, tout bon chrétien qu'il fut, sacrifia au préjugé régnant et accepta, nous dit-on (4), d'être témoin au duel des seigneurs de la Pellissonnière et de la Ramée (5),

(1) Chroniq. du B.-P., 1892, p. 8; — Notes de M. L. Brochet.

(2) Arch. dép. Vendée, G, Evêché, 3.

(3) Id.

(4) M. Brochet, dans ses Notes.

(5) C'est à leur patriotisme français que les de La Ramée durent d'être investis par Charles V, dès 1372, du « lieu d'Ardanne et des autres rentes et revenues... en la ville et chastellerie de Fontenay-le-Comte ». Le roi compensait, par là, les sacrifices, que son « amé André de la Ramée, esc. » avait fait de la plus « grant partie de ses biens, héritages et amis en la duché de Guienne », détenus par l'Angleterre. (Arch. hist. du Poitou, XIX, p. 129-132. On verra plus tard un de La Ramée, sgr de Bourneau. Mais, à peine venue dans nos parages, cette famille de braves, et les Suriette s'étaient compris, puisque, en 1400, Catherine Suriette est l'épouse de Jean de la Ramée. (Dict. des Fam., I, 582).

Digitized by Google

deux frères ennemis, doit il arbitra, presque séance tenante, les conflits (22 juin 1598) (1).

Quelques années plus tôt (1593), baron de Mareuil et tenant, par le fait, en sa mouvance toute la paroisse du Fougeré, une idée lui vint — malencontreuse par certain côté, — d'ériger en châtellenie la forêt de Blanchelande. Pour contestable que fut son droit, Loys se l'arrogea, sans penser à mal. Aussi bien, sur l'heure, personne n'y contredit. Dieu sait pourtant comment, dans la suite, rêvèrent d'en abuser — et, sans Pierre de Nivelle, ils l'eussent fait — la dame du Verger et ses clients hétérodoxes! (2).

Dans son entourage familial, Loys Suriette ne fût évidemment pas sevré de toute consolation. Et ce lui en fût une, il semble, que le mariage de sa fille, Louise (vers 1600) avec Louis Boju, écuyer seigneur de la Ménolière (Deux-Sèvres) (3).

Mais à côté, si discret que soit l'acte qui nous le révèle, il y eut place (et ce n'est pas douteux) à quelque intime chagrin.

Pierre, fils d'Anne de « Laubraie » — probablement une deuxième fille de Loys — fût baptisé le 14 février 1607. Tenu sur les fonts du baptême par Me Pierre Sionneau, «prestre » et Damelle « Louyse Suriete » (4), jamais on ne lui donna le nom de Suriette. Il posséda des terres à lui (5).

(1) René Grignon, sgr de la Pellissonnière, explique, en son Livre de Compte, comment à cette date, l'entremise de Mrs « de Laubray » et consorts apaisa tous ses différends avec le protestant Gabriel Lingier, sr de la Ramée. (Ann. de la Soc. d'Em. Vendée, 1866, p. 235, 236).

(2) De la Fontenelle: Histoire du mon. et des Evêq. de Luçon, p. 488-490; Chron. par. II, 20.

(3) Dict. des Fam., I, 398. — Louise était du second lit.

(4) Arch. Egl. de La Réorthe.

(5) Arch. de la Baudière.

Digitized by Google

Il dépassa la soixantaine (1) et s'acquit assez de considération pour être lu « fabriqueur » (1651) (2); mais pour tous, il ne fût que Pierre de « Laubraie ».

Qu'il habitât Mareuil ou l'Aubraie, — où, de fait, il se tint le plus souvent — les événements paroissiaux, qui sollicitaient son intervention, trouvèrent toujours en eveil le seigneur de la paroisse, Loys Suriette.

En 1590, le fabriqueur est aux prises avec un taillable, Jehan Deschamps. On le voit envoyer toute la correspondance « à Mareilg... à M. de Lauberays » et dépêcher à Fontenay « le petit Breton pour porter » à qui de droit « les lettres de mondict seigneur de Lauberays » (3).

Le 23 décembre 1612, Jacques Febvre, le syndic de l'église et paroisse, a; comme tel, des réclamations à faire aux élus de Fontenay. Avant de s'y rendre, il demandera, lui aussi, « l'advis de M. de Laubrays » (4).

C'est avec lui qu'eurent à traiter MM. du Chapitre, lors que passèrent au seigneur de La Réorthe les dîmes paroissiales, qui leur appartenaient. La convention du 14 décembre1591, en effet, valut à « M- Gilles Piot, chanoine semyprébandyé..., grossier du gros et prieuré de Nostre-Dame de La Réorthe, deux maisons en apentif, avecq ung masurault, un four y compris et plus de vingt boisselées de terre », abandonnées par Loys Suriette (5).

Loys Suriette paraît encore dans un échange de bois taillis avec l'abbesse de Fontevrault (17 août 1596 (6).

(1) Id.
(2) Arch. Egl. de La Réorthe.
(3) Id.
(4) Arch. de La Réorthe.
(5) Arch. de la Baudière.
(6) Arch. dép. Vendée, G, Evêché, 3.

Digitized by Google

A défaut d'autre témoignage, l'examen des comptes de la Fabrique de la Réorthe établit que Loys Suriette dut mourir dans les derniers mois de 1613 ou dans le premier semestre de 1614. Car le fabriqueur de l'époque, Jehan Arnault, qui assuma, exactement pendant un an, « commençant à la feste de Notre-Dame Meaugsh « mil six cens treze », la gestion du temporel de l'église, note, presque au début, que dans les deux cent dix livres et demie, que pèse la nouvelle cloche, n'est pas inclus « le nombre de « cincquante livres » de métal, « que deffunct M. de Lau- « bray a paié... 31 livres » d'argent. Or, l'apurement du compte est du dimanche 28 septembre 1614 (1).

2° Les De Sanzay

Loys Suriette fut le dernier représentant mâle de sa race. Outre les deux filles, que nous lui connaissons déjà, il en avait une troisième, Renée, dont le sort conjugal était clairement dessiné dès avant que lui-même n'allât de vie à trépas. C'est à elle que son père, en guise d'héritage, réserva la seigneurie de l'Aubraie. Encore n'y accéda-t-elle que sous bénéfice d'inventaire (2).

Renée Suriette (1613-1642) était unie à

I. — haut et puissant Me François de Sanzay, chevalier, seigneur, baron de Baulle et gentilhomme ordinaire de la Chambre.

Les de Sanzay (3), vieille famille du siècle des croisades (4), ne figuraient pas des derniers sur le nobiliaire

(1) Arch. Egl. de La Réorthe.

(2) D. Fonteneau, LXIV, fos 738, 755.

(3) Leurs armes étaient « d'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules; à l'écusson en abyme échiqueté d'or et de gueules ». (R. Albert: Armoiries vend., p. 69).

(4) Dès 1125, Reginaldus de Sanzay est connu dans Argenton-Château. (Arch. hist. du Poitou, III, p. 73, 74, 78).

Digitized by Google

poitevin. Ils y occupaient une place plus que honorable, quasi prétentieuse (1). Mais pour hasardées que soient les preuves, sur lesquelles il leur a plu d'étayer leur descendance des comtes de Poitiers, on ne leur refusera pas l'honneur d'avoir, au moins, tenu « de grands emplois « tant à la guerre que dans les provinces » et d'avoir su mériter la confiance de plusieurs de nos rois (2).

M. le Baron (puisqu'on le nommait communément ainsi) marcha sur les brisées pacifiques et rurales de son beau-père. L'accalmie qu'engendra pour la France la fin du règne de Henri IX, l'y prédisposait, sans compter que son tempérament goutteux (3) eut capricieusement parsemé d'obstacles une vie d'aventure ou d'activité plus débordante que la sienne.

Il n'y a guère que les archives de l'église à nous dire de quoi cette vie fut faite et sous quels cieux elle se déroula

On y constate que assez volontiers la famille se prêtait au dessein délicat des gens du pays d'avoir, pour leurs nouveau-nés, autre chose que des marraines ou des parrains quelconques. François accepte au Simon (13 janvier 1619) pour le fils de Mathieu Huillard, écuyer, seigneur de Lavau (4), — à Saint-Jean du Perrot (16 août 1634) pour la fille de Martin Surget (5). René Suriette en fait autant, à la Réorthe, pour Renée Barbier (14 janvier 1618), pour Louise Guignard (28 avril 1620), pour Louise de Lhaupiteau (12 avril 1636), — au Simon, pour Vincent Huillard (20 sep-

(1) La plupart d'entre eux s'arrogèrent le titre de « Vicomte héréditaire et parageur du Poitou ».

(2) Voir à ce sujet: Arch. hist. du P., XI, 194, 195; XIV, 26, 27; — Les chevaliers de St-Meihel de la Prov. du Poitou, p. 259-263.

(3) Arch. dép. Vendée, G. Evêché, 3.

(4) Rapport de l'Archiviste: Cton de Sainte-Hermine, p. 118.

(5) Arch. dép. Charente-Inférieure, E.

Digitized by Google

tembre 1617) — et à Saint-Juire, pour l'un des fils de noble h^e Jacques Regnaud, écuyer, seigneur de l'Aubertière (6 juin 1630) (1).

L'élément préféré des deux époux, ils le trouvaient, semble-t-il, confiné dans le cadre paroissial. Aussi, quelle précaution méticuleuse le fabriqueur n'a-t-il point de nous prévenir que, s'il est allé à Fontenay payer le franc-fief (1614) et s'il y retourne faire à M. Jolly, l'un des élus, cadeau de dix livres de beurre jaune (1614 ou 1615) ou remettre à M. de la Roussière, en vue d'un procès, 8 livres 8 s. (1629), c'est « par l'ordre et commandement de M. le Baron » (2).

Pas plus que ce dernier, Madame de Baulle ne reste indifférente à la bonne marche des affaires de la paroisse. Jehan Poisbellaud, du Bert, qui administra la « Fabrisse » deux années durant, n'en finit pas par rendre ses comptes. Que pense-t-il?.. « Par le commandement de « Madame de Baulle », que sa segneurie constitue décidément dame de la paroisse, trois hommes, dont le vicaire de céans, courent en juillet 1615, lui faire sommation. Un prêtre du lieu, certainement peu renté — François Chotard — tombe malade: « par nécessité de pitié de lui », Madame commande au syndic paroissial de lui bailler en supplément 60 s. (1625). Pour ménager, au surplus, le pauvre valétudinaire, La Réorthe aura, cette année-là (1626) son prédicateur d'Avent et, l'année suivante, son prédicateur de carême. A qui s'enquiert d'où part l'initiative en cause la réponse est fournie par Madame elle-même, qui enjoint de rémunérer, dans les deux cas, les ministres de l'Evangile (3).

(1) Rapport de l'Archiviste, loc. cit. p. 77, 98, 119; Greffe de Fontenay et Mairie de La Réorthe.

(2) Arch. Egl. de La Réorthe.

(3) Id.

Digitized by Google

En quoi, vraiment, Renée Suriette n'entendait point pratiquer, avant la lettre, un joséphisme de faux aloi, mais faire — et cela lui seyait — œuvre de châtelaine avisée, compatissante et bonne.

Des aveux, qu'elle reçut comme dame de l'Aubraie, un fragment tout juste lui a survécu, où nous lisons que André du Verger, seigneur de la Bobière et de la Sablère (en La Réorthe), lui fait, de la paroisse du Busseau où il demeure, déclaration « à cause de Marie de Saivre, sa femme » (29 juin 1624) (1).

Par contre, le papier des cens nobles de la Touche-Morice (1632-1633) rappelle que deux chapons, chaque année sont dus « pour une pièce de pré près Pallefeu » [pour Poëlfeu] par « François de Sansais, esc., seigneur de « Bolle à cause de D^e^ Reignée Suriette, sa femme » (2).

De leur mariage naquirent au moins (3) deux enfants, qui furent baptisés à La Réorthe: l'un le 6 avril 1614 et l'autre, Gabrielle, le 20 octobre 1616 (4).

***

II. — Haut et puissant Me Louis de Sanzay, chev. sgr de l'Aubraie (1642-1652) qu'un Acte déclare « fils unique « et héritier sous bénéfice d'inventaire de défunte haute et puissante D^e^ Renée Suriette, femme de haut et puissant « Me François de Sanzai, chev. sgr baron de Baulle », est vraisemblablement le fils qui leur naquit en avril 1614.

Nulle trace en nos Registres de catholicité, ni dans nos

(1) Arch. dép. Vienne, H^3^, 358.

(2) Arch. dép. Vienne, H^3^, 358.

(3) Nous disons « au moins » parce qu'il nous a été impossible de contrôler si le baptisé du 6 avril 1614 est le même que Louis.

(4) Greffe de Fontenay. — Gabrielle, née le 10 oct. 1616, eut pour parrain « René de Lahays, chev. de la Dubrie » et pour marraine « Céleste Dupuy du Fou, dame de la Maronnière ».

Digitized by Google

comptes paroissiaux, du décès de Madame de Baulle; et, quand s'éteindront après elle, le père et le fils — François et Louis de Sanzay — le même silence rigoureux se fera auprès de leurs deux tombes. Il nous paraît légitime de supposer, en ces conditions, que nos châtelains de l'Aubraie avaient, d'eux-mêmes, décidé leur exode posthume et choisi leur sépulture au caveau de famille des de Sanzay ou des Suriette (1).

Quoiqu'on présume, Renée Suriette, vivante à la fin d'août 1637 (2) ne l'était plus en mars 1643.

Ne dirait-on point qu'elle initia son fils aux traditions saines et de simplicité charmante, accréditées dans sa maison..? Dès juillet 1624, « Loys de Sansay, s[r] de Laubray » est parrain de Loys Chavignaud, comme il le sera plus tard (1636) avec sa mère (3). A St-Juire, Me Denis Regnault, éc. s[r] de la Barre, l'appelle au baptême de son fils, Louis (14 janv. 1638); et il s'y rend (4). A la Vineuse, le sgr de la Dubrie et de Damiette, de l'Ouvrardière et de la Vineuse même — René de la Haye, éc. — n'a qu'un signe à faire; et le « chevalier baron de l'Aubray », qui se souvient que René fut le parrain de sa sœur Gabrielle, saluera de son assentiment le plus joyeux cette réciprocité de parrainage (11 janv. 1650) (5).

Louis, à qui « vénérable et discrète personne Nicolas Rochereau, chancelier et chanoine »... offrait, pour sa maison de La Réorthe, l'hommage lige du Chapitre (4 Mars

(1) Car il est inouï qu'un Suriette ait reçu la sépulture à La Réorthe.

(2) Arch. Egl. de La Réorthe: Compte du Fabr. 1636-1637, in fine.

(3) Greffe de Fontenay.

(4) Rapport de l'Archiviste, loc. cit., p. 99.

(5) Rapport de l'Archiviste, loc. cit., p. 123.

Digitized by Google

1643) (1), est surtout connu des Fontenaisiens par son mariage.

Quelle laborieuses et humiliantes fiançailles que les siennes!... Le grand prieur de France, Amador de la Porte, avait le plus obligeamment du monde fait, comme on dit, les ouvertures. Pour autant que sa dignité le lui conseillait, l'évêque de Maillezais — Henri de Béthune —, à son tour, l'y avait secondé. Mais qu'était-ce que cela contre l'amour-propre en délire, piqué dans son formalisme, d'une future belle-mère? On aurait pu militariser toutes les crosses de France et de Navarre que Catherine Picard n'aurait jamais désarmé. On assure qu'il fallut tout le doigté, toute la logique persévérante, toute la finesse d'un proche parent et ami, tel qu'était Jean Besly, pour que la victoire, enfin, servît les vœux de l'assaillant. Et cela lui coûta, grand Dieu..! car l'impitoyable veuve Philberte de Thurin (2), née Catherine Picard de la Touche Mouraud, n'exigea-t-elle pas de son gendre, en plus des sommations respectueuses, des excuses à genoux?.. (3).

L'acte, par où s'avère le triomphe définitif, dont s'agit, est ainsi conçu: « Le 28 de juin 1640, ont été conjoints par « mariage en face de l'église, les solennités dicelle dûment « observées, haut et puissant Louis de Sansay, chev. baron « de Laubray, de la paroisse de La Rorte, au diocèse de « Luçon et Damoiselle Claude de Turin, notre paroissienne, « dispensés des bans par Nosseigneurs et Illustrissimes et « Révérendissimes Evêques de Maillezais et de Luçon, en

(1) D. Fonteneau, LXIV, f° 738.

(2) Me Philbert de Thurin, conseiller du Roi en ses Conseils et président au Grand Ressort n'était mort que depuis quelques années seulement.

(3) Benj. Fillon: Recherches histor. sur une famille poitevine, p. 43.

Digitized by Google

« date les dites dispenses du 27 du présent mois et an; et « ont été présents: haut et puissant Me François de Sansay, « baron de Baule; Rodolphe Picard, éc. sr de la Toucne « Moreau; François Gabriel Picard, éc. sr de Guinefolle; « Christoffe Mesnard, éc. sr de la Vergne de Péau; Me An- « dré Masson, chev. sgr de la Perray; Me Louis Moras, chev. « sgr d'Eruis; Claude Robert, éc. sr de Chaon; Luc de Ba- « connais, éc. sr du Bois-Libaud René Choquet, sr de « Laubertière; Me Louis Robert, notre et tabellion royal, « et autres soussignés. — Coupperie, curé (1) ».

Par ceux qui s'entremirent dans une négociation matrimoniale aussi pénible, nous devrions pouvoir conclure que les qualités du cœur et de l'esprit ne manquaient point à notre jeune sgr de l'Aubraie et qu'il lui fallait, au moins, cela pour contrebalancer, aux yeux de sa terrible belle-mère, la fortune, réputée grosse, de Claude de Thurin.

En réalité, rien absolument ne nous dévoile ce que fut Louis de Sanzay, ni l'existence du nouveau couple chez nous.

Le 12 sept. 1652, Claude fait une apparition au Simon, pour y être marraine d'un des fils Huillard (2); mais elle y porte déjà le deuil des veuves et elle s'apprête à contracter des liens tout proches avec Esprit Baudry, chev. du Roi, sr d'Asson (30 oct. 1652) (3): ce qui reporterait au début de l'année en cours le trépas de son premier mari.

Abbé Gaillard,

(*A suivre*). *Curé de St-Sulpice-en-Pareds.*

(1) Greffe de Fontenay: Registres de N.-D.

(2) Gabriel fils de Jacques Huillard, éc. sr de Lavau et de Marie Pommerays. (Rapport de l'Arch., loc. cit. p. 118).

(3) Le mariage fut béni à La Réorthe même. (Id., p. 79).

Digitized by Google

SONNETS VENDÉENS

I

L'ARMOIRE

Elle qui se referme aux regards indiscrets,
Au fond de ce logis si vieux, l'ancienne armoire
Semble, comme une aïeule à la grave mémoire,
Revivre tant de jours d'espoirs et de regrets.

Elle a dans chaque objet qu'elle aime, des secrets :
O cette robe blanche et cette mante noire,
Près du missel orné par des signets de moire,
Et les bijoux épars dans les étroits coffrets !

Parfois, quand le déclin est profond, une aïeule
Arrive d'un pas calme et léger, toute seule,
Tels des enfants pensifs, dont les mains ont des nids.

Elle avance ses doigts tremblants, pour qu'elle emporte
D'émouvants souvenirs que ses pleurs ont bénis,
Et ferme doucement la haute et lourde porte.

II

L'HORLOGE

Lentement le tic tac sonore égrène l'heure ;
Du matin qui s'éveille au déclin qui s'endort,
Le balancier de cuivre aux luisants reflets d'or,
Brille dans la pénombre et berce la demeure.

Digitized by Google

Que le logis soit plein d'allégresse ou qu'il pleure,
Ce timbre grave, clair et d'un vibrant accord,
Sonne pour la naissance ainsi que pour la mort :
L'aïeule devant l'aube attend que son soir meure.

Depuis longtemps, d'un rythme calme et régulier,
Sans repos, dans la paix du simple mobilier,
Entre le lit de chêne et l'ancienne crédence,

Près du seuil éclairé par le large horizon,
Les mêmes battements résonnent en cadence :
L'humble horloge est le cœur de la vieille maison.

Paul FILLON.

Digitized by Google

L'Angleterre et La Vendée [1]

PAR E. GABORY

L'HISTOIRE n'est souvent qu'une polémique.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire la plupart des livres parus sur l'expédition de Quiberon. Presque tous les écrivains qui ont parlé de cet effroyable drame l'ont fait en polémistes, beaucoup plus qu'en historiens. Ils se dérobent difficilement aux influences des passions, dénigrent avec injustice et exaltent sans mesure.

La haine séculaire à l'égard de l'Angleterre, le souvenir lointain des conflits maritimes les inspirent toujours. Les Anglais, disent-ils, « ont livré les émigrés à la Révolution qui les massacra. »

Oui, la Révolution les massacra ; mais les Anglais ne les livrèrent pas.

Voilà un livre qui, d'une façon définitive, reconstitue, en ce qui concerne l'Angleterre, le cadre exact de ce

(1) Librairie académique Perrin.

Digitized by Google

drame historique. L'éminent historien des guerres de Vendée, M. Gabory, vient, en effet, de publier sur ce sujet, qui excite une attention inépuisable, un nouveau volume, l'*Angleterre et la Vendée*. Ses recherches au British Museum, les documents inédits qu'il y a découverts détruisent la légende de la « perfide Albion » qui aurait comploté la perte des émigrés pour se défaire des chefs de la marine française !

Faut-il rappeler que, dès 1923, ici même, dans les colonnes de la *Revue du Bas-Poitou*, j'avais parlé, en ces termes, de l'affaire de Quiberon que je connais bien, pour avoir habité la presqu'île pendant de longues années, au moment des vacances :

« Le désastre de Quiberon a été préparé, dit-on, par « la perfide Angleterre. Rien ne paraît plus injuste « ni plus absurde. Si égoïstes que soient les Anglais, « on ne peut oublier qu'au temps de la Révolution, « ils recueillirent et firent vivre des milliers de Fran- « çais. Elevé depuis des siècles dans la haine du « Pa- « pisme », le peuple anglais tendit une main frater- « nelle aux 8.000 prêtres exilés ; des millions leur « furent distribués, sans compter les secours donnés « aux émigrés et les pensions servies aux Princes.

« Plus tard, lors du désastre de Quiberon, Hoche « écrivait dans son rapport que le butin avait été « immense. Et le général Lemoine en estimait la « valeur à « dix-huit cent millions.

« Peut-on dire sérieusement que l'Angleterre fournis- « sait ces richesses aux émigrés pour les sacrifier ! Une « escadre de 20 navires portant 470 canons protégeait « le convoi des 100 bâtiments de transport. Ce n'était

Digitized by Google

« pas apparemment pour les livrer à l'ennemi ! Cela « tombe sous le sens. »

La vérité, M. Gabory l'a dite :

« Non pas que l'Angleterre n'ait rien à se reprocher « dans son alliance avec la Vendée et la Chouannerie. « Elle ne sût ni saisir l'importance du mouvement, ni « agir rapidement pour lui venir en aide. Tiraillée en « tous sens par une guerre multiple, sans armée suffi- « sante, elle ne fit les opérations nécessaires qu'à demi. « Elle n'aimait pas la Maison de Bourbon, son ancienne « rivale ; d'autre part, elle luttait contre la République. « De là, des tergiversations, des lenteurs, des réti- « cences des fausses manœuvres qui l'ont fait accuser « d'hypocrisie, de trahison, de cruauté, alors qu'il ne « s'agissait que d'incompréhension et de froid calcul. « Les Vendéens pensaient qu'elle combattait pour eux ; « elle combattait surtout pour elle-même. On la croit « mue par des intérêts généraux, par la communauté de « vue avec ses alliés, et soudain, uniquement anglaise, « elle est comme ramenée par un ressort à sa politique « insulaire, à sa politique personnelle.

« Mais de là à avoir commis à l'égard des émigrés le « crime dont ses propres nationaux l'ont tant de fois « accusée, il y a un abîme, et il nous plaît, à nous Fran- « çais, de le dire ! »

Il n'y eut pas que le décousu dans les mesures, il y eut aussi trois fautes capitales : le recrutement de 1500 républicains prisonniers qui trahirent (car Hoche ne triompha que par la trahison et le guet-à-pens du Fort Penthièvre), les doubles pouvoirs donnés à d'Hervilly et Puysaye qui créèrent des divisions mortelles, l'envoi successif des troupes d'émigrés, livrant

Digitized by Google

ainsi les premiers débarqués aux efforts de l'armée républicaine. Il y eut surtout l'absence d'un Prince capable de faire taire les rivalités et d'imposer l'unité dans le commandement.

Il ne faut pas troubler la paix des morts, mais il faut que les vivants comprennent les fautes qui ont été commises. Un Prince ne doit pas connaître d'obstacles, quand il s'agit de sauver son pays.

***

L'auteur publie une étude d'ensemble qui reconstitue la véritable participation de l'Angleterre à la guerre de Vendée, car il ne parle pas seulement de Quiberon. Dans un récit vivant, complet, pittoresque, il montre aussi le Poitou de Charette et de La Rochejaquelein, l'Anjou de d'Elbée et de Bonchamps, comme la Bretagne de Cadoudal et de Tinténiac demander l'alliance de l'Angleterre pour avoir des armes et de l'argent. Dépouillés de tout, les royalistes étaient incapables de s'en procurer ; ils luttaient contre la Révolution, et ils eurent raison de se faire soutenir par l'Angleterre, alors qu'à cette même époque, Allemands, Italiens, Belges combattaient dans les armées de la République. Ce sont même des soldats Belges qui reçurent l'odieuse mission de massacrer les émigrés.

M. Gabory écrit avec juste raison : « *L'émigration* « a généralement été jugée sans aucune pitié. Pour « comprendre les événements du passé, il est néces- « saire de faire abstraction du temps où l'on vit, de « se reporter à celui qui raconte et de se mettre à la « place des personnages eux-mêmes. Aux yeux des « émigrés, la Monarchie qui avait édifié la France

Digitized by Google

« pierre par pierre, s'incarnait en elle. Le comte de « La Ferronnays, dans ses *Mémoires*, l'a fort bien dit : « En luttant pour la Monarchie, ils luttaient avec les « alliés de leur Roi pour la patrie absente. » Et ce « même La Ferronnays, lorsqu'il rentra en France, « en 1815, s'agenouilla pour baiser amoureusement la « terre d'où il était banni depuis vingt ans.

« Dans la plupart de nos troubles civils, l'étranger « est intervenu. Qu'on se souvienne des guerres de « Religion : les Allemands appelés par les uns, les « Espagnols par les autres. Qu'on se souvienne d'Ar- « mand Carrel, combattant en 1823, parmi des répu- « blicains français, dans les rangs espagnols. »

Pas plus que le docteur républicain de Closmadeuc, auquel j'ai répondu jadis dans la *Revue de l'Ouest*, M. Gabory ne croit à la capitulation. Le comte de Vauban, lui aussi, l'a niée ; mais Vauban qui se rembarqua avant la fin du drame écrivit ses *Mémoires* dans les cachots du Temple, sous l'inspiration de Fouché, et exprima plus tard ses regrets d'avoir cédé aux menaces policières.

Evidemment, il n'y eut pas de capitulation en règle — les circonstances et les lieux s'y opposaient — mais il y eut engagement formel d'épargner la vie des émigrés, à l'exception de celle de Sombreuil.

La parole de l'héroïque Sombreuil suffirait. Il y a plus. Comment ces huit cents royalistes d'un si grand courage, au lieu de s'exposer au supplice, n'ont-ils pas, en se défendant, chèrement fait payer leur vie ? Pour-

Digitized by Google

quoi la 1re Commission Militaire d'Auray (1) déclara-t-elle aux représentants du peuple que « l'opinion publique paraissait croire à une capitulation » et qu'elle ne pouvait condamner ? Cette Commission fut cassée et remplacée par une plus complaisante composée en partie de tirailleurs Belges. Pourquoi Sombreuil se tournant vers les grenadiers républicains leur cria-t-il: « J'en appelle à vous. Ai-je capitulé, oui ou non ? » Et tous de répondre : « Oui, vous avez capitulé. » Les émigrés s'étaient fiés à la parole donnée ; la Convention l'a viola, et si brave qu'il fut, Hoche trembla devant elle.

M. Gabory, qui défend si bien les Anglais, reproche à l'agence royaliste de Paris d'avoir « machiné et monté ce drame sanglant » ; il se refère aux accusations de Puysaye,, Vauban et Chalus. N'est-elle pas suspecte l'opinion de ces trois accusateurs qui abandonnèrent Sombreuil au moment du péril ? Chalus a également accusé Sombreuil d'avoir voulu se noyer en lançant son cheval dans la mer. L'héroïque Sombreuil qui a dit en mourant : « *Je mets un genou en terre pour Dieu et l'autre pour le Roi* » n'était pas de ceux qui se suicident !

(1) Le docteur de Closmadeuc, cité par M. Gabory, a écrit que le chef de bataillon Laprade dont les émigrés invoquaient le témoignage « *n'a pas existé* ». Or, Jean Germain Lalene de Laprade a parfaitement existé. Chef de bataillon, il présidait la 3e commission d'Auray nommée le 11 juillet, et il a sauvé autant de prisonniers qu'il lui fut possible, entre autres Villegourio de Grandy, Tercier, de Montbron. Et Villegourio a écrit: « M. de Laprade, assez malheureux pour prendre malgré lui, la commission militaire avait, par le sursis, sauvé une partie des malheureux qui avaient été présentés à son interrogatoire ».

Digitized by Google

Certes, l'agende de Paris était une officine d'intrigants présidée par un intrigant, l'abbé Brottier. Sous prétexte d'aider la contre-révolution, elle fit généralement des sottises ; mais a-t-elle trahi et préparé le crime ? Cela me paraît bien douteux.

En somme, M. Gabory poursuivant la série de ses belles études vendéennes, a fait une œuvre de justice historique, jetant un ample lumière sur le rôle de l'Angleterre. Dans ce nouveau livre si documenté, si attrayant, il a traité la question anglaise de la façon la plus limpide, et l'on peut la considérer comme élucidée, au moins dans ses grandes lignes. Il faut l'en remercier, car depuis cent trente-cinq ans, le souvenir de la désastreuse expédition de Quiberon trouble encore certains esprits.

EDMOND BÉRAUD.

Digitized by Google

Les Vieilles Familles du Bas-Poitou

TESTAMENT

de Madame de BRANDEAU, née Anne de GOULARD(1)

NNE DE GOULARD, née en 1686, fille de Charles-Marie de Goulard, chevalier, seigneur de la Voulte et de Beauvais, et d'Anne Roy de Presles, épousa,, le 3 novembre 1717, Calixte Foucher de Brandeau (2), chevalier, seigneur de la Templerie, la Guignardaye, la Michinotière, Longeville, etc., veuf de Claude-Marie-Madeleine Robert de Lézardière (3), fils aîné d'Antoine-Julien Foucher de Bran-

(1) Ce testament nous a été communiqué par M. A. Mercier des Rochettes auquel nous adressons ici nos bien vifs remerciements.

(2) Les Foucher de Brandeau ne portaient pas encore le nom de Brandois. L'importante baronnie de Brandois ne devait leur échoir que le 6 décembre 1746, par le décès de Pierre-Louis de Lézardière.

(3) Elle était fille de Louis-Gilbert Robert, chevalier seigneur de Lézardière, la Martinière, etc., baron de Poiroux, ancien capitaine au régiment du Roi-Cavalerie, et de Marie-Madeleine Poictevin du Plessis-Landry.

Digitized by Google

deau, chevalier, seigneur de Brandeau, la Templerie, Malvoisine, la Pénardière, la Guignardaye, etc., et de Françoise de Bruc. Elle vint habiter Brandeau (en Saint-Julien-des-Landes), n'eut pas d'enfants, et fut une seconde mère pour les enfants du premier mariage de son époux (1).

Anne Goulard testa sur son lit de mort et s'éteignit à Brandeau, âgée de 40 ans, le 16 février 1726. Elle fut inhumée, le 18 février, dans le cimetière de Saint-Julien-des-Landes (2).

***

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il, je Anne Goullard épouse de Messire Calixte Foucher, Chevalier sg^r^ du Brandeau paroisse de St-Julien-des-Landes détenue au lit de maladie corporelle mais par la grâce de Dieu saine d'esprit, mémoire et entendement voulant prévenir l'heure certaine de la mort et craignant d'en être prévenue par l'incertitude d'icelle sans avoir prévu au salut de ma conscience à mes affaires temporelles et disposé du bien qu'il a plu à Dieu de me donner en ce monde et me voyant en état de pouvoir le faire j'ai pour cela mandé et envoyé quérir maître Jean Geay notaire des Baronnies de Brandois, La Mothe-Achard et châtellenie de la Maurière demeurant au village de la Rousselière paroisse de Vairé, lequel dit Geay j'ai pris et requis de diriger par écrit mon présent testament et ordonnance de dernière volonté que je lui ai dicté et

(1) Calixte-Foucher de Brandeau avait eu de son premier mariage avec Claude de Lézardière, huit enfants: trois fils et cinq filles. Mais deux filles étaient mortes en 1723, âgées de 16 et 11 ans, Marie-Madeleine, l'aînée de la famille, et Rose, l'une des cadettes. Un seul des trois fils, Calixte-Julien, devait continuer la descendance.

(2) L'ancien cimetière de Saint-Julien entourait la vieille église, mais il fut interdit puis supprimé de longues années avant la démolition de l'église. Ils occupaient la place publique actuelle où s'élève la belle statue de Jeanne d'Arc, don de feu le comte Edmond de la Roche-Saint-André.

Digitized by Google

nommé de mot à mot sans suggestion induction ni persuasion de personne mais de mon propre mouvement et libre volonté en présence de maître Jacques Gilardeau, maître apoticaire et chirurgien demeurant au bourg de la Mothe-Achard et de maître Jacques Denois sieur de la Davière (1) fermier de la maison noble de la Papinière et y demeurant paroisse de Vairé témoins aussi par moi mandés et appelés en la forme et manière qui en suit premièrement comme vraie chrétienne et catholique je recommande mon âme à Dieu mon créateur suppliant sa divine bonté par les mérites de Jésus-Christ son fils unique notre Seigneur et Rédempteur et par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie de Sainte Anne ma bonne patronne de St-Julien patron de cette paroisse, de tous les saints et saintes du paradis, de la mettre et placer quand elle partira de mon corps au royaume des cieux au nombre des bienheureux et pour mon corps je désire et ordonne qu'il soit enterré et inhumé sans pompe ni

(1) Jacques Gilardeau et Jacques Denois (alias Denoiz), témoins du testament, sont les ascendants communs d'une famille très honorablement connue et justement considérée, de nos jours, en la commune de Martinet. Dans la descendance de Jacques Gilardeau, nous trouvons:

Pierre Gilardeau, chirurgien à Palluau, qui épousa Henriette-Renée Denoiz, dont naquirent entr'autres enfants:

A. — Jacques Gilardeau, vicaire de Palluau, docteur en théologie, confesseur de la foi, exilé en Espagne, embarqué pour cette destination, aux Sables, le 9 septembre 1792.

B. — Victor-Jérôme Gilardeau, notaire royal, officier à l'armée de Charette, chevalier de la Légion d'honneur, né à Palluau, le 20 juillet 1763, décédé à la Malvergne de Martinet, le 27 décembre 1842, sans laisser de postérité, ayant épousé, 1° Marie-Anne-Pétronille Marmet; et 2°, en 1803, Jeanne-Louise de Rossy.

C. — Marie-Henriette-Perrine Gilardeau, qui épousa à Saint-Georges-de-Pointindoux, le 8 février 1779, Jacques-Alexandre Marmet, le jeune, notaire royal et procureur, veuf de Louise-Perrine Roger. De ce mariage naquit à Palluau, en 1785, Euphrosine-Théotiste Marmet, mariée à Joseph Grolleau, et décédée à la Malvergne, le 8 juillet 1842.

D. — Jean Balthazar Gilardeau, né à Palluau, en 1771, marié à Marie-Anne Ruchaud, et décédé veuf, à Saint-Georges-de-Pointindoux, le 18 février 1850, sans postérité.

Digitized by Google

magnificence dans le cimetière de la paroisse où je décéderai au pied de la croix et qu'au jour de mon enterrement si faire se peut ou le lendemain il soit fait un service auquel assisteront au moins six prêtres qui diront la messe pour le repos de mon âme, que la huitaine il soit fait pareil service, un autre à la quarantaine, et un autre au bout de l'an avec pareil nombre de prêtres à chaque service qui diront aussi leur messe à mon intention. J'ordonne de plus qu'il soit dit aussi pour le repos de mon âme et de celles de mes parents le nombre de deux mille messes outre celles ci-dessus le plus tôt que faire se pourra après mon dit décès et pour cet effet elles seront distribuées à plusieurs religieux et prêtres auxquels les messes seront payées suivant la rétribution ordinaire. Je veux en outre et ordonne qu'il soit donné aux plus pauvres de cette paroisse de St-Julien pour leurs plus pressants besoins, soit de nourriture ou de vêtements la somme de cent livres par ou pendant l'espace de cinq années, à commencer du jour de mon décès laquelle somme de cent livres par chacune des dites cinq années sera es-mains de damoiselle Catherine Gazeau de la Davière (1) trésorière de la confrérie de la Charité de la dite paroisse de Saint-Julien pour par elle être distribuéee aux plus nécessiteux de la dite paroisse

(1) Catherine Gazeau de la Davière, trésorière de la confrérie de la Charité à Saint-Julien, par son testament, en date du 1er juillet 1733, fit une fondation à la cure de sa paroisse (Arch. Nat. D 1009).

Née en 1666, environ, elle était probablement fille de Joachim Gazeau, sieur de la Grossetière, et de Françoise Gazeau de la Bretonnière, et petite-fille, dans l'estoc maternel, de René Gazeau, sieur de la Bretonnière, sénéchal de la seigneurie du Gué de Sainte-Flaive (en 1634), et de Catherine Nicolleau. Catherine Gazeau de la Davière, est marraine à Saint-Julien, les 14 février et 27 mars 1693. Elle est décédée, le 23 janvier 1738, âgée de 72 ans environ, et a été inhumée à Saint-Julien, le 24 janvier.

On lit, à la fin de son acte de sépulture: « Fille d'exemple de la paroisse, elle ornait l'église et était la mère des pauvres ». Signé, Gouin, curé de Saint-Julien-des-Landes.

Les Gazeau de la paroisse de Saint-Julien, famille bourgeoise, n'ont aucune communauté d'origine avec la maison noble de Gazeau de la Brandasnière.

Digitized by Google

m'en rapportant à sa prudence et en cas de prédécès de la dite damoiselle Gazeau, la dite somme sera remise par chacun an es-mains de celle qui sera nommée trésorière de la dite Charité, plus je donne et lègue à Louis Moreau (1) mon filleul la somme de cent livres une fois payée et pareille somme de cent livres à Antoine Caillé dit Lavigne valet de chambre de Monsieur du Brandeau plus je donne aux trois servantes qui servent actuellement en la dite maison de Brandeau deux douzaines de mes meilleures chemises de nuit pour les partager entre elles également sans diminution de leurs gages, plus je veux et entend qu'il soit payé sitôt mon décès au sieur de la Petite Vergne Vrignaud la somme de quinze livres que je lui dois, pour l'exécution de tout quoi et pour tout ce qu'il conviendra de débourser, je veux et ordonne qu'il sera pris par mes exécuteurs testamentaires ci-après nommés ou l'un d'eux sur mes biens meubles immeubles qui resteront après les autres dispositions que j'en aurai fait, tout l'argent nécessaire et dont ils auront besoin pour y satisfaire, et pour cet effet seront saisis du restant de mes dits meubles et immeubles jusques à concurrence si mieux n'aimant mes héritiers leur donner l'argent nécessaire pour satisfaire à ce que dessus... après mon décès, et pour marquer à Messires Calixte, Charles Foucher et Damoiselles Roberte et Marie-Catherine Foucher (2) enfants cadets de Monsieur de Brandeau mon cher

(1) Moreau, famille de marins sablais qui a fourni un lieutenant de l'Amirauté, Michel Moreau (1635-1685), un président de l'Election, Mathurin Moreau (1629-1702), plusieurs capitaines de navires et deux prêtres à l'Eglise de Luçon: Laurent Moreau (1721-1789), curé de Triaize, et Nicolas Moreau (1751-1783), curé de l'Ile d'Olonne. Cette famille possédait en 1750, la métairie de la Thibaudière, paroisse de Saint-Julien.

(2) Les quatre enfants cadets du premier mariage de Calixte Foucher de Brandeau, c'est-à-dire les quatre qui habitaient encore la maison paternelle de Brandeau, au moment du testament d'Anne de Goulard, étaient donc Calixte, Charles, Roberte et Marie-Catherine.

La première-née de la famille, Marie-Madeleine, était morte en 1723; Pierre-Louis, écuyer, né le second, en 1708, devait être alors

Digitized by Google

époux, l'estime particulière et l'amitié que j'ai pour eux et pour donner juste cause et considération et dans l'espérance qu'ils me continueront leurs attentions et bonne volonté, je leur donne et lègue quittement et franchement de mes autres dispositions ci-dessus, dettes et autres charges généralement quelconques à partager entre eux par égale portion et même se succédant les uns aux autres en cas que quelqu'un d'eux meure avant moi tous les meubles et effets mobiliers à moi appartenant dans la dite maison de Brandeau et par moi y portés et conférés ensemble tout ce qui me peut revenir et appartenir de biens meubles immeubles par l'effet du don à moi fait par le dit seigneur du Brandeau mon cher époux et de tous les avantages qui me sont acquis sur ses biens meubles et immeubles par notre contrat de mariage soit biens fonds chambre garnie, acquêts conquets et tous autres voulant et entendant que mes héritiers (1) n'en profitent en aucune manière mais seulement de mes biens immeubles et domaines que j'ai eus de mes père et mère et des meubles qui pourront me revenir et appartenir après le décès de Madame de la Voulte (2) ma chère mère et qu'elle a présentement chez elle pour s'en servir pendant sa vie et au cas que mes héritiers prétendraient faire

aux armées; Rose, née la sixième, était décédée en 1723, quelques mois après sa sœur aînée; Catherine que nous plaçons la huitième, à défaut de date de naissance, était probablement morte. La généalogie de la famille la mentionne seulement comme morte sans avoir contracté d'alliance.

Les quatre légataires d'Anne de Goulard étaient donc: 1° Calixte Julien, né en 1709, qui épousa en 1732, Jeanne-Marie Marchand de la Mullenière et qui seul continuera la descendance des Foucher de Brandeau, barons de Brandois; 2° Claude-Charles, dit le chevalier de Brandeau, seigneur de la Guignardaye, qui ne contracta pas d'alliance; 3° Anne-Roberte, née en 1710, qui épousera, en 1732, Joseph-Louis de Busca de Boimasson; 4° Marie-Catherine, née en 1711, qui épousera successivement Charles-Louis de Plouër et Pierre Dumont de la Guignardière. Morte à Bessay, le 12 juin 1760, y fut inhumée.

(1) Les héritiers naturels, dans l estoc des de Goulard.

(2) Mme de la Voulte, née Anne Roy de Fresles, veuve de Charles-Marie de Goulard, chevalier, seigneur de la Voulte et de Beauvais, était en effet la mère survivante d ela testatrice.

Digitized by Google

contribuer les dits sieurs et damoiselles Foucher mes légataires particuliers, à l'acquittement de mon présent testament dettes et autres charges dont ma succession pourrait être tenue, je donne et lègue en ce cas seulement et non autrement aux dits sieurs et damoiselles Foucher enfants cadets du dit seigneur du Brandeau mon cher mari tout ce que la coutume de cette province me permet de donner, et pour l'exécution de ce que dessus et que mes prétentions sortent et aient leurs entiers effets j'ai nommé et nomme Monsieur Thevenin (1) curé des Sables-d'Olonne et monsieur Dupin Thomasset (2) pour mes exécuteurs testamentaires les priant instamment d'en vouloir prendre le soin et la peine me recommandant au surplus à leurs bonnes prières révoquant tous autres testaments, codicilles donnations et autres actes de dernières volontés que je pourrai ci-devant avoir faits voulant que le présent mon testament auquel je m'arrête soit entièrement exécuté de point

(1) Louis Thévenin, prêtre, avait été nommé à la cure des Sables-d'Olonne, en 1719, en remplacement de Jacques Friconneau, docteur en Sorbonne, décédé à 43 ans, le 3 février 1719, et inhumé en l'église des Sables.

Louis Thévenin, curé des Sables, est mort le 15 janvier 1735, dans la communauté religieuse des Carmes de la Flocellière, âgé de 48 ans, et y a été inhumé. Un service funèbre, à son intention, eut lieu en l'église des Sables, le 3 février 1735. Il fut remplacé aux Sables par Jean-Pierre Lemarchand, bachelier en Sorbonne qui, lui-même est mort à cette cure, âgé de 70 ans, le 29 décembre 1774.

(2) M. Dupin-Thomasset: quel est ce personnage ? Evidemment, c'est un prêtre, puisque la testatrice se recommande à ses bonnes prières, comme à celles de M. Thévenin. Si c'est le prêtre que nous croyons, il devait être alors octogénaire ?

René Thomasset, écuyer, seigneur de la Coutancinière (en Aizenay), et du Pin (en Coëx), né vers 1645, fils puiné de Victor Thomasset, écuyer, seigneur de la Boislivière (en Coëx), de l'Eslinière et de la Giraudinière (en Aizenay), et de Renée Couthuys, avait épousé Marthe Judin, dont un fils, Louis, né à Luçon le 19 mars 1669, et, devenu veuf, René Thomasset avait épousé, à Sainte-Flaive-des Loups, le 22 juillet 1673, Laurence Richard. Veuf de nouveau, il entra dans les ordres, et, était prêtre, le 20 septembre 1690, date d'une cession à lui faite par Mme de Gioré, sa sœur.

Il est possible que le second exécuteur testamentaire de Mme de Brandeau n'ait pas été ce prêtre Mais, fût-il laïc, le personnage appartenait certainement à la famille de René Thomasset.

Digitized by Google

en point selon sa forme et teneur, ce que j'ai ainsi voulu dicter et nommer mot à mot sans suggestion induction ni persuasion de personne comme dit ai au dit Geay notaire soussigné en présence des dits sieurs Gilardeau et Denois témoins et après que le dit notaire en présence des dits témoins m'a lu et relu mon dit présent testament j'ai déclaré y vouloir persister et y persiste et qu'il soit exécuté en tous ses points comme dit ai, de tout quoi moi dit Geay notaire ai donné acte à la dite dame Goullard testatrice en présence des dits sieurs Gilardeau et Denois, témoins soussignés et de son consentement volonté et requête, l'en ai jugé et condamné du jugement et condamnation des dits cours au pouvoir et juridiction desquels elle s'est soumise et ses dits biens sous l'obligation hipothèque de tous ses biens meubles et immeubles présents et futurs quelconques, fait et passé en la dite maison de Brandeau en la chambre ou est la dite dame testatrice..... de notre juridiction, le vingt-sixième jour du mois de février avant midi mil-sept-cent-vingt-six, et s'est la dite dame testatrice soussigné avec nous dits notaire et témoins et déclare la dite dame testatrice que toutes les dispositions contenues en son prèsent testament sont de la valeur de deux mille neuf cent livres, tant les meubles qu'immeubles savoir pour les meubles dix neuf cent livres et mille livres pour les immeubles, la minute des présentes est signée Anne Goullard du Brandeau, Denois témoin, J. Gillardeau aussi témoin et J. Geay notaire pour acte et registre et dûment contrôlé à la Mothe-Achard le premier mars mil sept cent vingt six et insinué au dit lieu le même jour sur le registre des insinuations laïques suivant le tarif folio dix verso reçu pour les deux droits de monsieur le curé des Sables par les mains de monsieur du Brandeau soixante douze livres signé Pommeray, un mot raturé pour ne valoir.

J. Geay

notaire pour troisième grosse
j'ai la minute.

Digitized by Google

***

Anne de Goulard s'éteignit peu après avoir dicté au notaire Geay ses dernières volontés, et en avoir signé la minute. Lorsque le testament fut enregistré et contrôlé à la Mothe-Achard, le 1er mars 1726, la testatrice était dans la tombe depuis dix jours.

Calixte Foucher de Brandeau, son époux, convola en troisièmes noces, par contrat du 25 novembre 1727, passé au château de la Millaire, avec Louise de Marconnay (1), fille de Louis de Marconnay, chevalier, marquis de la Millaire, et de Marie-Elisabeth Gourjault, dont il n'eut pas non plus d'enfants. Il décéda à l'âge de 52 ans et fut inhumé, le 1er février 1738, dans la chapelle de Notre-Dame de Brandeau, côté de l'Evangile, en l'ancienne église de Saint-Julien-des-Landes (2).

Les Foucher de Brandeau, barons de Brandois et de la Mothe-Achard, portent de sable au lion d'argent, avec la devise : *Ex sanguine virtus.*

La Maison de Goulard blasonne d'azur, au lion rampant d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.

EMMANUEL GAUVRIT.

(1) Illustre maison, issue de celle de Blois, qui a figuré aux Croisades, et dans l'orde de Malte. Elle a possédé la chatellenie de Marconnay dans la baronnie de Mirebeau, pendant 800 ans, et s'est éteinte en 1856.

(2) Son fils et successeur, Calixte-Julien de Brandeau (1709-1749), devint baron de Brandois, en 1746, à la mort de Pierre-Louis-Robert de Léazrdière, oncle maternel. Son petit-fils, Calixte-Charles-Gilles-Julien de Brandeau (1738-1796), baron de Barndois, devint aussi baron de la Mothe-Achard, en 1768, par la succession de Mme du Maindreau, née Catherine de Lézardière, grand'tante.

Le chef des nom et armes de la famille, descendant direct des précédents, est aujourd'hui le baron Henri Foucher de Brandois, marié à Yvonne Bois-Sévérac.

Digitized by Google

ÉCRIN POITEVIN

LA LOIRE

Superbe elle est toujours la Loire de nos rois,
Et son val fut aussi le jardin de nos reines,
Et vit Bonchamps mourir en offrant à la Croix
Le pardon des bourreaux des Mauges Vendeénnes.

Sur les sables, au pied des côtes et des vignes
Où naguères viraient des ailes de moulin,
La Loire étale et glisse, en d'onduleuses lignes,
Ses eaux tintes du bleu léger des fleurs de lin.

Ainsi que les traits fins d'un émouvant visage
Le fleuve, le matin, se voile doucement,
Et, le soir, on le voit dorer le paysage
Alangui dans un rose et bref miroitement.

Mais, à l'été, coulée ardente de lumière
Entre les côteaux blancs de soleil, à midi,
Dans l'air qui vibre et brûle et la lourde atmosphère
Sans force il va se perdre en son lit attiédi.

Et c'est l'Anjou, son fleuve, et ses chapelets d'îles
Bercés par le flot clair et le chant des ramiers
Sur leurs bords effrités se dessinent les files
Des saules et de l'aulne et des hauts peupliers.

Jusqu'à l'horizon net leurs grêles silhouettes
Se doublent d'un reflet délicat dans les flots
Transparents et touchés par le vol blanc des mouettes
Qui se brise et se pose aux grèves des ilôts.

Digitized by Google

La Loire coule calme, ensoleillée et lente,
Miroir pur et mouvant de la terre et des cieux,
Puis, en gardant toujours sa grâce nonchalante,
Elle détache et perd son collier précieux

D'osiers brodés d'argent, d'arbres aux vertes cimes
Et ses rives n'ont plus que d'humbles tamaris,
Et des roseaux tremblants ; et se rue aux abîmes
Sous la houle naissante, à l'appel des courlis.

Des deux côtés s'éloigne et s'amincit la terre.
Le fleuve dépouillé s'en va vers son destin,
Dans un cadre agrandi, mais plus nu, plus austère,

Et déjà l'Océan tonne dans le lointain.

1930. Léon PHILOUZE.

Digitized by Google

La Chanson du Bon Temps

Souvenirs Poitevins

(*suite*)

VII

Le monde. — Sauteries, bals blancs et cotillons. — La jeune fille et le hussard. — La chapelle de la Congrégation. — La bibliothèque de Saint-François de Sales et son directeur. — Les « crapauds » du Père. — La retraite.

Tout cela n'était pas bien méchant. Notre bonne ville, maternelle à ceux qui se plaisaient dans ses murs, ne nous tenait pas rigueur et les invitations étaient fréquentes. C'était dans des familles patriarcales, réunies après vêpres, où fréquentait le clergé de la paroisse. Dîners dominicaux, réveillons de Noël après la messe de minuit, autour de la grande « fouasse » qu'on brisait d'un coup de poing, posée sur la nappe fleurie des dernières roses de Bengale; — agape,

Digitized by Google

des Rois, où la fève, offerte à la jeune fille, devenait fertile en réunions. Cuisine bourgeoise d'autrefois, entremets cuits à la maison, liqueurs de ménage... Les sauteries du mardi gras avaient lieu devant un cercle de mamans et de tantes en bonnets de tulle et robes de taffetas. Danseuses aux épaules grêles sous un corsage d'été; cavaliers imberbes en jaquette.... La valse et la polka, folies tournantes, sont défendues; dans les romances, le mot espoir remplace le mot amour. Intermèdes de monologues, sonates à quatre mains, plateaux, quadrille des lanciers...

Il y a des maisons qu'on pourrait appeler mixtes où certaines se privent pendant que d'autres se risquent, comme au premier étage d'un sévère logis, perdu dans une venelle, où deux voitures ne se croiseraient pas. Un large degré en pierre, couvert de tapis et garni d'arbustes de serre, conduisait, à travers une galerie tendue d'Aubusson, à de vastes pièces, aux fenêtres en demi-lune, habillées de précieuses boiseries blanches. Quarante jeunes filles y évoluaient à l'aise. Le maître de céans, devant son piano à queue ,marque d'un poignet énergique la cadence des pas glissants sur le parquet en fougère, uni comme un miroir. C'est le clair royaume de la mousseline et du crêpe de Chine. On y voit encore des rubans au bout des nattes, le décolletage en pointe, des « salières » sous le velours du cou, et telle gamine, à la toison étalée sur les épaules, bostonne avec un entrain endiablé, centre d'un groupe où on se dispute une inscription sur le petit calepin d'écaille.

***

Il y a des maisons largement ouvertes où triomphent les grands bals qui se dispersent à l'aurore. Une agitation discrète se répand dans la ville à l'approche de ces solennités

Digitized by Google

mondaines. Au sortir du cours, en arpentant la rue des Halles, les interrogations se croisent: « Allez-vous ce soir rue de la Traverse? » ou bien: « Se rencontrera-t-on rue des Basses-Treilles? — Non! je fuis ces réunions: trop de monde, trop de lumières, trop de.... — Trop de fleurs! comme dit Calchas. — Quel sauvage! — Moi, qui voudrais tant voir ça! — Comment! vous n'êtes pas invité? Donnez-moi votre carte... peut-être n'est-il pas trop tard! — Mon cher, ça vaut la peine. Il y aura un de ces cotillons! — Qui le conduit? — Chose, vous savez bien? Le beau lieutenant, qui, pour faire ses visites, descend de sa charette anglaise et fait tenir le cheval par un groom en bottes à revers. On n'est pas plus chic! — Et avec qui? — .... — Elle encore! Depuis le temps qu'on la voit! — Vous savez bien que les grands bals, c'est comme les campagnes: ça compte double! »

Dans les rues, jusqu'au milieu de la nuit, c'est un mouvement inaccoutumé. Dès neuf heures les fleuristes ont envoyé des « boutonnières », camélias, œillets, la tige roulée dans du papier d'étain. On se hâte à pied, par les froids secs, le col relevé, le gibus sur l'oreille. Un roulement de voitures s'étend jusqu'aux quartiers les plus reculés et les rues silencieuses s'étonnent de renvoyer aux échos le bruit insolite des landaus aux portières claquantes, débordant de plumes et de fourrures neigeuses.

Une fête se donnait dans un de ces hôtels qui touchent Blossac où des balcons en belle ferronnerie accompagnent de hautes fenêtres surmontées de niches et de statuettes. Au rez-de-chaussée, le fumoir, la salle à manger et la célèbre bibliothèque. Au-dessus les salons. Gravissant les marches entre une double haie d'anthémys, un invité tardif rencontrait une dame qui descendait seule. Elle portait

Digitized by Google

une robe de brocart dont la traîne ondulait sur le tapis écarlate; le corsage découvrait d'opulentes épaules et des bras de statue; des émeraudes au cou et dans l'édifice léger de ses cheveux châtains. C'était la maîtresse de maison dont le visiteur n'avait jamais pu admirer que les toilettes de rue et qui, ce soir, se révélait en grand apparat. Au premier étage on rencontrait un groupe chatoyant de jeunes filles, à commencer par celle du logis, vêtue de blanc semé de points d'or, les boucles prises dans un bandeau de cygne, fine, brune, avec un teint de narcisse, la grâce même. Il y en avait avec des jupes à rayures sous des « paniers », les cheveux hauts, comme la royale bergère de Trianon. Une autre, prunelles de velours, joues ambrées de sultane, évoquait les jardins de Grenade. Celle-ci, qui entrait au bras de son père, sans une fleur ni un bijou, découvrait carrément un buste de Vénus avec un sourire aux dents éblouissantes. Des jeunes femmes, aux aigrettes scintillantes bavardaient dans les embrasures. François qui était là, remarquait que les plus laides attiraient l'attention par des toilettes splendides, et il louchait sur une dame en velours fleur de pêcher retenu par des agrafes de diamants et affligée d'un nez bourbonnien. Les douairières ne craignaient pas de montrer dans le Chantilly ou le velours noir des rondeurs qui se tassent ou des omoplates décharnées.

Les danseurs étaient nombreux. L'un d'eux, dans la cavalerie légère, était le point de mire de beaucoup de regards féminins. Son dolman, d'une teinte de turquoise verdie, se terminait presque à la taille, avec une basque fendue sur la hanche pour la place du sabre. Le pantalon, d'un drap de satin garance, gaînait la jambe comme les chausses du Moyen-Age et tombait sur des éperons sans molettes, verticalement relevés. Une médaille de Saint-Georges au bout

Digitized by Google

d'une chaîne pendait de la poche le long d'une bande d'azur. Il portait ses cheveux blonds en brosse et une moustache couleur de blé mûr, avec des yeux bleus. Les mères le fixaient avec complaisance et plus d'un regard voilé sous des paupières lourdes filait dans sa direction, au bord de l'éventail. Quel effet pouvions-nous produire, dans nos habits funèbres à pans flottants, nos gilets de piqué croisant sur des plastrons rigides, aux cols carcans qui atteignaient l'oreille, cerclés d'une cravate élastique en batiste gommée? La partie n'était pas égale. Impossible de lutter dans cette défroque anonyme avec un cavalier de Saumur bien bâti. Au reste, on pouvait remarquer, à certains signes, que la mince couche de civilisation laissait deviner le fonds primitif de la horde ancestrale. Au moment où sonnaient les disques du tambour de basque, trois ou quatre « seigneurs » de haut vol, fringants et papillottants, avaient jeté leur dévolu sur le dessus du panier. Ils avaient été accueillis de cet air reconnaissant, le visage dressé, qu'elles prennent vers celui qui les sollicite, incliné, sûr de plaire.

Deux même, assidus auprès d'une seule belle, s'étaient affrontés avec raideur, « ego nominor Leo », pendant que le militaire, troisième larron, s'emparait de la danseuse. Il avait rencontré la plus alerte et la plus riche en malice de tout le salon. Assis près d'elle, un peu vain de sa prestance, il s'appliquait à faire miroiter la pointe brillante de ses souliers vernis, à bomber le torse, les jambes croisés pour faire valoir sa musculature, s'efforçant de répondre aux questions mutines de sa partenaire, insensible à cet étalage plastique. Tant et si bien qu'il s'étrangla comme avec une arête, en étouffant un juron de corps de garde, proféré au naturel, et que la jeune fille reçut à bout portant, sans sour-

Digitized by Google

ciller, pendant que le rouge envahissait la figure du hussard jusqu'à la racine des cheveux. Après ces privilégiés, une catégorie inférieure, fantassins courtauds, gens à lorgnons, s'emparait du second choix; venaient ensuite des gringalets, cheveux rares et taches de son, redoutables ou amusants par leur ironie, qui trouvaient encore fortune; puis toujours quelque maladroit, ficelé à la diable, ahuri comme l'âne de la fable, faisait irruption, renvoyé de l'une à l'autre, finissant par se caser auprès d'une âme charitable. Enfin, prêts à se satisfaire des laissés pour compte, les solitaires et les timides, appuyés contre une porte, se laissaient présenter par la dame attentive du lieu à de grosses filles menacées de faire tapisserie. C'était comme le fretin, abandonné aux rôdeurs, ceux qui, de loin, suivent les grands carnassiers. Ceux-là partaient les premiers. Ils disparaissaient à l'anglaise, se faufilaient dans le vestiaire, pressés de prendre contact avec la rue noire. Derrière eux, le valet de pied, les mains en porte-voix, commençait à hêler vers les voitures confondues en file toutes lanternes allumées, et à l'appel du nom de leur maître, les cochers sortaient de l'alignement pour s'avancer lentement sous les crépines de la marquise.

***

Autre décor: c'est aussi un salon; il y en a tant à Poitiers, et de si beaux! Celui-ci est transformé en chapelle, malgré les portes dorées garnies de glaces. On a laissé les torchères au mur se bornant à suspendre devant les trumeaux de grandes images de piété. Rien n'y manque: fauteuils de velours pour les dignitaires, prie-Dieu pour le commun. Sous l'autel, derrière une vitre est étendue l'effigie d'un jeune martyr vêtu de blanc, couronné de fleurs. Le boudoir qui précède a gardé ses fraîches tentures, mais la porte du fond, close derrière les rideaux est devenue un confessionnal.

Digitized by Google

Voici maintenant une autre pièce, ancienne salle à manger. Des vitrines remplies de volumes et sur une table ronde, couverte du classique tapis vert, des journaux, des revues, et tout ce qu'il faut pour écrire. C'est ici le siège d'une réunion littéraire que préside un grave garçon de 18 ans! On y traite tous les sujets avec la candide audace de la jeunesse, depuis « l'illégalité du procès du Christ » jusqu'aux salons du XVIIIe siècle. Le directeur de cette « librairie », aumônier de la chapelle, était un religieux passé maître dans l'art de diriger ces poulains échappés que nous étions, leur laissant la bride sur le cou ou les retenant net d'une main souple et ferme. D'aspect bonasse, d'une gaîté familière avec un flot intarissable de calembours, il ne cessait de nous traiter de « crapauds ». Nul n'était plus fin avec un robuste bon sens dans l'analyse divinatoire des causes et la prévoyance de leurs effets. Grand, maigre, de tournure ascétique, malgré ses yeux rieurs et sa bouche indulgente, il savait, par un abandon simulé, une rondeur joviale, une très large compréhension, limitée aux emportements physiques (car il était intraitable sur les déraillements de l'esprit), attirer les plus farouches et retenir les plus indépendants. En réalité, il nous aimait tendrement, et de là venait sa force. Pas l'ombre d'idées artistiques, mais positif, pratique, d'une lucidité de conseil qui en faisait un directeur précieux. Il sabrait sans vergogne les gravures de l'Illustration dès qu'elles offraient aux yeux une nudité antique ou moderne. C'est ainsi que les déesses triomphantes ou pudiques étaient prises dans une résille de hachures à la plume et que le plus bel ephèbe grec recevait un caleçon. En vain réclamions-nous au nom de l'art. Perspicace et matois, il répondait: « Ta, ta, ta! mon petit crapaud; le diable se loge partout, et de préférence sous les feuilles de vigne! »

(*A suivre*). Robert DELAGRANGE.

Digitized by Google

LA VENDÉE AU SALON

Les bois, les côtes, les fermes, les vieux logis de notre pays trouvent quelques interprètes fidèles, comme chaque année, à la Société Nationale. Un alsacien de talent, M. Maurice Achener, à l'art sobre et sincère, consacre à *Noirmoutiers* une toile pleine de poésie, et une intéressante gravure, *les Marais salants ; La Ferme vendéenne,* de M. Léonard Coquet, né à l'île d'Yeu, est un charmant pastel, et le *Thonier,* de M. Jeanniot, une marine originale. M. Vauthrin, artiste consommé, dont nous avons signalé déjà le sentiment profond, chante la noblesse de nos chênes, restes antiques de la forêt gauloise ; le pinceau habile de M. Rageade retrace un délicat *Paysage,* et notre compatriote, M. Emile Cardinal, de la Châtaigneraie, signe une *Tête d'homme,* étude singulièrement vivante et pittoresque.

Quelques bons dessins attirent l'attention : deux *Paysages de Vendée, L'Arbre* et *La Mare,* de M. Jean Peské ; Noirmoutiers a inspiré M. Georges Souillet, dans le *Moulin à bras,* le *Vannage, Sur la digue,* et le *Village du Fier,* tableautins d'un réalisme pénétrant.

Si, négligeant pour un temps la légendaire Bretagne, les artistes se donnaient la peine de suivre les mille sentiers du Bocage vendéen, si plaisant par ses ruisseaux, ses oiseaux jaseurs, ses fraîches fontaines ; s'ils visitaient les bords de la Sèvre, les environs de Mortagne et la chaîne de nos Cévennes, nos vieux châteaux en ruines, nos forêts de Mervent et de Vouvant, nos

Digitized by Google

antiques églises romanes, sans parler de nos plages et de nos îles connues des touristes, que de poésie ils découvriraient en ce pays discret, doté d'une admirable lumière, mais qui ne se livre pas au premier regard, et, dissimulé derrière ses rouvres, n'accorde qu'à ceux qui apprennent à l'aimer la sensation profonde des beautés touchantes et secrètes dont l'a gratifié une généreuse Nature.

Au Salon des Artistes Français, l'île d'Yeu a sollicité de nombreux peintres, épris du caractère ardent et clair de ce coin de terre perdu dans l'Océan ; M. Paul Lecomte, dans un style large, expose *Un après-midi dans le port,* et un *Coin de marché,* deux excellentes pièces ; M. André Theunissen, *Un soir à Port-Joinville ;* M. Georges Charpentier, *Barques à l'île d'Yeu ;* M. Henri Callot, *Port de la Meule,* et *Peinture du Bateau,* œuvres dignes de la réputation de l'auteur ; Mlle Suzanne Minier, une page pittoresque, *La place aux Arcades,* à Fontenay-le-Comte ; Mlle Marguerite Portier, *Thoniers dans le port,* et *Thoniers blancs ;* M. Raymond Wintz, *Une rue sur le port à l'île d'Yeu ;* M. Léon Haudeville, de la Roche-sur-Yon, un amusant *Marché* et un *Jour de foire à Beauvoir.*

M. Marcel Jacquier, une *Nuée d'orage sur le marais vendéen ;* M. Paul Boulay, *Intérieur vendéen à la Barre-de-Monts ;* Mlle Bricard, *Matin à Pouzauges ;* M. Chatry, des Clouzeaux, *Vieux pont de Chartres ;* Mlle Bernard Rosa, de Saint-Pierre-du-Chemin, un charmant ensemble de dessins et aquarelles.

Au nombre des portraits les plus remarqués du Salon, se place celui du *Docteur L. G.,* l'un des maîtres de la chimie moderne, signé de M. René Rousseau-Decelle, de la Roche-sur-Yon, œuvre d'une rare beauté de tenue et d'expression ; notre compatriote avait exposé précédemment au Salon de l'école française, le portrait des trois enfants du peintre Julien Lacaze, d'une grâce toute juvénile ; deux portraits de femmes, d'une élégance extrême ;

Digitized by Google

une baigneuse délicieusement éclairée par les rayons du soleil couchant ; une ferme de Vendée, vieux logis aux murs clairs, s'abritant sous une rustique toiture envahie de lichens. A l'exposition du Cercle Volney, un antique *Moulin* en ruines, et l'*Etoile du Berger*, œuvre translucide, donnant l'impression d'une lumière matérialisée ; deux baigneuses caressées par un radieux soleil d'après-midi, d'inspiration éclatante et joyeuse ; enfin, un paysage des Côtes-du-Nord, à Port-Z'her, près de Tréguier, aux belles roches rouges, sœurs de celles de l'Estérel. M. Rousseau-Decelle, on le voit, n'est pas seulement un artiste de premier plan, mais un laborieux qui sait se renouveler et varier sa manière.

La gravure est un art sobre qui exige de longues recherches et une sérieuse documentation quand il s'attache, comme dans l'œuvre de M. Marcel Fleury, à créer des suites de monuments ou de paysages de caractère régional : tous les amateurs se souviennent du Vieil Angers, de l'Ancien Poitiers, du recueil des Vieux logis vendéens, et de « *Mon premier été à La Rochelle* », parmi tant d'autres productions ; disons ici que l'*Europe illustrée* du 1er juin, publication de luxe, vient de consacrer à cette dernière une étude analytique excellente, accompagnée de nombreuses illustrations. M. Marcel Fleury, qui prépare en ce moment des travaux importants, a figuré au Salon par l'envoi de dessins originaux à la mine de plomb, d'un art souple et délicat, ayant servi pour graver son *Angers à l'eau forte.*

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus est à la mode, on le sait, et le Salon en témoigne en plusieurs statues, hauts-reliefs et effigies diverses : par son sourire angélique, sa grâce, et son expression si pure, celle de M. Arthur Guéniot attire de façon singulière et laisse le visiteur sous une impression quasi mystique : fleur charmante de l'art chrétien.

Digitized by Google

Notre compatriote a placé à Pâques, dans une église bretonne, une statue de Saint Pabut-Tual, évêque irlandais qui évangélisa la côte d'émeraude au Ve siècle ; il vient d'achever la décoration de la chapelle des Missions de Saint-Germain-en-Laye, qui comprend essentiellement une statue centrale, encadrée de deux bas-reliefs en marbre représentant l'apparition de Notre-Dame de la Salette. La statue de bronze de Sainte Marguerite d'Ecosse, exposée au Salon de 1929, sera inaugurée à la fin de juillet aux bords du Gave de Lourdes, à l'occasion du pèlerinage o» deux mille Ecossais viendront prier leur sainte nationale.

Et ainsi le nom du noble artiste catholique sera désormais honoré par les immenses foules qui viennent chercher à la grotte sacrée la guérison de leurs maux, le réconfort de l'âme, la vision des choses éternelles.

L. DE LA CHANONIE.

Digitized by Google

Le Tricentenaire d'Agrippa d'Aubigné à Maillezais

Le 1er juin, à l'occasion du tri-centenaire de sa mort, a eu lieu en Poitou une manifestation organisée en l'honneur d'Agrippa d'Aubigné, par la Fédération Intellectuelle du Centre-Ouest avec le concours de la Société Historique des Deux-Sèvres.

La journée — car ce titre convient merveilleusement à cette manifestation — débuta par une visite au château de Mursay, dont M. l'abbé Suire, curé de Scieq (Deux-Sèvres) vient précisément d'écrire l'histoire, et où Agrippa d'Aubigné fit de fréquents et longs séjours. M. Jean Plattard, l'éminent professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, y fit une remarquable conférence sur le héros du jour, et MM. Naslin et Leviel, représentants de la Fédération du Centre-Ouest, y prirent également la parole.

A midi, au restaurant Maurice, à Niort, un certain nombre d'excursionnistes se trouvèrent réunis et, au champagne, plusieurs toasts furent portés : par le docteur Merle, président de la Société historique des Deux-Sèvres ; par M. Ginot, conservateur de la Bibliothèque de Poitiers, représentant la Société des Antiquaires de l'Ouest ; par M. Emile Merle d'Aubigné, au nom des représentants de la famille d'Agrippa d'Aubigné, et par M. Jean Plattard.

A l'issue de ce déjeuner, les convives allèrent visiter à la Bibliothèque municipale de Niort, l'exposition Agrippa d'Aubigné, dont notre ami Henri Clouzot, conservateur du Musée Galliéra, avait eu l'idée première et que l'aimable M. Farault avait excellemment organisée.

Après quoi, la caravane d'excursionnistes, après une station à Nieul-sur-l'Autise pour y admirer le vieux Cloître, se dirigea vers

Digitized by Google

Maillezais dont Agrippa d'Aubigné fut — on le sait — le gouverneur durant trente années, et où la plus cordiale et la plus élégante réception leur fut réservée par M. et Mme Goulé, les très aimables propriétaires des ruines de l'ancienne abbaye.

A l'issue de cette réception, où se trouvaient réunies les principales personnalités de la région, et au cours de laquelle prirent également la parole M. Plattard et le docteur Merle, M. René Vallette, en amoureux des choses du passé bas-poitevin et en fidèle ami des maîtres du lieu, porta le toast qui suit :

« Mesdames, Messieurs,

La vieille et fidèle amitié qui m'unit aux aimables hôtes de cette historique demeure m'a conféré l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue, ce dont je m'acquitte avec grand plaisir.

J'ai trop le culte, du reste, de notre Bas-Poitou, de ses illustrations et de ses gloires, pour n'avoir pas eu à cœur de me joindre à vous, afin de célébrer ensemble, à l'occasion du tri-centenaire de sa mort, la grande mémoire d'Agrippa d'Aubigné, en cette place de Maillezais, dont il fut pendant trente ans le Gouverneur.

En associant Maillezais à cette manifestation commémorative, vous avez ajouté une précieuse page à l'histoire de sa vieille abbaye, dont je suis fier d'avoir par un classement obtenu in-extremis sauvé naguère d'une destruction complète les magnifiques ruines que vous venez d'admirer et qui évoquent le souvenir de tant de faits considérables et de si illustres personnages.

Parmi ces personnages, celui que nous fêtons aujourd'hui n'est certes pas un des moindres. Des voix plus autorisées que la mienne ont déjà rappelé avec éloquence à Genève, à Niort et à Mursay ce que fut d'Aubigné: admirable partisan, écrivain extraordinaire, homme surprenant qui sut mener de front les combats, la politique, l'érudition, la poésie et l'amour; et dont l'œuvre géniale — suivant la belle expression d'un de ses admirateurs — semble jaillir de sa chair et de son âme, comme le sang coulant des douze blessures qui blasonnaient son corps.

Je ne saurais mieux dire. Qu'il me soit seulement permis d'ajouter que c'est ici dans le château sur les substructions duquel mon

Digitized by Google

éminent et regretté ami Edgar Bourloton, édifia l'habitation moderne, dont les portes nous ont été si aimablement ouvertes, que d'Aubigné écrivit ses *Tragiques* et les premiers volumes de son *Histoire universelle*, qui devaient s'imprimer non loin de là, au fort du Dognon de Maillé.

Le Bas-Poitou n'avait pas le droit, on le voit, de se désintéresser de son tri-centenaire. Il le pouvait d'autant moins qu'Agrippa d'Aubigné, comme nous l'a rappelé son savant historiographe M. Plattard, entretint pendant ses séjours à Maillezais — séjours de repos et d'études — les plus intimes relations littéraires avec l'une des gloires de notre petite province, l'illustre fontenaisien Nicolas Rapin, dont le souvenir plane toujours sur le château de Terre-Neuve.

Chose inattendue, et que nous révéla un jour l'érudit Niortais Henri Gelin, l'intrépide et farouche huguenot devait doter deux siècles plus tard par une lointaine descendance la Vendée militaire d'un de ses plus admirables chefs, Hendi de la Rochejaquelein, le généralissime des Armées Catholiques et Royales....

Mais avant de quitter la vieille abbaye de Maillezais, témoin du courage militaire et du labeur intellectuel de d'Aubigné, et ou nous venons de recevoir un si gracieux accueil, laissez-moi Mesdames et Messieurs, après avoir adressé un ultime salut aux grandes et religieuses figures dont les noms demeurent gravés sur ses pierres, lever mon verre en l'honneur du héros du jour, de ce personnage prodigieux digne à la fois de la plume de Dumas père et de celle de Corneille, et dont l existence tint en même temps du drame et du roman; en l'honneur des organisateurs de cette belle fête du Souvenir et des Lettres, et de tous ceux qui de Poitiers, de Niort et d'ailleurs les ont accompagnés sur notre terre vendéenne; en l'honneur enfin des très charmants maîtres de céans qui, continuateurs fidèles des traditions familiales, se sont faits les respectueux conservateurs des prestigieuses reliques d'un glorieux Passé, et sont venus tout exprès de Paris pour nous en faire les honneurs ».

R. DE TH.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Chaumière de Clémenceau. — La chaumière vendéenne de Saint-Vincent-sur-Jard qu'a immortalisée Georges Clemenceau par sa réclusion volontaire, doit être transformée en un musée qui réunira, sous la garde du chauffeur Brabant, devenu jardinier, les souvenirs du Grand Homme.

On parle même de faire classer comme monument historique cette modeste demeure où il écrivit ses derniers ouvragse, de préférence à sa maison de Mouilleron-en-Pareds, où il ne fit que naître et passer.

En souvenir de nos Illustrations. — Sur la proposition de notre savant ami le docteur Marcel Baudouin, le *Syndicat d'Initiative du Havre de Vie* a décidé qu'une plaque commémorative serait apposée le 3 Août sur la maison qu'occupa à Saint-Gilles-sur-Vie l'illustre navigateur Garcie Ferrande.

Cette plaque portera l'inscription suivante :

Maison de Pierre Garcie Ferrande (1430-1520), premier hydrographe Français, « le grand Routier de Mer ». 1483. — Essi 1930).

— Marcel Baudouin réclame également en l'honneur de Georges Clemenceau l'érection à la Roche-sur-Yon, au centre du département, d'une statue qui représenterait notre illustre compatriote en artisan de la Paix, à l'encontre de celle de Sainte-Hermine, qui le figure sur le front au milieu des Poilus.

Mais que va dire Mouilleron, où les touristes cherchent en vain son image sur l'une des places ou à l'un des carrefours de sa cité natale ?

Digitized by Google

A la mémoire de Léon Clouzot — A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la mort du libraire niortais bien connu Léon Clouzot, et sur l'initiative de Madame Lavadoux, propriétaire actuelle de la librairie, a eu lieu le 29 juin dans son magasin la pose d'une réplique en terre cuite du médaillon que le sculpteur Marie Poisson, propre neveu de Léon Clouzot, avait exécuté au lendemain de sa mort.

Aimablement convié à cette touchante fête du Souvenir, nous avons eu, par raison de santé, le regret de n'y pouvoir assister, Mais, ancien client de Léon Clouzot et fidèle ami de son fils Henri, qui fut notre collaborateur, nous avons tenu à nous y associer par la pensée et par le cœur.

Trois Vendéens à l'honneur. — Dans la liste des prix et récompenses décernés par l'Académie française, nous relevons les noms suivants :

Prix Fabien : récompense de 1.000 fr., *Jean Yole :* Le Malaise paysan.

Prix Boudenoot : une récompense de 2.500 fr., MM. Alfred Duret et Tony Catta : *Le Colonel Taylor.*

— M. l'abbé Fradet, auteur des *Œuvres du Bienheureux de Montfort*, vient également de voir cet ouvrage couronné par l'Académie française et d'obtenir un prix de 1.000 francs.

Nous adressons aux trois lauréats, nos plus sincères félicitations.

Découvertes Archéologiques — Deux magnifiques tableaux sculptés, ceux de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et de sa femme, Judith de Montespédon, viennent d'être retrouvés dans le souterrain du château de Beaupréau par M. Maurice Roy. Ils seraient l'œuvre des frères Lheureux, élèves de Jean Goujon.

— Des ouvriers travaillant à Ecquebouille, près la Roche-sur-Yon, ont découvert, en fouillant le sol, une chambre souterraine en pierre de taille de douze mètres de long sur cinq de large, et autant de hauteur avec, au centre, un puisard où convergent les quatre angles de la chambre. Selon toute vraisemblance, on se trouve en présence d'un ancien refuge du château.

Digitized by Google

— En labourant son champ de la Cure, M. Marcel Lhermite vient de mettre à jour deux cercueils en pierre contenant des ossements et une brique en terre cuite.

Les Anciens Souterrains de Fontenay. — Au n° 16 de la rue Rapin, les terrassiers de l'entreprise Henri Léon, qui creusaient les fondations de la chapelle que les Carmélites belges font édifier, ont mis à jour des souterrains qui se prolongent assez loin, mais semblent n'offrir aucune particularité.

On sait que toute la ville haute a son sous-sol ainsi parcouru de galeries qui, sans doute, au temps jadis, communiquaient entre elles et aboutissaient à l'intérieur de l'enceinte du château féodal.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure en Vendée. — En Juin dernier, la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, sous la conduite du dévoué Commandant Bronkhorst, membre du Comité, a consacré son excursion annuelle à la visite des châteaux de Palluau, d'Appremont, de Commequiers, de la Chabotterie et de Montaigu. Un compte rendu détaillé de cette excursion a été publié dans le PHARE DE LA LOIRE par M. Ed. Lemé.

Monuments Historiques. — Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 14 avril 1930, le Pavillon Renaissance, sis place de la Vieille-Horloge, à La Roche-sur-Yon, a été inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Conférences. — A l'exposition du Centenaire de la Conquête de l'Algérie, au Petit-Palais, à Paris, le général Levé — un fidèle abonné de notre Revue — a fait une très belle conférence sur l'Algérie et les diverses étapes de sa conquête.

— A l'Institut d'*Action française*, notre éminent compatriote, le colonel de Froidefond, a fait sur le même sujet une série de très brillantes conférences, qui ont obtenu le plus vif succès.

— Le 22 mai, salle d'Iéna, à Paris, sous la présidence du Comte de la Rochefoucauld, notre très distingué et très sympatique collaborateur M. le Vicomte de Maupeou a fait une très intéressante conférence sur le *Dynamisme de Pascal.*

Digitized by Google

Noces d'Or. — Le lundi de Pâques ont été célébrées, à la Roche-sur-Yon, les noces d'or de M. et Mme Edouard Guillard, si honorablement connus.

Une assistance nombreuse et sympathique entourait les heureux époux et leur famille représentée par M. et Mme Henri Guillard, M. et Mme André Astoul et leurs neuf enfants, Mlle Alice Guillard, Mme Maurice Laurin, M. et Mme André Laurin.

Au cours de la messe célébrée en l'église Saint-Louis, Mgr Deval retraça en termes émouvants la vie simple et laborieuse des époux, auxquels nous adressons ainsi qu'à toute leur famille, nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

Nos Artistes — Sous ce titre, notre très distingué collaborateur et ami Paul Devigne, consacre dans le *Phare de la Loire*, dont il est devenu le précieux collaborateur, une série d'études sur les artistes qui font le plus d'honneur à notre Vendée. Nous y avons particulièrement remarqué celle concernant notre très cher ami, l'habile statuaire Arthur Guéniot, dont nous avons admiré au Salon des Artistes français le merveilleux bas-relief de *Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*, destiné à la cathédrale de la Rochelle, et un très beau buste de M. G., haut personnage de l'Agence Havas.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Roger Laisné, le sympathique et talentueux professeur de dessin au collège de Fontenay, vient de remporter le 3e prix au concours pour la Foire-Exposition de Cherbourg, parmi un lot de 22 maquettes présentées par des artistes de grand talent.

Nos Collaborateurs. — Le 3 janvier 1930, M. le Comte Bégouen a fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une très intéressante conférence sur les découvertes faites par M. Mandement à la grotte de Bédeillec (Ariège), où ont été relevées des sculptures et gravures sur pierre et sur os, des dents de chevaux sculptées et des silex caractéristiques.

— Nous sommes très heureux d'apprendre que notre distingné collaborateur, M. Bernier, le bon « poète-laboureur », a été classé le premier comme diplôme d'honneur au Concours de la *Revue*

Digitized by Google

des Poètes à Paris avec son poème : *Des halliers aux buissons en fleurs.*

Nos Compatriotes. — Au cours de la prochaine foire gastronomique qui se tiendra à Dijon, en novembre prochain, une nouvelle et très belle œuvre lyrique de notre excellent ami et très distingué compatriote Louis Maingueneau, *La Chartreuse de Parme*, sera jouée au Grand Théâtre de cette ville.

Ce sera, nous n'en doutons pas, l'occasion d'un nouveau succès pour le sympathique compositeur, dont nous apprécions tout le talent, et nous l'en félicitons d'avance de grand cœur.

L'Exposition Artistique de Noirmoutier. — La prochaine Exposition artistique de Noirmoutier, à laquelle notre collaborateur et ami Paul Devigne prodigue ses soins les plus éclairés et les plus dévoués, promet d'être particulièrement brillante, et permettra à ses nombreux visiteurs d'admirer une fois de plus le talent de nos artistes les plus affectionnés.

A l'Académie de La Rochelle. — A la séance mensuelle du 19 mai de la Section des Belles-Lettres et Arts de l'Académie de la Rochelle, notre très distinguée collaboratrice, Mlle Charlotte Roy, a lu un délicieux poème ayant pour titre *Alienor, comtesse de Poitiers et duchesse d'Aquitaine.*

L'Académie des Jeux Floraux de Provence a attribué son *Premier diplôme d'honneur* à notre jeune et distingué ami Fernand Geoffroy, de Châtellerault, pour l'ensemble de son œuvre poétique, sur présentation de son *Ode à la Renaissance française* et d'un *Triptyque de Sonnets,* à son concours littéraire national de 1929.

Parmi les œuvres dernières du jeune écrivain poitevin, citons son poème la *Maison des Descartes,* et son sonnet *Au Commandant Guilbaud*, martyr du Pôle, notre héroïque compatriote.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

On annonce les fiançailles de Mademoiselle ANNETTE MARCHEGAY, fille de M. le docteur Pierre Marchegay et de Madame née Muller-Shœnée, décédée, avec M. JACQUES JAPY, fils de M. Marcel JAPY, industriel à Audincourt (Doubs), et de Madame née Bornique.

— Madame René Cesbron nous fait part des fiançailles de son fils, M. YVES CESBRON, notaire à la Flocellière, avec Mademoiselle EMILIENNE CACAUD.

— Nous apprenons les fiançailles de Mademoiselle DE FONTENAY, fille du capitaine Louis de Fontenay, tué à l'ennemi, et de la vicomtesse de Fontenay, née Marie Savary de Beauregard, avec le vicomte COLLIER DE LA MARLIÈRE, ingénieur E. S. M. E. et I. E. G. fils du comte Collier de La Marlière, chevalier de la Légion d'honneur, et de la comtesse Collier de La Marlière, née Potron.

— On nous annonce également les fiançailles de M. ROBERT FARDET, receveur-contrôleur de l'Enregistrement et des Contributions directes à Percy (Manche), fils de M. Marc Fardet, receveur de l'Enregistrement à Bordeaux, et de Madame née Combel, avec Mademoiselle JOSÈPHE PELLETIER, fille de M. Paul Pelletier, avoué honoraire, et de Madame née Avril.

MARIAGES

Le 28 avril 1930 a été célébré en l'église Saint-Mathieu de Quimper, le mariage du vicomte PAUL DE KERVENOAEL, fils du général vicomte de Kervenoaël, commandant l'un des groupes des subdivisions de la XIe région, commandeur de la Légion d'honneur, et de la vicomtesse, née de la Lande de Calan, avec

Digitized by Google

Mademoiselle DE TURGY, fille du baron de Turgy, décédé, et de la baronne, née de Chabre.

— En l'église Saint-Donatien de Nantes a été célébré en avril et dans l'intimité, en raison d'un récent deuil familial, le mariage de Mademoiselle M. T. DE GRIMOUARD avec le lieutenant DE BUSSEROLE.

— Le 30 avril 1930, en l'église des Clouzeaux, a été célébré dans l'intimité pour cause d'un deuil récent, le mariage de Mademoiselle MARIE-LOUISE DE FÈRIET, fille du baron Ernest de Fèriet, avec M. JEAN BARRIER, chef d'escadron d'artillerie breveté d'Etat-Major, chevalier de la Légion d'honneur.

— Le 30 avril a été célébré, à Vannes, le mariage du comte DE MENOU, lieutenant au 1er régiment de tirailleurs, fils du marquis de Menou et de la marquise, née des Nouhes, avec Mademoiselle DE TURGY, fille et belle-fille du baron et de la baronne A. de Turgy.

— Le 6 mai a été célébré en l'église Notre-Dame de Nantes, le mariage de Miss DOROTHY HARKER, petite-fille de Mrs Harker, et nièce de M. et Madame Roger de la Débutrie et de Madame de Tinguy du Pouët, avec M. LÉONCE LEVESQUE DU ROSTU.

— Le 13 mai dernier, a été célébré à Saint-Germain-en-Laye, le mariage de M. RENÉ BOULAY, l'aimable notaire de Vouvant, avec Mademoiselle HENRIETTE MASSON.

— Le 21 juin 1930, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris, a été béni par Monseigneur Baudrillart, membre de l'Académie française, le mariage de Monsieur RÉMY RENÉ-BAZIN, petit-fils de René-Bazin, de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, et fils de M. N. René-Bazin et de Madame, née Grain, avec Mademoiselle RENÉE BERNIQUET, fille du colonel Berniquet, détaché au Centre des Hautes Etudes Militaires, officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre.

— Le 24 juin 1930, a été célébré en l'église de Landevieille (Vendée), le mariage de M. JEAN DE LA CHANONIE avec Mademoiselle EDWIGE ALLENOU DE GRANDCHAMP, sa cousine.

Digitized by Google

— Le 10 juillet, sera célébré en la basilique Saint-Nicolas à Nantes, le mariage de M. MAURICE PINEAU-VALENCIENNE, fils de notre excellent ami le docteur Pineau et de Madame, née Valencienne, avec Mademoiselle MADELEINE DUBIGEON.

Les chœurs de la « Schola Cantorum », que dirigent si vaillamment Madame Le Meignen, exécuteront pendant la messe diverses œuvres de leur répertoire, entre autres le puissant *Magnificat* qui est un de leurs plus beaux succès.

NAISSANCES

LOUIS-MICHEL, ISABELLE, GERMAINE AUGEREAU ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur petit frère PIERRE-YVES.

(Beauvoir-sur-Mer, 24 janvier 1930).

— Le baron et la baronne LOUIS BEGOUEN ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fils JEAN-PAUL.

(Château de Pujol, Ariège, le 7 mai 1930).

— JULIEN, PHILIPPE et MONIQUE ROUSSEAU ont le plaisir de nous annoncer la naissance de leur petite sœur MARIE-JOSÉ.

(Chantemerle de Bauvoir-sur-Mer, 22 mars 1930).

— Le vicomte et la vicomtesse DE LA BOUTETIÈRE sont heureux de faire part de la naissance de leur fils LOUIS.

(Paris, 15 mai 1930).

— Le comte et la comtesse EDMOND DE BÉJARRY sont heureux de faire part de la naissance de leur fille MARIE-THÉRÈSE.

(Nantes, le 3 Juin 1930).

— Le lieutenant et Madame DE LA CHARIE, née FONSCOLOMBE LE MOLE, font part de la naissance de leur fille COLETTE.

— Le comte EUGÈNE DE FONTAINES et la comtesse, née DU HALGOUET, sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille ANNICK.

(La Chaize-le-Vicomte, le 27 juin).

— Monsieur et Madame JEAN MICHAUD sont heureux de faire part de la naissance de leur fille MARIE-MAGDELEINE.

(Le Boupère, le 1er Juin 1930).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. PAUL-MARIE-JOSEPH-EDMOND LEMIÈRE, lieutenant au 23e régiment d'infanterie, décoré de la Médaille Coloniale, agrafe du Maroc, décédé à Saint-Brieuc, le 26 février 1930, à l'âge de 30 ans.

— M. YVES-MARIE-POL LEMIÈRE, décédé à Saint-Brieuc, le 28 mars 1930, à l'âge de 26 ans.

— La comtesse JACQUES DE GUERRY DE BEAUREGARD, née LOUISE DE LESQUEN DU PLESUS-CASSO, décédée à Poitiers, en avril, et dont l'inhumation a eu lieu à Nantes.

— Le comte GÉNÉBRIAS DE GOUTTEPAGNON, décédé au début d'avril, et dont les obsèques ont été célébrées à Rennes.

— M. ALAIN MARCETTEAU DE BREM, maire de Saint-Nicolas-de-Brem, décédé le 12 avril au château de Launay à Sucé-sur-Erdre (Loire-Inférieure), à l'âge de 34 ans.

— Madame MARIE VERNHES, veuve de Monsieur JULES SIMONNET, et belle-mère de M. EDOUARD RAISON, conservateur des hypothèques en retraite, décédée à Partenay, le 22 avril 1930, à l'âge de 90 ans.

— M. MAURICE ANJUBAULT, préfet d'Ille-et-Vilaine, officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, décédé à Rennes, le 24 avril 1930, des suites d'une grippe infectieuse.

M. Anjubault était né à Poitiers en 1876, et comptait en Vendée, et notamment aux Sables-d'Olonne, où il passait ses vacances, de nombreuses et sympathiques relations.

— L'Amiral MERVEILLEUX DU VIGNAUX, Grand-Croix de la Légion d'honneur, décédé le 25 avril en sa demeure des Au-

Digitized by Google

rays, à l'âge de 65 ans, et dont les obsèques ont été solennellement célébrées le 30, en l'église de Champ-Saint-Père.

La levée du corps a été faite par Mgr Deval, archiprêtre de la Roche, la messe célébrée par M. l'abbé Chacun, curé de la paroisse, et l'absoute donnée par S. G. Monseigneur Garnier, évêque de Luçon, qui a prononcé un pieux et mérité éloge du regretté défunt.

Le cierge d'honneur était porté par M. le comte de Kervenoaël.

Les cordons du poële étaient tenus par les amiraux Excelmans, de la Taste, du Couedic et Pugliesi-Conti.

Le deuil était conduit par son fils, le lieutenant de vaisseau Jean Merveilleux du Vignaux, suivi du colonel du Vignaux, de M. Charles de Bretagne, du commandant de Valois, ses cousins-germains, et de MM. Gérard et Louis du Vignaux, ses neveux, qu'accompagnait une très nombreuse et sympathique assistance.

— M. Louis GAMBIER, agriculteur, fils de notre vieil ami M. Gabriel Gambier, notaire honoraire, demeurant à la Grande-Chénaie de Mons (Var), décédé accidentellement le 20 mai 1930, et dont les obsèques ont été célébrées le 27, en l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte.

— M. Jean LESAFFRE, docteur en médecine, Croix de guerre, fils de M. Lesaffre, notaire honoraire, et frère de M. l'abbé Lesaffre, grand mutilé de guerre, aumônier de Richelieu, décédé le 9 mai à Sautron (Loire-Inférieure).

— Madame Edmond de RANGOT, née Louise MORAND, décédée le 23 mai 1930, dans sa 83e année, à Niort, et dont les obsèques ont été célébrées le 26, en l'église Saint-André de Niort.

— Madame Octave CHRISTIN, née Hélène DÉCHARNEAU, veuve de notre regretté camarade le docteur Octave Christin, décédé à Fontenay-le-Comte le 24 mai 1930, à l'âge de 68 ans.

— Madame Alfred LIBAUDIÈRE, née Marie-Anne-Joseph-Charlotte COYREAU des LOGES, décédée en sa demeure des Bourochelles, de Pouzauges, le 19 janvier 1930, dans sa 77e année, et dont les obsèques ont été célébrées le 22, en l'église de Pouzauges.

Nos sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par ces deuils.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La collection des *Grandes Etudes historiques* (Arthème Fayard et Cie, éditeurs) vient de s'enrichir d'un nouvel et très remarquable ouvrage, *La Restauration* (1), qui arrive tout à fait à son heure, au moment où l'on célèbre le Centenaire de la Conquête de l'Algérie, et dont l'auteur est notre éminent et cher ami, le Marquis de Roux.

Ecrit d'après des documents inédits, et avec le merveilleux talent accoutumé de l'auteur, ce maître-livre est le plus bel hommage qu'on ait pu rendre à l'œuvre de la Restauration, et à la mémoire de Charles X.

Tous ceux qui ont le culte de nos gloires nationales et sont fidèlement attachés à la Maison de France voudront le posséder.

Par l'Épée par la Plume — Nous avons annoncé en quelques mots, dans notre dernier numéro, l'œuvre magistrale que vient de publier le Capitaine Bouron, sous ce titre : *Les Druzes. — Histoire du Liban et de la Montagne Harouanaise* (1).

Le Capitaine Bouron est un de nos plus distingués compatriotes — vaillant officier qui a fait héroïquement son devoir pendant la Guerre, a été blessé sur le champ de bataille et fait prisonnier..., et qui, envoyé en Syrie en 1926, y a pris une active part à la répression des bandes révoltées, et a été l'objet de la

(1) 1 vol. de 470 pages — 16 fr. 50.

(1) Berger-Levrault, Paris. 40 francs.

Digitized by Google

part du Général commandant supérieur des troupes du Levant d'une magnifique citation à l'ordre de l'Armée.

Mais le Capitaine Bouron est aussi un délicat lettré et un écrivain de talent, dont il a donné maintes preuves, et notamment dans ses deux volumes de poèmes : *Du temps que j'étais captif*, et *Après les Jours héroïques*. C'est également un savant qui s'est merveilleusement révélé dans ce volume « *Les Druzes* », écrit avec les notes qu'il avait prises au Djebel-Druze, qu'il vient de publier avec une très belle Préface du général Weygand, et dont nous recommandons la lecture à tous nos amis.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec infiniment de plaisir que le beau talent littéraire du Capitaine Bouron vient d'être consacré une fois de plus par les « *Rosati* » de Flandres, au Concours de poésie, où il a obtenu le premier Prix.

— Comme nous l'annonçons d'autre part, nous avons reçu depuis notre dernier fascicule toute une floraison littéraire d'œuvres nouvelles, parmi lesquelles nous sommes particulièrement heureux de citer avec de justes éloges : *Démocratie et Sociocratie*, de M. Georges Deherme, où l'auteur s'efforce avec un grand talent de prouver la nocivité sociale de la Démocratie ;

— *Le Pays du Chevalier Blanc*, de notre excellent collaborateur Jean Mauclère ;

— *Le Grand Portail des Morts*, poème exquis de M. Serge Barrault, l'auteur de la *Sainte France*, où il célèbre la divine comédie de la mort ;

— *La vie, les amours et les aventures d'Eugénie Buffet*, la reine de la Chanson française, que naguère nous avons si souvent applaudie à Paris.

Nos Collaborateurs. — La cinquième et dernière série des *Cahiers Verts* comprendra un charmant article de notre excellent ami A. de Châteaubriant : *La Réponse du Seigneur*.

Il vient également de publier, chez Kra, un merveilleux livre ayant pour titre : *Instantanés aux Pays-Bas*, où se manifeste une fois de plus son génial talent d'écrivain et d'artiste.

Digitized by Google

— Dans le *Capital* du 9 mai 1930, notre éminent ami M. J. Aulneau a publié la suite et la conclusion de sa très remarquable étude sur l'*Italie au Travail*, fruit de la précieuse documentation qu'il est allé chercher sur place auprès des personnalités les plus qualifiées, à commencer par M. Mussolini qui lui réserva le plus aimable accueil.

L'Œuvre Littéraire de Georges Clemenceau. — A la liste de ses ouvrages que nous avons signalés dans notre dernier numéro d'après le *Polybiblion*, il est juste d'ajouter celui qui intéresse plus particulièrement les Vendéens : *Figures de Vendée*, petit in 4° illustré d'eaux-fortes de C. Huard, édité en 1903 par Méry, à Paris. Volume rarissime que la Bibliothèque municipale de Fontenay a depuis peu la bonne fortune de posséder.

— Notre très distingué collaborateur et ami Georges Lacouloumère vient de terminer une importante étude des mieux documentées sur les faïences à reflets métalliques du Staffordshire, dont on conserve précieusement de nombreux spécimens dans la plupart des familles du Poitou et spécialement chez nos marins de la région des Sables-d'Olonne.

De façon irréfutable, et pour la première fois, l'auteur, pour lequel les questions d'Art n'ont pas de secret, nous démontre que jusqu'à ce jour on faisait erreur en qualifiant exclusivement et communément tous ces objets de faïences de « Jersey » où il n'a jamais existé aucune fabrication.

Cet ouvrage sera incessamment publié. Il devient indispensable aux amateurs et aux marchands pour y trouver les renseignements de tous ordres dont ils ont besoin.

— En souscription aux Editions Pierre Bossuet, 47, rue de la Gaité, Paris (XIVe) : *Vieilles Chansons de Vendée*, recueil avec accompagnement, de chansons anciennes et inédites, recueillies par le docteur Emile Boismoreau, et harmonisée par Louis Blanpain de Saint-Mars. Illustrations d'André Petitjean.

Edition originale. Prix net : 30 fr. — Franco : 35 fr. — Edition de luxe. Exemplaires numérotés de 1 à 60. Prix net : 140 fr. — Franco : 145 fr.

Digitized by Google

— Chez le même éditeur parisien, doit prochainement aussi être mis en souscription le délicieux volume de *Souvenirs de Vènerie,* de notre excellent ami Louis Blanpain de Saint-Mars, admirablement préfacé par Alphonse de Châteaubriant, et accompagné de nombreuses illustrations en couleur de M. Louis Esgonnière du Thibeuf. Tous les veneurs, tous les lettrés et tous les artistes tiendront à le posséder.

— Aux Editions de « La Belle Fontaine » qui ont déjà publié deux ouvrages remarquables : « Figures », de L. Chaigne, et « Pages Vendéennes » de E. Baumann, vient de paraître « *Vers la Marne* », roman, par R. Desbois. Belle œuvre, à la fois poétique et historique, monument élevé à la gloire de la Patrie. (Chez Lussaud frères, éditeurs, Fontenay-le-Comte. Prix : 12 fr.).

Échos d'Art. — Dans l'*Europe illustrée,* notre très distingué collaborateur M. R. Delagrange, a publié une remarquable analyse de l'œuvre magistrale de l'excellent graveur Marcel Fleury — *Mon Premier Été à la Rochelle* — accompagnée de la reproduction de quelques-unes des plus jolies gravures qui illustrent ce bel Album.

Cette analyse a été reproduite dans l'*Echo Rochelais* sous le titre *Un été à la Rochelle*, et nous sommes très heureux de lui faire écho ici en célébrant une fois de plus le beau talent de notre ami Fleury.

— De M. l'abbé Lusseau, docteur ès-ciences Bibliques, professeur d'Ecriture Sainte et de Langues Orientales au Grand Séminaire de Luçon : *Essai sur la nature de l'Inspiration Scripturale,* thèse soutenue le 27 novembre 1928, par l'auteur, devant la Commission Biblique.

(Librairie Orientale, Paul Gauthier, Paris.)

— Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à une nouvelle publication religieuse locale, qui vient de se fonder sous le titre : *Le Messager du V. P. Baudouin,* au Couvent de Saint-Sauveur, en Saint-Germain-l'Aiguiller, et dont le secrétaire est M. l'abbé Louis Vinet.

Le *Messager,* dont le but est de réveiller dans les âmes le souvenir du V. P. Baudouin, parait tous les deux mois au prix de 12 fr. l'an.

Digitized by Google

— Notre distingué confrère, M. Jacques Renaud, a consacré dans sa *Galerie poitevine* du *Mémorial des Deux-Sèvres,* trois articles très justement élogieux à l'excellent écrivain qu'est notre ami Emile Marsac, le vaillant directeur de la *Vendée* de Fontenay-le-Comte.

— De M. Fernand Geoffroy, de Châtellerault, dans l'*Echo de Châteauneuf* du 14 juin 1929, une intéressante étude sur « *La matière et la forme de la Poésie : De l'esprit à la lettre ou la formation de l'expression poétique* » et dans l'*Echo de Châteauneuf* du 28 juin 1929, un sonnet traditionaliste : « *Aux Visiteurs du Châtelleraudais* ».

— Du même, dans la *Vendée* du 18 août 1929, un sonnet royaliste : « *Au Généralissime de Sapinaud* », composé pour les fêtes de La Gaubretière, l'an dernier.

— A lire dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts,* de Cholet : *La Bataille de Torfou en 1793,* par M. Charles Arnault, l'érudit conservateur du Musée de Cholet ; et les *Incendies de Cholet pendant les Guerres de Vendée,* par le docteur Charles Coubard.

— De notre savant collaborateur, M. le docteur Marcel Baudouin (Extraits du *Bulletin de la Société de Sciences Naturelles de l'Ouest de la France*) :

Les Bancs d'huîtres anciennes de la Baie de Bourgneuf et leur relation avec les œuvres humaines.

—Echouement d'un delphinorynque sur la plage de la Pège à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée).

— Le docteur Marcel Baudouin, dont l'érudition est inépuisable, continue dans le *Phare de la Loire* la publication de sa curieuse étude sur *Les vieilles traditions et le Totémisme.*

— Dans le même journal, notre excellent ami A. Barrau, dont les *Ephémérides Challandaises* y sont toujours si goûtées, a consacré à l'occasion de Pâques un très charmant article à la *Disparition de la Coiffe* dans nos campagnes vendéennes.

— De notre érudit collaborateur M. E. Gauvrit, dans la *Dépêche Vendéenne,* deux notices très intéressantes, dont une sur *L'Offi-*

Digitized by Google

cier Vendéen René Pelletier et les Cloches de Beaulieu, et une autre sur *La Terre de la Garnaude*, sise en la même commune de Beaulieu-sous-la-Roche.

— Dans la *Parole Républicaine*, de Fontenay, M. Boutin, architecte et Président de la Société Vendéenne des Arts, a commencé la publication d'un précieux Inventaire de l'ancienne architecture locale.

— Dans l'*Echo de Châtellerault* des 7 et 11 juin 1930, M. Fernand Geoffroy a également publié deux précieuses lettres sur la Maison désormais historique des Ferrand-Descartes, ancêtres d'Alexandre Ferrand, qui fut intendant de Louis Ier de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, de René de Ferrand, bachelier en droit, qui fut en 1585 nommé à la cure de Notre-Dame de Fontenay, et de l'illustre René Descartes.

Ces deux lettres font un grand honneur à l'érudition de notre jeune et distingué confrère et ami et à son fidèle attachement à la terre natale.

Ouvrages récemment offerts. — *La Restauration*, par le Marquis de Roux.

(Paris, Arthème Fayard. Prix : 16 fr. 50).

Les Druzes. .. Histoire du Liban et de la Montagne Harouanaise, par le Capitaine Bouron, avec Préface du général Weygand et de nombreuses illustrations dans le texte.

(Editions Berger-Levrault. Paris. Prix : 40 fr.).

L'Angleterre et la Vendée, d'après des documents inédits. — *Grandville, Quiberon, l'Ile-d'Yeu*, par Emile Gabory.

(Paris. Librairie Académique Perrin. Prix : 20 fr.).

La Vie orgueilleuse de Clemenceau, par Georges Suarez.

(Paris. Les Editions de France. 25 fr.).

L'immense question de l'Ordre. Démocratie et Sociocratie, par Georges Deherme.

(Paris. Editions Prométhée. Prix : 15 fr.).

Le Pays du Chevalier Blanc. — Essais d'histoire du peuple Lithuanien, par Jean Mauclère.

(Editions Spes. Paris. — 12 fr.

Digitized by Google

Du même et dans la collection des *Plus belles histoires d'Amour : Mélusine aux Cheveux d'or,* avec illustrations.

(Editions S. E. T. Paris. — 1 fr. 25.

Notre Vendée. — Eléments d'histoire et de géographie régionale, par M. l'abbé Poirier (2e édition), avec Préface d'Emile Gabory. (Fontenay, Lussaud frères).

Vers la Marne, roman de R. Desbois.

(Editions de la Belle Fontaine. — Lussaud frères, Fontenay-le-Comte. Prix : 12 fr.

Le château de Mursay. — Henri IV. — Agrippa d'Aubigné. — Madame de Maintenon, par M. l'abbé Suire, curé de Scieq (Deux-Sèvres).

(Imprimerie Saint-Denis, Niort. Prix : 7 fr.

Eugénie Buffet. .. Ma vie, mes amours, mes aventures, confidences recueillies par Maurice Hamel.

(Paris. Eug. Figuière, 17, rue Campagne-Première. Prix: 12 fr.)

Le grand Portail des Morts, par Serge Barrault.

(Editions Spes, 17, rue Soufflot, Paris (5e). Prix : 12 fr.).

Figures de Vendée, par Georges Clemenceau. (Paris, Plon, 12 francs).

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD — P. et O. LUSSAUD Frères — Fontenay-le-Comte

Digitized by Google

Les conséquences immédiates de Quiberon

Les conséquences de Quiberon furent de deux sortes : le désastre ruina l'autorité de Paisaye ; les fusillades déchaînèrent dans tout l'Ouest la plus furieuse tempête de colère et de haine.

Au lendemain des défaites, on cherche les responsabilités. Les Chouans regardèrent autour d'eux, au-dessus d'eux. Le responsable, le bouc émissaire, ce fut naturellement l'homme qui voulut, qui organisa l'expédition, celui dont les émissaires de l'Agence de Paris avaient déjà sournoisement battu en brèche l'autorité et jeté le nom aux ressentiments populaires, Puisaye. Quelques semaines après Quiberon, le comte de Geslin, arrêté dans l'Eure, répond à un fonctionnaire républicain qui l'interroge au sujet de Puisaye : Nous méprisons ses talents militaires ; il n'en a aucun, mais il est si intrigant que c'est lui qui est parvenu à faire épouser notre cause par l'Angleterre. Sous ce rapport, il nous a servis et nous sert encore. » Il conclut par cette méchanceté : « Un certain nombre des nôtres pensent que Puisaye est beaucoup plus l'agent de l' Angleterre que celui de notre Roi (1) ».

Voilà la grande accusation que l'Agence depuis longtemps déjà lance à l'adresse de Puisaye et colporte : il est l'homme de l'Angleterre. Cormatin, celui-là même que le généralissime, au moment où il s'embarquait pour Londres, en 1794, avait nommé son lieutenant en Bretagne, Cormatin, certainement l'homme le plus on-

(1) Bibl. de Nantes, Recueil de pièces impr., n° 40786.

Digitized by Google

duleux et le plus douteux que la chouannerie ait possédé, s'en allait, dès le mois de juin, répétant que les émigrés et Puisaye travaillaient de concert pour mettre un prince anglais sur le trône de France (1).

Le désastre consommé, l'accusation souffle en tempête, elle déferle aussi bien parmi les émigrés qu'en Bretagne : Puisaye est l'homme de l'Angleterre ; il a trahi la cause royaliste au profit d'Albion. Q'on s'imagine tout ce que cette incrimination peut susciter d'animosité, car si elles ont accepté l'obligation de l'alliance avec le peuple d'outre-Manche, les populations côtières n'ont rien oublié des anciennes luttes maritimes.

D'Avaray est le chef d'orchestre de ce concert d'ignominie ; de loin, il le dirige, il l'excite. En vain, dès le 22 juillet, à peine à bord de la frégate amirale, Puisaye écrit que, malgré l'effroyable débâcle, il ne perd pas confiance dans les distinées de son parti ; en vain, par d'autres lettres expédiées les jours suivants de Bretagne, il affirme : Lord Moira arrive avec le Comte d'Artois ; patience, tout sera réparé ; n'abandonnez pas cette cause qui nous a été si chère (2) ; en vain, le 4 août, il supplie le Gouvernement britannique de ne pas quitter les côtes bretonnes : « de la baie de Quiberon, vous menacez tous les points à la fois :.... en y tenant toujours une force navale, vous en pouvez faire le quartier général de la Marine du monde. » un doute profond submerge les esprits, doute sur les résultats possibles, doute sur la valeur de Puisaye. Il suffit, au sein des phalanges bretonnes, de prononcer le nom de Puisaye, pour que ce concert de malédictions reprenne de plus en plus aigü. Et cela s'explique : nul ne connaît les causes secrètes de l'échec ; nul ne sait la confession solennelle : pathétique, certifiée par des témoins, de d'Hervilly sur son lit d'agonie, de d'Hervilly disant : « le coupable, ce n'est pas Puisaye, le coupable, c'est moi. »

(1) Record Office HO 69^{20}, lettre de Chateaubriand à Bouillon, 13 juin 1795.

(2) British Museum, 798o.

Digitized by Google

Parmi les chefs, à peu près seul, pour le moment tout au moins, car cette fidélité ne durera pas, Cadoudal n'abandonne point le général malheureux. Il se rend compte sans doute de l'état d'anarchie qui va résulter de la révolte contre le chef centralisateur dont l'action active et clairvoyante avait fait de bandes fragmentées un parti puissant. Il l'appelle : « Venez, lui demande-t-il en compagnie de Mercier-la-Vendée, venez le plus tôt possible, notre brave et estimé ami ; venez au milieu de nous, vous nous trouverez dans les mêmes sentiments d'honneur et d'amitié. Lorsque nous serons tous trois, nous braverons les efforts des intrigants qui nous entourent (1). »

Inutile invocation. Jamais plus Puisaye ne retrouvera la même autorité. Ceux qui, dans toute l'étendue des pays chouans, avaient tiré l'épée au mot d'ordre de Quiberon continueront de le considérer comme l'auteur responsable de la défaite. Piquet du Boisguy, dont la troupe avait battu le général Humbert, au combat d'Argentré, dans l'Ille-et-Vilaine ; Turpin de Crissé qui avec Dieusie avait soulevé les compagnies autour d'Angers et, le 21 juillet, fait crouler l'avalanche de ses trois mille hommes sur Segré ; Scépeaux, l'un des plus énergiques, l'un des plus actifs généraux de la rive droite de la Loire, avait reçu des agents du Roi le brevet de généralissime dans le Bas-Anjou et dans la Haute-Bretagne et qui avait tenté un grand rassemblement vite pulvérisé ; Palierne, dont les bandes venues de la rive gauche de la Loire, un instant, menacèrent Nantes ; Frotté lui-même, vainqueur, le 28 juillet, au combat de Briouze, ce qui lui procura les armes dont il avait besoin, tous au lendemain de la défaite sentirent passer sur leur élan d'un jour, le vent des grands désespoirs ; tous accusèrent plus ou moins ouvertement le généralissime de l'échec d'un mouvement qui devait englober, tandis que les émigrés mettraient le

(1) British Museum, 8027; diverses lettres de Cadoudal et de Mercier-la-Vendée.

Digitized by Google

pied dans la péninsule armoricaine; l'ensemble immense des régions contre révolutionnaires.

Même déchaînement de colère en Vendée. Charette honnit Puisaye, mais pour une raison différente ; il lui reproche de ne l'avoir pas convoqué au débarquement des émigrés. Il lui en veut surtout — nouveau témoignage de la jalousie réciproque qui animait les deux hommes — il lui en veut surtout d'avoir été désigné par le Cabinet Britannique et par le Comte d'Artois pour porter en France les régiments d'émigrés. « Ah ! dit-il au Baron de Nantiat, si les Anglais m'avaient fait parvenir la moitié de ce qu'ils ont donné à M. de Puisaye et envoyé avec lui, quelle différence ! » Finalement il déclare : « Puisaye n'aurait dû agir qu'après entente avec moi. Désormais je refuserai estime et confiance à un homme qui s'est toujours mal conduit et qui, dans la seule condition où il s'est trouvé, a fait le Jean-F... (1) » Même acrimonie chez Stofflet et pour la même raison. Il s'élève contre le chef qui ne l'a pas appelé au rendez-vous morbihannais, qui ne l'à prévenu de rien (2). La Vendée n'admet pas de n'avoir pas été appelée à l'honneur. Elle croit qu'elle eût empêché la défaite.

Puisaye est devenu un pestiféré, un lépreux dont on s'écarte. Le 8 septembre, il débarque d'Houat sur le continent avec l'abbé Roger, avec le maire de l'île d'Houat qui lui sert de guide et un officier, M. du Rousseau. Il gagne un camp royaliste. Il essaye de faire reconnaître son autorité. Un émigré, le chevalier de la Caze, ayant dit dans un repas que si on lui avait donné l'ordre d'arrêter et de fusiller Puisaye, il l'eût exécuté de grand cœur, Puisaye le fait saisir, l'accable de reproches et l'envoie au peloton d'exécution.

Quelques semaines plus tard, Mercier lui-même, le compagnon de Cadoudal, Mercier qui vient de recevoir du Comte d'Artois, à l'île d'Yeu, la distinction de cheva-

(1) Record Office, FO 27^{14}, Rapport Nantiat.

(2) Record Office, FO 27^{48}, Neuvy, 14 nov. 1795, copie.

Digitized by Google

lier de Saint-Louis, se trouve à son tour contre Puisaye. Le Comte d'Artois ayant montré devant Mercier son mécontentement à l'égard de Puisaye, Mercier à tout propos répète : « Puisaye est disgrâcié. »

Puisaye est disgracié ; et Mercier et Cadoudal et quelques autres demeurés dévoués jusque-là font volte-face. Allant plus loin, le Conseil du Morbihan ordonne d'arrêter Puisaye, de l'arrêter pour *cause de trahison*. Tout de même, il n'ose mettre à exécution ce projet extravagant ; il se ravise et s'engage finalement à ne plus lui obéir. Cette solution paraît tout à fait insuffisante à Mercier-la-Vendée ; ivre de fureur, accompagné du chef de division Saint-Régent et d'une dizaine de Chouans gorgés d'eau-de-vie, il part ; il veut mettre à mort celui à qui naguère il avait prêté obéissance. Heureusement, réunis autour de Puisaye, quelques jeunes gens résolus plaident sa cause avec éloquence, tirent des larmes à Mercier et sauvent le vaincu de Quiberon.

Il se réfugie en Ille-et-Vilaine. Il sera enfin reçu avec déférence dans la division de Joseph de la Tribonnière. Là, à distance, il essaiera de détacher le Morbihan de Cadoudal et de Mercier ; il les traitera de « misérables » ; il les accusera d'employer un système anti-nobiliaire ; il veut appeler à la place du paysan Cadoudal le prince de Léon. Il n'aboutira qu'à un échec de plus (1)

Ces démocrates, dont l'ancien constituant aigri constatait avec regret la présence à la tête des légions bretonnes, étaient tout puissants dans le Morbihan. Ne vit-on pas le villageois Guillemot, simple chef de canton, traduire devant lui le comte de Boulainvilliers accusé de vol, le condamner à mort et le faire exécuter sous ses yeux ? La responsabilité des nobles qui commandaient à Quiberon, n'a fait qu'exagérer encore ces tendances démocratiques du commandement en Bretagne, et Puisaye fut mal inspiré de les critiquer. Cependant, lui

(1) Savary, *Guerre des Vend.*, V., 100; — Beauchamp, *Guerre de la Vendée*, IV, 30 et suiv. — *Correspondance secrète*, 203 et suiv.

Digitized by Google

rejeté, l'ensemble des armées chouannes n'avait plus de tête. Puisaye était, par son autorité, parvenu à retenir les forces centrifuges qui cherchaient naturellement à s'évader, à se disperser ; il avait coordonné le faisceau de toutes les armées bretonnes. Instantanément elles se disjoignirent, augmentèrent leur anarchie naturelle. La cruauté dont quelques bandes s'étaient fait un jeu redoubla.

Les faits que l'on a reprochés à la Chouannerie se multiplièrent. La Chouannerie devint plus *Chouanne* qu'auparavant, au mauvais sens du mot. On rendit œil pour œil, dent pour dent. Le sang appelait le sang ; les hécatombes de Quiberon produisirent chez tous les royalistes, aussi bien en Angleterre que parmi les troupes vendéennes et chouannes, une indignation furieuse. En Angleterre, les émigrés s'écrièrent : Il faut remonter jusqu'aux siècles barbares pour trouver des exemples d'immolation collective semblables. Lorsqu'on évoquait devant les protestataires la loi contre les émigrés, ils s'élevaient contre cette loi elle-même. Jamais dans aucune guerre civile, proclamaient-ils, le parti au pouvoir n'a édicté un décret frappant de mort en bloc tous ses adversaires sans exception. Si, au lieu d'un millier d'émigrés, il en était tombé davantage aux mains des républicains, quatre mille, dix mille, vingt mille.., la sanction eût donc été la même, en vertu de cette loi atroce ? A l'époque des guerres de Religion, les catholiques qui appelaient les Espagnols, les protestants qui faisaient venir les Allemands n'étaient pas voués à une destruction légale pareille. Seule la Révolution affiche un aussi complet dédain de la vie humaine.

Cette indignation n'est pas purement verbale ; un âpre désir de vengeance tenaille les cœurs. Ce désir de vengeance, les exilés ne pourront le réaliser, mais Chouans et Vendéens se chargeront de le faire à leur place et ils le feront de telle façon qu'ils oublieront jus-

Digitized by Google

qu'au sentiment chrétien de pitié et de pardon que l'on doit à un ennemi vaincu.

La commotion énorme de Quiberon agit dans l'Ouest à la façon d'un tremblement de terre ; mais ce ne furent pas des maisons , des monuments qu'elle fit chanceler, ce furent des principes et des idées. L'esprit de résistance des royalistes en fut naturellement atténué, mais des sentiments moins nobles naquirent dans leur âme ulcérée : sentiments d'indiscipline ,de mécontentement et aussi de vengeance implacable. Un idéal s'écroula, un esprit chevaleresque s'effondra ; la guerre civile fut, un instant, transformée lamentablement.

Les Vendéens d'avant Quiberon, soulevés plus haut que la nature humaine par les élans de leur foi, pratiquèrent jusqu'au sublime la générosité à l'égard des ennemis. Les milliers et les milliers de prisonniers libérés par eux en sont le frappant témoignage. Les Chouans eux-mêmes, pourtant plus brutaux, moins idéalistes dans l'ensemble, gardaient souvent dans leurs manifestations fuerrières quelque chose du but religieux qui avait présidé à leur naissance. Le sang versé à Quiberon fait remonter le fond mauvais des âmes à la surface ; les mœurs reçoivent un choc funeste. Les royalistes vont imiter ceux qu'ils combattent. Mêmes méthodes. Aux environs de Segré, une jeune fille est disputée par des troupes des deux bords. Le républicain Bancelin constate : « Nos femmes ne peuvent faire un pas dans les prés, dans les bois, sans être exposées à toutes sortes de rencontres. Républicains et Chouans sont d'un emportement qui épouvante les maris et les pères..... Cabanes et châteaux sont au guet et dans de rudes angoisses. Ce n'est pas le vol, le meurtre, c'est le viol qui est le pis (1). »

On ne cesse de signaler des actes de sauvagerie commis uniquement par férocité vengeresse. « Croiriez-vous,

(1) Grille, Pièces inédites, 16, lettre de Bancelin, II janvier 1796.

Digitized by Google

écrit Hoche au Ministère de la Guerre, que trois des chevaux que vous m'avez donnés ont été aveuglés dans mon écurie ? Les brigands de Royalistes, ne pouvant parvenir jusqu'à moi, ont payé un scélérat pour enfoncer des aiguilles dans les yeux de mes chevaux pendant mon absence (1). »

Partout, sur la surface de l'Ouest, l'esprit de vengeance déchristianise les colères, durcit la sensibilité. Même au cœur de la Vendée mystique triomphent les mauvais ferments. Dans les campagnes, l'animadversion contre les hommes qui exercent une fonction administrative, qui représentent à un titre quelconque le Gouvernement responsable des massacres est décuplée. Quatre paisibles bourgeois des Sables étant à la chasse sont rencontrés non loin du lieu dit la *Pierre Levée* par une troupe de rebelles. Deux parviennent à s'enfuir ; les deux autres expirent sous les coups. L'un d'eux est un homme respectable, père de onze enfants, Lancier. Son crime : il était procureur de la commune de La Mothe-Achard (2).

Si la rancune s'exerce sur les non combattants, à plus forte raison prend-elle pour cible les soldats, ceux que l'on accuse plus particulièrement d'avoir participé aux fusillades de Quiberon. La victoire sur un point va les disperser vers les autres foyers insurrectionnels : là, la vengeance les attend.

A Nantes, le général Canclaux, répondant à l'appel de Hoche, avait dû se séparer d'une partie de ses meilleures troupes, et ce n'est pas sans appréhension qu'il avait attendu le résultat du grand choc de Quiberon. Il était d'autant plus inquiet que la ville ne montrait pas un très bon esprit (3). « Et la perte de Nantes aurait entraîné celle des Etablissements d'Indret et celle de Paimbœuf, port important de la Basse-Loire. » O bonheur ! la victoire est acquise. Les troupes peuvent regagner leurs garnisons ; elles participeront au refoulement

(1) Savary, *Guerre des Vendéens*, VI, 172.
(2) Collinet, *Journal* ms., 6 oct. 1795.
(3) Aulard, *Les Représentants*, XXV, 625, lettre de Bodin au Comité de S. P., 22 juill. 1795.

Digitized by Google

des bandes qui encerclent encore les villes. Canclaux rassuré écrit au Comité de Salut Public : « Il faut profiter de la défaite des émigrés à Quiberon pour écraser les Chouans et les Vendéens. « Erreur, ce sont les Chouans et les Vendéens qui écraseront les bataillons républicains. Ils connaissent leur retour ; ils le guettent. Justice terrible. Même ceux qui n'auront pas participé aux fusillades atroces paieront le prix du sang.

Charette donne le signal des vengeances. Il gardait un certain nombre de prisonniers provenant de l'attaque d'un convoi républicain, le 27 juin, entre Aizenay et La Mothe-Achard. Le jour, il les laissait libres dans son camp de Belleville ; le soir, il les enfermait dans une chambre étroite. Il les nourrissait médiocrement, ses troupes manquant de pain ; mais il les traitait avec humanité et ils avaient bon espoir d'être échangés. Arrive la nouvelle par un journal de Nantes, de l'exécution de Mgr de Hercé et de Sombreuil. L'âme du chef maraichin, si facilement portée à la violence, entre en fureur. Il donne un ordre. Immédiatement les prisonniers sont conduits dans un bois voisin ; ils sont abattus à coups de bâtons et de pieux — la poudre était rare, — à l'heure même où Charette, car c'est un dimanche, assiste à la messe. Six prisonniers seulement sont épargnés ; Charette les envoie par deux dans chacun des trois camps républicains qui le cernent. « Allez rendre compte, leur dit-il, de la manière dont jusqu'ici et pendant quatre mois vous avez été traités par mon Armée, et rapportez que je suis au regret d'agir comme je le fais maintenant ; mais je dois venger les victimes de Quiberon. »

Si Charette entend user de représailles, il n'admet point que ses officiers se transforment en bourreaux. L'un d'eux, venu lui rendre compte de l'exécution, s'étant vanté d'avoir lui-même frappé les victimes, le général le chasse en disant : « Retirez-vous de ma présence, vous êtes indigne d'occuper une place d'officier » L'exécution accomplie, il s'empresse d'écrire au Comte d'Artois : Quiberon est vengé

EMILE GABORY.

Digitized by Google

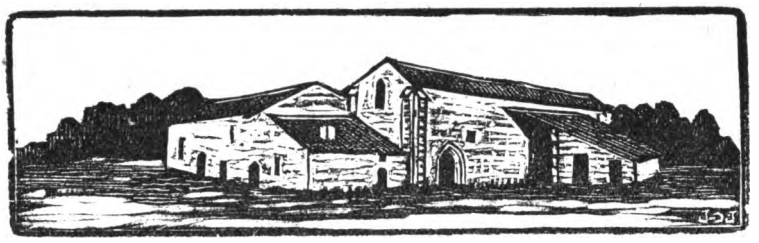

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

La station Enéolithique des Châtelliers de Viel-Auzay

près de Fontenay-le-Comte

par G. GUERIN, Dr ès sciences
M. de la Soc. préhist. française

Au cours de mes fouilles effectuées en 1928-29-30 aux Châtelliers de Vieil-Auzay à 4 kilomètres de Fontenay-le-Comte, non loin de la tour de Ponteuil, j'ai trouvé successivement des fonds de cabanes avec mobilier lithique et en os, quelques pièces métalliques à classer au *Bronze I* de Déchelette (âge du Cuivre de quelques auteurs) et cinq sépultures d'un type très spécial et archaïque. L'ensemble de ces découvertes permet une attribution peu discutable de la station à la première aurore de la période Enéolithique, c'est-à-dire à une phase de transition des moins connues en France. C'est à ce titre qu'une étude longue et délicate est commencée avec la collaboration de divers savants. Il importait en effet que l'interprétation d'une documentation relativement considérable pût être tentée avec le maximum de garanties. Et en faisant appel uniquement à des spécialistes pour l'étude des squelettes, l'analyse des cendres des dépôts, les déterminations diverses, on donnait au travail d'ensemble les bases scientifiques indispensables. Après la présentation d'un mémoire succinct au Congrès des Sociétés Savantes d'Alger d'avril 1930 sur les résul-

Digitized by Google

tats virtuellement acquis, un aperçu peut être donné encore et qui montrera, sous un autre jour, l'importance de cette station.

Je lui ai conservé, par priorité, le nom que son inventeur lui consacra à la fin du siècle dernier, en rappelant toutefois que Benjamin Fillon n'avait étudié en ce point qu'une station anhistorique. Une station Robenhausienne devait ensuite apparaître au commencement de ce siècle avec les précurseurs que furent MM. Waitzenegger et Bocquier puis avec leurs continuateurs.

Cependant mes préférences vont toujours au nom que le Folklore nous a transmis et qui fut certainement ignoré de Fillon comme il l'est encore de la plupart de nos contemporains. Je l'ai déjà adopté dans une autre Revue (1) et y reviens volontiers : c'est celui de « Chatelliers de Barberie » de Vieil-Auzay, qu'un almanach du Premier Empire donnait encore à cet éperon barré. Et l'intérêt primordial de cette appellation réside dans la traduction du mot « Barberie », [Barb = castor en celtique] Il faut donc lire : « Le château fort des Castors ». Et cette désignation caractéristique est vraisemblablement aussi vieille que la Station étudiée aujourd'hui.

Au début de mes travaux sur la station dans le 1er trimestre de 1928, j'avais été frappé de l'absence de certaines pièces caractéristiques du Robenhausien final. Mais encore plus de l'insistance du Dr M. Baudouin, de son obstination à qualifier les Châtelliers de « Station du Cuivre » avant toute découverte du Métal et d'autres indices irréfutables. C'était l'intuition géniale du préhistorien-né. Effectivement en ouvrant à nouveau une tranchée ancienne qui datait des fouilles d'avant-guerre de M. Waitzenegger et en l'élargissant, je mettais au jour le Cuivre attendu, annoncé, sous la forme d'un superbe anneau spirale de chevelure à patine vert-bleu caractéristique (2). Cette pièce capitale, identique à

(1) Revue des Musées et Collections n° 21, 1929.

(2) En juin 1928, en présence de M. Bonneau, Inspecteur primaire.

Digitized by Google

celles que donnent les dolmens du Cuivre du Midi de la France, donnait raison au Dr Baudouin. Elle restait cependant insuffisante, parce que recueillie dans une « fosse » visiblement remaniée à une date indéterminable. Et l'on pouvait prétendre qu'elle datait justement de l'époque du remaniement. Il fallait chercher des confirmations en d'autres points de la Station (1). Une deuxième série de fouilles était entreprise à 150 m. de là à flanc de coteau (2). La documentation s'y amplifiait notablement mais sans que le métal apparût à nouveau. C'est à ce moment — au 15 septembre 1928 — que la découverte inopinée d'un poinçon en os ramené en surface dans un labour (3), par l'interprétation qu'elle suscita, allait indiquer un emplacement de fond de cabane inviolé, puis toute une Nécropole intacte. Le poinçon doit être en effet considéré comme l'outil des femmes par excellence et leurs travaux habituels s'effectuent normalement au logis. Sa taille et la matière dont il est constitué ne lui permettent pas de résister *en surface* aux multiples causes de destruction qui n'ont par ailleurs aucune action appréciable sur les silex. On était donc autorisé à supposer un arrachement très récent de la pièce à la couche archéologique sous-jacente et à supposer en même temps que cette couche riche appartenait à un fond de cabane (4). Un sondage de contrôle faisait apparaître immédiatement un foyer intact puis toute la base d'une habitation avec mobilier fruste « en place ». A la limite nord enfin une sépulture apparaissait.

(1) Les premières fouilles avaient été effectuées dans la propriété Guyonnet.

(2) Propriété Margotton.

(3) Propriété Naulet.

(4) Il doit être précisé que cette zone était connue depuis B. Fillon; mais surtout depuis que M. Waitzenegger y avait enrichi sa collection des découvertes qu'y avait faites le père Grignon, de Vieil-Auzay au cours du défonçage d'un emplacement de vigne tout proche (propriété Robin). Un sondage en 1927 avait même manqué de peu le fond de cabane signalé ici (fouilles de M. Bonnaud).

Digitized by Google

En 1929, après l'enlèvement des moissons, les fouilles étaient reprises et poursuivies sur plus de 200 m2, avec les méthodes scientifiques préconisées par le Manuel de Recherches préhistoriques de la Société Préhistorique française. Les résultats obtenus étaient considérables. Quatre autres sépultures étaient trouvées à la file en même temps que des pièces métalliques comme en a livré le dolmen de la Liquisse dans l'Aveyron. Leur technique indiquerait des formes archaïques du Cuivre. Mais l'analyse seule prouvera que l'on ne se trouve pas en face du Bronze.

En dehors de ces pièces, le mobilier lithique s'enrichissait par ailleurs de silex variés et d'instruments caractéristiques. On peut citer entre autres : un premier moulin à bras complet, avec sa meule dormante en granulie rosée et sa molette en grès commun si typique que l'on croirait voir le modèle des planches ornant les nanuels de Préhistoire (1). Un deuxième moulin intact en roche gréseuse, destiné au Musée National de Saint-Germain — l'autre spécimen étant réservé au Musée régional de Fontenay-le-Comte — Des séries de sphéroïdes en quartz que l'on qualifirait, suivant l'habituelle formule de « pierres de jet », mais qui permettront une interprétation nouvell e: ce sont des poids dont l'uage était courant à cette époque et depuis longtemps déjà dans l'est méditérranéen et dont l'unité valait peut-être 540 gr.

Des palettes en schiste dites palettes funéraires, identiques aux exemplaires trouvés dans l'allée couverte de Saint-Eugène classée par G. Sicard à la période Enéolithique (2). Et des lissoirs sur schiste non moins typiques, auxquels il faut adjoindre des lissoirs sur os plats. Il faut préciser ici que les premiers ont souvent été trouvés accompagnés de petites haches vertes en cours de

(1) Déchelette, page 345, ou Manuel de Recherches Préhistoriques page 258.

(2) Bull. Soc. Préhist. Française. 1928, page 122.

Digitized by Google

polissage et les seconds au contraire de poinçons en os en préparation. La technique du polissage était donc différente suivant la matière à traiter.

Des meules massives en grès, brisées en morceaux réguliers, figurent toujours parmi les différentes pièces funéraires accompagnant les squelettes des sépultures, souvent au pied des petits menhirs dressés dans leur voisinage.

J'ai trouvé également des petits andouillers de cervidés à pointe polie décelant un usage prolongé, et un exemplaire de grande taille tiré d'une ramure de cerf et portant à un bout les marques du silex qui servit à le détacher après un travail prolongé !

D'étranges dépôts de phalanges de bovidés, indices de rites totalement inconnus ; certaines sont creusées en godets, et un magnifique spécimen est préparé exactement comme les pièces qu'au Paléolithique on qualifie, d'une façon certainement impropre, de sifflets.

Des hameçons en séries, taillés dans des esquilles d'os et dont on ne peut concevoir l'emploi qu'après avoir vu leur mode de fixation, si simple et si ingénieux.

Des ciseaux en os, à tranchant bien poli et des retouchoirs plus faibles.

Toute une série de poinçons fins au galbe classique, arrondis ou à pans ; des poinçons plats, caractéristiques de la période Enéolithique ; d'autres grossiers confectionnés sur des os longs de jeunes capridés.

Un curieux cubitus d'Equidé percé d'une cuvette à sa partie centrale et poli en certains points rappelle les phalanges creusées d'identique façon.

Tous les ossements d'ailleurs portent des traces de l'action humaine, y compris la brisure visiblement rituelle des détritus de cuisine portant sur un certain nombre de genres où dominent le petit bœuf néolithique, la chèvre, le porc ou le sanglier, le cerf élaphe, le chevreuil, le renard, le lièvre et quelques gros oiseaux sans doute palmipèdes.

Dans le mobilier lithique, une place à part doit être

Digitized by Google

faite aux outils de silex. L'emploi de cette roche est si généralisé qu'il suffirait à lui seul à dater la station. On sait en effet combien certaines attributions sont délicates et qu'en particulier il est souvent difficile de départager des stations du Bronze de celles du second âge du Fer en l'absence de ce dernier métal que les fouilles ont pu ne pas faire apparaître ou dont la destruction est totale..... Mais quand l'emploi du silex semble être presque exclusif comme dans le cas présent, aucun doute ne peut subsister et il faut bien admettre que l'on est plus proche des temps néolithiques que de l'époque moderne.

Les grattoirs divers, racloirs, rabots, sont surtout très communs et on les ramasse, même en surface, par centaines. Mais la pénurie de belle matière siliceuse dans les calcaires Bathoniens, ou tout au moins l'absence de gros rognons, a obligé les populations primitives à utiliser ici les moindres éclats jusqu'à usure complète, après avivages répétés. Quelques pièces cependant sont d'une technique soignée. Les disques y sont souvent d'une extrême petitesse, comme les lamelles, mais les grandes lames manquent pour la raison indiquée ci-dessus. Tout l'outillage microlithique que l'on trouve d'ordinaire à la base des stations néolithiques, quand les recherches y ont été faites méthodiquement, peut être ici étudié au complet ; et ce n'est certainement pas là le moindre attrait d'une station où apparait déjà le métal.....

Une mention toute spéciale doit être faite des tranchets. On ne saurait les confondre avec des flèches à tranchant transversal. Ils sont de forme triangulaire et d'une extrême fragilité ; leur taille révèle parfois un art consommé.

A signaler aussi les curieuses pièces dites « en quartiers d'orange ». Mais si leur destination a pu paraître incertaine dans d'autres stations, leur découverte à Auzay dans un milieu non remanié, au contact d'autres objets, autorise à les ranger parmi les *couteaux* ; un certain nombre a été trouvé avec un lot important de

Digitized by Google

palourdes d'une grosseur exceptionnelle, entières, et l'un d'eux était encore engagé entre deux valves..... Un très beau spécimen dont la matière rappelle le silex de Pressigny était placé à la hauteur d'un squelette et certains détails indiquaient la *décarnisation* avant l'inhumation: on peut donc voir dans cette pièce le couteau utilisé et qui était d'ailleurs accompagné par de fins tranchets communs à toutes les sépultures (1).

Les nuclei sont communs, mais assez atypiques comme il convient au déclin de la taille du silex et dans une zone pauvre en matière. Beaucoup sont transformés en grattoirs nucléiformes ou parfois en percuteurs. Le quartz de filon, le grès et même la diorite vulgaire sont plutôt utilisés dans ces derniers outils.

Les haches polies, au nombre d'une quinzaine, sont prises dans des roches dures à l'exclusion du silex. Nous sommes donc bien ici en dehors des influences Nordiques..... Les roches vertes dominent puis la diorite de Vendée. Tous les types sont représentés à Auzay depuis les grandes haches jusqu'aux hachettes votives de quelques centimètres à peine en fibrolithe.

Absence de haches-marteaux perforées et d'herminettes.

Un seul fragment d'anneau disque, peut-être en serpentine décomposée.

La poterie est extrêmement abondante : 250 cm3 de fouilles dans un premier emplacement livraient plus de 320 petits tessons de poteries diverses ; une superficie de 180 m2 dans un autre, au niveau de fonds de cabanes et de sépultures, donnait de même plus de 2300 fragments.

Cette poterie est bien caractéristique. Elle seule suffirait aussi pour l'attribution indiscutable de la station à la période énéolithique, car on y trouve après les types Robenhausiens, du camp de Chassey, des formes plus évoluées avec quelques anses et quelques fonds plats.

(1) Sur le tranchet, instrument de rite funéraire, voir G. de Mortillet, Préhistorique, 2e édit. page 250.

Digitized by Google

La décoration plastique y domine avec des protubérances, boutons simples, doubles ; tétines allongées, pincées ; mamelons perforés conduisant à la « flûte de Pan ». La décoration incisée y est plus rare : décors géométriques à rectangles hachurés ; dents de loup simples, dents de loup criblées de trous profonds ; curieux et rares décors en corymbes superposés ; décors oculés.

La forme des vases est souvent difficile à apprécier sur des débris minimes. D'ailleurs en pleine période de transition, on devait s'attendre à des mélanges. A côté du vase en tulipe on trouve la forme en calice. Mais la poterie carenée est aussi représentée faiblement.

Pas un seul exemplaire de poterie au tour....

Le gros intérêt de la station réside surtout dans la coexistence des fonds de cabanes et des sépultures ; celles-ci ont donné des squelettes susceptibles de fournir des indications précieuses sur les éléments ethniques dont nous connaissons déjà l'outillage. Après les cistes types et les tombes tumulaires, on arrive ici à une forme spéciale qui n'est plus la ciste à dalles régulières, mais qui n'est pas non plus la tombe plate ; et il faudrait sans doute en chercher l'équivalent dans la Civilisation argarienne en Espagne qui, à la même époque d'ailleurs, offrait déjà quelques tombes à *muret*. Les squelettes y sont allongés contre des alignements de pierres toujours placés *à droite*, après ablation totale ou partielle de la tête, le crâne étant souvent préparé en coupe par enlèvement de la face. Et un rite funéraire, inconnu encore et inexpliqué, voulait l'interposition entre les deux genoux du premier métatarsien..... alors que les doigts d'une main enserraient une patte de Grenouille. Or, quelque deux mille ans plus tard une patte de Batracien sera placée d'identique façon dans les sarcophages barbares de la période anhistorique que mes fouilles mettront au jour dans une zone voisine (1).

(1) Fouilles des sarcophages déposés au Musée de Fontenay-le-Comte en décembre 1929.

Digitized by Google

Ce mode d'inhumation partielle étudié déjà par ailleurs à une époque postérieure, s'accompagne en même temps d'incinérations partielles, incinérations que la Bretagne proche connaissait déjà depuis la période Mégalithique antérieure. Des dépôts de cendres n'ayant pas du tout l'aspect des foyers des fonds de cabanes existaient en effet près de la tête des squelettes, dans une cavité creusée dans le sol même. Ce ne sont pas des cendres d'os comme l'a montré l'analyse (1) ; on doit y voir simplement les résidus provenant de l'incinération des chairs et des viscères enlevés aux cadavres avant l'inhumation au cours de rites funéraires compliqués : orientation invariable des squelettes, pose des petits menhirs indicateurs des sépultures, dépôts funéraires divers, offrandes, bris de pièces etc..... Et cette survivance de rites anciens auxquels viennent s'ajouter des pratiques nouvelles qui persisteront jusqu'au delà du second âge du Fer indique bien, comme le mélange des céramiques et la décadence de l'outillage lithique, une phase confuse de transition comme le fut l'Enéolithique.

Je ne saurais terminer cet exposé fatalement incomplet sans indiquer la découverte, sur une enclume de grès très étoilée par des percussions multiples, d'un signe gravé identique à celui que livrent les saumons de Cuivre égéo-chypriotes : or l'on sait que ces masses métalliques faisaient l'objet d'un trafic important 1500 ans avant notre Ere bien loin de leur lieu d'origine. Et comme les influences égéennes ont été relevées nettement jusqu'en Irlande, on ne saurait s'étonner d'en trouver des traces sur notre littoral ouest Atlantique à l'embouchure d'un grand fleuve comme la Gironde ou au fond d'une baie hospitalière dans le marais Bas-Poitevin.

Ainsi donc, métal nouveau et types métalliques les plus archaïques, céramique oculée, vases caliciformes

(1) Analyses de M. le Professeur Boudroux, Laboratoire de la Faculté des Sciences de Poitiers.

Digitized by Google

tombes non tumulaires..... font de la station d'Auzay le jalon attendu entre Alméria et les Cévennes. Grâce à elle on pourra mieux concevoir le sens de propagation du Cuivre dans l'Europe occidentale. Seule la pénurie de documentation autorisait à voir progresser le Métal tantôt de la Bohème vers les Cévennes avec Déchelette, tantôt de l'Espagne vers l'Aveyron avec Bosch Gimpéra. Et l'on devra donc admettre la simultanéité des influences est-méditerranéennes aussi bien sur le littoral de la Provence, qu'en Espagne, sur les côtes de l'Atlantique, tout comme vers le centre de l'Europe en direction de la Bohème.

Mes recherches ont été largement facilitées par les conseils du Dr M. Baudouin dont la science inépuisable est toujours accueillante aux jeunes; par l'aide si désintéressée du parfait collaborateur que fut M. Jacques de Maupeou, qui aurait dû signer ces lignes avec moi; par les travaux sur le terrain des chercheurs qui m'ont précédé à Vieil-Auzay et en particulier M. Bonneau, inspecteur primaire; par M. Naulet, propriétaire des zones fouillées, allant jusqu'à abandonner la culture de ses terres pour me permettre d'aboutir plus rapidement. A tous j'adresse ici mes sincères remerciements.

G. G.

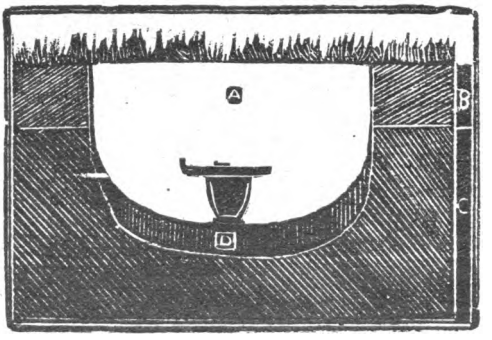

Digitized by Google

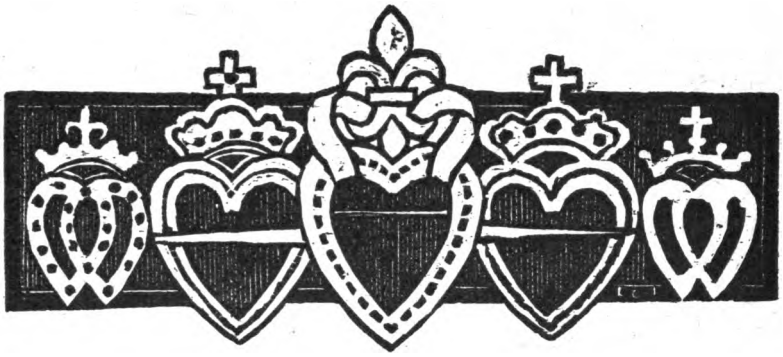

Un Chapitre de l'Histoire des Sables

L'Affaire de Lézardière et le Départ du Roi

JUIN 1791

(*Suite et Fin*)

Le 29 juillet les habitants du village de la Fosse, conduits par Palvadeau, capitaine de la garde nationale et Bausceau, et Leroux, douanier, arrêtaient à Fromentine, à bord de la « Mignonne », commandée par le s[r] Guérin, neufs fugitifs du rassemblement de la Proustière, savoir: Baudry de la Burcerie, Charles, Théodore et Marie-Désiré Gazeau; Charles Masson de la Renaudière et son frère, Gabriel Masson; Deshommes dit d'Archiais; Nicollon des Abbayes; L. R. Robin des Burondières, vicaire de la Boissière des Landes, qui se disposaient à passer en Angleterre (1): Ils furent conduits aux Sables et écroués à la prison de la Coupe.

Cependant le baron de Lézardière et ses fils qui avaient été ramnenés à la Coupe après leurs interrogatoires, étaient loin de jouir du régime de faveur qui est réservé aujour-

(1) V. Chassin. G, t. I, p. 447 et suiv.

Digitized by Google

d'hui aux prisonniers politiques et le 6 août ils faisaient présenter une requête au maire et au conseil général de la commune au sujet des incommodités qu'ils éprouvaient dans leur emprisonnement. Les officiers municipaux appelés par le maire à en délibérer décidèrent d'abord « que « l'on ne ferait aucun droit à leur requête, à l'exception « de sortir de la Chambre pour aller aux latrines » (1).

Cependant trois jours plus tard, après une assez longue discussion, la municipalité arrêta la consigne suivante pour le poste de la prison:

1° MM. les chefs du poste auront la plus grande attention « à ne laisser communiquer personne avec les détenus, si « ce n'est leurs conseils qui, après avoir justifié leur qua- « lité, auront libre entrée de la prison;

« 2° Les vivres qui seront fournis aux détenus seront vi- « sités par le geôlier pour s'assurer s'il ne s'est point glissé « quelque lettre ou papier ou autre chose contre l'ordre, « lesquelles choses, s'il s'en trouve, seront arrêtées et re- « mises à la municipalité;

« 3° Attendu les grandes chaleurs et tant qu'elles dure- « ront, les fenêtres des deux chambres les plus hautes de « la dite prison seront ouvertes pendant tout le jour, si « les détenus le désirent, et, pendant la nuit, les guichets, « qui sont aux fenêtres des dites deux chambres, seront « également ouvertes, mais les fenêtres des deux chambres « basses ne seront ouvertes, attendu leur peu d'élévation, « que pendant les repas des détenus;

« 4° Les prisonniers pourront aller aux latrines pendant « le jour et non pendant la nuit, et il leur sera fourni des « commodes qu'ils feront vider par leur domestique;

(1) Délib. du 6 août, signé Gaudin, maire, Delange et Palvadeau.

Digitized by Google

« 5° Il sera permis aux dames Robert, femmes, filles et « sœurs de quelques détenus, d'entrer dans la chambre « où sont les sieurs Robert, de même que leurs neveux, « trois fois la semaine et d'y rester une demi-heure chaque « fois, soit le soir, soit le matin, mais leurs visites seront en « présence de la garde, et leurs conversations se feront à « haute voix;

« 6° Le perruquier aura la liberté de communiquer avec « les détenus pour les raser ou accommoder, en prenant « la précaution nécessaire de la part du geôlier pour s'assu- « rer qu'il ne leur porte point d'armes ou autres choses « prohibées;

« 7° Le geôlier ne confiera à personne les clefs des pri- « sons et fera lui-même l'ouverture des portes et les fer- « mera;

« 8° Si quelqu'un des détenus était ou devenait malade, « le médecin, chirurgien ou apothicaire qu'ils appelleront, « pourront entrer dans la dite prison, mais en représentant « au geôlier une permission de la municipalité;

« 9° Les chefs de poste ne s'absenteront point et ne lais- « seront s'absenter aucun soldat sans leur permission, et « ne la donneront jamais qu'à un seul à la fois, pour ren- « trer à son poste dans le temps qu'il lui prescrira;

« 10° Si quelque soldat s'enivrait, étant de garde, le chef « de poste en ferait son rapport à la municipalité. Consi- « dérant le local, la municipalité ne peut, sans compro- « mettre la sûreté des prisonniers, leur donner plus de fa- « cilités ou moyens. Elle arrête que les articles compris en « la présente consigne seront exécutés jusqu'à ce que quel- « que circonstance nécessite d'y faire quelques change- « ments. Sur la présente mise dans le corps de garde afin « que la garde et le geôlier s'y conforment. (sign.) De

Digitized by Google

lange, Duget, Guénier, Bécherel, Palvadeau, suppl[t] du procureur de la commune. »

Entre temps l'instruction de l'affaire se continuait. On interrogeait de nombreux témoins dont la déposition n'apprenait pas grand' chose. Le 30 juillet, Bréchard, procédait à l'interrogatoire du chartiste Hemery qui n'est intéressante qu'au point de vue du sort des papiers qu'il aurait pu sauver de l'incendie de la Proutière.

« Interrogé s'il sauva les papiers. A dit que les ayant fait embaler, il les fit porter dans le bois de la Proutière.

Interrogé s'il a vu les dits papiers depuis et s'il sait leur sort. A dit qu'il a vu les malles depuis cette époque, qu'il ignore de quoi elles sont devenues et où elles sont » (1).

Il résulte donc de cet interrogatoire que tous les papiers de la famille de Lézardière n'ont pas disparus dans l'incendie du château. Mais nous ignorons si ceux auxquels fait allusion hémery ont été retrouvés ou bien s'ils n'ont pas été détruits par l'humidité des bois pendant l'absence de dix années que cette famille a été obligé de faire du pays à la suite de l'incendie de la Proutière.

Dans le même interrogatoire nous relevons également un passage intéressant relatif à la marche sur les Sables.

«Interrogé s'il ne fut pas instruit que l'attroupement marchait contre la ville des Sables.

« A dit qu'il était parfaitement instruit du contraire, que cette marche n'était que simulée, qu'on marchait du côté des Sables on ne se proposait que de choisir un endroit écarté pour pouvoir congédier plus facilement et plus sûrement les gens qui avaient offert leurs services pour la défense de la maison.

(1) Arch. de la Vendée. D. du tribunal des Sables, p. 53, cotte K (Inédit).

Digitized by Google

« Interrogé s'il sait par qui la proposition de marche vers les Sables a été faite.

« A dit que non, que l'observation qu'il vient de faire sur le précédent article, luy a été transmise par le sr Robert et ses enfants dans la chambre où l'accusé travaillait avant que le départ s'effectuât, et lorsque l'on sût que la troupe d'Avrillé s'avançait vers la Proutière et qu'il n'était pas possible de résister sans s'exposer à répandre beaucoup de sang ».

Comme on le voit cette déclaration sur ce point confirme complètement celle du baron de Lézardière que nous avons vu plus haut.

Celle-ci est également confirmée par l'interrogatoire de Pierre Nicollon des Abbayes, dit Laumondière, ancien gendarme, âgé de vingt-huit ans, demeurant à la maison de la Rochette, paroisse de Landeronde. Cet interrogatoire (1) fait par Duget le 5 août 1791 nous indique en outre dans quelles conditions s'était formé le rassemblement de la Proustière.

« Interrogé s'il s'est aperçu que la maison de la Proustière fut fortifiée et barricadée.

« A dit qu'il y avait deux portails ouverts qu'on en sortait et qu'on y entrait comme on voulait, qu'au reste la ditte maison n'était pas fortifiée.

« Interrogé s'il sait les causes qui avoient déterminé le maître de la ditte maison de la Proustière à rassembler chez lui un nombre de personnes aussy considérable.

« A dit qu'il a oui dire que toutes les personnes qui s'y trouvaient s'y étoient rendues volontairement pour défendre la vie et les propriétés de Messieurs de Lézardière que l'on disait être menacées par une troupe de gens mal

(1) Id., id.

Digitized by Google

intentionnés et qui n'avaient reçu aucune mission de personne.

.. ..

« Interrogé s'il a oui dire à la dite maison de la Proustière que l'enlèvement du roy eut donné lieu à l'attroupement qui a eu lieu à la dite maison les dits jours vingt-six, vingt-sept, et vingt-huit du mois de janvier dernier.

« A dit que non...

.. ..

« Interrogé s'il sait les raisons qui ont déterminé le sieur Lézardière et la troupe armée, dont il est question à abandonner la maison de la Proustière.

« A dit que le sieur Lézardière luy a dit que voyant que la trouppe armée qui était à Avrillé paraissait s'obstiner à venir brûler sa maison, il avait pris le party de feindre de venir du costé des Sables, pour attirer de ce costé la trouppe, afin de donner le temps aux dames qui étaient à la ditte maison de la Proustière qui s'enfuyaient d'un autre costé de se mettre en lieu de sûreté, et que lorsqu'il prévoirait qu'elles n'auraient plus rien à craindre luy dit sieur de Lézardière irait les rejoindre.

« Interrogé s'il aurait connaissance que le dit sieur Lézardière avait dessein avec sa trouppe de venir à la ville des Sables y brûler l'hôtel de l'administration et les autres établissements nationaux.

« A dit qu'il n'a seulement été question d'un projet aussy abominable qui est trop contraire aux principes d'humanité du dit sieur de Lézardière... »

Le même jour, 5 août, Duget interrogea aussy Jacques-Louis-Gabriel Baudry de la Burcerie, 61 ans, dem[t] à la Burcerie, paroisse de Nieul, qui nous donne des renseigne-

Digitized by Google

ments assez intéressants sur les conditions dans lesquelles s'est formé le rassemblement de la Proustière (1)

« Interrogé s'il coucha chez lui Dimanche (26 juin) au soir. A dit qu'il y coucha.

« Interrogé s'il ne fût pas le lendemain à la Proustière. A dit que oui.

« Interrogé s'il y fût avec armes ou sans armes. A dit qu'il y fût avec son fusil.

« Interrogé pourquoi il prit la précaution de s'armer. A dit qu'instruit qu'une trouppe de gens armés s'avançait pour attaquer la Proustière, en bon voisin il fût au secours de son voisin comme il eut été bien aise d'être secouru en pareille circonstance.

« Interrogé s'il fût dans cette maison de son propre mouvement ou par une invitation du maître de la maison. A dit qu'il y fût de son propre mouvement et sans invitation.

« Interrogé d'où il tenait la nouvelle que la Proutière devait être attaqué. A dit que c'était un bruit général et que le Dimanche à toutes portes de l'église on ne parlait que de cela.

« Interrogé s'il n'avait pas entendu parler avant le Dimanche de cette prétendue attaque. A dit qu'il avait bien ouï dire qu'elle était menassée (la Proutière), mais qu'il n'aprit que le Dimanche que la troupe était rendue.

« Représenté qu'il n'est pas possible que la nouvelle de la marche des trouppes se fût propagée à Sainte-Flaive le Dimanche puisque ce n'est que le Dimanche qu'elles se sont mises en marche. A dit que cette marche était un bruit général à la porte de l'église de Sainte-Flaive.....

(1) D. Tribunal des Sables, aff. de la Proutière, p. 59, cotté K (Inédit).

Digitized by Google

« Interrogé s'il n'y avait pas à la Proustière ce lundy 27 juin, une grande quantité de gens de toutes espèces, diversement et bien fortifiée. A dit qu'il pouvait y avoir cent quarante hommes ou environ, de toutes espèces avec autant de bâtons que de fusils, que ces fusils dont la plupart étaient mal en ordre, que les chiens de quelques fusils étaient attachés avec des cordes, qu'il n'y avait aucune fortification.

« Interrogé s'il n'a pas senty que cet attroupement de la Proustière était contre la loi et que tout home qui n'est pas ami de la guerre civile ne pouvait pas résonnablement y rester.

« A dit qu'il n'a jamais regardé qu'on eût à la Proustière aucun projet de guerre civile mais seulement de dévoyer les brigands qui conceveraient le projet d'incendier cette maison et de la piller, qu'il n'a eu intention en se rendant à la Proustière que de contribuer à empescher ce désastre, que s'est l'unique motif de son transport à la Proustière, qui n'eut jamais eu lieu, s'il eût eu la moindre idée qu'il y eut à la Proustière les moindres vues hostiles ».

Le 9 août le juge Bréchard procédait à l'interrogatoire de Marie Destré Gazeau, dit de Lérière, lieutenant de vaisseau marchand, demeurant au bourg de Sainte-Flaive, duquel il n'y a rien à retenir de particulier, si ce n'est ce passage: « Interrogé si avant le départ de la Proustière, il n'a pas entendu un grand cri de « Vive le Roy » prononcé par les chefs et répété d'une manière scandaleuse dans la circonstance et pour témoigner la joie qu'avaient les attroupés de l'évasion du roy. « A dit qu'il a entendu deux ou trois paysans dans la cour crier de leur propre mouvement : « Vive le Roy » et que le sieur Robert père leur imposa silence et leur déffendit de continuer ». Ce qui vient con-

Digitized by Google

firmer ce qu'avait dit le baron de Lézardière dans son interrogatoire.

Le 22 août un jugement du tribunal composé toujours de Bréchard, Duget et Regain (1) ordonnait que les frères Nicollon seraient relaxés et mis en liberté et que cependant, les « dits Nicollon accusés d'estre complices de l'attroupement qui a eu lieu à la Proustière les 26, 27 et 28 juin dernier seront ajournés à comparoir en personnes devant le tribunal à huitaine pour estre interrogés sur les faits résultants des plaintes, charges et information, dautres sur lesquels l'accusateur public voudra les faire entendre.

« Et ayant égard à la requête du dit Charles Gazeau, prisonnier es prison du tribunal où il est détenu en vertu du décret de prise de corps contre luy décerné le neuf juillet dernier.

Attendu qu'il résulte de la procédure les plus fortes présomptions que le dit Gazeau n'était pas du nombre des attroupés, ordonne que par provision seulement ledit Charles Gazeau sera élargi des prisons, à quoi faire le geôlier sera contraint par corps, à la charge toutes fois pour le dit Gazeau de se représenter toutes fois et quand il en sera requis, à l'effet de quoi, il sera tenu de faire élection de domicile en cette ville des Sables, où tous exploits et sommation luy seront délaissées et seront valables comme à son propre domicile, etc..... »

A la suite de ce jugement on lit le procès-verbal suivant. « Le dit jour onze heures du matin, nous Pierre, Jacques Biroché greffier du tribunal du district des Sables, en conséquence du jugement ci-dessus, nous sommes transportés en la chambre du geôlier des prisons supplétoires du dit

(1) Id., p. 76, cotté K, id.

Digitized by Google

tribunal aux Sables, où étant, nous avons fait amener Charles Augustin Gazeau, prisonnier es dites prisons, lequel après luy avoir donné lecture du jugement dont il s'agit a déclaré que pour satisfaire au dit jugement auquel il se soumet il fait élection de domicile dans la maison et demeure de Jean Mercier, l'aîné, marchand sabottier, sis en cette ville des Sables, paroisse Notre-Dame, au moyen de quoi le dit Charles Augustin Gazeau a été mis en liberté ».

Le 31 août, Bréchard procédait à l'interrogatoire des frères Nicollon, nous croyons devoir reproduire une grande partie de celui de l'aîné Pierre Nicollon, ci-devant Laumondière des Abbayes, âgé de 28 ans, demeurant chez son père, à la maison de la Rochette, paroisse de Landeronde, parce que nous y trouvons des détails intéressants sur les conditions dans lesquelles s'est formé le rassemblement de la Proustière, et sur ce qui s'est passé au moment du départ (1).

« Interrogé sy dès le samedy il n'a pas eu connaissance d'un attroupement projetté à la Proustière.

A dit que ce n'est que le Dimanche vers midy qu'il fût instruit qu'il se faisait un rassemblement à la Proustière.

« Interrogé par qui la nouvelle de se rassemblement lui fût portée.

A dit qu'il l'entendit annonçer par un bruit vague, sans pouvoir se rapeller par qui ce rassemblement luy fut annoncé.

« Interrogé quel intérêt il pouvait prendre à ce rassemblement.

A dit qu'il n'y avait aucun intérêt.

« Interrogé pourquoi s'il n'avait aucun intérêt au dit rassemblement, il est allé grossir le nombre des attroupés.

(1) Id., id. p. 86, cotté K (Inédit).

Digitized by Google

« A dit qu'il entendit dire le Dimanche au soir que le roy était arresté que nonobstant cela, le bruit public se répandait qu'une troupe de gens armés et sans mission étaient résolus de se venger de la fuitte du roy sur les ci-devant nobles et sur les prestres non assermentés, que déjà la maison de la Marzelle avait été insultée, que le projet était d'incendier tous les châteaux et d'exterminer leurs habitants, qu'on répandait même que le curé de Longeville avait été massacré à l'houtel (sic), que tous ces bruits donnèrent à l'accusé beaucoup d'inquiétude, et ne pouvant rester dans la perplescité il résolut d'aller s'informer luy-même s'ils étaient vrais ou faux. Qu'à cet effet il se rendit sans armes le lundy vingt sept juin dernier à la maison de la Proustière où il trouva les dames en pleurs, les messieurs dans la consternation, que tous luy assurèrent que les bruits répandus dans la campagne n'étoient que trop réels ».

« Interrogé sy ces bruits répandus dans la campagne n'étoient pas semés à dessin de palier un rassemblement projetté et servir de prétexte à des projets de contre révolution.

A dit qu'il l'ignore mais qu'il ne le croit pas parce que arrivé à la Proustière par curiosité les sieurs Robert luy dirent que les projets d'incendie et de massacre que la trouppe d'Avrillé affectait de semer partout avaient attiré chez eux des gens de bonne volonté qui n'avaient d'autres vues qu'une déffense légitime et aucun projet d'attaque.

« Interrogé s'il resta coucher à la Proustière le Lundi vingt sept juin dernier.

A dit que non qu'il se rendit coucher chez luy.

« Interrogé sy les sieurs Robert ne le sollicitèrent pas de retourner à la Proustière mardy vingt huit.

Digitized by Google

A dit que non, qu'il partit de la Proustière sans même saluer le maître de la maison.

« Interrogé pourquoi après avoir vu à la Proustière le lundi vingt-sept une sédition formée, un attroupement armé assez considérable il s'est déterminé à y retourner le lendemain en armes et à y conduire son frère cadet.

« A dit qu'il n'a entendu parler à la Proustière d'aucun projet de sédition » qu'il n'a vu dans le rassemblement que l'envie naturelle de repousser l'oppression, que voyant les sieurs Robert et leurs propriétés menacés d'insulte et d'incendie, un principe d'humanité l'a porté à réunir ses efforts aux leurs pour empescher le désastre s'il était possible. Qu'il eût été effecté des mêmes sentiments en faveur de tout citoyen quelconque s'il eut eu le malheur de se trouver dans une position assez critique que celles qu'éprouvaient les sieurs Robert qu'il n'a jamais entendu prendre part à une sédition mais voulait prêter secours à des gens opprimés. »

.. ..

« Interrogé si le mardy matin un moment avant que l'attrouppement évacuât la maison de la Proustière, l'accusé n'a pas entendu un des chefs de l'atrouppement exciter les autres à tourner les armes et la marche vers les Sables pour incendier cette ville et le district et appeler des secours du côté de la mer.

A dit qu'il n'a rien entendu de tout cela, que bien au contraire lorsque l'accusé rentra de sa promenade après le départ des Dames, le sieur Robert père luy dit: « La troupe d'Avrillé s'obstine à marcher contre cette maison, il n'est pas possible d'y tenir, nous allons en sortir. Nous nous retirerons sur le chemin des Sables, qui est opposé à la route « que suivent les Dames, afin d'attirer la trouppe du costé « opposé à la marche de nos femmes, et lorsque ces dames

Digitized by Google

« auront pris de l'avance et que nous les jugerons en lieu de sûreté ; nous nous retirerons pour les joindre ». Qu'alors l'accusé voyant qu'il ne pouvait rendre aucun service au sieur Robert qui était prêt à abandonner sa maison prit le parti de se retirer chez luy avec son frère ».

La dernière pièce qui figure au dossier de la procédure contre les « attroupés de la Proustière est un procès-verbal d'assignation à « cri public » donné au s[r] Vaugiraud père que nous donnons comme curiosité de procédure (1).

« L'an mil sept cent quatre vingt onze et le dix septembre jour de marché, en vertu du décret de prix de corps décerné par MM. les juges du tribunal du district des Sables d'Olonne le 9 juillet dernier.... à la requête de M. l'accusateur public près le dit Tribunal demeurant en cette ville des Sables d'Olonne, près de Notre-Dame, auquel lieu de sa demeure il fait élection de domicile, M. le commissaire du roy dudit tribunal joint, lesquels comparaîtront en personne à la poursuite des présntes, contre le sieur Vaugirard, capittaine de vaisseaux de guerre, demeurant en cette ville des Sables d'Olonne, paroisse de Notre-Dame, accusé d'être complice d'un attroupement armé qui a eu lieu le Dimanche vingt-six juin dernier dans le ci-devant château de la Proutière, paroisse de Poiroux avec des intentions hostiles pour exécuter le projet médité d'une contre-révolution et l'incendie du district et de la ville des Sables d'Olonne; je Jean Louis Casimir Gobert, huissier audiencier au dit Tribunal du district des Sables d'Olonne, y reçu et immatriculé demeurant dans la dite ville des Sables, paroisse de Notre-Dame, soussigné.

Me suis transporté au devant du pal public des halles de

(1) Arch. de la Vendée. D. de l'aff. de la Proutière 101, cotté K, (Inédit).

Digitized by Google

cette ville, le marché tenant sur les sept heures du matin, accompagné des s^rs Guignard, huissier au ci-devant siège des traites foraines, Petit et Sugé, cavaliers de la gendarmerie nationale requis de M. l'accusateur public à deffault du commissaire du roy absent, mes témoins assistants à ce requis, et de Jean Moizeau, tambour, à deffault de trompette en cette ville, y demeurant, où étant, le dit Jean Moizeau ayant battu sur sa caisse trois bans et crié à haute voix: « Or oyez de par le roy des Français! » j'ay par un cri public assigné le dit sieur Vaugiraud, père, capittaine de vaisseau de guerre, demeurant en cette ville des Sables, paroisse de Notre-Dame, à comparoir à la huitaine par devant Messieurs les juges du dit tribunal de district de la ville des Sables le lendemain par Alizart, et que faute par nal et satisfaire au dit décret, luy déclarant que l'assignation à quinzaine luy a par moy et mes assistants été donnée et délaissée à son domicile le 25 août dernier, en parlant à une femme y trouvée avec injonction de droit.

A laquelle assignation le rapport a été enregistré en cette ville des Sables le lendemain par Alizart, et que faute par le dit sieur Vaugiraud de comparoir son procès luy sera fait et parfait tant en son absence que présence, délaissé un autant des présentes par affiches avec un clou, au dit pal public des halles de cette ville des Sables, le tout fait tant en présence de mes dits assistants et du dit Jean Moizeau, tambour, que des sieurs Pravacin, pâtissier, et Chaillot, orfèvre, demeurant séparément en cette ville des Sables, trouvés au dit marché et auxquels j'ay enjoint d'en avertir le dit s^r Vaugiraud, qui ont déclaré ne vouloir signé ». (Suivent les signatures de l'huissier Gobert et de ses assistants)

Deux jours avant cet acte de procédure, c'est-à-dire le 15 septembre l'assemblée constituante avait proclamé

Digitized by Google

l'amnistie de tous les crimes et délits politiques, à l'occasion de l'acceptation de la constitution par le roi, et tous les accusés du rassemblement de la Proustière furent élargis le 26 septembre. D'après les notes d'André Collinet, le baron de Lézardière célébra sa sortie de prison en faisant distribuer quatre cents livres aux pauvres de la ville des Sables.

D'autre part nous avons trouvé dans le dossier de Lézardière, collection Dugast Matifeux, dont nous avons parlé plusieurs fois déjà, une lettre portant la date du 27 septembre 1791, mais sans signature ni adresse, dans laquelle nous avons relevé le passage suivant.

« Les Mrs de Lézardière ont joui hier de leur liberté. La « sortie de leur prison fût un vrai triomphe. Ils ont été « escortés de là chés Made la chevallière de Vaugiraud par « 30 soldats. Ils marchaient deux à deux comme à une « noce tenant chacun sous le bras une dame noble. La foule « du peuple remplissait les rues, criant partout « Vive le « Roy, Vive le père des pauvres ».

« Il fait beau d'être humilié, quand il en résulte tant de « gloire. Il y eut chés la ditte dame Vaugiraud un repas « tout à fait splendide (*sic*), tous les officiers de ligne étaient « de la partie. M. de Lézardière a fait d'agréables largesses « d'abord aux soldats conducteurs et ensuite à tout le « bataillon... » (1).

Nous ne faisons pas ici l'histoire de la famille de Lézardière, que du reste tout le monde connaît, nous ne parlerons donc pas du massacre du diacre, Jacques-Augustin, au couvent des Carmes, le 2 septembre 1792, ni de l'exécution des deux frères Jacques-Paul-Toussaint et Sylvestre-Joachim, compris dans la fournée dite révolte des prisons, le

(1) Inédit.

Digitized by Google

7 juillet 1794, mais sans avoir la prétention d'avoir résolu définitivement l'énigme historique que reste encore cette affaire de la Proutière, nous espérons néanmoins, au moyen des documents inédits que nous avons produits, y avoir apporté un peu plus de clarté, et nous voudrions dégager rapidement la conclusion qu'on peut à l'heure actuelle raisonnablement et sans parti-pris tirer des éléments connus.

Le projet de se retirer à Châtillon peut tout d'abord être considéré comme établi en présence de la lettre du maréchal de camp Robert de la Salle à son neveu le marquis de Lézardière dont nous avons donné le texte et de la déclaration du baron de Lézardière à son interrogatoire. Or nous lisons dans les mémoires de Mme de la Rochejaquelein (1).

« M. de Lescure vint chez mes parents au mois de juin « 1791. Il était alors d'une coalition qui s'était formée en « Poitou; elle était fort importante, et aurait pu disposer de « trente mille hommes. Presque tous les gentilshommes « du pays y étaient entrés, et l'on pouvait compter sur une « grande partie des habitants de la province, comme la « suite l'a bien prouvé. Il y avait deux régiments gagnés, « dont l'un formait la garnison de La Rochelle, et l'autre « était à Poitiers. A un jour donné, on devait supposer des « ordres, les régiments se seraient réunis, et de concert avec « tous les gentilshommes, on aurait opéré une jonction « avec une autre coalition qui devait s'emparer de la route « de Lyon, et attendre les Princes alors en Savoie. La fuite « du Roi et son arrestation déconcertèrent tous ces projets ».

Bien que M. de Lézardière ait déclaré que la réunion des gentilshommes à Châtillon n'avait aucun rapport avec la

(1) 2e édition. Paris, Michaud, 1915.

Digitized by Google

fuite du roi où son séjour à Paris, et que son projet de se retirer à Châtillon n'avait d'autre objet que de s'y mettre en sûreté si sa demeure était forcée, le fait de la plupart des gentilshommes de la région sablaise de se réunir à la Proustière à la première nouvelle de la fuite du roi des Tuileries, et sans qu'aucune menace ne fut encore dirigée contre eux (puisque c'est seulement le 26, dans la nuit, que la troupe partit des Sables, et les de Loyne, les Duchaffault et les autres avaient quitté leurs demeures dès le 25 pour se rendre à la Proutière), semble bien prouver qu'il y avait un mot d'ordre de se réunir pour se rendre à Châtillon, où devait se faire le rassemblement de toute la noblesse du pays. ce point n'est du reste plus contesté même par les écrivains royalistes.

Mais ce n'est pas pour ce projet de retraite ou de rassemblement sur Châtillon que MM. de Lézardière et leurs amis avaient été arrêtés et étaient poursuivis devant le Tribunal des Sables. Ils étaient accusés d'avoir formé un attroupement armé avec vues hostiles et d'avoir marché en armes sur les Sables, avec le projet de mettre le feu au district et à la ville.

Or il est impossible de lire la lettre adressée par le baron de Lézardière au commandant des troupes marchant contre la Proutière, l'interrogatoire de celui-ci, ainsi que les autres interrogatoires que nous avons reproduits, sans acquérir la conviction que les gens réunis à la Proutière, et en première ligne les MM. de Lézardière n'avaient que l'idée de se défendre et nullement celle d'attaquer. — Il est bien évident que s'ils n'avaient pas tenu par dessus tout à éviter l'effusion de sangt, et s'ils n'avaient pas entendu se borner à défendre l'invasion de leur demeure par une troupe qui ne leur avait point fait connaître (ce point paraît bien éta-

Digitized by Google

bli), par quelle autorité elle était envoyée, il leur eut été bien facile d'empêcher cette troupe et son canon d'approcher de la Proutière.

A cette époque, qu'on ne l'oublie pas, il n'existait que la route des Sables à Luçon, passant par Avrillé; d'Avrillé à Poiroux il n'y avait qu'un chemin où la marche du canon était fort difficile et qu'il n'eut pas fallu beaucoup de temps pour rendre impraticable au moyen de quelques abattis d'arbres.

Dans un pays assez accidenté et fort boisé, surtout à cette époque: quelques hommes déterminés et bien embusqués eussent suffi pour arrêter la marche de la colonne Laverand composée presqu'entièrement en dehors des quelques soldats de Rohan, des gardes nationaux des environs, qui n'étaient pas, les événements l'ont bien montré par la suite, des fondures de guerre.

Mais celà, le baron de Lézardière ne l'a pas voulu, parce qu'il considérait que tirer des coups de fusil sur les gens qui marchaient contre sa maison, mais en pleine campagne et hors de cette maison, c'était déchaîner la guerre civile, ce dont il ne voulait pas prendre la responsabilité. Il ne voulait donc se défendre que chez lui, mais quand il a su que les assaillants avaient du canon, il n'a as voulu non plus, exposer les braves gens qui étaient venu pour défendre sa maison, à se faire tuer inútilement et il a préféré faire évacuer celle-ci.

Quant à la marche sur les Sables, il est bien difficile de croire que les MM. de Lézardière, de Vaugiraud et autres qui étaient d'anciens officiers aient pu nourrir un seul instant le projet d'aller attaquer une ville de plusieurs milliers d'habitants comme les Sables avec une centaine de paysans armés de mauvais fusils et de faux, et il est

Digitized by Google

plus que probable, ainsi que l'a dit M. de Lézardière, ce qui a été confirmé par les autres interrogatoires que nous avons cités, note commune d'hemery et de Nicollon des Abbayes, que cette marche sur les Sables n'était qu'une feinte, destinée à attirer la troupe d'Avrillé du côté opposé à celui où les dames se retiraient.

En tous cas si on admettait que comptant sur des complicités aux Sables ou ils avaient beaucoup d'amis et en se basant sur ce que le maire Gaudin et la plus grande partie de la garde nationale étaient partis pour Avrillé, MM. de Lézardière aient eu réellement le projet de se rendre aux Sables et de s'en emparer, cela aurait été uniquement dans l'idée de s'y embarquer pour l'étranger, hypothèse du reste que le procurer général syndic émet dans son rapport à l'assemblée nationale. Ils ont toujours protesté avec indignation contre le projet qu'on leur prêtait de brûler le district et la ville, et il est certain que connaissant leur sentiments de modération et leur hostilité à toute mesure de violence, cette accusation était profondément absurde.

Nous n'ignorons pas qu'en émettant cette opinion, nous allons entièrement à l'encontre de la thèse soutenue par les écrivains de l'école révolutionnaire et en particulier par Chassin, qui dans le tome premier de sa préparation à la guerre de la Vendée, a consacré de longs développements à l'affaire de la Proutière (tout en oubliant toutefois comme nous l'avons montré, de publier les documents qui pourraient le gêner), affaire dans laquelle il veut faire voir en quelque sorte le prologue de la terrible tragédie qui devait deux ans plus tard désoler notre contrée. Mais aujourd'hui tous les historiens sérieux, à quelque opinion qu'ils appartiennent sont revenus de cette légende d'après laquelle l'insurrection vendéenne aurait été préparée de

Digitized by Google

longue main par les prêtres et par les nobles, pour être déchaînée lorsqu'ils auraient cru le moment venu.

Aujourd'hui il est universellement admis (1) que la grande insurrection de mars 1793 a été d'origine absolument populaire et que loin de l'avoir excitée les gentilshommes comme Charette, d'Elbée et les autres, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour l'arrêter, car en leur qualité d'anciens officiers ils ne pouvaient s'imaginer que des paysans sans discipline et presque sans armes pussent résister un seul instant à des troupes régulières et même à des gardes nationaux armés de fusils et de canons. Les messieurs de Lézardière et leurs amis, eux aussi anciens officiers ne pensaient pas autrement. Ils ont très probablement fait partie de la grande coalition du Poitou, ils ont pu croire à la réussite d'un mouvement de gentilshommes appuyé par des régiments de ligne, mais jamais, certainement, en dehors de leurs opinions modérées et répugnant à toute violence, ils n'auraient pu admettre un seul instant le succès d'une troupe de paysans armés de faux et de bâtons.

Nous croyons, dans tous les cas, que c'est une erreur absolue de prétendre comme Chassin l'a fait dans son ouvrage que l'affaire de la Proutière ait pu avoir une influence quelconque sur le grand soulèvement de mars 1793. Les paysans étaient déjà très mécontents qu'on leur enlevât leurs prêtres qu'ils estimaient et qu'ils aimaient, le tirage au sort pour les 300.000 hommes a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est un point désormais admis par tout le monde; nous ne voyons pas du tout quel rapport il a pu y avoir entre ces deux causes et le rassemblement de la Proutière qui avait eu lieu presque deux ans

(1) V. notant le dernier ouvrage paru. Gabory, la Révolution et la Vendée, t. III, in fine.

Digitized by Google

auparavant et dont presque tous les gentilshommes qui y avaient pris part ou avaient émigrés, ou avaient quitté le pays, comme la famille de Lézardière.

« L'histoire est pour moi une chose sacrée « disait Mérimée. Cette devise devrait être celle de tous ceux qui s'occupent d'histoire quelle que puisse être leur opinion. Ils devraient tous s'y conformer et jamais ils ne devraient chercher, comme l'a fait Chassin dans la circonstance, à faire servire un fait qu'ils racontent à la démonstration d'une thèse préconçue. Dans l'étude des faits, ils ne devraient jamais avoir qu'une seule préoccupation: la recherche de la vérité.

Henri RENAUD.

Digitized by Google

La plus belle page blanche... [1]

Pose là ta page blanche,
Muse en verve de chansons !
Viens ouïr le beau Dimanche
Aux chœurs de tous les buissons...

Laisse les mythologies
Aux poètes de salon :
A leurs mornes tabagies
Je préfère un beau vallon,

Et le chant joyeux et grêle,
Dans le jeune matin fol,
D'un timide rossignol
A la voix de Philomèle...

... Nous aurons, n'en doute pas,
A subir maintes critiques
Des barbons académiques
Et de leur règle au compas ;

De leur règle sans mesure
Qui, jugulant le Hasard,
Dresse — Loi contre Nature —
Malherbe contre Ronsard....

(1) Le thème imposé au concours de Poésie des *Rosati* où le Capitaine Bouron a remporté le 1er prix, était le suivant : « *L'Artiste devant sa page blanche rêve à son œuvre future* ».
(Texte limité à 50 vers) N.D.L.R.

Digitized by Google

Mais nous qui savons, ma Muse,
— Qu'ils soient droits ou de travers,
Que je pleure ou bien m'amuse —
Que nul ne lira nos vers,

Que nous importent les gloses
De bonzes parcheminés,
Dont nos mètres alternés
Font hurler les ankyloses !

Viens nous-en dans le serein
De cette aube jouvencelle.
Emportons sous notre aisselle
Francis Jammes ou Guérin,

Et traversons les halliers
Pour gagner la berge basse
Où la voix des peupliers
Répond, seule, au vent qui passe.

Là, rêveuse, entre mes bras,
— Cœur à cœur contre la terre —
O Muse, tu me liras
Des vers du « Cœur Solitaire ».

Et ces pages où l'on aime
Diront les vaines Amours...
Que tout meurt au fil des jours :
Fleurs et Gloire ou bien Poème ;

Et que c'est chercher rancœur,
Que vouloir cueillir la branche
De laurier, même qui penche
Sur la route du Vainqueur...

— La plus belle page blanche
Est au fond de notre cœur.

Lille, 20 Avril 1930.

« Fais le bien et jette-le à la mer »

(Prov. arabe.)

Digitized by Google

Le Château de Beaumanoir et ses Seigneurs

en La Barre-de-Monts (Vendée)

(*Suite*)

§ II. — LES SEIGNEURS SUCCESSIFS DU CHATEAU DE BEAUMANOIR

Où le Lierre qui rampe au bord des chemins creux
Se lie au Chêne, avec sa vigueur souveraine...

P. Fillon (1)

C'est l'abbé Teillet qui, d'après le Père Anselme (2), nous a fait connaître les premiers Seigneurs du Château de Beaumanoir.

Mais il ne nous renseigne qu'à partir de la fin du xve siècle, et il ne cite, au début, que des Brient, nom qu'on retrouve d'ailleurs à cette époque pour Commequiers et Challans, Commequiers étant alors la métropole du marais de Monts (3).

(1) *Phare*, 12-7-25.

(2) Le Père Anselme. — *Hist. généal. des Grands Officiers de la Couronne.* — Paris, in-folio, 7 vol. [Cf. Bibl. mun., Nantes].

(3) Il en sera encore ainsi au xviiie s. — Témoins les relations des Taconnet (de Notre-Dame de Monts) avec les Peinson (de Commequiers) !

Digitized by Google

II — LES BRIENT DE COMMEQUIERS

Faut-il rapprocher les BRIENT de BEAUMANOIR des BRIENT DE BELLEVILLE, SEIGNEURS DE COMMEQUIERS, au début du XIIe siècle?

Nous le pensons, quoique nous ne puissions pas établir de rapports précis entre ces deux familles par des documents historiques.

Tout ce que nous savons, d'après Loquet, c'est qu'on trouve des BRIENT, seigneurs de Commequiers, dès 1190. — Une citation de l'*Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée* nous apprend d'ailleurs qu'au XIe siècle un BRIENT était seigneur de la Roche-sur-Yon, cela vers 1080 (A. S. E. V., 1867, p. 207).

On connaît un BRIENT DE BELLEVILLE, seigneur de Commequiers, époux d'Agnès. Il construisit l'Eglise à la fin du XIIe siècle (1).

Les Brient apparaissent comme seigneurs de Commequiers en 1119 seulement, en effet.

Brient (*n° I*). — Brient de Commequiers, premier du nom, fils — avec Herbert, Hugues, et Gunnode — d'Urvoy de Commequiers connu de 1090 à 1095, est cité dans une pièce de la *Gallia Christiana*, à propos de l'abbaye de Fontevrault dès 1119 (G. C., t. II, col. 1316). Herbert vivait en 1152.

Lui et ses frères avaient déjà offert aux dames de l'abbaye la terre de *La Grole* (*La Grolœ*).

Un Brient réapparaît dans des chartes de Coudrie vers 1130. C'est sans doute le même homme (Brient n° 1) (2).

Il lègue aux frères de la Commanderie *La Croix*

(1) Il était seigneur de Montaigu en 1130.

(2) La Commanderie de Coudrie, actuellement commune de Challans.

Digitized by Google

Tanier et des terres entre *La Grange* et la *Petite Coudrie*. Sa première épouse s'appelait *Agathe;* la seconde *Icostude*. Il mourut vers 1152.

Maurice Brient (*n° II*). — Il eut un fils Maurice (n° 1), qui fut seigneur de Commequiers en 1200, lequel eut un fils Brient, qui doit porter le n° III et fut seigneur de Commequiers de 1202 à 1230. On trouve ce Brient en 1219 (1).

Il est probable que ce sont ces divers Brient, qui sont à l'origine des seigneurs de Beaumanoir...

Le Maurice Brient de Belleville, qui était Seigneur de Commequiers en 1219, est bien connu des historiens; mais nous n'avons pas ici à retenir spécialement son nom.

Ces données expliquent parfaitement les relations de Commequiers avec La Barre-de-Monts, parce que l'Ile de Monts dépendait alors de la baronnie de Commequiers et qu'il fallut bientôt créer un poste de chef de garde-côte, qu'on retrouvera, dès le XVIIe siècle, d'une façon officielle.

Pour bien comprendre ces relations, il faut savoir que l'Eglise de Notre-Dame de Monts a été, dès 1200, une dépendance du Prieuré de Saint-Pierre, de Commequiers.

II° — LES BRIENT DE BEAUMANOIR

(1485-1505)

1° BRIENT DE BEAUMANOIR (*1485*). — « BRIENT DE BEAUMANOIR (3), vicomte du Besso, était seigneur de La Claye, de la Touche-Huet, de Montgeval, de Gennes, et de *La Barre* (2).

(1) Archives de Challans (Cf. *Phare*, Nantes, Ed. de Vendée, 1926, 27 mai).
Il s'intitulait alors « de Comiqueres ».

(2) Il y a beaucoup de lieux dits de ce nom en Vendée.
Il en est un de Palluau.

Digitized by Google

Il fut fait *Chevalier* à la bataille de Castillon en Guyenne et devint chambellan du roi Louis XI. — Il mourut en 1485.

Il épousa Marguerite de Creux (1), dame de la Folie, dont il eut un fils, Gilles.

2° GILLES DE BEAUMANOIR (*1485-1498*). — GILLES DE BEAUMANOIR, Seigneur de *La Barre* (2), chambellan de François II, duc de Bretagne, qui combattit pour la conquête de Naples, avec le roi Charles VIII, en 1495, fut armé chevalier à la bataille de Tornou et devint chambellan du roi en 1498 (3).

III° — LES EDER DE BEAUMANOIR (1505-1597): JEHAN EDER (1505).

Au cours de recherches historiques, faites en 1901 aux environs du Hâvre de la Gachère avec notre ami G. Lacouloumère, nous avons pu avoir communication d'un document, alors inédit, faisant partie des archives de la seigneurie de Beaumarchais, trouvé au château, et que nous avons publié in extenso dans un précédent mémoire (4).

(1) Il y a un *Creux Jaune* à Commequiers. — Le plus célèbre est *Breuil de Creux*, dans la plaine, au voisinage de Fontenay-le-Comte (Saint-Etienne-de-Brillouet).

(2) Au XIIIe siècle a vécu un Philippe de Beaumanoir, jurisconsulte français célèbre, auteur des *Coutumes du Beauvoisis*. [Edition publiée d'après le ms. de la Bibl. Nat. par le comte Beugnot. Paris, 1842, 2 vol., in-8]. — Il n'a aucun rapport avec les de Beaumanoir de Bretagne, du Nord et de Vendée. Né en Picardie en 1226.

(3) Il ne faut pas confondre les seigneurs BRIENT DE BEAUMANOIR, de LA BARRE, avec la famille du sire Jean de Beaumanoir, le chevalier breton, ami et compagnon d'armes de Duguesclin, bien connu. On le trouve de 1341 à 1365, guerroyant de ci de là (guerre civile de la Bretagne, 1341 à 1365; Bataille de La Roche Derrien, 1347; au fameux *Combat des Trente* le 27 mars 1351, où il fut grièvement blessé; à la bataille d'Auray, 1364, où il fut fait prisonnier).
Il fut, en 1365, l'un des négociateurs de la paix de Guérande.

(4) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Découverte et mise au jour du Château-fort de Saint-Nicolas-de-Brem (V.)*. — La Roche-sur-Yon, 1902, in-8°, 70 pages, nombr. figures [Cf. p. 68-69].

Digitized by Google

Or, il y est question d'un certain JEHAN EDER, écuyer et seigneur de Beaumanoir, qui marie sa fille Catherine à un nommé Pierre Chauvin, noble et puissant écuyer, sieur de La Musse et du Boys (1).

Il est évident qu'il ne peut s'agir ici que du *Beaumanoir* de La Barre-de-Monts, puisqu'on ne connaît pas d'autre seigneur de ce nom dans la contrée, hormis Dompierre, très éloigné.

Ce passage démontre nettement l'existence de la SEIGNEURIE DE BEAUMANOIR en 1505, date indiscutable du document, que nous tenons à reproduire ici.

Pièce provenant des Archives de la Seigneurie de Beaumarchais (Bretignolles).

Pénultième Avril 1605.

Offre de foy et hommage lige par noble Pierre Chauvin au baron de Brandois pour raison de la Cheze Giraud.

Sachent tous que aujourd'hui penultième jour d'Avril, l'an présent mil cinq cent cinq, en la présence de nous Lucas Giraudin et Jehan Calin, jurés de la cour du scel establis au contrat en la baronnerie et seigneurie d'Apremont; et, de noble personne Guy Mauclerc, écuyer, seigneur de la Muzanchère et de Nesmy; et Olivier Hamon, écuyer; Sgr de Gislière. François Girard et Jhean de Montauzier écuyer; maitre Nicole Maxon, Vincent le Mareschal, Guillaume Raymond, Guyon Doucin, témoings a ce appelés et requis: Noble et puissant Pierre Chauvin écuyer, sieur de la Musse et du Boys, se transporta au Chasteau de Bram quequesoit au lieu ou soulait être le Chasteau et place fort de Bram ou Brandois. Lequel étant aud. lieu dud. Château et place fort, dist et déclara en nos présences et des susdits témoings: Qu'il était illec venu pensant y trouver très haut et très puissant Sgr Monsgr de la Trémoïlle, Vicomte de Thouars et

(1) Malheureusement, il y a beaucoup de *Musse* et de *Bois* en Vendée! Impossible de savoir desquels il est question, bien entendu.

Digitized by Google

Sgr des d. baronnie et Sgrie de Bram ou Brandoys; pour lui insignuer et faire assavoir: Comme en faveur du traité du mariage dud. Chauvin et de damoiselle Catherine Eder, et au contrat d'icelui, deffunt noble et puissant Jehan Chauvin et Françoise de la Musse son espouse Sgr et dame dud. de la Musse du consentement exprès de noble homme et puissant Jehan Eder, écuyer et seigneur de Beaumanoir, lui aurait ceddé et transporté pour l'assiette de 100 livres de rente due à haute dame; à ladite damoiselle Catherine Eder par ladite de la Musse. Cent livres de rente bonne monnoie de Bretaigne, prinse sur la terre Chastellenie et Seigneurie de la Cheze Giraud. Et, en oultre, avait led. deffunct Jehan Chauvin et sa dite espouse, donné par pur et absolu don aud. Pierre Chauvin l'oultre plus que vauldrait lad. Seigneurie de la Chèze Giraud, oultre les dits cent livres de rente. Lequel contrat led. Pierre Chauvin disait avoir avec le double d'iceluy pour le baillir au Sgr de la Trémoïlle ou à ses officiers en lad. Baronnie de Brandoys; les foy et hommage lige, baiser et serment de fidélité qu'il et ses prédésseurs (*sic*) étaient tenus et avaient accoustumé luy faire pour raison de la Chatellenie et Seigneurie de la Cheze Giraud. Auquel lieu led. Chauvin ne trouva led. Sgr de la Tremoïlle, ne aultre pour lui. Et par ce, en son absence offert au corps dud. Chasteau les dits foy et hommage lige baiser et serment de fidélité qu'il estait tenu faire pour raison de la Sgrie de la Chèze Giraud et offrit bailler le double de son dit contrat si ly eust personne pour le recevoir. Desquelles offres et chouses, les dits notaires certifions à tous a qu'il appartiendra et pourra appartenir être vrai par ces présentes signées de nos seings manuels, et scellées, et plus grant confirmation et approbation de scels establis au contrat en lad. baronnie et seigneurie d'Apremont led. pénultième jour d'avril l'an present mil cinq cent cinq.

GIRAUDIN. CALIN.

Pièces sur parchemin. (Archives de la Seigneurie de Beaumarchais).

NOTA. — La châtellenie de la Chaize-Giraud, qui rend l'aveu ci-dessus, relevait de la châtellenie de la Maurière (châtellenie importante de la contrée), et non de la baronie de Brandois; mais, cette baronnie possédant la châtellenie de la Maurière, on trouve, dans les aveux, indistinctement: la Maurière ou Brandois.

Digitized by Google

J'ai retrouvé cet Eder, mentionné par le Père Anselme, comme membre de la famille des Beaumanoir de Lavardin; et cela semble bien indiquer qu'en effet ce furent les seigneurs de Lavardin (1) qui possédèrent La Barre et c'est sans doute par cette raison qu'ils donnèrent antérieurement à leur château de cette contrée le nom de *Beaumanoir!*

IV° — LE MARÉCHAL JEAN DE BEAUMANOIR. (1595).

On voit reparaître dans Teillet un Jean de Beaumanoir en 1595, deux ans avant la date (1597) de la *Pierre de Mariage* de la Chapelle!

Il était alors Maréchal de France (1) et portait: « d'azur à onze billettes d'argent, placées 4, 3, 4 ».

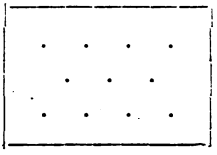

Mais s'agit-il bien là d'un Beaumanoir de La Barre-de-Monts? Je ne croyais pas, au début de mes recherches, la chose probable, malgré l'affirmation de l'abbé Teillet, citant le Père Anselme.

Toutefois, aujourd'hui, je pense que les de Beaumanoir de La Barre ne sont pas autre chose que ceux de Lavardin (2), qui, à un moment donné, ont passé ou ont vendu

(1) Ce Jean de Beaumanoir, comte de Lavardin, en 1588, se trouvait avec M. le duc de Nevers en Bas-Poitou, lors de sa campagne et de la prise des châteaux de Chatillon-sur-Sèvre et de Montaigu (*Echos du Boc. Vend.*, t. V, n° 3, p. 91).

(2) Lire: « Les Ruines du château de Lavardin »; in *Rev. Touring-Club de Fr.*, 1929, n° 420, p. 260, 1 phot.

Le dit Château, pris en 1590 par le prieur de Conti, fut démantelé. — Restauration récente.

Digitized by Google

La Barre et la seigneurie de Beaumanoir à une famille Eder, de leur branche, comme on vient de le voir.

Et les Eder sont alors devenus les vrais Seigneurs de Beaumanoir!

En effet, les ancêtres de ce Jean de Beaumanoir — qui fut bien maréchal de France en 1595, qui mourut en 1614, qui s'appelait de Lavardin (village du Loir-et-Cher, à 15 kilomètres S.-O. de Vendôme: ruines (1) de l'ancien château), et qui était né dans le Maine en 1551, d'après les dictionnaires biographiques —, pouvaient très bien avoir possédé également La Barre.

En tout cas le dit maréchal aurait eu un arrière-petit-fils, Charles-Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, né en 1643, mort en 1701, qui a joué aussi un certain rôle dans l'histoire, mais qui n'apparaît pas en Vendée.

Le maréchal Jean de Beaumanoir se trouvait dans le carosse d'Henri IV, quand ce dernier fut assassiné en 1610 (2)!

En raison de l'affirmation de l'abbé Teillet et de l'auteur où il a pris son renseignement, il est donc pour moi très probable désormais que le célèbre Maréchal était bien de la famille des Brient de Beaumanoir de La Barre-de-Monts, mais qu'en 1595 il ne possédait plus rien dans le pays.

(*A suivre*). Marcel BAUDOUIN.

(1) Il y a tout lieu de croire que les de Lavardin ont cédé le château de Beaumanoir avant 1505 à J. Eder et que, par suite, en 1597, c'étaient les Eder, et non plus les de Lavardin, qui habitaient La Barre. D'où un Mariage entre une Eder et un Rondeau, comme on va le voir plus loin.

(2) Il a existé des « Sieurs de Monts ». Ainsi l'un d'eux, avec Champlain et Potrincourt, a fondé, dès 1604, *l'Acadie*, la première des colonies françaises, avant le Canada.

Ce SIEUR DE MONTS était un ami d'Henri IV; mais il n'a aucun rapport avec Jean de *Beaumanoir*, ni avec la *Barre de Monts*, ni l'*Ile de Mont!*

On sait que les *Acadiens* émigrèrent ensuite à Belle-Ile [Cf. Longfellow. *Evangéline*. — Cf. J. Mauclerc. *Tiotis aux yeux de mer*. Etc.].

Digitized by Google

La Sorcellerie en Poitou

" Les Epis "

Les supertitions de toutes sortes ont encore, en Poitou des racines profondes. Le peuple n'est point détaché de la sorcellerie, il croit aux mauvais sorts, qui sont jetés par les leurs et il n'est guère de commune qui ne possède des représentants, hommes ou femmes, de ces mystérieux procédés.

Le plus souvent ces « sorts » tombent sur des étables que la maladie décime ; alors le sorcier est demandé et doit « conjurer l'envoûtement qui est porté par un ennemi présumé ou inconnu.

Ces « conjurations » sont très variables mais fréquemment les procédés employés tiennent du grotesque. Pourtant pas un paysan ne s'en moque, bien au contraire : c'est avec une sorte de religiosité que le sorcier est considéré dans toutes ses manifestatons.

J'ai assisté il y a quelques mois, dans les Deux-Sèvres, à une manœuvre empirique d'autant plus curieuse qu'elle était pratiquée par un paysan intelligent, vétérinaire de village, qui à défaut de diplôme, a certaines connaissances pratiques, lesquelles suppléent souvent à la science, et sont préférables aux âneries de quelques petits vétérinaires locaux.

Il s'agissait d'une vache devenue depuis peu boiteuse de la jambe postérieure gauche.

Le paysan décoré illégalement du nom arbitraire vient voir la malade par un beau soir d'automne alors que le ruminant paissait sur l'une des pelouses du château éclairée des derniers rayons du soleil couchant. Le cadre est charmant, d'une gravité souriante ; le silence n'est troublé que par les mugissements lointains des

Digitized by Google

troupeaux qui rentrent à l'étable, et l'air est si léger qu'il semble qu'un fluide magique est notre ambiance. Cette scène bucolique est digne de Théocrite ou de Millet, dans sa douce émotion.

La basse-courière est d'un côté tenant son bébé au cou, son mari caresse la vache pour l'immobiliser, le régisseur et moi attendons avec recueillement l'examen de l'empirique, lequel après avoir palpé avec beaucoup de soin la boiteuse, déclare qu'elle souffre d'un écart et que dans quelques jours il lui ferait des frictions appropriées s'il est nécessaire, mais qu'en attendant il va la traiter par l' « épi ».

Sachant que devant ces gens là, il ne faut s'étonner de rien et surtout ne rien négligrer, j'attends la suite de l'ordonnance sans broncher.

Le « vétérinaire » demande alors à la basse-courière des ciseaux et aussitôt se met en devoir de couper quelques poils à sept des épis (chiffre cabalistique) de la peau de la vache que forment sa capillarité.

A mesure que les poils sont coupés il les renferme dans un morceau de papier qu'il plie ensuite dans son portefeuille. Ce travail achevé, il enlève son chapeau, et fait mentalement une courte invocation à Dieu et au Diable....

C'est fini, les assistants recueillis ne se livrent à aucun commentaire, l'on dirait qu'ils ont tous communié dans un acte de foi et la fée Mélusine en substitution à la lune qui déjà monte à l'horizon, les regarde d'un air goguenard.

Les pratiques de ce sorcier ne sont-elles pas extrèmement malicieuses car « un écart » se guérit seul et non par des frictions qui ne sont qu'inopérantes. Or, comme il faut une quinzaine de jours environ pour que la nature amène seule le rétablissement du ruminant « le guérisseur » pourra toujours prétendre que l'« épi » a été la cause du sortilège attendu.

Et les âmes simples d'être médusées et la bourse de se délier.

S. BAY.

Digitized by Google

La Suprême Envolée

Au Commandant Guilbaud,
En hommage vendéen d'admiration.

L'ordre vint. Tu partis au Pôle nord, Guilbaud,
Après ton raid illustre au-dessus de l'Afrique:
« L'Italia » mourait sur le rivage arctique
Où la roche de glace est un morne tombeau.

Il faut qu'un noble amour plane sur un drapeau:
Pour toi nos trois couleurs, quel puissant viatique
Avec la foi robuste et qui jamais n'abdique!
Le vol qui veut sauver une autre aile, est si beau!

Revenant des lointains de splendeur tropicale,
Tu fis dans la tempête une suprême escale,
Et le seul souvenir de ton « Latham » fervent

Fut l'épave, là-bas, près d'une île isolée...
Tu pris, sublime oiseau martyr du sombre vent,
Jusqu'au ciel de la gloire une immense envolée.

9 Octobre 1930

Paul FILLON.

Digitized by Google

Au Commandant Guilbaud

Héros de la Mer et de l'Air

et Martyr du Pôle

SONNET

composé pour l'érection du monument de Mouchamps (1)

Admirable Guilbaud, ton martyre et sa gloire,
Auréolant la France au génie renaissant,
Sont dignes du Bocage héroïque et puissant
Qui donna Clemenceau, père de la Victoire ;

Terre du sacrifice et des vertus de croire
Qui te montra la voie des actes triomphants,
Ce pays dont tu fus l'un des plus vrais enfants
Se devait de garder à jamais ta mémoire.....

C'est pourquoi par la pierre on saura dans le temps
La sublime valeur qu'enregistrent ses flancs :
Le courage du geste avec, au cœur, l'idée.....

Et l'on te saura fils du terroir de ces preux
Qui boutaient l'ennemi hors de leurs chemins creux
Puisqu'on salue en toi l'âme de la Vendée !

Châtellerault, 1930.

FERNAND GEOFFROY

(1) Le compte rendu de l'inauguration de ce monument sera publié dans le prochain numéro de la Revue.

N. D. L. D.

Digitized by Google

Les Ailes Victorieuses[1]

La France est un pays, aux fiers redressements,
Semblable à vive nef, mobile sous la voile
Qui, des bords de l'abîme, où la poussent les vents,
Sait monter aux étoiles.

Pour le prouver, il n'est qu'à jeter le regard
Sur les pages de son histoire séculaire,
Où se lève une femme, un homme, un étendard
Quand il est nécessaire.

Geneviève écarta, de Lutèce, Attila;
Jeanne galvanisa les cœurs de sa vaillance;
Les Henri, les Louis, resplendirent d'éclat
Parmi les lys de France.

Nous pourrions citer glorieux autres noms:
Charles Martel, Bayard, Duguesclin et Turenne,
Mazarin, Richelieu, Colbert, Napoléon.
Les citer par centaine,

Les citer par milliers, soldats ou généraux,
En légion sacrée, en phalange de gloire,
Autour de Foch, de Joffre et de ce vieil héros,
Le Père la Victoire.

N'oublions certes pas les héros de la mer,
Les mousses, les marins, de Toulon, de Boulogne.
Les aviateurs Garros, Fonk, Guilbaud, Guynemer,
Et les « As » des Cigognes.

(1) Extrait du précieux volume *Gloires Vendéennes* qui va bientôt paraître.

Digitized by Google

L'héroïsme ne meurt pas en notre pays.
La France est une mère en grands hommes féconde,
Qui voit de jour en jour reculer, par ses fils,
Les limites du monde.

Les uns nous ont ouvert les régions du ciel
Où l'esprit et le corps, vers les étoiles montent,
Et d'autres ont plané, dans un vol immortel;
Vivent Costes, Bellonte!

Vive François Coty, Vive son avion!
Il fut l'animateur d'un grand vol héroïque
Qui relia, par « Point d'Interrogation »,
La France à l'Amérique.

B. CLÉNET.

La Roche-sur-Yon, 29 septembre 1930.

Digitized by Google

A la Mémoire du Général De Lescure

Sous la généreuse et intelligente initiative de M. Etienne Aubrée, la *Société Historique et Archéologique de Fougères* vient de voter à l'unanimité, la pose d'une plaque commémorative, à la mémoire du général de Lescure.

Il convient à cette occasion de mettre en relief une page émouvante et douloureuse de la « Vendée militaire ».

— Ce fut à la bataille de Cholet, où il commandait plusieurs divisions vendéennes, que Lescure fut blessé. Ne voulant pas quitter ses chers soldats, et ceux-ci désirant garder leur chef vénéré parmi eux, il fut porté, tantôt sur un brancard, tantôt sur une charrette à travers le pays inconnu que les débris de la « Grande Armée » allaient traverser.

— Après la défaite de Cholet, où cependant une victoire décisive avait souri un instant aux yeux des fiers Vendéens, l'armée sous la conduite d'Henri de la Rochejaquelein traversa la Loire à Saint-Florent-le-Vieil, pour tenter de se réunir aux royalistes de la Haute-Bretagne et du Maine.

— Par la Flèche, le Mans, Laval, l'armée qui comprenait après Cholet 30.000 fantassins, 200 cavaliers, une cinquantaine de pièces de canons, puis 10 à 15.000 femmes, enfants, vieillards et enfin 200 voitures enmenant les blessés et les malades, atteignait le soir du 3 novembre 1793, par un temps froid et pluvieux, le village de « La Pellerine », situé entre Ernée et Fougères. Ce fut la que de Lescure, après un long martyr supporté avec un courage admirable rendit à Dieu sa belle âme.

Quelques heures après, l'armée vendéenne arrivait à Fougères.

Son corps fut déposé dans l'ancien hôtel « Le Harivel », actuellement, maison Boutin, rue de la Pinterie.

On s'aperçut alors, comme le fait remarquer dans son important ouvrage historique sur Fougères, M. Emile Pautrel, à qui nous

Digitized by Google

empruntons ces précieux renseignements, qu'il portait les traces d'un cilice...

Le corps fut embaumé par M. Putod, médecin, qui habitait la même maison. Après le départ de l'armée, sans doute pour le punir de ce service rendu il fut arrêté le 21 novembre 1793, condamné à mort et exécuté aussitôt.

— L'ancien hôtel Le Harivel a subi de nombreuses transformations depuis l'époque révolutionnaire. Seuls, les sous-sols sont intacts, ainsi que certaines pièces, peut-être du rez-de-chaussée et dans le jardin, dominant les remparts, le pavillon ou le corps de Lescure fut embaumé.

Cette maison est située au bas de la rue de la Pinterie, a droite en se dirigeant vers le château féodal de Fougères. Une cour assez longue la sépare de la rue et une très belle grille ancienne en fer forgé, d'un style élégant, en ferme l'accès. En face se trouvent les maisons à vieux porches décrites par Balzac dans les Chouans.

— Nous éprouvons une véritable joie intérieure (et tous les Vendéens, fidèles aux nobles traditions du passé, seront de cœur avec nous) de savoir que désormais les royalistes qui dirigeront leurs pas vers la vieille et pittoresque cité Fougeraise pourront se recueillir devant cette maison de la rue de la Pinterie, qui vit dans le tumulte d'une armée errante, combattant pour un idéal très élevé, Henri de la Rochejaquelein et les autres chefs vendéens, mêlés aux humbles soldats de Lescure, venant saluer la dépouille mortelle du grand soldat de la cause royaliste.

Cette plaque de marbre, portera l'inscription suivante:

LORS DU PASSAGE DE L'ARMÉE VENDÉENNE
3-6 NOVEMBRE 1793
CES GRILLES S'OUVRIRENT
POUR RECEVOIR LE CORPS DU
GÉNÉRAL DE LESCURE
MORT A LA PELLERINE DES SUITES
DE SES BLESSURES

Que la Société Historique et Archéologique de Fougères, reçoive ici l'hommage de notre gratitude pour cette initiative qui dénote un sentiment de noble indépendance.

22 Octobre 1930. Louis MAINGUENEAU.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE
du Mathématicien François VIETE
et de sa famille [1]

par G. Gambier

NOMS ISOLÉS

Jehanne VIÈTE, mariée à Guillaume GOUPILLE, XIVe siècle (2).

Jehan VIÈTE, de Saint-Sauveur-de-Gyère, XIVe siècle (3).

Guillaume VIÈTE, fils du précedent, seigneur des Sourdris-en-Saint-Sauveur, 1435 (4)

(1) Cette notice reproduit avec bon nombre de modifications résultant de documents nouveaux, celle que j'avais fait paraître, en 1911, dans le bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Présentement, comme je l'avais fait en 1911, je tiens à reconnaître dès le début de ce travail, combien m'ont été utiles les précieux documents généalogiques manuscrits sur la famille Viète, branche de La Rochelle, recueillis par E. Jourdan et mis à ma disposition par l'intermédiaire si obligeant de mon vieil ami, M. A. Béraud, alors conservateur des hypothèques à La Rochelle qui m'a communiqué également de nombreux autres renseignements.

Reconnaissons aussi, dès maintenant, comme Jourdan le fait observer en se basant sur de nombreux noms de Viète que si la filiation suivie de Viète prend son origine à Foussais, puis Fontenay-le-Comte, il n'en est pas moins très possible que cette famille soit originaire de l'Aunis où elle a été représentée depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.

(2) Ledain, histoire de Bressuire.

(3) Ledain, Loco citato, page 240.

(4) Ledain, Loco citato, page 240.

Digitized by Google

François VYETE, marchand de drap et bourgeois de la Rochelle (1).

François VIETTE (signature), noble homme (2), marchamd à Marans, le même, sans doute, qui, qualifié par Amos Barbot, seigneur de Saint-Nicolas, habitait la Rochelle, et fut nommé juge de police. Il possédait des immeubles à Marans, Esnandes et Marsilly ; il se maria à Catherine JOSLAIN (3).

JOURDAN pense que ces trois François VIETTE sont une même personne, malgré les différences de qualification et de domicile.

Maître Jehan VIETTE, sieur du Colombier, licencié es-lois, procureur au siège de l'Ile de Ré ; en 1460, il acquit des moines de Citeaux la seigneurie de la Benatière au Bois (Ile de Ré), il n'existait plus en 1467 (4).

Simon Jehan VIETTE, fils du précédent, chevalier seigneur du Perin, du Colombier, de la Prise et de la Benatière, chevalier du roi et capitaine dans ses gardes (1467-1478).

En 1478, il existait à la Benatière. (5) Guillaume VIETTE, marchand à Marans ; il afferme en 1575 le marché au Poisson à La Rochelle. Le 13 mars 1572, par acte de SALLEAU, notaire à La Rochelle, il baille, à titre de location, à Marguerite Couppeau, veuve de Boursier, une maison sise à la Rochelle, rue de la Poissonnerie; le 6 août 1572, devant le même notaire, il vend à l'un des échevins de la Rochelle : quatre tonneaux de vin blanc, pur, nouveau et marchand des vendanges prochaines du cru et du sollage de Laleu en Aunis, en de bons futs neufs, moyennant le prix de quatre vingt dix livres tournois.

Le 12 mai 1563, fut baptisé à la Rochelle, Paul, fils de Jean

(1) 1534, acte de Macaing, notaire à La Rochelle, 1544, acte de Lecourt, notaire à la Rochelle.

(2) Registre protestant de la Rochelle, 1556-1570.

(3) Actes de Bigard, notaire à la Rochelle, 1573-1578.

(4) Phelipot, Précis historique sur l'ancienne viguerie et fiefs de la Benatière.

(5) Philippot, Loco citato. Kemmener, histoire de l'Ile de Ré.

Digitized by Google

COLLYN et de Renée DE LA VALLADE, les parrain et marraine étaient Jehan VIETTE et Catherine PINEAU (1).

Me Nicole VIÈTE, contrôleur pour le roi en l'élection de Fontenay-le-Comte, fut commis pour régir les biens de François VIÈTE, marchand à Marans (2).

Louis VIÈTE, fils d'Etienne, écuyer, sieur de la BÉROUDIÈRE (1682-1714).

Louis VIÈTE, marchand à Surgères. — En 1582, il lui fut accordé par le roi de Navarre une indemnité pour cause d'incendie (3).

Mort de Marie VIÈTE, âgée de 30 ans, au couvent des filles Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte (15 mars 1741).

Filiations suivies

§ Ier

I. François VIETTE, marchand à Foussais, (mentionné dans un acte de 1528) se maria à Plaude-Pougnet.

De cette union sont nés quatre enfants :

1° Mathurin, sieur de la Bretinière, relaté au § 3.

2° Etienne qui suit (11).

3° Jehan relaté au § 8.

4° Suzanne, femme de Nicolas Cant, licencié es-lois ; son contrat de mariage, du 3 mai 1554, fut reçu par Jean Serard, notaire au Petit Château de Vouvant et Etienne Ducellier, notaire au Busseau (4).

II. Estienne Viète (c'est le premier membre de la famille qui ait écrit son nom ainsi ; les autres continuèrent à employer deux T), bachelier es-lois, procureur à Fontenay et notaire à la seigneurie du Busseau.

(1) Archives de la Rochelle, fonds de l'église réformée.

(2) Registre des baux, 1580.

(3) Archives de Pau, chambre des comptes.

(4) Beauchet-Filleau, dictionnaire des familles du Poitou, 2e édition tome II, page 11411; B. Fillon et de Rochebrune, Poitou et Vendée, L'église réformée de Fontenay-le-Comte, p. 39.

Digitized by Google

Il épousa Marguerite Dupont, fille de François Dupont et de Françoise Brisson, sœur de François Brisson, père de Barnabé Brisson.

De ce mariage naquirent :

1° François, qui suit (III) ;

2° Nicolas, rapporté au § 2 ;

3° René, rapporté au § 4 ;

4° Claude, mariée le 15 juin 1568, à Christophe Bonnet, elle mourut en 1573 ;

5° Françoise, femme de Pierre Robert, seigneur du Vignoult, notaire à Fontenay- le-Comte, elle mourut en 1597 ; rapportée au § X ;

6° Jehanne, morte fille en 1596 ;

7° Julie Julienne, dame de Laberan ; elle avait épousé le 5 mars 1583, à Bairé, Jacques de Taillié, sieur du Mesnil ; consentement à cette date de René Viète du Breuil, procureur de son frère Nicolas. (1)

III. François VIÈTE, qui fut la plus grande gloire de sa ville natale, fils d'Estienne et de Marguerite Dupont, seigneur de la Bigotière, est né à Fontenay-le-Comte, en 1540, il fut d'abord avocat à Fontenay-le-Comte, puis conseiller au parlement de la Bretagne, ensuite maître des requêtes ordinaires à l'hôtel du roi (1580). Dépouillé de sa charge, il se retira dans le Bas-Poitou, se livra aux travaux les plus sérieux sur les mathématiques, inventa l'algèbre moderne et publia pendant le cours de neuf années (1580-1589), les ouvrages qui ont immortalisé son nom. Il fut membre du conseil privé sous Henri IV.

Dans son histoire des guerres de religion, tome 1er, page 312, note 1, M. Louis Brochet pense que François VIÈTE est né au 34 de la Grande Rue, actuellement rue Gaston Guillemet ; il habitait, en 1577, l'immeuble de la rue Pierre Brissot, à droite, occupé aujourd'hui par M. TAFFARY, et achetait le 8 novembre 1577 de Demosthène JAMONNEAU, marchand à Fontenay, et à Anne Rapin,

(1) Benjamin Fillon, notes manuscrites.

Digitized by Google

sa femme, sœur du poête, une portion de maison joignant la sienne.

Il eut toujours les meilleures relations avec ses concitoyens.

Ainsi, encore dans l'histoire des guerres de religion, tome II, page 90, M. Louis BROCHET a reproduit une quittance du 8 Décembre 1589, dont l'original se trouvait dans la collection de M. SALMON, de Tours, aux termes de laquelle Maistre François VIÈTE, sieur de la BIGOTIÈRE (1) conseiller du roy, maitre des requètes ordinaires de son hostel, donnait quittance « aux maire, « échevins et conseillers du corps de ville de Fontenay-le-Comte « de la somme de soixante quatre livres par luy advancée et « payée à l'acquit de la dite communauté à sire GEDEON BEGUIN, « fondeur de cloches en la ville de Tours pour le coust, achat « et fonte d'une cloche (2) escrit à l'autour et armoriée à l'escu « des armes de la dite ville, et ce par recognaissance de ce que « la maison d'yceluy maistre des requestes sise en cette ville « en la rue qui va de la porte Saint-Michel au carrefour de la « Vau a esté garantie d'incendie par les soings des dits « messieurs. »

Dès le 26 Décembre 1572, dans un procès verbal de l'assemblée du corps de ville de Fontenay contenant nomination d'Abraham GALLIER à la charge de maire, fugurait, parmi les échevins et conseillers, François VIÈTE, le mathématicien.

Armoiries. — François VIÈTE portait « d'argent au chevron de gueules (3) accosté de six étoiles de ..... accompagné en chef d'un soleil de ..... et en pointe d'un lys de jardin arrosé par une main dextre issant d'une nuée au côté senestre du chevron. »

Cette dernière figure fait allusion aux services rendus par le

(1) Maison des champs, située paroisse de Foussais, où Viète venait se délasser de ses travaux et où il reçut la visite d'un grand mathématicien, le Hollandais, Adrien Romain.

(2) Cette cloche avait été aussi signalée par le Directeur de la Revue du Bas-Poitou, dans le journal « La Vendée », du 1er mars 1889, sous le titre « les anciennes cloches de Fontenay.

(3) Beauchet-Filleau, dictionnaire des familles du Poitou, t. II, p. 872.

Digitized by Google

célèbre mathématicien au roi de Navarre à l'occasion de la découverte du chiffre des correspondances espagnoles (1) ; quant au soleil et aux étoiles, ils rappellent le systèmes planétaire connu au XVIe siècle. (2)

François VIÈTE, était marié avec Julienne LECLERC, dont il n'eut qu'une fille :

Suzanne qui suit (IV).

Il mourut au mois de février 1603, à Paris, à l'âge de 63 ans.(3)

IV. Suzanne VIÈTE, fille de François et Julienne LECLERC, est morte fille, à Paris, en janvier 1628, elle a été enterrée à Notre-Dame de Paris.

§ 2

III. Nicolas VIÈTE, fils d'Estienne et de Marguerite DUPONT, seigneur de la Croix de la Motte (4), de la Motte de Mouzeuil, avocat et substitut du procureur du roi de Fontenay-le-Comte (5), (1615), échevin de la ville de Fontenay-le-Comte, contrôleur et coneiller de l'élection de Fontenay-le-Comte (6) ; il se maria deux fois ;

En premier mariage, il épousa Anne QUINEFAULT, fille de Guillaume QUINEFAULT et de Perrette AUDAGER.

En secondes noces, il se maria à Marie BOUCHER.

Nicolas VIÈTE mourut en 1626, laissant de sa première union :

I° Nicolas, qui suit (IV) ;

(1) « La cour d'Espagne, déconcertée, crut qu'Henri IV avait le « diable à son service et se plaignit amèrement à Rome qui somma « notre mathématicien de comparaître à son tribunal comme sor- « cier et nécromant. Celui-ci, en homme de sens, se moqua de la « sottise de ses prétendus juges ». (B. Fillon, Recherches sur Fontenay, t. II, page 136).

(2) Beauchet-Filleau, Dictionnaire des familles du Poitou, t. II, page 797.

(3) Voir son histoire dans Tallemant des Réaux, t. I, p. 462, dans Benjamin Fillon, recherches sur Fontenay, t. II, p. 128 et suivantes et dans les divers dictionnaires biographiques.

(4) Cousseau, notaire à la Rochelle. 1617.

(5) Registre présidial de la Rochelle.

(6) Beauchet-Filleau, loco citato.

Digitized by Google

2° Marie, femme d'Etienne BRAN, seigneur de la Grand' Maison, conseiller en l'élection de Fontenay-le-Comte (1) ;

3° François (2), prêtre, aumônier, prévôt de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte (3), chanoine de Luçon (4) ;

4° Elisabeth, mariée le 22 mars 1595, à Jean de SAINT-MICHEAU, conseiller en l'élection de Fontenay, fils de René de SAINT-MICHEAU, seigneur de la Guérinière et de Catherine CHABOT ;

5° Jeanne, femme de Pierre GUILLEMIN, écuyer, seigneur des ROUAUX, demeurant à la Rochelle, échevin de cette ville, dont elle était veuve en 1609 ; après avoir abjuré le protestantisme elle retourna au catholicisme qu'elle abjura une seconde fois, en 1590 (5) ; elle mourut en 1615 (6) dans la religion protestante, ainsi

(1) Contrat Charrier, notaire à Fontenay-le-Comte, du 20 juillet 1600.

(2) Faculté de droit de Poitiers, année 1624, mois d'octobre, réception de noble et discrète personne, M. François Viette, du diocèse de Maillezais, comme bachelier le 13, comme licencié le 14. M. Leroy, examinateur.

(3) Registre du Présidial de la Rochelle.

(4) Cousseau, notaire à La Rochelle.

(5) Registre protestant de la Rochelle.

(6) De son mariage, avec Pierre Guillemin, elle avait eu au moins huit enfants: 1° Samuel Guillemyn, écuyer, qui signe le contrat de mariage de sa sœur, Anne, avec Jacques Foucher, du 1er décembre 1609, ci-après relaté; 2° Jeanne, qui s'était mariée à Etienne Piniot, sieur de la Girardière-Frelonnière et de la Largère, en Poitou, résidant à la Girardière, paroisse de Bournezeau, suivant contrat reçu par Cousseau, notaire à La Rochelle, le 20 juin 1617; 3° Renée qui avait épousé N. Bernon, écuyer, sieur de l'Isleau, lequel comparait comme beau-frère d'Anne Guillemin dans le contrat de mariage du 1er décembre 1609; 4°, 5°, 6° Jacques, Nicolas et Pierre qui figurent avec Samuel, André, Jeanne et Renée dans le testament du 28 avril 1615, comme enfants et légataires de leur mère, la dame Guillemyn; 7° André, sieur du Fief Coteret, qui, en 1621, ayant pris partie pour le roi, fut pris et massacré, le 18 août de la même année, au moment où il entrait dans la ville de La Rochelle; l'un des coupables, Jacques Bourdins, fut, pour ce fait, condamné aux galères à perpétuité, le 30 juin 1623. (Voyez Diaire de Joseph Guillaudeau dans les archives historiques de la Saintonge, année 1908). 8° Anne, qui, suivant le contrat de mariage reçu Cousseau, notaire à La Rochelle, le 1er décembre 1609, épousa Jacques Foucher, écuyer, sieur de la Grentière, conseiller du roi et juge ordinaire de

Digitized by Google

qu'en fait foi son testament reçu le 28 avril 1615 par COUSSEAU, notaire à la Rochelle (1).

6° BARNABÉ relaté au § 3.

IV. — Nicolas VIÉTE (fils de Nicolas et Anne QUINEFAULT) écuyer, seigneur de la Groie de Pissotte ; maître des requètes de la maison et couronne de Navarre, substitut du procureur du roi, se maria le 6 juin 1609, avec Jeanne ALEAUME, fille de Jean ALEAUME, seigneur de la Chevalière, avocat du roi à Fontenay-le-Comte, et de Marie REYNOUF ; Nicolas se fit prêtre à la fin de sa vie.

Il eut de sa femme :

1° LOYS, écuyer, seigneur de Saint-Thomas, mort garçon ;

2° Marie, épouse de Pierre LECOQ, sieur de TORSAC ;

3° Jeanne, mariée deux fois :

a) le 7 novembre 1641, (2) à Jehan BOUCHER, écuyer, seigneur de l'Aulnay, fils de Hélie BOUCHER, secrétaire privé du prince de Condé et de Marie AMORY.

la cour du scel royal de La Rochelle; dans ce contrat de mariage, Anne Guillemyn procédait sous l'autorité de sa mère damoiselle Jehanne Viète, veuve du sieur Guillemyn, et encore par l'advies de noble homme, Me Nicolas Viète, eschevin de la ville de Fontenay-le-Comte, son aïeul maternel, et de Me Bernon, escuyer, sieur de l'Isleau, conseiller du roy au siège présidial de La Rochelle, son beau-frère, et encore en présence de Samuel Guillemyn, écuyer, frère de la proparlée, et en celle de Me Barnabé Viète, oncle maternel.

Ce contrat de mariage démontre combien les Viète étaient peu fixés sur l'orthographe de leur nom; deux ont signé avec un seul t, et deux avec deux t.

(1) Voir archives départementales registre du présidial de La Rochelle, voir aussi le testament du 28 avril 1615, par lequel la testatrice chargeait ses héritiers de donneé à la caisse des pauvres de l'église réformée de La Rochelle, 150 livres tournois.

(2) Les dates des deux mariages de Jeanne Viète (7 novembre 1641 et 8 février 1640) sont indiquées d'après Benjamin Fillon (recherches historiques sur Fontenay, t. II, p. 172) ; l'une d'elles, tout au moins, est inexacte. Cette erreur a été reproduite sans commentaires dans la première édition du dictionnaire des familles du Poitou, de Beauchet Filleau, qui, d'ailleurs, avait établi la généalogie Viète uniquement d'après les éléments qui lui avait été fournis par Benjamin Fillon.

Digitized by Google

De ce premier mariage, sont nés au moins deux enfants, Jean et Arthur BOUCHER, qui mineurs émancipés, présentaient le 17 janvier 1662 requête à M. le sénéchal de Fontenay-le-Comte, comme enfans de deffunt Me Jean BOUCHER et Dlle Jeanne VIETTE, à l'effet d'obtenir de Me BAUDON, notaire à Fontenay, la délivrance de la grosse de la vente d'un office de notaire, pièce qui leur était nécessaire dans un procès contre Catherine TURPAUD, veuve de Me Pierre CHATVERRE, et Mathieu CHATVERRE, notaire royal à Fontenay.

b) Les 8 février 1640, à François BOURGOING, écuyer, seigneur de la Grande Barre, fils de Horace Pierre BOURGOING, écuyer, conseiller au présidial de Poitiers, et de Françoise de la CHARLONIE, natif de la ville d'Angoulème ;

4° Catherine, morte fille.

5° François, sieur de la Grange, mort garçon,

§ 3

IV. Bernabé ou Barnabé VIETTE (fils de Nicolas et Anne QUINEFAULT, sieur d'Aziré et du Treuil Chartier, (1) avocat, conseiller et assesseur de la cour de la prévoté de la Rochelle (2). Il fut installé dans ces dernières fonctions le 20 mai 1608. En 1626, il fut député avec Jean BERNE et LA COSTE, avocat vers le maréchal THÉMINE pour le complimenter (3), il mourut le 23 décembre 1628 à la Rochelle. (4)

(1) Registre du présidial de La Rochelle.

(2) Cousseau, notaire à La Rochelle, acte du 31 mai 1617, et Registre des insinuations.

(3) Arcère, t. II, p. 226.

(4) Dans le diaire de Pierre Guillaudeau est relaté le fait suivant : « un sien frère nommé la Grois (Nicolas Viète sieur de la Grois de Pissotte, substitut du procureur général à Fontenay) et ung autre frère, chanoine de Luçon (François Viète, sieur de la Grange, chanoine, aumônier et prévost de Fontenay, en l'église de Luçon) ont fait croire qu'il était mort papiste, combien que toute sa vie et jusqu'au dernier soupir il ayt toujours fait profession de la R. R., en sorte que les prestres sont allés en sa maison, et, luy n'ayant nul sentiment, luy ont fait prendre l'extrême onction, et il fut enterré

Digitized by Google

Il avait épousé, le 23 avril 1603, Elisabeth GALLOIS (1), fille d'André GALLOIS, sieur de Saint-Marc, qui se remaria en 1637 à Me Simon DESSAIN, sieur de Lizy, receveur des droits du cardinal de Richelieu à la Rochelle. (2)

En 1614, il fut obligé de prouver qu'il était bourgeois de la Rochelle et avait plus de 500 vaillant (3).

De son union avec Elisabeth GALLOIS, il eut :

1° Elisabeth, née le 28 juillet 1608 (1), mariée, le 19 mars 1626, à Jehan FAURE, écuyer, sieur du Chiron, conseiller au présidial (4), fils de Jean FAURE, seigneur du Chiron, lieutenant général au siège de Fontenay-le-Comte, et de Marie RAINETEAU ; Elisabeth VIÈTE suivit probablement l'exemple de son mari, qui se convertit au catholicisme ;

2° Anne, née le 30 juillet 1610 (5), mariée le 19 mars 1626 à Jacques de LABAT, avocat, dont elle était veuve en 1656 (6) ; elle mourut dans la foi protestante (1676), son acte de décès, qui ne concorderait pas avec la date de sa naissance, porte qu'elle est décédée le 17 septembre 1676, à l'âge de 61 ans (7).

3° Marie, née en 1618, épousa au mois de juin 1638, François S/ BOUREUZ, écuyer, sieur de Saint-Thomas, capitaine et sergent major en la garnison de Brouage (6), dont elle était séparée de biens en 1654 (7) ; elle mourut en 1669.

avec les cérémonies de l'église, malgré les protestations du ministre». Le François Viète, dont il est ici question, doit être le même que Messire François Viète, chanoine de l'église cathédrale de Luçon, qui suivant acte de Cousseau, notaire à La Rochelle, du dernier d'avril 1615, se transportait au bourg de Saint Etienne d'Aytré et y prenait possession de l'aumônerie Sainte-Catherine d'Aytré, alors en masure, en vertu de lettres de provision de la cour de Rome du 4 octobre 1610.

(1) Registre protestant de La Rochelle.

(2) Registre des insinuations et Cousseau, notaire à La Rochelle.

(3) Archives départementales, Registre du présidial.

(4) Cousseau, notaire à La Rochelle.

(5) Cousseau et Cherbonnier, notaires à La Rochelle.

(6) Cousseau, notaire à La Rochelle, contrat du 12 juin 1638.

(7) Jupin, notaire à La Rochelle.

Digitized by Google

§ 4

III. — René VIÈTE, fils d'Estienne et de Marguerite DUPONT, seigneur du Breuil-de-Longesves, lieutenant général de l'élection de Fontenay-le-Comte, se maria à Gabrielle de SAINT-MICHAU sœur de l'époux de sa nièce.

De cette union naquirent :

1° Gabrielle, mariée deux fois, *a*) le 8 juin 1614, à Charles MASSON, seigneur du Pin, fils de LOYS MASSON seigneur de la Frazillière, sénéchal des Essarts, et de Marie MOSNIER ; *b*) à Charles CLAVIER, de Luçon ;

2° Catherine, mariée le 11 février 1617 à Lancelot CAILLER, seigneur de la Marcordière, avocat du roi en l'election de Fontenay-le-Comte, fils d'Hilaire CAILLER, procureur du roi en l'élection de Fontenay, et de Marie GIRAUD ;

3° René, né le 28 octobre 1593, mort jeune ;

4° Marguerite, née le 12 août 1595, mariée le 13 mars 1620 à René de la COURT, seigneur du Fonteniou (1) et de la Chambaudière, demeurant à Vernon, fils de René de la COURT, écuyer, seigneur du Fonteniou, et de Catherine de la VOYRIE ; René était veuf de Jeanne de HAUBERG.

5° Claude, née le 15 novembre 1596, mariée le 16 novembre 1621 à Jean AUDOUARD, écuyer, seigneur de la Bigotière (cette seigneurie n'est pas la même que celle de François VIÈTE, le mathématicien, qui était située paroisse de Foussais), avocat du roi au siège de Niort, fils de Jean AUDOUARD, écuyer, seigneur de la Bigotière et d'Elisabeth DIEULEFIT (2) ; son aïeule paternelle était Marie YVES, dame de Nietz, sœur de l'auteur du Printemps (3) ;

(1) Bibliothèque Municipale de La Rochelle, manuscrit de Jourdan.

(2) Grands jours de Poitiers du 6 septembre 1634. Ordre de délivrer commission à Jacques Jouslard, conseiller en la sénéchaussée du Poitou, au siège de Niort, pour faire assigner Jean Audouard, avocat du roi et conseiller au même siège, et Claude Viette, femme de ce dernier, pour quelques actions violentes par eux commises en l'église Saint-André dud. lieu. Registre criminel de 1634.

(3) On voit, au commencement du livre de Jacques Yver, une ré-

Digitized by Google

6° Anne, (ou peut-être Jeanne), née le 18 février 1598 ; elle entra au couvent du tiers ordre de Saint-François de Fontenay-le-Comte, le 19 avril 1623.

7° Jeanne, née le 26 avril 1599 ; elle mourut avant son père ;

8° André, né le 23 septembre 1600, religieux de l'ordre de Saint Augustin ; le 21 avril 1638, ses beaux-frères lui faisaient une pension bis-annuelle de 60 livres, à cause de l'affection qu'ils lui portaient ;

9° Marie, née le 5 février 1602, femme de François REGNIER, écuyer, seigneur de la Rémondière, demeurant à la Guérangerie, paroisse de Champdeniers ;

10° François, écuyer, seigneur du Breuil, maître des eaux et forêts en la maréchaussée de Civray et de Fontenay-le-Comte. (1) On ignore si François, seul enfant mâle de cette branche qui ait survécu, a laissé des enfants (2).

§ 5

Mathurin VIÈTE, fils de François VIÈTE et de Placide POUGNET, marchand, seigneur de la Bretinière de Foussais, (frère aîné d'Estienne), époux de Nicole ROBIN, est décédé en février 1598, laissant : v. p. 219

1° Jean qui suit (III) ;

2° François, relaté au paragraphe 9 ;

3° Jehanne, ou Jeanne, femme de Nicolas PIGUENIT, seigneur de la Martinière (3), elle n'existait plus en 1595 (4) ;

4° Jacques relaté au § VI ;

ponse de Marie Yver à un sonnet que Joseph, son plus jeune frère, avait fait sur le Printemps.

(1) Beauchet-Filleau, dictionnaire des familles du Poitou, t. II, p. 797.

(2) Entre le 27 mars 1629 et le 21 avril 1638, dernière date où nous le retrouvons, dit Benjamin Fillon, dans ses notes manuscrites sur les Viète, il se fit prestre, vénérable François Viète, prestre, chanoine et thrésorier en l'église collégiale de Maigne ».

(3) Benjamin Fillon, recherches historiques sur Fontenay, t. II, p. 175.

(4) Bigeard, notaire à La Rochelle.

Digitized by Google

5° Gilles, relaté au § VII ;

6° Raoul baptisé le 9 septembre 1568 ; il eut pour parrain François VIÈTE, le mathématicien (1) ;

III. — Jean VIÈTE, fils de Mathurin et Nicole ROBIN, époux de Jeanne AUVARD ou AVRARD ou AYARD, marchand à Marans, sieur du Colombier (2), est décédé en 1573 (1) ;

D'après JOURDAN, il serait fils de Mathurin VYETTE, marchand facteur de Jehan COLIN, marié à Mathurine FAURE (1).

De l'union des époux VIÈTE AVRARD sont nés :

1° Elisabeth, mariée à Ezechiel BONHOMME (1595-1605) ;

2° Suzanne, qui fut élevée par Nicolas VIÈTE, seigneur de la Motte-de-Mouzeuil ; elle se maria le 16 avril 1612 avec Paul POYBLANT d'où cinq enfants vivant en 1650) précepteur natif de Normandie, fils de Mathieu POYBLANT ; d'après un acte de BIGEARD, notaire à la Rochelle, de 1595, elle se serait mariée en premières noces à Pierre BENUREAU.

3°Jeanne ou Jehanne, mariée à Etienne FRANCHARD (3) ;

4° Pierre, qui suit (IV) ;

IV. — Pierre VIÈTE, fils de Jean VIÈTE et de Jeanne AVRARD (4) ; d'après Arcère, Histoire de la ville de la Rochelle. t. II. p. 315, neveu à la mode de Bretagne de François VIÈTE, le célèbre mathématicien ; écuyer marchand et bourgeois de la ville de la Rochelle, élu pair en 1600, en cette qualité et a plusieurs reprises, député du corps de ville de la Rochelle près l'assemblée générale des églises réformées de France et souveraineté de Béarn, tenue à la Rochelle de 1620 à 1622 (archives historiques du Poitou, tome v, 1876, pp. 3. 87, 100, 147, 155, 434) ; échevin le 28 avril 1628 (5) ; en 1605, il avait été député vers Henri IV, en Poitou (6).

(1) Registre protestant de La Rochelle.
(2) Nobiliaire de la Généralité.
(3) 1595, Bigeard, notaire à La Rochelle.
(4) Nobiliaire et Beauchet-Filleau, loc. cit.
(5) Matrice.
(6) Voir Arcère, histoire de la Ville de la Rochelle, t. II, p. 116

Digitized by Google

Il épousa :

1° Au mois de juin 1599, Anne BENUREAU, fille de LOYS BENUREAU, sieur de Haute Roche, pair de la commune, et de Jeannette BLAN.... (1) ;

2° Le 11 juillet 1618, Elisabeth CHOLLET veuve de Jean LABAT, qui avait eu de son premier mariage : *a*) Elisabeth LABAT, femme de Pierre VIETTE, écuyer, sieur de Varaige, demeurant à la Rochelle ; et *b*) Jehan LABAT, qui était absent du pays, sans avoir donné de ses nouvelles depuis environ 10 ans, lors du partage des biens de sa mère, reçu TOUGRELON, notaire à la Rochelle, le 12 avril 1646.

En 1614, Pierre VIETTE était un des anciens de l'église réformée de la Rochelle (2). Il joua un rôle actif dans les évènements de 1625 ; il fut, en 1628, l'un des commissaires pour les négociations de la paix, et en cette qualité, signa la capitulation de la Rochelle (3). Il était cousin de BARNABÉ (4).

Pierre VIÈTE parait avoir eu onze enfants dont huit de son premier mariage et trois de sa seconde union,

De son premier mariage avec Anne Benureau seraient nés :

1° Le 29 août 1601, Pierre ;

2° Le 14 avril 1603, Pierre qui suit (V) ;

3° Le 6 avril 1604, Isaac (5) ;

4° Le 27 août 1605, Elisabeth, mariée à Henry COLIN, sieur des Honoray, conseiller en l'élection de la Rochelle (5), fils naturel de Raphaël COLIN, le célèbre lieutenant criminel (6) ;

et Diaire de Joseph Guillaudeau, archives historiques de la Saintonge, année 1908.

(1) Bion, notaire à La Rochelle.

(2) Archives départementales, registre du présidial.

(3) Voir Arcère, histoire de la ville de La Rochelle, t. II, p. 299; diaire de Joseph Guillaudeau, loc. cit. et Mervault.

(4) Registre du présidial de La Rochelle, archives départementales. Il était mort avant 1631 (acte Cousseau, notaire à La Rochelle, du 19 avril 1631).

(5) Registre protestant de La Rochelle.

(6) En 1664, elle vendait sa maison au fief de Varaise, à Marie

Digitized by Google

5° Jehan, né le 19 janvier 1607, celui, sans doute, qui épousa le 9 avril 1622 (?) SARA-BENET (1) ;

6° Anne, née le 16 janvier 1608 (1), celle qui probablement s'était mariée à Nalhomel MONESTIER, gouverneur en 1636 (2), ou peut-être, le 17 janvier 1627, à Paul GASSON (3), et qui n'existait plus en 1632 ;

7° François, né le 10 janvier 1609 (1) ;

8° Louis, né le 14 mars 1610, qui suit (V bis).

De sa deuxième union avec Elisabeth CHOLET, veuve de Jean LABAT, seraient nés :

9° Estienne, écuyer, sieur de la Gilbergère (4) ;

10° Sarra, mariée à Amateur HUET, écuyer, (5) décédée le 26 janvier 1681, à l'âge de 57 ans ; elle serait donc née en 1624 ;

11° Jehanne, morte fille en 1671, à 46 ans (1).

V. Pierre VIÈTE, (fils de Pierre VIÈTE et de Anne BENUREAU), écuyer, sieur de Varène (6), né le 14 avril 1603 (1), puis marié le 17 janvier 1627 à Elisabeth LABAT (1).

Il acheta de Pierre de SAINT-LEGER, les seigneureries d'Angliers et de Cursay ; il n'existait plus en 1651 (7).

De l'union de Pierre VIÈTE et Elisabeth LABAT sont nés :

1° Elisabeth, née le 28 mai 1631 (1) ;

Barbaud, veuve de Gédéon de Largère (Cherbonnier, notaire à La Rochelle). Ne serait-ce pas elle qui était mariée, en 1636, à Charles Morisseau, sieur des Aubiers (Tougrelou, notaire à La Rochelle).

(1) Registre protestant de La Rochelle.

(2) Tougrelou, notaire à La Rochelle.

(3) Registre protestant de la Rochelle; Cousseau, notaire à La Rochelle; Registre du présidial de La Rochelle.

(4) Cherbonnier, notaire à La Rochelle et registre du présidial de La Rochelle. Il doit être la même personne que noble homme, M. Estienne Viette, du diocèse de Saintes, reçu à la Faculté de droit de Poitiers, bachelier le 14, licencié le 15 du mois d'avril 1636, Filleau, examinateur.

(5) Archives départementales, Registre du présidal de La Rochelle; Tougrelou et Cousseau, notaires à La Rochelle.

(6) Cousseau, notaire à La Rochelle.

(7) Cherbonnier, notaire à La Rochelle.

Digitized by Google

2° Anne, née le 4 mai 1632, mariée à Elie PROU, docteur en médecine, décédé en 1666 (1) ;

3° Pierre, né le 16 juin 1634 (2) ;

4° Etienne, né le 27 mars 1638 (1) ;

5° Louis, né le 4 septembre 1640 ; il eut pour parain son oncle Louis (1) ;

6° Pierre, né le 22 février 1642 (1) ;

7° Suzanne, née en 1643 (1) ;

8° Blandine, née le 16 Août 1645 (1) ;

9° Sarra, née le 5 octobre 1646 (1) ;

V bis Louis VIÈTE, écuyer, sieur de la Ratière de l'Ardillon et de la Gilbergère, fils d'Anne BENUREAU, né le 14 mars 1610 (1). Il fut avocat au parlement de Paris (3). Il épousa au mois de juillet 1648, Marie de BLANC, fille du ministre protestant du même même nom (4), qu'il perdit en 1681, (1) il mourut le dernier février 1683 (1).

Du mariage de Louis VIÈTE et de Marie BLANC sont nés :

1° Estienne, né le 16 juillet 1654, qui suit (VI) ;

2° Marie, maintenue en noblesse (5) avec son frère Etienne, par sentence de l'intendant BEGON, du 21 mars 1700. « Porte : d'argent à six mauviettes de geules embrochées d'une broche de sable » (armorial de la généralité), cet armorial mentionne un sieur de la RIVAGERIE qui portait : « d'azur à trois cygnes d'argent ». Etait-il de la famille VIETTE de la RIVAGERIE ?. M. BRÈMOND D'ARS, en citant l'armorial de Bretagne, prétend que

(1) Registre protestant de La Rochelle.

(2) Registre protestant de La Rochelle. Ce doit être lui ou son père qui intervient dans un acte de Rabusson, notaire à La Rochelle. du 4 août 1665, et y est qualifié de « noble homme Pierre Viette, conseiller, ingénieur et géographe ordinoire du roy ».

(3) 1641, Cousseau, notaire à La Rochelle.

(4) Contrat Cousseau, notaire à La Rochelle, du 25 juillet 1648.

(5) Rabusson, Soulard, notaires à La Rochelle.

Digitized by Google

les VIETTE de la RIVAGERIE portaient : « d'argent à la bande d'azur accostée de trois tourteaux de gueules (1).

Marie est morte le 8 janvier 1720 (2) ;

3° Jeanne (3) ;

4° Sarra (4) ;

5° Anne, née le 26 septembre 1655.

VI. Estienne VIETTE, fils de Louis VIETTE et de Marie de BLANC, né le 16 juillet 1654 (5), écuyer, sieur de la Rivagerie, paroisse de Saint-Clément-en-Saintonge, où il demeurait en 1690 (6) ; en 1711, il demeurait à Tonnay-Charente (7). Il fut marié : 1° à Henriette MIGNONNEAU, fille de Mousson Mignonneau, écuyer, sieur de Moureilles, et de Marie BRUNET (8) ;

2° A Suzanne GEOFFROY.

Comme on l'a vu (V bis ci-dessus, ses armoiries étaient « d'argent à six mauviettes de gueules embrochées d'une broche de sable. »

Il est mort en 1718.

D'où

1° Etienne, Auguste, qui suit (VII) ;

2° Louis, écuyer, sieur de la Béraudière, né le 8 septembre 1682, aide major, garde côte de la Marine au département de

(1) *Revue d'Aunis*, 1868.

(2) Hirvoy, notaire à La Rochelle.

(3) Nobiliaire de la Généralité.

(4) Rabusson, notaire à la Rochelle, acte du 25 février 1695, et nobilaire de la Généralité.

(5) Registre protestant de La Rochelle.

(6) Juge, notaire à La Rochelle.

(7) Soullard, notaire à La Rochelle.

(8) Contrat de mariage reçu Rabusson, notaire à La Rochelle, le 30 août 1681. Dans ce contrat de mariage comparaissaient Judith Gaschot, deuxième femme du père de la future, Jean Mignonneau, escuyer, sieur de Lisle, frère de la future, Jean Gaschot, sieur des Marais, beau-frère de la même, damoiselles Elisabeth Mignonneau, Judith Morisson-Mignonneau et Marianne Mignonneau, sœurs de la future.

Digitized by Google

Soubise (1) ; l se maria, par contrat de SOULLARD, notaire à la Rochelle, du 11 mai 1717, à Madeleine RICHARD, fille d'Hélie RICHARD docteur en médecine.

De l'union des époux VIÈTE-RICHARD, sont nés :

1° Etienne.

2° Marie-Suzanne.

3° Marie-Anne.

4° Anne-Suzanne.

5° Henriette-Madeleine.

Ainsi que cela est constaté dans un acte de notoriété reçu par FRAYAU, notaire à Rochefort, le 17 décembre 1743.

Anne Suzanne VIETTE épousa Bathelemy VALENTIN, écuyer, sieur de Montbrun, paroisse d'Angliers (2).

Par acte de BARBEREAU, notaire à Rochefort, du 27 avril 1744, les époux de MONTBRUN-VIETTE, la femme agissant en outre comme mandataire de Henriette-Madeleine VIETTE, des Brandières, sa sœur émancipée, et Marie-Suzanne VIETTE de la RIVAGERIE, fille ainée, majeure, demeurant tous à Saint-Clément-de-Saintonge donnaient tous procuration.

Henriette-Madeleine était avec ses frère et sœurs, héritière de Louis RICHARD, écuyer, sieur des Herbiers, conseiller du roi, Président trésorier de France au bureau des finances de la Rochelle (2).

Plus tard, la dame veuve VIETTE, née RICHARD, se remaria à Louis de TISSEUIL, chevalier, seigneur d'Auvaux, capitaine au régiment de Champagne, demeurant à Abzac en Poitou (3) ; elle n'existait plus en 1757 (4).

(à suivre). G. GAMBIER.

(1) Hirvoix, Soullard, notaires à La Rochelle.

(2) Registre du présidial de La Rochelle, archives départementales.

(3) Tardy, notaire à La Rochelle.

(4) Dans un acte du 29 novembre 1729, Madeleine Richard est dite veuve de Louis Viette, écuyer, seigneur de la Brandière, (alias Baraudière et la Rivagerie; copie de cet acte du 29 novembre 1729 et de ceux des 17 décembre 1743 et 27 avril 1744 se trouve à la bibliothèque de Saintes.

Digitized by Google

En l'Honneur de Garcie Ferrande

Inauguration à Saint-Gilles-sur-Vie de la plaque commémorative posée sur la maison où est mort en 1502 le grand navigateur PIERRE GARCIE dit FERRANDE, le premier des hydrographes français (1430-1502), auteur du *Grand Routier de Mer* (1483).
Discours du Président du Syndicat d'Initiative.

Photo Boutain, Croix-de-Vie.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Fête de Garcie Ferrande. — Comme nous l'avons précédemment annoncé, la fête en l'honneur du cinquième centenaire de la naissance du grand marin Pierre Garcie, dit Ferrande, a été solennellement célébrée le 3 août, à Saint-Gilles-sur-Vie.

Et, grâce à l'initiative du Syndicat du Hâvre-de-Vie et au patronage du Cercle littéraire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, une plaque commémorative a été placée sur la maison qu'habitait à sa mort, en 1502, l'illustre écrivain maritime du xve siècle.

Nos amis le Docteur Marcel Baudouin et Marcel Bourasseau, prononcèrent à cette occasion deux très remarquables discours.

Nous devons à l'obligeance du premier, communication du cliché de cette fête que nous reproduisons avec un reconnaissant plaisir en tête de cette chronique.

A Clémenceau (Arizona). — Suivant une décision enregistrée par le département géographique des Etats-Unis, la petite ville de Verde, dans la région de Yaoapai (Arizona) a été débaptisée et porte désormais le nom de Clemenceau. Cette localité fait partie des terrains miniers appartenant à M. S. S. Douglas qui fut un ami du Tigre. On ajoute qu'avant sa mort Clemenceau, mis au courant de ce projet, avait légué à « sa ville » un objet d'art qui sera exposé à Clemenceau (Arizona) dans un meuble spécialement construit à cet effet.

Digitized by Google

A la mémoire du Commandant Guilbaud. — Le monument commémoratif élevé en l'honneur de notre héroïque compatriote le commandant Guilbaud, mort tragiquement au Pôle Nord en allant porter secours au dirigeable *Italia*, lors du raid du général Nobile, sera solennellement inauguré le 12 octobre à Mouchamps.

Ce monument domine la vallée du Lay. Une haute statue de Guilbaud en officier de marine se détache sur un avion piquant verticalement vers le sol et dont les ailes restent suspendues dans le vide. Il est l'œuvre de MM. Jan et Joël Martel, les très distingués statuaires vendéens.

Le Souvenir de Lamartine fêté à Mâcon. — De jolies fêtes littéraires se sont déroulées les 21 et 22 septembre à Mâcon, en l'honneur de Lamartine, pour célébrer dans le pays même de l'illustre poète, le Centenaire de la publication des *Harmonies poétiques et religieuses*.

Au banquet qui a eu lieu à cette occasion, un de ses filleuls, notre ami le comte du Chaffault, vice-président des Lamartiniens de Paris, a évoqué sur son parrain, de délicieuses anecdotes, qui ont fait la joie de l'assistance, et ont été reproduites dans *Figaro* et dans *Candide*.

En l'honneur de René Descartes. — A la fête organisée à Availles en Châtellerault, en l'honneur de René Descartes, et à l'occasion de l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison qu'il habita au Perron, notre ami M. Fernand Geoffroy, archiviste-adjoint du Syndicat d'Initiative de Châtellerault, a récité un joli poème, composé à propos de cette fête, et qui fut longuement applaudi.

A l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. — M. Maurice Roy, a lu, le 28 mars 1930, une très intéressante étude sur le tombeau de Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, élevé dans l'église de Beaupréau, en Anjou, et récemment mis à jour.

Découvertes archéologiques. — A la villa gallo-romaine du Vieux-Bram, en Bretignolles, M. Jacques Ferrand, des Sables d'Olon-

Digitized by Google

ne, a récemment trouvé une brique très curieuse, portant sur l'une de ses faces, huit empreintes digitales fines en cupule.

Suivant notre savant confrère, les fresques trouvées en 1929 par M. de Brun, proviennent de cette villa.

— MM. Guérin et de Maupeou qui ont déjà fait au Vieil-Auzay de si intéressantes découvertes, dont nous publions d'autre part le récit, se proposent également de pratiquer des fouilles à l'Ilot-les-Vases.

La belle façade romane de l'église de Foussais. — Mlle Maillard, qui s'intéresse d'une particulière façon aux sculptures romanes de nos vieilles églises poitevines, vient de publier une remarquable étude sur la belle façade de l'église de Foussais dans la « Gazette des Beaux-Arts ». Ce n'est, du reste, pas la première fois que cette façade sollicite l'intérêt des archéologues, et il y a un certain nombre d'années M. O. de Rochebrune lui avait notamment consacré un précieux article, accompagné d'une fort jolie eau-forte, dans la *Revue du Bas-Poitou*.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que c'est sur la demande du directeur de cette Revue, M. René Vallette, correspondant du ministère des Beaux-Arts, que le portail sculpté de l'église de Foussais fut classé parmi les Monuments historiques.

L'Exposition de Noirmoutier.— La deuxième Exposition d'art de Noirmoutier due à l'initiative de notre excellent collaborateur et ami Paul Devigne, s'est déroulée du 1er août au 7 septembre 1930 dans le décor admirable du Vieux Château. On doit accorder tout le mérite de son succès à l'organisateur, bien qu'il entende en reporter la plus grande part à notre confrère *Le Phare*, qui lui a ouvert ses colonnes pour des articles très appréciés de critique et des très intéressantes causeries artistiques.

La formule de notre ami, pour cette Exposition, est comme celle des Salons de Fontenay et de La Roche: grouper des œuvres d'artistes vendéens et d'artistes étrangers au département, mais traitant de la Vendée. Il a pu réaliser ainsi, grâce à ses nombreuses relations un ensemble impressionnant. On y distinguait une rétrospective de *Paul Baudry*, d'*Ambroise Baudry*, frère et filleul du grand artiste, lui-même architecte du Khédive d'Egypte et d'*Antoine Sar-*

Digitized by Google

toris, premier professeur de dessin du décorateur de l'Opéra, qui recueillit un succès mérité. Elle était flanquée d'une Exposition très importante d'œuvres de l'éminent artiste *Gilbert Bellan*, le grand ami de Clemenceau, dont une impressionnante œuvre de guerre, acquise par l'Etat, se trouve au château de Vincennes et dont deux œuvres maîtresses, relatives à la mort du grand ami de la France M. Myron T. Herrick, viennent d'être offertes par le Gouvernement français à l'Ambassade des Etat-Unis.

C'étaient encore des œuvres du vétéran des Artistes français Georges Charpentier, peintre de l'Ile d'Yeu, comme Marguerite Portier, la charmante artiste lyonnaise, André Theunissen, peintre du département de la Marine, secrétaire général du Salon des Arts de la Mer, Isidore et Alfred Murique.

Fernand Combes, Gabriel Charlopeau, Léon Haudeville, Rousseau-Decelle, André Astoul, Léonard Coquet et Henri Robin, Madame Camus, la bonne aquarelliste yonnaise, et R. de Gouttepagnon, Alphonse Schelle, Madame Péaud-Giraudeau, Eugène Voyer et Madame Bréchoteau pas plus que Benjamin Rabier et Madame Cécile Paul-Baudry n'ont à être vantés aux lecteurs de cette Revue. Ils lui appartiennent au même titre qu'Arthur Guéniot, Marcel Fleury, Joël et Jan Martel, Madame Denise Chenot et le fin aquarelliste, le délicieux sculpteur Gustave Marchegay. On n'a pas davantage à louer Madame Guyet de la Mardière et Mademoiselle de la Mardière. Ce sont là des talents vendéens connus.

Noirmoutier et la Vendée attirent une population estivale où les peintres abondent; aussi de nombreux artistes auxquels on n'est pas accoutumé encore s'y trouvaient-ils tout naturellement représentés au Vieux Château: les Nantais Paul Boulay, Robert Orceau, et Marcel Jacquin des Artistes Français, Emile Dezaunay et son fils Guy, fondateur et exposant du Salon d'Automne; la grande artiste, amie de Clemenceau comme Bellan, belle-fille du grand maître de l'impressionniste Claude Monet, Madame Blanche Hoschedé-Monet, dont une splendide toile a les honneurs du Musée du Luxembourg.

Il y avait encore des parisiens: le graveur Achener et le splendide Albertin, l'aquarelliste Marie-Pascale Grosjean, José Lagaye (Mme Rousseau-Decelle) au talent mélancolique mais de poésie profonde, de beaux talents hardis, à côté: Josette Briau (Madame Jan Martel),

Digitized by Google

et Mesdemoiselles Lisette Lafoi et Angèle Lebrun. Il y avait le rémois de Fromentine Frédéric Sauvignier.

Voilà, alignés, bien des noms — et nous en passons — tous sont connus en Vendée. Il n'est pas un de ces artistes qui n'ait des attaches ici ou là, dans le Marais, le Bocage, la Plaine ou sur nos plages.

Mais c'est un résumé si fastidieux qu'il nous faut la clore; pas toutefois sans avoir salué les jeunes exposants qui furent particulièrement admirés, la magnifique Marie Renard, de la Taillée et le puissant Henri Simon, de Saint-Hilaire-de-Riez, deux futurs grands artistes qui montrent la voie à Georges Jutard et Firmin Damour.

La deuxième Exposition de Noirmoutier a remporté un si beau succès, qu'une troisième s'impose et d'autres encore. Donc, à l'année prochaine!

Nos artistes. — Le 20 juillet a été inaugurée à Lourdes, la statue de Sainte-Marguerite, reine et patronne de l'Ecosse. Cette magnifique œuvre en bronze de notre éminent ami Arthur Guéniot, que nous avons admirée au dernier Salon des Champs-Elysées est placée sur un piédestal de granit des Pyrénées, adossée à la Montagne des Apparitions, et fait suite à la Grotte, en face du Gave.

Après un office solennel à la basilique, les prélats et les fidèles écossais se rendirent en procession devant la statue qui fut alors offerte par l'archevêque d'Edimbourg à l'évêque de Tarbes et Lourdes.

Travailleur infatigable, notre ami Guéniot a exécuté depuis: le buste d'un jeune sportif et le médaillon de M. Schawbsky. Enfin il se propose d'exposer au Salon de la Société Vendéenne des Arts, de Fontenay, une esquisse en bronze de son admirable statue de *Beaumanoir*, à Dinan, et une tête de femme en bronze « *Le Silence* ».

— Nous sommes très heureux d'apprendre que le charmant peintre Astoul fera prochainement à Paris une exposition de ses œuvres, où figurera notamment une délicieuse vue de la façade du vieux Logis de notre Directeur et qui sera excellemment préfacée par notre éminent et très cher ami Alphonse de Chateaubriant.

— Le bon maître graveur Marcel Fleury, a fait de même chez Langevin, à La Rochelle, et à la librairie Pajot, à Fontenay-le-Comte, deux très intéressantes expositions qui ont permis d'admirer une

Digitized by Google

fois de plus son beau talent, dans ses gravures et dans ses mines de plomb.

Ajoutons qu'il vient d'être nommé par le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, membre du comité régional des Arts appliqués de Nantes, pour trois ans.

Nomination justifiée. — Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. Maurice Durand, architecte départemental de l'arrondissement des Sables d'Olonne, comme architecte des monuments historiques de la Vendée, en remplacement du regretté M. Filuzeau, et lui adressons nos sincères félicitations.

Une distinction méritée. — Nous avons été très heureux de rencontrer dans la récente promotion de la Légion d'Honneur, le nom de M. Jacques Baudry, fils de notre illustre compatriote, le grand peintre Paul Baudry, membre de l'Institut.

M. Jacques Baudry est, en effet, un de nos meilleurs pilotes d'aviation et l'ancien chef de l'aérodrome Morane-Saulnier.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Nos Collaborateurs — Notre très distingué collaborateur, M. le docteur Gaston, a obtenu au cinquième concours annuel de *l'Académie des Franches Poésies* le premier prix pour son délicieux poème de *L'Enfant Jésus* (Prix du Ministre).

Cette nouvelle consécration de son talent littéraire couronne dignement la longue et belle carrière poétique du docteur Gaston, et nous l'en félicitons cordialement.

Palmes académiques. — Lors de la promotion Académique de juillet dernier, M. Crépeau, professeur de Lettres à l'école primaire supérieure de garçons de Fontenay a été nommé officier d'académie.

Nous l'en complimentons de même bien sincèrement.

Nos compatriotes. — Notre éminent compatriote et ami J. Aulneau, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, vient d'être chargé des Cours à l'Ecole Supérieure de Guerre et au Centre des Hautes Etudes militaires, placé sous la direction du général Weygand. Ses cours porteront cette année sur l'Italie.

Nos plus vives félicitations.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Notre éminent ami le marquis DE ROUX et Madame la marquise DE ROUX sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille JACQUELINE, aved M. ROBERT DE PONCHEVILLE.

—Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mademoiselle IRÈNE DE BAUDRY D'ASSON, fille de notre excellent sénateur et ami le marquis de Baudry d'Asson, avec le vicomte DE SAINT-PRIEST D'URGEL.

— Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mademoiselle MADELEINE BOBINET DE LANGLE, fille de notre regretté ami Gustave de Langle et de Madame de Langle, avec M. PAUL PAMPUZAN, avocat diplômé E. N. T. de Toulouse.

— Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles du vicomte HENRY DE LA BASSETIÈRE, fils de notre ami le comte Pierre de la Bassetière, avec Mademoiselle ODETTE COLLINET.

— Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mademoiselle MONIQUE DELAHET, fille du Commandant et de Madame Delahet, née Thieriot, avec M. Maurice HÉBRARD, et celles de Mademoiselle ANDRÉE PAJOT, fille du très sympathique libraire fontenaisien avec M. ANDRÉ FOUILLADE, professeur de mathématiques.

— Nous apprenons également avec plaisir, les fiançailles de Mademoiselle MARGUERITE DE PLINVAL, fille du baron Louis de Plinval, mort pour la France et de la baronne, née d'Arlot de Saint-Saud, avec M. MICHEL DE BEAUREGARD, fils de M. Henri de Beauregard décédé, ancien député des Deux-Sèvres, et de Madame née Salvaing de Boissieu.

Digitized by Google

MARIAGES

Le 24 juin 1930 a été célébré en l'église Saint-Pierre de Landevielle (Vendée) le mariage de Monsieur JEAN CHAPPOT DE LA CHANONIE, lieutenant au long cours, avec Mademoiselle EDWIGE ALLENOU DE GRANDCHAMP.

— Le 9 juillet 1930, a été célébré en l'église Saint-Saturnin de Blois, le mariage de Mademoiselle HÉLÈNE THÉTARD, fille du général et de Madame Thétard, avec M. LUDOVIC RENÉ-BAZIN, fils de M. N. René-Bazin, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, et de Madame N. René-Bazin.

— Le mardi 29 juillet a été célébré dans l'église Notre-Dame de Bon-Port à Nantes, le mariage de Mademoiselle JOSÈPHE PELLETIER, avec M. ROBERT FARDET, receveur contrôleur de l'Enregistrement à Percy (Manche).

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. l'abbé Pelletier, curé de la Guérinière, oncle de la mariée. La messe a été célébrée par M. l'abbé Chupin, ami du marié.

Pendant la cérémonie religieuse Mademoiselle Fardet chanta avec talent le « Je vous salue, Marie » de Brun et l' « Agnus Dei » de Saint-Yves Bax.

Madame Biton interpréta aussi de façon remarquable l' « Andante de Piccolino » et « La demoiselle Elue » de Debussy.

Enfin le titulaire des grandes orgues de Notre-Dame de Bon-Port M. Audebert exécuta avec autorité « la marche de Gluck » l'andante de Schumann et le final de Franck. A l'issue de la cérémonie religieuse une élégante réception réunissait dans les salons Bernard de nombreux parents et amis des jeunes mariés.

— Le 12 août, a été célébré en l'église de Loge-Fougereuse, le mariage de Mademoiselle DENISE ARNAUD, fille du sympathique maire de cette commune, avec M. PIERRE FORMON, ingénieur des Arts et Manufactures.

— Le même jour, a été célébré dans l'église Saint-Louis de La Roche-sur-Yon le mariage de M. YVES CESBRON, notaire à La Flocellière, avec Mademoiselle EMILIENNE CACAUD.

Digitized by Google

— Le 5 septembre 1930 a été célébré dans la plus stricte intimité à la Couronne (Charente), le mariage de M. Marcel FILUZEAU, sous-préfet de Châteaubriant, avec Mademoiselle Charlotte THOMAS.

— Nous apprenons également le mariage de Mademoiselle Suzanne VRIGNONEAU, avec M. Joseph BARRAUD, qui a été célébré en l'église Saint-Sulpice de Péault

NAISSANCES

— Le 25 juillet 1930, a été baptisée en l'église du Boupère, la charmante petite-fille de notre ami le vicomte Pierre de Bagneux, Marguerite de LESTRANGE, fille du lieutenant de vaisseau et de la baronne de Lestrange.

— Le comte Roger de HILLERIN de MOUILLEBERT et la comtesse, née de Rolland, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Philippe (Taugon, 6 août 1930).

— Nous apprenons également avec le plus vif plaisir que la Princesse de CROY-SOLRE, née de Lespinay, vient de mettre au monde son septième enfant, une fille, qui a reçu au baptême le nom de Jacqueline.

— Le comte et la comtesse de HILLERIN sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Roger (La Rochefaudouin).

— M. et Madame Georges DAMOUR sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Thérèse. (La Richerie, de Saint-Fulgent, 6 septembre 1930).

—M. et Madame Henri COUTANSAIS sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Monique (Fontenay-le-Comte, 15 septembre 1930).

Nos félicitations et vœux les meilleurs.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

— Madame la vicomtesse Maurice de CHABOT, née Andrée-Marie de Pontavice du Vaugarny, décédée à Constantinople, le 7 juin 1930, dans sa 59e année.

Madame Georges PLUYETTE, née Berthe-Nelly-Georgette Trochu, décédée le 8 juin 1930, à l'âge de 66 ans, en sa villa d'Ar-Coat-Dero, à Noirmoutier, et dont les obsèques ont eu lieu le 12 juin, à Noirmoutier.

— Madame la comtesse Henri de ROCHEBRUNE, née Le Roux-Dessaulx, décédée à Niort, le 3 juillet 1930, dans sa 69e année, et dont l'inhumation religieuse a eu lieu à la Gaubretière.

— M. Emilien BOURASSEAU, docteur en médecine, décédé au Grand Logis de Foussais, le 13 juillet 1930 dans sa 76e année.

Praticien de talent et d'un dévouement inlassable, notre regretté ami le docteur Bourasseau était aussi un savant archéologue et un collectionneur très averti.

— Le 15 juillet ont été célébrées en l'église de Menomblet (Vendée) et en présence d'une assistance émue les obsèques de la comtesse Albert de VILLENEUVE-ESCLAPON, née Nicole Ancel, décédée à l'âge de 23 ans, au château de la Fauconnière.

Le cierge d'honneur était porté par Madame Aulneau de la Touche et les cordons par Mesdames la vicomtesse de Chabot, la vicomtesse de Lestrange, Saillard du Rivault et Quesneau.

Digitized by Google

A l'absoute, M. l'abbé Albert, curé de la paroisse a rendu un pieux hommage aux vertus chrétiennes de la jeune et regrettée défunte.

— M. le docteur PIERRE MARCHEGAY, décédé subitement, le 18 juillet 1930, en son château des Roches-Filées, à l'âge de 59 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 23 en présence d'une assistance très nombreuse.

Après la cérémonie religieuse célébrée par M. le pasteur Alizon, M. Soulier, député de Paris et ami de la famille, a fait un éloquent éloge des belles qualités d'esprit et de cœur du regretté défunt.

— M. HENRI BLAVETTE, décédé le 23 juillet 1930, en sa demeure, à Saint-Cloud, à l'âge de 52 ans, et inhumé à Garches (Seine-et-Oise).

— M. l'abbé LÉON CHARBONNEAU, ancien curé des Brouzils, et naguère encore l'un de nos plus fidèles abonné, décédé le 4 août 1930.

— Le lieutenant GUIDO SAVELLI, du 22e régiment d'aviation, mort le 25 août, victime d'un terrible accident en service commandé, aux environs de Chartres.

Ses obsèques ont été célébrées le 31 août, à la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

Le défunt était fils du comte Savelli et de la comtesse, née de Brem; il avait épousé, le mois précédent, Mademoiselle Elisabeth de Grimouard.

La levée du corps a été faite au château de la Gascherie, dont la chapelle avait été transformée en chapelle ardente. Précédé du clergé de la paroisse et des paroisses voisines et de nombreuses sociétés avec leurs drapeaux en berne, le cercueil, couvert d'un drap tricolore sur lequel était placé l'uniforme du défunt, était escorté d'un piquet d'honneur du 65e d'infanterie et suivi d'une assistance considérable de parents, d'amis, de camarades et de toute la population profondément émue.

L'absoute a été donnée par le R. P. Prieur de la Trappe de la Meilleraye, ami de la famille, et l'inhumation fut faite au cimetière de la Chapelle, où le colonel de Vasselot a exalté en termes touchants le sacrifice du jeune et regretté disparu.

Digitized by Google

— Le commandant Léon de KERROS, décédé à l'âge de 63 ans, à Vierzon, le 28 août 1930, et dont les obsèques ont été célébrées en l'église-cathédrale de Nantes.

Le commandant de Kerros était président d'honneur de l'association des Marins Combattants bretons, où il avait succédé à un autre vaillant, le commandant de Maupéou d'Ableiges.

— M. Abel FILUZEAU, architecte départemental et des monuments historiques de la Vendée, inspecteur des Sapeurs-Pompiers de la Vendée, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 15 septembre 1930, à l'âge de 71 ans, à Fontenay-le-Comte, et dont la sépulture a eu lieu le 18, au cimetière Saint-Jean de Fontenay.

— Madame Emile BAUMANN, la femme de l'éminent écrivain que le Lycée de La Roche-sur-Yon s'honore de compter parmi ses anciens et plus distingués professeurs, décédée à Garches, près Paris, le 20 septembre et dont les obsèques ont eu lieu le 23 à Sens.

— M. Adolphe de CHASTEIGNER, décédé le 27 septembre 1930, au château de la Fleuriaye, et dont les obsèques ont été célébrées le 30 en l'église de Carquefou (Loire-Inférieure).

— M. Frédéric GAUVREAU, maire de La Chaize-le-Vicomte, décédé le 30 septembre 1930 au château, à l'âge de 49 ans.

— M. PAYEN de la GARANDERIE, décédé en septembre 1930, à la Goupillère (Manche).

Nos sincères condoléances à toutes les familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère et ami Gaëtan Bernoville vient de publier sur *Lourdes* un remarquable volume qui a fait une entrée retentissante dans le monde des Croyants et des Lettrés à la veille du Congrès Marial qui se tint récemment sur les bords du Gave.

— A lire dans la Revue « Les Lettres, nouvelle série, n° 1 de juin 1930, une très jolie nouvelle: *Monsieur François Laurec, dernier de sa maison,* par Jean Yole.

Dans le n° 2 de juillet: *Le Mystère de la Passivité* par Emile Baumann.

— De Jean Yole également, dans le Bulletin de l'Association médicale internationale de N.-D. de Lourdes, n° de septembre 1930, un remarquable article sur le livre « Lourdes » de Gaëtan Bernoville.

— Madame Jacquemaire-Clemenceau, qui nous avait déjà donné *le Pot de Basilic,* histoire romancée de l'Aubraie et de ses hôtes illustres, vient de publier un nouveau volume qui ne saurait manquer d'intéresser les lecteurs de Vendée qui aiment les arts et les artistes. Il a pour titre *Juliette ou la Gourmandise.*

— A lire dans la *Gazette des Beaux-Arts: Le Tombeau de Charles de Bourbon, prince de .. Roche-sur-Yon, 1568,* par M. Maurice Roy.

— Dans la *Voix de la Vendée* du 24 août 1930, Jean Yole a consacré à notre très sympathique confrère « *Louis Chaigne, poète* », un article justement élogieux et auquel nous nous associons de tout cœur.

« Homme de foi, de culture et de courtoisie Louis Chaigne allie à

Digitized by Google

une grande richesse de pensée, une technique épurée et un ton aisé de parfaite compagnie ».

— Dans les *Archives du Diocèse de Luçon*, n° de juin 1930: *Les martyrs vendéens Louis-Charles du Chaffault* (fin), et *Louisa-Placide Béreau du Vigneau*, par P. Boutin.

— De M. Gaëtan Sanvoisin, dans le *Journal des Débats: Une visite au Colombier* (de Mouchamps), 15 août 1930.

— De notre érudit collaborateur, M. Emmanuel Gauvrit: dans la *Dépêche Vendéenne: Le marquis de Lescure et la Cloche de 1751*, à propos des nouvelles cloches de Sainte-Flaive des Loups

Dans la presse. — *Le Poitou à Paris* vient de changer de titre et porte désormais celui de *L'Ouest à Paris*. Il a agrandi en même temps son format et accru considérablement son intérêt.

Nous adressons à notre nouveau et très aimable confrère nos meilleurs vœux.

— Sous ce titre, *la Petite Histoire*, notre confrère M. F. Mitard publie dans *La Parole Républicaine* d'intéressantes notices sur le vieux Fontenay. Son article paru dans le numéro du 7 septembre est consacré à la *Porte-aux-Canes*, qu'a si joliment fait revivre notre excellent ami Marcel Fleury dans une récente mine de plomb.

Ouvrages récemment offerts.

— *Mon Curé à sa place*, par Auguste Cavalier et Robert de Cheyssac. Œuvre de bonne foi et d'une actualité brûlante, écrite pour faire du bien et qui en fera sûrement (Edition Bossard, 140, boulvd Saint-Germain, Paris. Prix 13 fr. 50.

— *Le Pardon dans les Blés*, délicieux roman poitevin de M. Marcel Fromenteau. Illustré de bois originaux de Jehan Berjonneau (Paris, Le Rouge et Le Noir, 6, rue de Clichy. Prix 15 fr.).

— *Au Bocage Vendéen, Notre-Dame de Beauchêne*, par M. l'abbé Michaud, curé de Saint-Maurice-la-Fougereuse et M. Jean-Raymond Barbaud, architecte. Beau volume in-8° de XX-120 pages, avec trois dessins et huit gravures hors texte. Sur papier alfa: 25 francs (*épuisé*). Sur beau papier ordinaire: 12 fr. 50 franco. S'adresser à l'Abbaye de N.-Dame de Beauchêne, par Cerizay (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

— *Vieilles chansons de Vendée*, recueillies par le docteur Emile Boismoreau, de Saint-Mesmin-le-Vieux, harmonisées par Louis Blanpain de Saint-Mars avec illustrations de Mlle Andrée Petitjean.

Très élégant volume, luxueusement édité par M. Pierre Bossuet, 47, rue de la Gaîté, Paris (Prix 35 francs, franco).

— Du même très aimable et érudit éditeur: *Les Chansons Champenoises* de Geneviève Dévignes. Délicieux album in-folio, orné de très nombreuses et très jolies illustrations.

— *La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution. Le Drame de la Claire*, 16 thermidor an II (suite), par le docteur Viaud Grand Marais et notre savant collaborateur L. Troussier. (Extrait de la *Société d'Emulation de la Vendée*).

— *Le Guide du Tourisme en Vendée*, 1930, par l'Union des Syndicats d'initiative de la Vendée, accompagné de nombreuses illustrations (Imprimerie Moderne, Fontenay-le-Comte).

— *L'enseignement du Combat*, dans le groupe de la section d'infanterie (1re partie: L'Homme et le Groupe), par le capitaine Bouron, aussi bon écrivain militaire que poète charmant. (Librairie Militaire Berger-Levrault, Nancy, Paris, Strasbourg, 1930).

R. DE THIVERÇAY.

CARNET DU DOCTEUR

SI VOUS SOUFFREZ DE RHUMATISMES

Nous vous recommandons vivement d'employer le Gandol.

Grâce à l'action décongestionnante de ce nouveau médicament, les douleurs cessent rapidement, l'enflure et la gêne articulaire disparaissent graduellement. Cette action bienfaisante s'explique, car le Gandol ne se contente pas de chasser l'acide urique existant, mais encore (par la présence de quinates de lithine) il arrête la surproduction de l'acide urique et des matières nuisibles qui se produisent dans le sang, les muscles et les reins. Pour une cure de 10 jours, le Gandol en cachets (sans ennui pour l'estomac) vaut 11 fr. 20.

Votre pharmacien peut vous procurer le Gandol. A défaut, franco 11 fr. 50 à la Pharmacie Centrale, à Châteauroux, et à la pharmacie PICHOT, à Fontenay-le-Comte.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie HENRI LUSSAUD — *P. et O. LUSSAUD Frères* — Fontenay-le-Comte

Digitized by Google

PAGES D'HISTOIRE

I

Souvenirs sur le Comte de Chambord

par le Comte René de Monti de Rezé [1]

Le Comte René de Monti fut pendant de longues années, jusqu'à la mort du Comte de Chambord, l'un des familiers du Prince, l'un des plus chers à son cœur. Il avait vingt ans, quand il vint partager l'exil royal, aux côtés de son oncle Edouard de Monti, l'ancien aide de camp de la Duchesse de Berry. Le Comte de Chambord tutoyait le jeune de Monti, en l'appelant « mon fils », et le Comte de Monti, dont les admirables sentiments de fidélité et de dévouement ont ajouté à l'illustration de la famille, évoque aujourd'hui d'un mot très beau et très touchant, la mé-

(1) Emile Paul, Editeur, 14, rue de l'Abbaye. Paris, VIe.

Digitized by Google

moire de « *Celui qu'il a eu l'honneur de servir et d'aimer* ».

L'existence privée d'Henri V et la vie journalière à Frohsdorf, sont peu connues. M. de Monti fait apparaître la véritable physionomie du Prince et lui enlève ce masque d'austérité sévère dont on l'a défiguré. C'était à Frohsdorf la cour royale avec son étiquette minutieuse et son cérémonial imposant. Le Prince jugeait indispensable d'en maintenir la tradition ; mais dans l'intimité il aimait la simplicité, il était d'une gaîté communicative, plein d'humour, parfois même avait, par atavisme, l'esprit un peu gaulois. Epris d'art, de musique, de littérature, il était surtout chasseur passionné. Tous les jours, il chassait, souvent avec le jeune de Monti, et deux fois par semaines de grandes battues étaient organisées. Il possédait 30.000 hectares de chasse surveillés par une petite armée de gardes ; en moyenne 25.000 pièces étaient abattues par an.

La chasse prenait ainsi une large place dans l'existence du Prince. C'était sa seule distraction de tradition royale et pour ainsi dire dans le sang ; mais il ne sacrifiait jamais son devoir à ses plaisirs.

En dehors de Chambord et de Frohsdorf, le Comte de Chambord possédait en Autriche quatre vastes domaines et un palais à Vienne, ses déplacements étaient fréquents ; mais c'est à Frohsdorf qu'il recevait ses parents, les Princes de la famille impériale et royale d'Autriche, le Roi de Naples, ses neveux les Princes de Parme, les Princes de Modene, de Bavière, de Hanovre, les enfants du second mariage de sa mère Madame la Duchesse de Berry, ses demi-neveux le général de Charette et le Prince de Lucinge etc. Quant aux visites des Français, elles étaient incessantes ; le service d'honneur composé de dix huit membres recevait les visiteurs et les presentait au Roi. C'est aussi le service d'honneur qui travaillait avec le Prince. et s'occupait de toutes les questions relatives à l'organisation politique à laquelle d'énormes sacrifices

Digitized by Google

d'argent étaient consacrés et qui mettait le Prince en communication directe avec la France.

Ici, je cite l'auteur qui donne ce détail inédit d'un si haut intérêt :

« Cette formidable organisation royaliste avait, non seulement « son effet direct au point de vue électoral, mais servait de trem- « plin à une affiliation militaire sur laquelle le secret a été gardé « et dont fort peu de personnes ont été initiées en France. Je ne « crois pas qu'après plus d'un demi-siècle d'intervalle, il y ait « inconvénient à en parler ici, l'ombre de l'auguste mort comman- « de elle-même de dire la vérité sur ce qui était préparé pour « sauver le pays.

« De grands soldats, d'illustres généraux tenaient dans leurs « mains les fils profondément cachés sous terre, non pas d'un « complot, mais d'un plan de défense sociale qui eut changé « l'anarchie en monarchie. Ces généraux reçurent le mandat « d'intervenir, au nom du Roi, dans la mêlée, avec les forces dont « ils garantissaient le concours. Un de ces six généraux avait en « poche sa nomination au ministère de l'intérieur, dans le cas où « un mouvement révolutionnaire aurait fourni l'occasion de mettre « en ligne les forces dont il disposait. Il avait été convenu que « tout d'abord une période de dictature serait nécessaire. A la « dernière entrevue de plus de 3 heures que le général X eut avec « M. le Comte de Chambord en 1872, il quitta le Prince sur cette « suprême adjuration : « Je ne demande pas à Monseigneur d'ou- « blier le drapeau blanc ; mais il ne repoussera pas le drapeau « tricolore, il ne commettra pas la faute insigne de le laisser à « l'émeute. »

Hélas ! Le Comte de Chambord ne voulut rien entendre, il écrivit un an plus tard, le 27 octobre, ce que le Comte de Monti appelle si justement « la fatale lettre qui consomma le suicide de la Monarchie », et, chose affreusement douloureuse pour le jeune de Monti, c'est lui-même qui, jouant dans cette tragique histoire un rôle qu'il désavouait, dût porter à Paris la fatale lettre :

« Avec un air affectueusement grave, Monseigneur me dit : « Je

Digitized by Google

« crois que comme la plupart des autres, tu n'approuves pas les « résolutions auxquelles je me suis arrêté ; mais tu sais quelle « confiance j'ai en toi, et je suis certain que tu m'obéiras toujours, « Je viens donc te demander de partir demain et de porter à Paris « cette lettre autographe. »

« Pour prolonger le moins possible une situation horriblement « pénible, à peine Monseigneur avait-il terminé la lecture de cette « lettre, que je dis au Prince : « Je ne suis ici que pour obéir aux « ordres de mon Roi. Toutefois je supplie Monseigneur, pour « dégager ma responsabilité de me donner un ordre écrit de sa « main de faire publier ce document. Le Prince réfléchit un « instant, me pénétrant de ce regard que je n'ai connu qu'à lui : « Tu as raison, mon fils, je te donnerai ce que tu désires. Va, « je te remercie. »

Quel poignant récit !

Le 27 octobre, la Monarchie était faite, le pays l'accueillait dans un magnifique élan. Le lendemain, elle s'effondrait, et la France était plongée dans la stupeur.

Quelles sont donc les influenes néfastes (*les mêmes que rencontrent aujourd'hui nos aspirations monarchiques*, écrit avec tant de raison le Comte de Monti) qui prévalurent à Frohsdorf et causèrent l'échec si désastreux pour la patrie ?

Le Comte de Chambord était très pieux, mais il n'était pas clérical dans l'ordre gouvernemental, il redoutait les empiètements de l'Eglise et du clergé et voulait que chacun gardât sa place. « Singulière opposition, dit encore M. de Monti, entre ses sentiments hostiles à toute emprise cléricale et les suggestions qu'il a subies ! »

Lesquelles ? Certains détails laissent clairement entendre que le P. Jésuite Bole et la Comtesse de Chambord, (dont il était le confesseur) furent les mauvais génies du Roi :

« Aucun effort n'a été capable de briser l'influence du parti qui « avait son représentant à Frohsdorf, dans la personne du P. Bole. « Il avait sû, à force d'intrigues, capter la confiance absolue de

Digitized by Google

« Madame. Le P. Bole rendait compte, de son propre aveu, heure « par heure, à sa maison, à Rome, de tout ce qui se passait à « Frohsdorf. Chaque jour, il conférait avec Madame qui n'avait « aucun secret pour lui. Si différente de son auguste mari que « fut, comme intelligence, Madame la Comtesse de Chambord, « elle n'avait pas moins sur celui-ci un empire considérable « qu'elle tenait à exercer dans toutes les choses importantes. Puis « Madame, d'une extrême jalousie à l'égard de son mari, se ren- « dait compte que son physique désavantageux, sa stérilité, sa « surdité, autant d'imperfections déjà encombrantes pour un roi « en exil, le deviendraient bien davantage dans les devoirs de « représentation d'une reine de France. Son grand mysticisme « rendait ses courtes vues politiques aisées à circonvenir. Aussi « a-t-elle été toujours en opposition avec le rôle que la Provi- « dence lui avait dévolu. »

Le Comte de Monti a été aux côtés du Comte de Chambord en toutes les grandes circonstances. Il l'accompagna secrètement à Chambord ; il était avec lui quand eut lieu l'émouvante visite du Comte de Paris. Témoin du grand acte de réconciliation de la Maison de France, M. de Monti nous montre le Comte de Chambord attirant sur son cœur l'héritier de la couronne « dans une étreinte qu'aucune parole ne peut rendre » et il nous apprend qu'au déjeuner, le Roi avait eu la pensée délicate et significative de mettre le Comte de Paris au milieu de la table, Madame à sa droite et lui-même à sa gauche.

Le livre se termine par le journal quotidien qu'écrivit Madame la Comtesse René de Monti, sur la maladie, l'agonie, les obsèques du Roi, du 19 juin au 13 septembre 1883. Seule femme française, Madame de Monti se trouvait alors à Frohsdorf. Son récit est d'une émotion intense et du plus vif intérêt, car elle raconte, en détail, les manœuvres venant toujours de la même source, qui empêchèrent le Comte de Paris d'assister aux funérailles, la première place qui revenait au Chef de la Maison de France, lui étant refusée à la grande indignation des Français présents.

Digitized by Google

Vingt six photogravures illustrent cet ouvrage écrit d'un style alerte et charmant. Tous les royalistes voudront le lire.

Le Comte de Monti est membre de notre association de la Presse Monarchique. C'est un honneur pour nous de compter dans nos rangs, l'homme qui passa une partie de sa vie en exil, par fidélité et dévouement au Roi qu'il aimait et au principe héréditaire qu'il a magnifiquement défendu.

Soit que la tombe les ait pris, soit que la vieillesse les atteigne, les anciens royalistes, tel M. de Monti, tous ceux de notre temps, peuvent dire que leur œuvre n'a pas été stérile, car ils ont entretenu la flamme et sauvé le patrimoine monarchique.

II

L'Angleterre et la Vendée

par Emile GABORY

(Librairie Académique PERRIN)

Dans son beau livre, M. de Monti déplore « la mollesse timorée du Comte d'Artois, et ses coupables indécisions qui, des luttes de la Vendée géante aux massacres de Quiberon, n'ont engendré que des pages inutilement glorieuses et sanglantes » Ces lignes peuvent servir de transition pour passer au second volume que vient de publier M. Gabory, l'éminent historien des guerres de Vendée, sur l'Angleterre.

Les véritables archives de la Vendée et de la Chouannerie, sont à Londres, car c'est à Londres que vivait et agissait l'Emigration, c'est avec les ministres anglais que correspondaient sans cesse les chefs vendéens et chouans. M. Gabory, très habile chartiste, a retrouvé au Bristish Muséum et au Record Office des documents du

Digitized by Google

plus haut intérêt, inconnus jusqu'ici. Il s'est aussi adressé aux sources françaises, archives diverses, récits, mémoires, qu'il faut passer au crible. Et il a fait de tout cela un tout lumineux, une étude frémissante de vie ; il a reconstitué l'atmosphère de cette époque tragique, et son livre se lit avec un intérêt toujours croissant. Non pas que nous soyons toujours d'accord avec lui sur certaines choses, ni sur certains hommes, notamment Vauban, dont nous rappelons plus loin le triste rôle, et Puisaye. M. Gabory nous a cependant ouvert sur Puisaye, personnage énigmatique, des horizons nouveaux ; et nous pouvons dire à l'éminent auteur qu'à la lecture de son livre nos idées ont évolué. Après Quiberon, Puisaye a été honni injustement, car il fut l'animateur des pays chouans, le chef centralisateur qui coordonna le faisceau des armées, l'âme agissante de la Chouannerie. C'est lui qui, à force de ténacité et d'adresse, procura aux royalistes l'appui de l'Angleterre. On l'a trop oublié.

M. Gabory défend Puisaye et l'Emigration, comme il venge l'Angleterre des absurdes calomnies déversées sur elle. Certes l'Angleterre eut le grave tort d'attendre jusqu'en 1795 pour venir en aide à la Vendée et aux Chouans de Cadoudal et de Frotté, elle ne fit que trop tard et à demi les opérations nécessaires, elle eut trop souvent une politique personnelle, ses tergiversations et ses lenteurs ont été déplorables ; mais c'est une injustice de faire peser sur elle la responsabilité des affaires de Granville, Quiberon et de l'Ile-d'Yeu, et une ingratitude d'oublier que seule elle s'allia aux royalistes. S'il n'y avait pas eu entre les chefs des rivalités personnelles, des divisions mortelles ; si les jalousies, souvent les haînes, n'avaient pas sévi chez eux, surtout s'ils avaient eu un chef incontesté, capable de faire l'union, la victoire était possible.

Or, la partie principale du second volume de M. Gabory est consacrée à la triste affaire de l'Ile-d'Yeu. L'Angleterre s'était décidée à répondre aux appels pressants

Digitized by Google

du Comte d'Artois qui, depuis longtemps, demandait à partir pour les côtes vendéennes. Quatre mille soldats anglais l'escortaient et devaient assurer sa sécurité, cent vingt cinq bateaux l'accompagnaient.

Arrivé à l'île d'Yeu à la fin de septembre 1795, le Comte d'Artois en repartit au bout de deux mois, sans débarquer sur la côte où Charette devait l'attendre.

Que s'était-il donc passé ?

Charette traqué, harcelé, écarté de la côte, refoulé dans le bocage ne peut aller à la rencontre du Prince, il lui est même impossible de donner le moindre signe de vie. Le Comte d'Artois reste sans nouvelles. Par suite de la tempête qui rugit, toute communication est interrompue avec la terre. Dans cette petite île stérile et déserte que balaient les grands vents de l'équinoxe, la famine sévit, la cavalerie est détruite, les 2.000 chevaux, à moitié morts de fain sont abattus, la rade n'est pas même sûre et les vaisseaux sont en péril.

Le Prince se sent perdu. Il avait rêvé de conquêtes faciles et rapides, ce sont de longues journées déprimantes sous les rafales. Il songe alors à remettre au printemps les chances de l'expédition, circonvenu par des courtisans égoïstes et veules qui lui disent : « Votre place n'est ni dans les chemins fangeux du Marais, ni dans les halliers du Bocage, vous ne pouvez chouanner, » Et puis Charette est vaincu, Hoche s'approche avec toutes les troupes qui arrivent d'Espagne, prêtes à s'emparer du Prince. Il n'y a plus d'espoir.

Et alors, dit M. Gabory, le Comte d'Artois demande à être rappelé, ainsi qu'il résulte de cette lettre du duc de Bourbon au prince de Condé (28 octobre 1795), que l'auteur a découverte dans les archives de Chantilly :

« Les troupes débarquées à l'Ile-d'Yeu souffraient horriblement,
« campées sans pain, sans bois, sans paille, exposées jour et nuit
« à des vents violents et à des pluies continuelles. La rade pour
« le mouillage des frégates est très mauvaise. Les généraux ayant
« déjà fait leurs représentations aux ministres sur leur pénible

Digitized by Google

« situation, il fut convenu que je profiterais de la première frégate « qui partirait pour l'Angleterre, et Monsieur me chargea de « peindre aux ministres l'état des choses et le désir qu'il aurait « de quitter la position de l'Ile-d'Yeu pour se rapprocher soit « de Gernesey, soit de l'Angleterre, si comme il est à craindre, « se réunion avec Charette continue à être impossible. »

Il y a bien cette lettre du 28 octobre, mais il y a aussi la lettre antérieure (25 octobre), de Lord Grenville, au Comte d'Artois, lui annonçant que les troupes anglaises allaient être rapatriées et disant :

« La paix avec l'Espagne va faire refluer les troupes des Py- « rénées sur la Vendée. S'il apparaissait au Prince que par suite « de ce fait, il ne pourrait débarquer ni se maintenir dans l'île « après le départ de l'escadre britannique, il serait préférable « qu'il prit le parti de retourner avec les troupes françaises à « Spithead. »

Il y a aussi cette lettre du Comte d'Artois à Puisaye :

« Je n'aurais jamais consenti à m'éloigner, même momentané- « ment de la côte, s'il m'avait été possible de pouvoir me soutenir « dans la possession de l'ile avec des troupes françaises. »

Ces deux documents sont à la décharge du Prince, car ils expliquent son départ. Il y eut un enchainement fatal de faits désastreux.

M. Gabory, très dur pour le Comte d'Artois, invoque les mémoires de Vauban que, pour notre part, nous récusons absolument. (1)

(1) Il convient, d'ailleurs, de dire que Vauban, prisonnier au Temple, fut contraint par la police consulaire, d'écrire (peut-être sous peine de l'étranglement qui, dans la même prison, termina les jours de Pichegru) des mémoires dont une partie est intéressante, dont l'autre était destinée à nuire au parti royaliste.

Vauban les désavouant à son lit de mort, d'après la déclaration de son frère et une lettre du duc de Fitz-James, avoua qu'il avait cédé aux menaces de Fouché et qu'une grande partie était même l'œuvre de la police.

Nous avons sous les yeux l'édition de 1806, elle ne porte même pas le nom de Vauban.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, le Comte d'Artois aurait dû, coute que coute, essayer de rejoindre les héroïques Vendéens qui souffraient, luttaient et mouraient, c'était son devoir. Dieu, merci, Charles x a racheté la faute du Comte d'Artois, en nous donnant l'Algérie, et par l'Algérie, l'immense empire colonial d'Afrique.

M. Gabory termine en ces termes :

« Il est nécessaire de l'affirmer, l'Angleterre fut la seule nation — la Vendée s'était plus ou moins adressée à toutes — qui l'encouragea solennellement. Elle acceuillit ses chefs, ses vaincus. Elle ne lui donna pas ses soldats, mais elle lui prodigua son or. Elle fit vivre non seulement l'Emigration, non seulement les régiments d'émigrés, mais encore les Princes, la Chouannerie et dans une mesure moindre, la Vendée. Son or coulait de tous les ministères, de toutes les sources à la fois : Intérieur, Guerre, Marine. Comment totaliser les sommes dépensées en armements de flottes, en fournitures d'armes et de munitions, en pensions, en secours de toutes sortes ; 30.000 individus plus ou moins à la charge de l'Angleterre !La seule expédition de Quiberon, coûta 700 millions de francs, celle de l'Ile-d'Yeu 450 millions. Rouget de Lisle, évalue les seuls objets trouvés sur la plage de Quiberon, à 50 millions de francs. L'or de l'Angleterre coula à flots ».

Il fallait dire cela, et rendre justice à l'Angleterre. — M. Gabory a rétabli la vérité historique.

La Vendée et la Chouannerie étaient mortes. La République avait fusillé, guillotiné, massacré, noyé, incendié, pillé. Quand on regrette les représailles sanglantes qui eurent lieu après Quiberon, on a tort. Les Bleus payèrent le prix du sang, Bonchamps avait pardonné avant Quiberon ; après c'eut été de la niaiserie, Charette le comprit.

Restait à abattre les dernières têtes, Bonaparte s'en chargea. Il fit tuer le duc d'Enghien, Cadoudal, Frotté,

Le Comte de Vauban, petit neveu de l'illustre Maréchal, n'ayant pas été reçu aux Tuileries, à la Restauration, alla mourir de chagrin, dans ses terres, en Bourgogne.

Digitized by Google

Pichegru, Armand de Chateaubriand, de Goyon, La Haye, St-Hilaire, etc, jusqu'à des femmes, la Comtesse de Goyon et Madame de Combray !

Mais Sainte-Hélène vengea le sang royaliste qui avait rougi la plaine de Grenelle, la place de Grêve et les fossés de Vincennes.

EDMOND BÉRAUD

Vice-Président de la Presse Monarchique.

Digitized by Google

La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution

Autour de la mort de d'ELBÉE

(*suite*)

III. — DUTRUY ET SON ÉTAT-MAJOR

UBERTIN, pages 127 et suivantes des *Mémoires* dont nous avons déjà parlé, dépeint Dutruy comme *un nouveau Vadé*, professant, ce sont ses propres expressions, les principes les plus exagérés en politique. Et il ajoute:

« Il avait à sa suite, en qualité d'aides-de-camp ou d'officiers d'ordonnance, trois ou quatre mauvais sujets, ramassés sur le pavé de Paris. L'opinion la plus favorable

Digitized by Google

que l'on put avoir d'eux était de les soupçonner d espionnage, et l'on allait jusqu'à les accuser d'escroquerie et de quelque chose de pis. Il est vrai de dire que D..... les traitait comme des valets et semblait partager le mépris qu'on avait généralement pour eux. L'un de ces hommes faisait des voyages continuels à Nantes où il avait une mission inconnue ; on n'osait trop se plaindre de ses fraudes journalières dans les lieux publics et chez les marchands. Un autre restait habituellement aux Sables-d'Olonne et se comportait de même. Un troisième, sous différents prétextes, faisait de fréquentes visites au quartier-général de la division Haxo. Le général Dutruy lui-même venait souvent passer quelques jours dans ce quartier-général sans que rien motivât son absence de sa division..... »

Piet, qui fut un moment, lui aussi, aide-de-camp de Dutruy, a laissé également des *Mémoires* qui sont assez peu connus sous leur forme primitive. Ils ont été imprimés par lui-même, à seize exemplaires seulement, et représentent, en somme, comme l'édition *princeps* des *Recherches sur Noirmoutier*. On y relève certains passages que nous regrettons de ne pas retrouver dans les *Recherches*.

En l'un d'eux notamment, il décrit, de la façon pittoresque que voici, ses collègues à l'état-major de son général:

« Ils étaient au nombre de trois, un aide-de-camp et deux capitaines-adjoints. L'aide-de-camp, lorsqu'il montait à cheval, ne ressemblait pas mal au chat-botté. Il se disait élève du peintre David; cela pouvait être, mais s'il avait quelques talents en peinture, il n'avait assurément aucun de ceux qui sont propres aux fonctions qu'il remplissait. Le général ne l'avait admis dans son état-major que par

Digitized by Google

égard à la recommandation de quelques amis. Son air sournois, peu d'esprit et beaucoup de susceptibilité m'empêchèrent de me lier avec lui; nous nous supportâmes sans nous aimer.... »

Celui-ci, c'est évidemment Fachot, l'officier qui peignit d'Elbée au moment de son interrogatoire et data son aquarelle du 14 Nivôse. Piet continue:

« L'un des capitaines-adjoints était un nommé Tyroco.... »

Première surprise: *Tyroco appartenait à l'état-major de Dutruy!.....*

« ...Tyroco qui ne s'est que trop bien fait connaître ici (*à Noirmoutier*) et dont j'aurai l'occasion de parler ailleurs. Il avait la tournure grotesque du vieux Silène, l'ignorance barbare d'un iroquois et les passions d'un satyre. Tout son mérite consistait en complaisances serviles pour le général qui l'employait selon ses moyens et en faisait, suivant les circonstances, ou son valet de chambre, ou son palefrenier, ou son cuisinier.... »

Aubertin avait déjà noté le mépris dont Dutruy donnait la preuve à l'égard de son entourage. Piet poursuit.

« L'autre était Ch..uy (lisez *Chapuy*), fait adjudant-général lors de la reprise de Noirmoutier par les troupes de la République en 1794, et qui commandait cette île en 1795, lorsque les Anglais se présentèrent pour s'en emparer. Cet homme, moins officier que soldat, était d'un caractère violent, irascible; il sût se faire craindre et jamais il ne sut se faire aimer..... »

Piet n'en dit pas plus.

Mais, nouvelle surprise et à laquelle ce dernier ne nous avait pas préparés: Voici Chassin qui nous apprend (*Ven-*

Digitized by Google

dée patriote, IV, 93), que *Collinet*, ancien maire de Saint-Gilles et *président de la Commission militaire de floréal à Noirmoutier, avait rang, lui encore, de capitaine dans l'état-major de Dutruy!* ....Collinet, ce riche propriétaire, qui n'était pas né méchant, allègue-t-on, qui avait des mœurs et de l'instruction, mais dont le patriotisme exalté, le défaut de jugement et de caractère faisaient un instrument docile et dangereux aux mains des Commissaires de la Convention, pourquoi, en effet, le trouvons-nous dans l'île au moment de sa reprise par les troupes de Haxo? Qu'y faisait-il et comment y était-il venu? Son grade de capitaine dans l'état-major de Dutruy nous force à nous demander si ce ne serait pas simplement *à la suite* de ce général qui, il est bon de le remarquer en passant, semble n'avoir eu aucun rôle à jouer dans l'attaque de Noirmoutier et, suivant certains auteurs, ne paraissait suivre l'expédition qu'en amateur...

Et Simon, dont la présence, en cet instant, ne s'explique pas mieux, de prime abord, que celle de Collinet?... Henri Simon, habitant de Beauvoir, inspira une certaine estime à Piet. « La pureté de sa vie et les bonnes qualités de son cœur, dit l'auteur des *Recherches*, prévalurent toujours sur l'ascendant que les méchants voulurent exercer sur lui et son zèle républicain n'avait rien d'excessif ». Mais enfin, par quel hasard se trouvait-il là, comme l'ancien maire de Saint-Gilles, à point nommé pour que les Conventionnels fissent de lui un membre de leur Comité Révolutionnaire de Nivôse, puis de leur Commission militaire de floréal ? Etait-il donc également *de la suite de Dutruy*? Nous avons la conviction intime d'avoir lu autrefois quelque chose de ce genre, mais c'est là un renseignement que nous ne pouvons retrouver malgré tous

Digitized by Google

nos efforts, et peut-être nos souvenirs nous trompent-ils? Aussi n'en tiendrons-nous pas compte pour le moment, et sans nous arrêter davantage à la personnalité de ce Simon, nous contenterons-nous de fixer quelques points qui, désormais, ne sauraient être contestés:

1°. Les Représentants du Peuple, dans leurs lettres, le général Aubertin et *l'administrateur* militaire des armées républicaines dans leurs *Mémoires*, mentionnent la création, immédiatement après la prise de Noirmoutier, d'une *Commission militaire* appelée à juger les royalistes, mais ils ne parlent pas de l'établissement d'un *Comité Révolutionnaire*. Or, ce *Comité Révolutionnaire* a existé, et *dès le 14 Nivôse*, nous en avons la preuve;

2° Piet parle, et de la *Commission militaire*, et du *Comité Révolutionnaire*, mais il recule la formation de celui-ci après les massacres. Ceci est inexact; nous répétons que le *Comité Révolutionnaire* date du 14 nivôse an II, qu'il était en fonctions, par conséquent, en même temps que la *Commission militaire*, c'est-à-dire au moment de la « *boucherie* » stigmatisée par Aubertin;

3° Aubertin nous révèle en outre que les « *prétendus juges* » de la Commission militaire appartenaient à *la suite de Dutruy*. Or, chose bien singulière, c'est également *de la suite de Dutruy* que sortait la majorité des membres du *Comité Révolutionnaire*. Trois d'entre eux au moins, contrairement à ce que pensait Lallié, figuraient dans l'état-major de ce général: *Collinet*, *Tyroco* et *Piet*....

Mais alors cette *suite de Dutruy*, qu'Aubertin a vue composée en tout et pour tout de trois ou quatre mauvais sujets et que Piet ne parait pas avoir connue plus importante, comment pouvait elle être la pépinière où se recrutaient tant « d'organes, — comme l'on disait à l'époque, —

Digitized by Google

chargés d'assurer, à l'égard des rebelles, la vengeance nationale? » Etait-elle plus ou moins nombreuse, suivant l'occasion et les services qu'on entendait lui demander, ou bien étaient-ce toujours les mêmes figurants qui, sous divers titres, remplissaient les différents rôles qu'on avait besoin de leur faire jouer? Dutruy aurait-il été muni, pour cette expédition de Noirmoutier, d'une suite spéciale, extraordinaire, composée de gens inconnus,

« *Qui n'ont point dit leurs noms et qu'on n'a point revus* ».

et qui n'avaient rien de commun avec l'état-major ordinaire du général?

Questions angoissantes que l'on est autorisé à se poser après les constatations que nous venons de faire...

IV. — LE ROLE DE DUTRUY

Mais, autre chose encore. En quelle qualité Dutruy suivait-il l'expédition de Noirmoutier? Il avait, soutient le général Turreau, préparé le plan d'attaque avec Haxo. Le Représentant Guermeur, dans une lettre à Jean-Bon-Saint-André (1), prétend, de plus, qu'il commandait la réserve avec le chef de l'expédition. Mais Aubertin dit nettement qu'il avait laissé sa brigade aux Sables-d'Olonne et avait jugé bon de venir, on ne savait trop dans quel but, faire, en amateur, à la division Haxo, une de ces fréquentes apparitions que rien ne motivait, au témoignage de cet officier général.

Et c'est pour tenir ce rôle effacé d'un simple visiteur que Dutruy se serait fait accompagner de tout son état-major particulier? Car ils y étaient tous: Fachot, puisqu'il y prit une aquarelle de d'Elbée; Chapuy, puisque la re-

(1) *Papiers Dugast-Matifeux*, à la Bibliothèque de Nantes.

Digitized by Google

prise de l'île lui valut le grade d'adjudant-général; Piet, Collinet et Tyroco, puisqu'ils y devinrent membres du

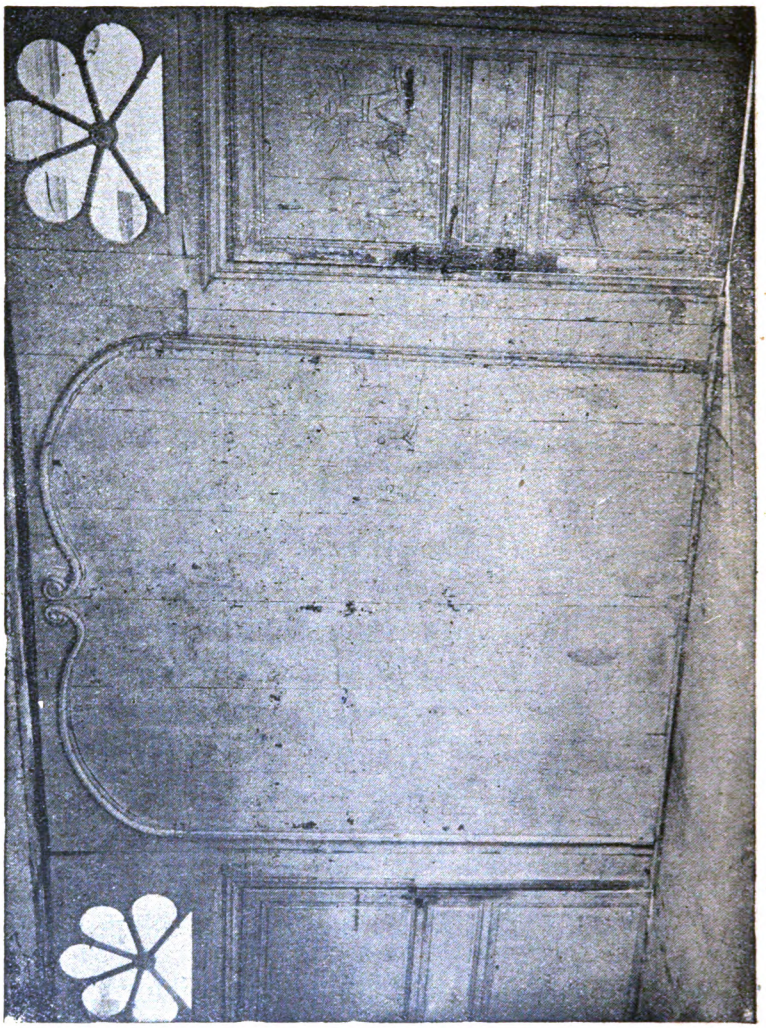

La Chambre de la maison de la Maduère où fut arrêté d'Elbée à Noirmoutier
Cliché du *Monde Illustré*

Comité révolutionnaire institué aussitôt par les Conventionnels. Et Dutruy s'en retourna tout bonnement, privé de la plus grande partie de cet état-major (*Piet*, *Collinet*,

Digitized by Google

Tyroco); preuve qu'il ne lui était pas d'une extrême utilité!... Bien plus, Piet affirme que ce fut son général lui-même qui insista tout particulièrement près de lui pour lui faire accepter cette nouvelle fonction que lui destinaient les Représentants du Peuple et qu'il s'efforçait de décliner...

Que penser de tout cela quand l'on sait que Dutruy, peu de temps avant, était allé à Nantes voir Carrier pour protester contre l'ajournement de l'expédition de Noirmoutier que prescrivait un arrêté du Comité de Salut Public? L'auteur des *Recherches* était du voyage et nous l'a raconté dans cette première édition de ses *Mémoires* qui se trouve en si peu de mains. Il y compare naturellement à un tigre le proconsul qu'il nous montre, au cours d'une de ses colères, voulant faire fusiller, sans autre forme de procès, un adjudant-général dans sa cour. Puis, il se décrit, mangeant à la table du Représentant, ainsi que son général, en compagnie de Goullin, Fouquet, Lamberty et autres, qui signalent à l'envi devant lui ce qu'ils appelaient, dit-il, leur énergie révolutionnaire.

« Ils désignaient des victimes, précise-t-il encore, se réjouissaient d'avance de leurs supplices, semblaient plus se repaître de leur sang que des mets qu'on leur servait. Carrier applaudissait à leurs projets assassins et sanctionnait leurs forfaits ». Et il conclut: « Nous étions des militaires et non des bourreaux; les discours de ces cannibales nous inspirèrent tant d'horreur que nous nous hâtâmes de sortir de table et de les laisser guillotiner, égorger, fusiller et noyer tout à leur aise... »

Dutruy et son aide de camp avaient été néanmoins bien reçus par le Conventionnel. Ils avaient été gratifiés des titres de *braves B...*, *bons B...*, et le général avait obtenu, pour Haxo et pour lui, la permission de reprendre l'offen-

Digitized by Google

sive contre Charette et de s'efforcer de lui enlever Noirmoutier. C'est dans ces conditions que nous le voyons participer, sans titres bien définis, à l'expédition contre l'île. Peut-être devait-il contribuer par des mouvements de troupes, à écarter de cette dernière le chef du marais vendéen au moment où elle serait attaquée et à protéger ainsi l'opération...

Carrier, rappelons-le, avait dit, quelques jours auparavant, en parlant de Noirmoutier au Club de Vincent-la-Montagne, à Nantes: « *Il y faut tout exterminer, tout incendier. Des soldats vraiment républicains ne doivent jamais se laisser émouvoir par une fausse pitié. Rien de plus beau que de savoir sacrifier tous sentiments humains à la vengeance nationale* ». Telles étaient bien également les pensées qui inspiraient Bourbotte, Turreau et Prieur de la Marne lorsqu'ils répondaient aux propositions de soumission des royalistes: « *Nous ne devons ni ne voulons composer avec des brigands. Qu'ils soient tous passés au fil de l'épée!* »

Que pouvait le brave Haxo contre un pareil débordement de férocité? Il eût beau plaider la cause de la clémence; on lui allégua, écrit l'auteur des *Recherches*, la nécessite de se conformer aux décrets de la Convention, de donner un grand exemple aux ennemis de la République.... Piet ne dit pas que *son général* se soit joint à son vaillant collègue pour essayer de soustraire les captifs au triste sort qui les attendait. Il l'eût pu difficilement. N'avons-nous pas, de Dutruy, la lettre bien connue, qu'il adressait précisément à Carrier, et qui ne laisse planer aucun doute sur sa façon de voir: « *Victoire, f....! Je couche dans Noirmoutier.... Tout est à nous.... Le rasoir finira la fête....* »?

Puis, il y a le *Cavalier Nantais*, l'auteur de ces *Notes* que l'on peut feuilleter aujourd'hui dans la collection Dugast-

Digitized by Google

Matifeux à la Bibliothèque de Nantes. Dugast y trouve quelque exagération, car, dit-il, elles ont été rédigées durant le procès de Carrier, à une époque de réaction où l'on incriminait tout et tous.... C'est possible..., Ce *Cavalier Nantais*, au surplus, est loin d'aimer Aubertin, auquel il reproche son attitude à Machecoul, alors qu'il y commandait, entouré de lâches dénonciateurs, à ce qu'il assure, et faisait fusiller toutes sortes d'infortunés sans les entendre. Serait-ce le même *Cavalier* que celui qu'Aubertin dénonce à son tour comme s'étant approprié une bonne partie des denrées de toute espèce que renfermait la maison Jacobsen et qui, après avoir disparu, serait devenu l'un des plus riches négociants de la place de Nantes ? Voici, en tout cas, comment notre homme s'exprime à l'égard du général de Piet, de Tyroco et de Collinet : « A mon retour de Noirmoutier, je vis les suites du massacre que l'on venait d'y faire de 2000 prisonniers, sans distinction d'âge ni de sexe.... Parmi les horreurs de cette boucherie, je dois citer celles commises par le général Dutruy qui envoyait un de ses coupe-jarrets massacrer, par vingtaines, ces malheureux dans les prisons sans pouvoir cependant les exciter à se soulever... Ce fut au milieu d'une orgie que ce général décida la mort de Wiéland.... » Mais arrêtons-nous ici, pour le moment. Nous retrouverons Dutruy et notre *Cavalier Nantais* lorsque nous aurons à nous occuper de l'officier républicain fusillé, on se demande pourquoi, avec d'Elbée....

Peut-être estimera-t-on que nous nous sommes un peu trop écarté de notre sujet en évoquant ces souvenirs? Il n'en est rien à notre avis.... Aubertin remarque que cette mystérieuse commission de nivôse, sortie de l'entourage de Dutruy, devait avoir des *instructions spéciales*, si l'on

Digitized by Google

en juge par la façon dont elle opéra. Est-il exagéré de dire que tout donne l'impression de se passer comme si Dutruy, dont la présence militairement ne paraît pas absolument se justifier à Noirmoutier, avait été en quelque manière l'exécuteur, de même que Bourbotte et ses collègues en mission, des sauvages desseins de Carrier et l'organisateur de la sanglante répression qui devait faire de l'Ile de la Montagne l'un des principaux cimetières de la Vendée (1) ; l'homme qui, ayant fourni le personnel de la *Commission militaire* et aussi, pour une bonne part (et à supposer qu'il n'y ait pas identité plus ou moins complète entre eux), celui du *Comité révolutionnaire*, munit le premier — qui sait? — de ces *instructions spéciales* dont on ignore la source et qu'il avait peut-être bien rapportées tout simplement de chez l'inventeur des noyades le jour où il y était allé avec Piet.... Ne pas oublier non plus cette constatation d'Aubertin, parlant des officiers d'ordonnance de Dutruy : « L'un de ces hommes faisait des voyages continuels à Nantes où il avait une mission inconnue.... »

(*A suivre*). L. TROUSSIER.

(1) *Le Cavalier Nantais.*

Digitized by Google

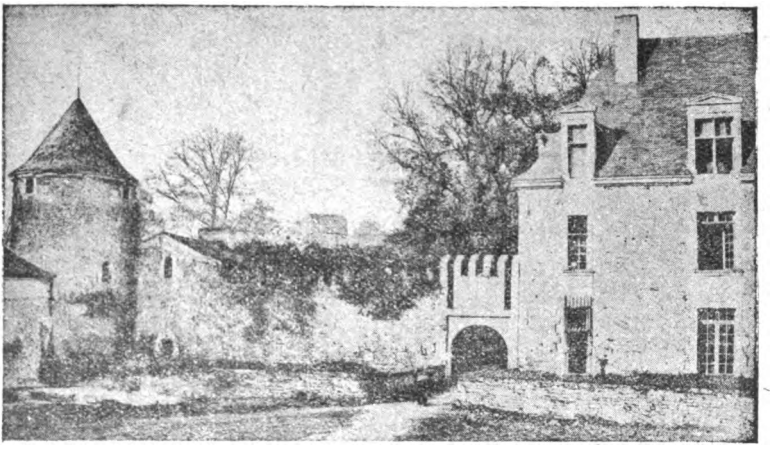

L'Aubraie des Clémenceau

— Suite —

***

Cette année-là même, et dès juillet, reparaît — dans un Aveu, que lui fait un personnage peu intéressant (26 juillet 1652 (1) — le père du défunt (1652-1669).

Nulle part, nous n'avons retrouvé les documents, par lesquels Renée Suriette aurait stipulé que, dans le cas de mort de ses propres enfants et de leur descendance, Me François de Sanzay, son conjoint, hériterait. Et cependant, l'Aveu dont nous parlons, en même temps qu'il offre de cette volonté dernière l'irrécusable preuve, établit péremptoirement que le baron de Baulle agit, dans la circonstance, comme « vef et donataire de défunte haute et puissante De « Renée Suriette ».

L'âge, la maladie, les séparations douloureuses: tout ra-

(1) D. Fonteneau, loc cit., fo 755

Digitized by Google

conte, à qui sait entendre, le désenchantement de la vie mondaine et lui parle d'espérances, qui ne déçoivent pas.

L'usufruitier de la maison de l'Aubraie, dont les sentiments intimes n'étaient un secret pour personne, les manifesta mieux que jamais en demandant à la religion seule de rendre moins effrayante sa solitude et de consoler désormais ses vieux ans.

L'Aubraie avait sa chapelle, que les invités d'une noce fécollaise, en 1636 (1), avaient remplie d'emblée; mais depuis... — et Madame n'étant plus là — elle chômait! François de Sanzay se reprit à l'utiliser. Il voulut que les processions jubilaires, qu'amena l'élévation d'Alexandre VII au souverain pontificat, y eussent leur station (2). Et il n'est pas sûr que « vénérable Paul Grall, chapelain de la chapelle des Sariette » (3), ait, pendant des années, célébré la messe, ailleurs, plus fréquemment qu'à l'Aubraie. En tous cas, telle était sa présence continue chez nous qu'on ne voyait en lui que « l'aumosnier de Monsieur (4) ».

Ce n'est pas à dire que M. de Baulle eût, pour cela, les tournures d'un cénobite isolé du monde, Pas du tout! Son assiduité aux offices faisait encore de lui le modèle des paroissiens. Aussi son « bant » y était-il sérieusement entretenu (5). Lui-même s'intéresse à tous les événements paroissiaux. Quelles furent donc, en ces temps, les « insollances y comises », qui transformèrent en église polluée notre église?... En vérité, nous ne le savons; mais nous

(1) Mariage de Mtre François Robert avec De Renée Bauld. (Rapport de l'Arch., loc. cit., p. 79).

(2) Arch. Egl. de La Réorthe. — Alexandre VII fut pape de 1655 à 1667.

(3) Greffe de Fontenay-le-Comte.

(4) Au moins de 1667 à 1669. (Arch. Egl. de La Réorthe).

(5) Arch. Egl. de La Réorthe.

Digitized by Google

savons que François de Sanzay, sensible à cet outrage, dépêcha son aumônier à « Mgr l'evesque de Luçon » pour l'en informer et en rapporter « commission.... pour icelle remettre » (1).

Nous avons cru lire, à travers les termes empâtés du gestionnaire Michel Charrier, que, durant l'une des cinq années de sa charge (1662-1667), la charpente de l'église fut jetée « par terre ». En vrai « sgr de la Réorthe et de Lauberay », Me François y voit une occasion de faire le généreux; et il donne « à ladite église... grattuitement... cinq pièces de bois », qui serviront « de tref » (2).

Précédemment, le Registre des baptêmes de 1657 l'avait inscrit comme parrain (29 juillet) de Gabrielle Blouin, fille de noble he Urbain, sr de la Mouraudière, et de De Renée Barbier (3).

3° Les Suzannet

C'est un point délicat, à nous, que celui de préciser à quelle date les Suzannet devinrent les maîtres effectifs et légitimes de l'Aubraie.

Aussi malaisé nous est il de déterminer s'ils le devinrent par suite d'une parenté avec les Surielle ou par l'effet d'une acquisition régulière.

Il est, au moins, prouvé que Frédéric Suzannet, éc. sr de la Forest qui mourut avant septembre 1667 (4) était titré

(1) Arch. Egl. de La Réorthe.

(2) Id.

(3) Greffe de Fontenay-le-Comte.

(4) L'ordonnance de Barentin, du 23 sept. 1667, atteste, en effet, que Elisabeth de Courcillon est déjà veuve. (Arch. hist. du Poitou, XXIII, 256).

Digitized by Google

« baron de l'Aubraie » (1). Et nous devons ajouter que deux procurations, passées le même jour (26 juin 1669) affirment, d'une part, que « haut et puissant Me François « de Sanzay, chev., baron de Baulle » demeure « à Lau- « brays comme usufruitier... » et, d'autre part, que « haute « et puissante De Elisabeth de Courcillon, veuve de deffunt « haut et puissant Me Frédéric de Suzennet, chev. sgr de « la Forest, Bironnière, dame de Laubrays, y » est aussi « demeurant paroisse de N.-D. de La Réorthe » (2).

En définitive, il ressort de nos recherches trop incomplètes que, dès la mort de Louis de Sanzay (1652) — s'il s'agit d'une succession — ou peu d'années après, — s'il y eut vente — l'Aubraie reconnut ses possesseurs dans les Suzannet.

Famille anoblie par Louis XI en 1477, les Suzannet (3) s'étaient rattachés de très bonne heure au protestantisme, qu'ils avaient, dans leur zèle intempestif, rétabli sur le tard à la Jaudonnière (4).

Fils de Marc-Antoine, Frédéric de Suzennet, chevalier seigneur de la Forest, la Jaudonnière, la Bredullière (alias Bredurière) et la Bironnière, — où, d'ordinaire, il habitait — se rendit à La Rochelle pour son mariage, en novembre 1644, avec Esther Henry, fille de Jacques, écuyer, seigneur de la Maison-Neuve. La mort, qui brisa tôt leur union,

(1) Dict. des Fam., III, 189.

(2) Arch. de la Baudière.

(3) Armes: « d'azur à trois cannettes d'argent ». (R. Albert: Arm. vend., p. 71).

(4) La Jaudonnière, dont Garnier de Saint-Marsault était ministre en 1572, vit, après une interdiction d'une dizaine d'années (1665-1678), l'hérésie réimplantée chez elle en 1678. (Lièvre: Histoire des protestants du Poitou, III, p. 292, 293).

Digitized by Google

leur avait, du moins, laissé le temps d'avoir, en Frédéric Henry, un héritier (1).

Auprès du chevalier veuf (2), Elisabeth (alias Marie) (3) de Courcillon prit, aux environs de 1650, la place de Esther Henry. Son mariage lui donna deux fils et deux filles, dont l'ordonnance de Barentin la déclara tutrice en 1667.

Elisabeth de Courcillon, dame de l'Aubraie (1669-1684) (4) et sœur de l'historiographe de Louis XIV, était la cinquième des enfants de Louis, marquis de Dangeau, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et de Charlotte des Nouhes. Par sa mère, — une fille de Jacques, seigneur de la Tabarière — elle était donc du pays; et par les des Nouhes aussi, à qui Sainte-Hermine doit son temple (5), elle était protestante. Mais, en 1686, elle abjura et se fit catholique « juste au moment », dit Lièvre, « où Foucault venait de recevoir l'or-« dre de la mettre dans un couvent de Poitiers, pour y « demeurer jusques à ce qu'elle fut convertie (6).

Quoiqu'on doive, sur ceci, penser de sa foi sincère ou feinte, Elisabeth eut assez de tact et de savoir-faire pour trouver la solution voulue (1672) au conflit des dîmes de La Réorthe, conflit malheureux, qui traînait désespéré-

(1) Biblioth. de La Rochelle: Notes d'Ernest Jourdan. — Cet héritier quitta la France à la Révocation et s'enfuit en Angleterre, de là au Danemark, où on le retrouve capitaine des gardes de Christian V. — Dès avant juillet 1705, il était mort « dans les pays étrangers ». (Arch. dép. Vienne, C, 534).

(2) Elisabeth épousa Frédéric et non pas, comme le veut Lièvre, loc. cit., III, 293, Frédéric Henry de Suzannet.

(3) Comparer Dict. des Fam., II, 689 et III, 189.

(4) Les Courcillon blasonnaient « d'argent à la bande fuselée de gueules », les Dangeau « brisant d'un lion d'azur à senestre ». (Id., II, 689).

(5) Lièvre, loc. cit., III, 98.

(6) Id., III, 193.

Digitized by Google

ment, en assiégeant d'inutiles tracas ces Messieurs du Chapitre (1).

Ce qui prouve, en outre, qu'elle n'avait rien d'une nature intraitable, c'est que, dans la division qu'ils firent (3 juillet 1681) des bois de Châteauroux, Monseigneur de Barillon et elle s'accordèrent fort bien ensemble (2).

L'année d'auparavant (27 mars 1680), comme l'année qui suivit (9 décembre 1682), de son « chasteau de Laubray », où elle logeait, elle rendit aveu aux « châtellenies de Changillon et la Touche-Morice », pour un tènement du Pouzacq, possédé par ses enfants, pour dix boisselées de terre de sa métairie de « Lesbaupin » et pour le pré de la « Sablère », déjà mentionné (3).

Obligeante à l'égard d'autrui, elle prête à la veuve Morin, née Renée Suzennet, du Châtenay, la somme de mille livres (3 avril 1677), que celle-ci lui remboursait en 1680 (4).

4° *Les Dubois*

« Le 29 novembre 1684, par devant le ministre de Fon-« tenay — Daniel Pain » — avait lieu le « mariage de M^e^ « Abraham Dubois, chevalier, seigneur de la Touche-« Levraud, demeurant en sa maison noble de la Billetrie « (sic), paroisse de Mareuil, âgé de trente-deux ans avec « Demoiselle Hélène Suzannet », (5) qui en comptait vingt-deux. Les témoins se nommaient « Me Charles Tinguy,

(1) Arch. de la Baudière.

(2) Arch. dép. Vendée, G, Evêché, 3.

(3) Arch. dép. Vienne, H^3^, 360.

(4) Arch. de la Touche-Morice.

(5) Le contrat par devant les notaires de « Laubray », remontait à 25 jours plus tôt. (4 Nov.). — Arch. hist. du P., XXII, 227.

Digitized by Google

« chevalier, seigneur de Nesmy, cousin de l'époux, Me Elie « Reignon, chevalier, seigneur des Bigottières, Me Alexan- « dre Béjarry, chevalier, seigneur de la Louherie et de la « Roche, Demoiselle Louise Rivecourt » (1).

I. — Parce que Hélène était fille de Frédéric et d'Elisabeth de Courcillon, c'est cette alliance qui conféra à Abraham Dubois tous les droits qu'il eut sur l'Aubraie (1684-1706).

De noble extraction lui-même (2), ainsi qu'en témoigne Barentin, le 23 septembre 1667 (3), Abraham prolongeait, à lui seul, la descendance masculine des seigneurs de la Touche-Levraud (4).

Fils de Gédéon et d'Elisabeth Tinguy, il tenait de sa naissance les sympathies calviniennes, que son mariage nous décèle, sympathies probablement peu ancrées, puisqu'au premier souffle de l'Edit de révocation elles s'évaporent (5).

Par le baptême de leurs enfants, il est visible que l'Aubraie ne les retint pas constamment sous sa toiture. La Billerie de Mareuil, avec ses charmes trop prenants de domaine paternel, s'arrogea le plus souvent la primauté. Anne-Louis Henry néanmoins, le dernier des Dubois, verra le jour à La Réorthe et y sera baptisé (7 octobre 1696) (6).

Mais, où qu'elle fût, quelle intéressante famille c'était que celle des huit ou neuf damoiselles ou damoiseaux qui

(1) Greffe de Fontenay-le-Comte.

(2) Les Dubois portent « d'or à la hure de sanglier de sable »

(3) Arch. hist. du P., loc. cit., 227. 228.

(4) On ne lui connaît qu'une sœur. Julie Elisabeth. (Dict. des Fam., III, 189).

(5) Leur fille aînée, qui naît en 1685, reçoit le baptême dans l'église de Mareuil (L. Brochet: Canton de Mareuil à travers l'histoire).

(6) Dict. des Fam., III, 189, 190.

Digitized by Google

la composaient!... Trois grandes sœurs naquirent d'abord: Hélène en 1685, Louise-Charlotte en 1687, Marie-Anne en 1689. Quatre petits frères suivirent: Philippe-Frédéric en 1690 (1), Marc-Antoine en 1692, Marc-Antoine junior en 1695, Anne-Louis-Henry en 1696. A l'arrière-garde enfin, Elisabeth et peut-être, nous dit-on, Suzanne (2).

Dans le gouvernement méthodique et doux de ces gentils lutins, il y avait assurément de quoi tromper jusqu'au moindre des ennuis de l'excellente Dame de l'Aubraie. Elle prit cependant sur elle d'avoir une filleule chez les Racodet de Saint-Martin (8 juillet 1705) (3) et une autre chez le docteur Adam Moysan, apparemment médecin à La Réorthe (4 décembre 1711) (4).

Evénement insignifiant par lui-même, mais où perce la discrète et grande bonté d'âme de Madame de l'Aubraie: le jour où les époux Gandemer (de petites gens, bien sûr!..) héritèrent de deux jumeaux, Hélène obtint que à chacun d'eux l'un de ses propres enfants — et non point les enfants des autres — servît de tuteur spirituel et de parrain (18 juillet 1703) (5).

L'unique fait qui mette en action — encore n'est-il

(1) « Le 6 août 1700 a été enterré le corps de Me Philippe Frédéric, esc. chev. de la Touche-Levrau, âgé de dix ans, fils de Me Abraham Dubois esc. chev. sgr de la Touche-Levrau Laubray, la Billerie, etc., en présence de Me Hector Parménion Gourdeau éc., chev. sgr de Montigny, de Me... Piriyot éc., chev. sgr de la Roche-Grínonière et de plusieurs autres gentilshommes ». (Greffe de Fontenay. Registres cath. de N.-D.)

(2) Dict. des Fam., loc. cit.

(3) Hélène fille d'Antoine Racodet, chev. sgr de Saint-Martin et de Suzanne Céleste Voulon. Le parrain fut François Racodet, chev. sgr de la Guinemandière, grand-père de l'enfant. (Rapport de l'Arch., loc. cit.)

(4) Mairie de La Réorthe: Registres de cath.

(5) Id.

Digitized by Google

point local — « Abraham Dubois chev. sr de la Tousche, « baron de l'Obraye, châtelain des châtellenies de La Rior-« te et de la Billerie » est la vente, qu'il effectua (1690), de sa moitié de la propriété du Deffend, en l'île de Ré (1).

Mais nous oublions la grâcieuseté qu'il daigna faire, en 1704, à Me Henry de Challet, sr du Bellay.

Le futur habitant de la Baudière, qui venait d'acheter une boisselée de terrain dans le fief de l'Aubraie, s'apprêtait à en payer les droits naturellement exigibles quand Abraham lui signifia, en gentilhomme courtois, qu'il s'y refusait net. Lui-même, en conséquence, écrivit, à la suite de l'Acte, ce libellé: « Je sousigné..., en faveur et consi-« dération de l'acquéreur y dénomé, ay remis les lots et « vantes qui pouvoit m'apartenir... — A Laubray, ce 11 « octobre 1704: Abraham Dubois pour remise gratuitement « des vantes du contrat cy-dessus » (2). Entre nous, il ferait beau taquiner aujourd'hui l'Enregistrement pour qu'il s'adonnât, ne fut-ce qu'en passant, à ce détachement-là!...

Moins de deux ans coulent; et Me Abraham Dubois, à peine quinquagénaire, a vécu. En notant que « il y a eu « un service » pour deffunct M. de la Touche-Leuvraud », le fabriqueur de 1706 s'exprime de façon à lever brusquement tous nos doutes (3).

***

II. — L'aîné des fils étant déjà mort, ce fut au cadet, Marc-Antoine, qu'échut la seigneurie (1706-1710).

Beauchet-Filleau, qui salue en lui un baron de l'Aubraye

(1) Biblioth. de La Rochelle: Notes Ernest Jourdan. — Ce domaine, que sa sœur et lui se partageaient, avait été acquis par Gédéon Dubois, leur père, en 1618. (Décret du présidial).

(2) Arch. de la Baudière.

(3) Arch. de l'église de La Réorthe.

Digitized by Google

— et nos Registres de catholicité y applaudissent (1) — avoue qu'il disparut sans alliance et dès avant que d'avoir ses dix-huit ans (2).

***

III. — Restait, seul à survivre à ses trois frères, Anne-Louis-Henry. On assure qu'il accepta pour un temps (1710-1712 (3) d'accoler à ses titres beaucoup plus reluisants, de chevalier, sgr de la Touche-Levraud et la Billerie, baron de la Jaudonnière, la Caillère, etc. celui de baron de l'Aubraye.

Ce temps fût forcément court. Car son union avec Françoise de Caumont-d'Ade (15 oct. 1710) précéda de fort peu le mariage (4) de sa propre sœur, Elisabeth (26 avril 1712), par qui furent introduits chez nous les Crugy de Marcillac.

(*A suivre*).

Abbé GAILLAR,
Curé de Saint-Sulpice-en-Pareds.

(1) Mairie de La Réorthe: Registres de cathol.

(2) Dict. des Fam., III. 189.

(3) Id. — Parrain le 4 Déc. 1711, on ne le dénomme que « Dubois de la Touche-Levrault ». (Mairie de La Réorthe: Registres de cath.) — Mais sa fille, mineure émancipée sous la curatelle de Me Abraham Tinguy, chev. sgr de la Bremaudière, est effectivement nommée en Mai 1734 « Dlle Henriette Elizabeth Dubois de Laubray ». (Arch. dép. Vendée, B, 27).

(4) Le mariage se fit à Poitiers (Dict. des Fam., loc. cit.).

Digitized by Google

ÉCRIN POÉTIQUE

LA FORÊT DE MERVENT

De ses vibrantes voix la forêt nous appelle
Les escarpements bleus d'arbres sont couronnés
Et les ruisseaux d'argent regardent, étonnés.
Se mirer les donjons dans leurs ondes jumelles.

Mais l'hallali dans les ravins a résonné;
Le cor clame au lointain la lente ritournelle
Qui du cerf a terni les humides prunelles
Et la beauté soupire au temple profané!

Si Mélusine ici règne plutôt qu'Armide
Qu'importe! un même fil nous attache à ses pas
Et la biche qui fuit ne nous éveille pas

Du rêve poursuivi sous les taillis humides.
Je t'adore, ô forêt, en ton puissant effort
Aux lieux sanctifiés par l'Homme de Montfort

LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE

Le Chemin des Fadets.

Il est là le fadet, blotti sous le grand hêtre
Caché dans le sentier où le brave est peureux
Pour montrer son caprice et sa force peut-être
Au passant qui s'attarde, aux tremblants amoureux.

Digitized by Google

Sous l'ajonc hérissé, sous le pâle pyrêtre
Il exhale parfois un soupir. Dans les creux
N'avez-vous jamais vu son œil jaune apparaître
Et l'herbe se courber comme un front douloureux ?

Lorsqu'en la nuit lunaire un visage d'opale
Au firmament pensif met son sourire pâle
Le farfadet n'est qu'un malicieux lutin

Mais si l'ombre profonde enveloppe la terre
Oh ! ne passez jamais dans ce lieu solitaire
Car la folie accourt sur les pas du Destin !

LES HERBIERS

Le Mont des Alouettes.

Les arbres, l'herbe épaisse au val, et sur le mont
Le genêt, fleur d'un sol aux antiques croyances
Fortes comme la plante à la rude vaillance
Qui vit de rien, bravant les souffles inféconds.

Là se dressent aussi les moulins moribonds,
Qui dans les jours d'histoire et d'ardente démence,
Serviteurs éprouvés tournaient sans défaillance
Transmettant leurs signaux dans les lointains profonds.

Ambrée au grand soleil, la gothique chapelle
Sur le mauve horizon se dresse; sa dentelle
Semble un voile léger aux plis évocateurs

Et l'imprévu ajoute au charme sa puissance
Dans l'austère pays où Manon prit naissance
Au songe exquisement tourmenté d'un rhéteur

Digitized by Google

SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

Sur ce mont où l'Hermès autrefois eut sa place
Dominant les lointains dans la pourpre fondus,
J'étreins toute beauté en gestes éperdus
Ouvrant tout grands les bras aux merveilleux espaces.

La terre d'Epopée aux innombrables faces
Offre splendidement ses trésors épandus;
Des marches de l'Anjou aux rivages perdus
L'immensité rayonne et le détail s'efface.

Pays des hommes doux aux gestes effarants
Qui firent chanceler les vainqueurs conquérants
De l'Europe liée au char de nos victoires.

Le Saint Michel vengeur domine là tes gloires
— Sceau vermeil apposé sur l'antique vélin —
Superbement debout sur l'hydre à son déclin.

Charlotte Roy.

Digitized by Google

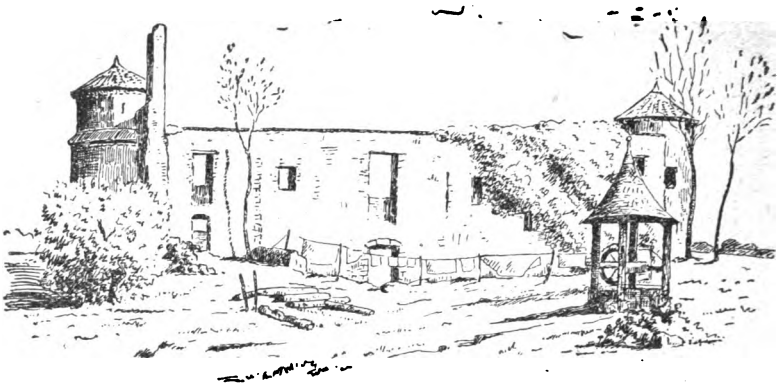

Inventaire Historique et Archéologique de la Vendée

(*Suite*)

Chaillé-sous-les-Ormeaux

Archéologie. — Les lieux-dits gaulois et gallo-romains abondent dans cette commune. Citons notamment: le *Châtelet*, la *Garde*, le *Champ du Cimetière*, le *Champ-Doix*, le *Quaireu*, les *Filées*, et *Carnal*.

Nombreuses sont aussi les *Pierres légendaires*, et entre autres la pierre de la *Roussière*, la pierre *Nauline* et celle du *Follet*.

Plusieurs instruments et armes de l'époque néolithique ont été retrouvés sur le territoire de Chaillé, et notamment sur le bord de l'Yon: des haches polies en silex ont été recueillies par M. Ballereau dans le souterrain de la *Proustière* et sont conservées au musée Dobrée à Nantes. A *Buchenil*, un *nucléus* en grès et un poinçon en os ont été récoltés par M. Bocquier.

Le docteur Marcel Baudouin possède dans sa collection une très belle hache à bouton en porphyrite, découverte vers 1875.

On lui doit également ainsi qu'à M. Guyet, la découverte de quatre menhirs tombés à la *Lardière* et portant des sculptures.

Digitized by Google

M. Bocquier a signalé en 1901, sur les bords de l'Yon plusieurs autres *Pierres à gravures* et une *Pierre tranchante*.

On lui doit encore la découverte au *Champ Sonnet*, d'une perle en verre verdâtre présumée gauloise.

Dans la collection de M. Lucien Rousseau, de Cheffois, se trouve une très belle hache à talon en bronze, trouvée à Rocherault, et provenant de la collection Mandin.

— Des tuiles à rebords de l'époque romaine ont été relevées à *Rambourt*, et des briques anciennes vraisemblablement de la même époque à la *Vergne-Greffault*.

— A signaler plusieurs souterrains-refuges: à *Pé-Doré*, à la *Proustière* et à *Rocherault*.

— Enfin, il faut noter l'abri sous roche du *Vigneau*, reconnu depuis comme un refuge artificiel, qui d'après la tradition serait une grotte de Saint-Yon et a été décrit dans le roman bien connu de Madame Colomb, *Le Violoneux de la Sapinière*.

— Tout le pays était anciennement desservi par le *Chemin Vert* qui franchissait l'Yon au Gué-Besson, par la voie Romaine de Saintes à Beauvoir et par le *Chemin des Potiers* qui transportait au port de Saint-Benoît-sur-Mer toute la farine fabriquée dans la région au moyen-âge. Chemin, dit le docteur Baudouin, dans sa *Préhistoire des Villes de Vendée*, particulièrement fréquenté par les Garaches et les Dames blanches.

— Anciennes fabriques de poteries à la Buffardière, aux *Ouillères* et au *Bois-Clos*.

— Découverte au *Pé-Doré*, de double-tournois Louis XIII et d'écus Louis XIV.

MONUMENTS. — Eglise du moyen-âge à clocher carré, restaurée après la Révolution.

A la *Lardière*, vieille gentilhommière avec un grand portail en ruines.

— A la *Vergne-Greffault*, ruines d'un ancien château-fort où la légende veut qu'un trésor soit caché.

— A la *Lardière*, restes d'une vieille gentilhommière.

Digitized by Google

Chaix

ARCHÉOLOGIE. — Découverte aux Soulettes de haches néolithiques en pierre et d'un petit anneau d'or préhistorique torsadé, qui fait partie de la collection Raoul de Rochebrune.

Aux *Gellinettes:* objets préhistoriques et gallo-romains.

Aux *Châtelliers* et à *La Roche-Courillon*, sépultures gallo-romaines.

A *Brillac*, (où l'on crut longtemps à tort qu'avait eu lieu le combat, réellement livré à Brillac, près Niort, contre les Normands): trouvailles d'armes de l'époque barbare, d'une épée brisée, d'armes et d'objets mérovingiens et de pièces de monnaies du VIIe siècle frappées en ce lieu.

Au *Champ de l'Ugre*, objets mérovingiens.

Près du *Gué de Saint Gillet:* armes franques et du moyen-âge.

MONUMENTS. — *L'église*, placée sous le vocable de Saint-Etienne, date de l'époque romane et fut restaurée au XVIIe siècle, ainsi qu'en fait foi une pierre gravée servant de cadran solaire et portant la date de 1683.

A signaler à l'intérieur, une vieille statue en bois de l'ermite Saint-Antoine, et dans le beffroi, une cloche datée de 1763.

Dans le cimetière, curieuses tombes en dos d'âne, de trois curés de Chaix du XVIIe siècle.

Les *anciennes maisons seigneuriales:* — La maison noble de *Brillac*, dont le possesseur avait sous les Mérovingiens le droit de battre monnaie, a appartenu à plusieurs illustres familles du Bas-Poitou: les Machecoul, les Chastellier-Barlot, les Puy-du-Fou et les de Creil.

La Roussière, qui n'est plus qu'une vaste habitation agricole, fut autrefois possédée par la vieille famille Babin, dont l'un de ses membres, le sieur de la Chopinière, défendit vaillamment Fontenay contre Henri de Navarre.

La *Forêt-Nédeau*, logis du XVIIIe siècle, qui a remplacé une ancienne gentilhommière, a été successivement habitée par les familles Babin, Denfer, Bréchard et Bazire.

Citons encore les maisons nobles des *Champs*, de *Darlaize*, de la *Seigneurie* et celle de *L'Ugre*, naguère habitée par les Joly de Saint-Picq, et actuellement par M. Jules Gauly.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE. — La préhistoire n'est représentée à Chaix que par une hache polie de la collection Chartron qui figure au Musée de Fontenay; par un petit anneau torsadé en or rencontré à *Brillac* et divers objets de la même époque, mis à jour aux *Gellinettes*.

Aux Gellinettes également, de même qu'aux *Châtelliers* et à la *Roche-Cornillon*, on a trouvé des sépultures gallo-romaines.

— A la *Darlaise* et à *Massigny* existaient d'autres stations gallo-romaines qui ont fourni des vases et des poteries.

— A *Brillac*, découverte de trois haches à bords droits en bronze et d'un poignard de même métal; d'objets mérovingiens et de pièces de monnaies frappées en ce lieu au VIIIe siècle.

HISTOIRE. — Un des Seigneurs de Brillac, Amaury de Machecoul, fut tué au siège d'Orléans le 1er février 1429.

Le maréchal de Catinat fut seigneur de Chaix.

La Chaize-Giraud

ARCHÉOLOGIE. — Vieux lieux dits du *Champ de la Pierre*, de *l'Ouche de la Pierre*, où existaient peut-être autrefois des menhirs et des *Mottes*.

Découverte de haches en pierre polie à la *Gâche* et à la *Pièce Noire*.

Près de l'église, dans le sol, débris de céramique gallo-romaine.

Près de l'ancien lit du Jaunay, se trouve un tumulus ou motte militaire avec souterrain.

MONUMENTS. — L'église, très remarquable, et dont la façade est classée comme monument historique est des XIIe et XIIIe siècles. A remarquer les deux arcades aveugles de chaque côté du portail et qui sont ornées de curieux bas-reliefs représentant l'un l'*Annonciation* et l'autre l'*Adoration des Mages*.

A l'intérieur de l'église, on voyait naguère une statuette de la Vierge en ivoire du XIIIe siècle.

Digitized by Google

La Chaize-le-Vicomte

ARCHÉOLOGIE. — Découverte de quelques haches en pierre polie mentionnées par l'abbé Baudry et d'une en diorite signalée par Parenteau dans son Catalogue.

Vieux lieux dits, des *Garnes* et de la *Brosse* qui rappellent peut-être des menhirs et des galgas détruits.

MONUMENTS. — Eglise romane de Saint-Nicolas commencée en 1098, par Aimery, vicomte de Thouars. Clocher latéral carré et gros bastion couronné d'une galerie de défense portée sur machicoulis Façade flanquée de contreforts; portail à multiples archivoltes plates.

En 1890, le restaurateur de ce précieux monument classé fit découvrir sous le badigeon l'ancienne litre seigneuriale portant plusieurs blasons aux armes des de Mornac et des Le Roux de la Roche

— Ruines du château féodal élevé au XIe siècle par l'architecte Ingelbert, dans lesquelles fut découvert en 1860, un très beau sceau en bronze du XIIIe siècle de la seigneurie de Rochecorbon, et qui est conservé au musée de la Roche-sur-Yon.

Dans le bourg, vieux logis du XVIIe siècle à toiture en carène.

A la *Moreille*, ancienne maison noble qui au XVIIIe siècle a donné son nom à une association de veneurs Bas-Poitevins, aujourd'hui continuée par la « *Rallye-Vendée* ».

— A signaler également: les Châteaux de la Vergne-Graslin et de la *Grange-Hardie*.

HISTOIRE. — En 1305, Bertrand de Goth, depuis Clément V, séjourna à la Chaize.

En 1649, les Ligueurs de M. des Roches-Baritault, y furent battus par le Comte de Laval.

(*A suivre*).

René VALLETTE.

Digitized by Google

UNE POÉTESSE VENDÉENNE

CÉCILE SAUVAGE

Un ami me laissait, voilà quelque deux ans, deux livres d'un auteur inconnu mais dont il me disait le plus grand bien. Je les rangeai soigneusement sur une étagère et, — faut-il l'avouer ? — sollicité par ailleurs, je n'y pensai bientôt plus. Des semaines et des mois passèrent. Un soir cependant, j'ouvris l'un de ces livres : une voix de femme, la voix d'une jeune mère s'y faisait entendre. Elle nommait les créatures familières avec un accent vraiment nouveau. Elle ne confondait pas la nature, comme tant d'autres auteurs, avec ses passions et avec ses rêves ; elle ne voyait pas dans les paysages l'unique reflet de son intelligence et de son cœur; elle jouait, semblait-il, et avec un plaisir d'enfant, avec les plus infimes éléments de l'univers mis à sa portée ou pressentis par son génie, et je songeais, en l'écoutant, à cette parole de Paul Claudel: « *Ah, la chose la plus humble, si nous avions le cœur assez pur, quel sens elle cache en elle et comme elle parle de son Créateur...* » : profonde vérité et qui nous montre que plus nous nous éloignons de l'enfance ou, plus exactement, de l'esprit d'enfance, moins nous sommes aptes à comprendre l'étrange figure de ce monde.

Ce monde, la femme dont je parle le recrée pour nous avec ses images neuves et fraîches et l'atmosphère enchantée où elle nous entraîne. Dans son livre, la guêpe vibre « avec ses blondes castagnettes », l'oiseau fait « trépigner dans sa gorge des perles », le plein soleil s'entoure d'un « blanc collier de franges barbelées », l'eau du ruisseau s'étend le long du sentier, comme une écharpe.

Mais ce qui m'émeut plus que tout dans son livre et ce qui m'en apparaît comme le sommet, c'est cette chanson maternelle qu'est tout entier le chapitre intitulé « L'âme en bourgeon ».

Digitized by Google

Toutes les mères devraient lire ces pages, toutes, instruites ou non, les comprendraient et s'y reconnaîtraient. Elles sont, j'ose dire, sans comparaison dans notre littérature. Comme l'auteur sait merveilleusement traduire le mystère de ce moment unique où la mère voit mourir sa libre jeunesse tandis que son enfant s'éveille à tout ce qui en faisait le prix! Elle ne goûtera plus désormais certaines joies qu'à travers celles de son enfant :

Une mouche qui vole, un merle qui sifflote
Etonneront longtemps tes jeux contemplatifs
Et moi je chercherai dans mon âme plus haute
Ce qui rend ton jeune âge et tes regards pensifs.

Et cependant « la terre tourne » — comme dit le titre de l'ouvrage auquel j'emprunte ces vers —; l'univers entier est à l'image de cette mort et de cette renaissance.

La Vendée est, sans doute, pour une part, à l'origine d'une aussi extraordinaire poésie. Cécile Sauvage (Madame Pierre Messiaen) — c'est le nom de notre poétesse — est née le 20 juillet 1883 à la Roche-sur-Yon: son père, descendant d'une famille paysanne du Vaucluse, était le proviseur du lycée. Elle est morte le 26 août 1927.

La muse de Cécile Sauvage a entendu les carillons de nos villages, aux jours des baptêmes; mais elle était déjà dans la première nuit de l'humanité chrétienne, à l'entrée de l'étable où, parmi les chœurs célestes, naissait un enfant divin (1).

Louis CHAIGNE.

Clamart, mai 1930.

(1) BIBLIOGRAPHIE. — *Tandis que la terre tourne*, poèmes (Mercure de France, MCMX). — *Le Vallon*, poèmes (Mercure de France, MCMXIII).

Digitized by Google

GENÉALOGIE
du Mathématicien François VIETE
et de sa famille

par G. Gambier

VII. — Estienne Auguste VIÈTE, fils d'Etienne et d'Henriette MIGNONNEAU, écuyer, sieur de la Rivagerie, garde de la marine, enseigne et lieutenant de Vaisseau au port de Rochefort ; il se maria à Marie SIBILLE DE MILAN, suivant contrat reçu GRENOT et des BARRES, notaires à la Rochelle, le 5 février 1716, contenant donation de dix mille livres par Anne VIÈTE au futur, son neveu.

Marie SIBILLE DE MILAN était fille de Guillaume SIBILLE DE MILAN, conseiller au présidial de la Rochelle en 1685.

Elle était veuve en 1741.

En 1750, elle figurait pour dix livres dans le rôle de répartition de la capitation de la noblesse de l'élection de la Rochelle (1).

Elle mourut en 1762, âgée de 76 ans (2).

C'est son mari, sans doute, qui, désigné avec le simple prénom d'Auguste, était, en 1716, officier dans la compagnie des gardes marines de Rochefort (3).

(1) *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, année 1868, p. 188, Rôles saintongeois, par Brémond d'Ars.

(2) Hirvoin, Guillemot et Decomps, notaires à La Rochelle, et registre de Saint-Barthélémy.

(3) Archives départementales, registre du présidial de La Rochelle.

Digitized by Google

De l'union des époux VIETTE-SIBILLE DE MILAN, sont nés :

1° Guillaume, écuyer, sieur de la Rivagerie ; il entra dans les ordres en 1744 ; (1) il était vicaire de Saint-Sauveur en 1741, chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle en 1748 (2) ; il mourut en 1786, à l'âge de 65 ans (3) ;

2° Etienne-Auguste, né en 1718, qui suit (VIII) ;

3° N. (il était mineur en 1740. Dans l'acte de SOULLARD, notaire à la Rochelle, du 8 avril 1740, Marie SIBILLE DE MILAN, veuve d'Estienne-Auguste VIETTE, agissait comme tutrice de ses trois enfants mineurs.

VIII. — Etienne-Auguste VIÈTE, né en 1718, (4) écuyer, sieur de la Rivagerie, conseiller du roy, juge magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de la Rochelle, fut nommé échevin en 1777 (5) ; il avait épousé le 8 février 1748 (suivant contrat reçu Guillaudeau, notaire à La Rochelle, le même jour) Marie-Geneviève Vaslin (4), qu'il perdit le 8 juin 1779 et qui était fille du célèbre jurisconsulte René-Josué Vaslin, et de Anne-Marie-Françoise Pichard, mariés en 1722 (6).

(1) Decomps, notaire à La Rochelle.

(2) Il assistait en cette dernière qualité, avec son frère, Etienne-Auguste, ci-après nommé, au contrat de mariage de leur cousine maternelle, Geneviève Valadon, fille de Barthélémy Valadon et Elisabeth Prieur, avec Jean-Bernard Frillieux, lieutenant-colonel et major de la milice bourgeoise à Rochefort, reçu par Nouveau, notaire à La Rochelle, le 24 janvier 1751.

(3) Notes de l'abbé Chollet, Registre du présidial et Ephémérides de la Généralité de La Rochelle, Roy, notaire à La Rochelle.

(4) Registre de Saint-Barthélémy.

(5) Registre du corps de ville de La Rochelle.

(5) Marie-Geneviève Vaslin était sœur de Pierre-Jousé Barthelémy Vaslin, lequel avait épousé, en 1747, Madeleine-Henriette Gastumeau, cousine de la famille Béraud, dont les descendants exis'ent encore à La Rochelle.

Digitized by Google

Etienne-Auguste VIÈTE mourut le 16 avril 1788 (1) ; il possédait une maison dans la rue Porte-Neuve, à La Rochelle (2).

Du mariage des époux VIÈTE-VASLIN naquirent à La Rochelle :

1° Marie-Geneviève-Victoire, née le 20 août 1749 (1), décédée le 14 février 1786 ;

2° Pierre-Paul-Etienne, né le 21 juillet 1751 (1), écuyer, avocat (3), marié le 3 février 1779, à Marie-Anne-Pélagie Ronjard (4). Il mourut le 13 avril 1782 (1), laissant sa veuve enceinte et qui lui survécut jusqu'en 1847.

D'où :

a) Etienne-Auguste, né et décédé en 1780 (5)

b) Etienne-Auguste, né le 14 novembre 1781 ;

c) Marie-Paule-Pélagie, née le 3 août 1782 (1) ; elle para't être la seule enfant qui ait survécu à son père ;

3°) Auguste-Josué-Maria, né le 12 août 1752 (1) ; il n'existait plus en 1779 (6) ;

4°) Jean-Louis, né le 10 novembre 1753 (1) ; il n'existait plus en 1771 ;

5°) Guillaume, né le 8 novembre 1754 (1) ; écuyer, sieur de la Finau, clerc minoré, décédé à La Rochelle en 1776 (1) ;

(1) Registre de Saint-Barthélémy.

(2) Roy, notaire à La Rochelle. Il avait cédé sa charge de conseiller du roy (dont il avait été pourvu le 17 janvier 1744), à Me Jean Gilbert de Gourville, licencié ès lois, suivant acte de Delavergne, fils, notaire à La Rochelle du 15 mai 1784.

(3) Archives départementales. Registres du présidial.

(4) Registre de Saint-Barthélémy; contrat de Delavergne, aïeul, notaire à La Rochelle, du 2 février 1779.

(5) Registre de Notre-Dame de La Rochelle.

(6) Roy, père, notaire à La Rochelle.

Digitized by Google

6°) Marie-Geneviève-Victoire, née le 19 mai 1756 (1) ; elle faisait partie des demoiselles de l'hôpital de Saint-Etienne de La Rochelle ; elle est morte le 14 février 1790 (2) ;

7°) Etienne-Auguste, né le 8 octobre 1758, mort en 1760 (1) ;

8°) Henriette-Victoire, née en 1762 ; elle n'existait plus en 1779 (3) ;

9°) Geneviève-Céleste, née le 16 février 1765 (1). En 1793, elle était gouvernante de l'hôpital Saint-Etienne à La Rochelle; elle fut détenue à Brouage en 1794 et remise en liberté la même année (4) ; pauvre, elle se réfugia à Niort, où elle était sous-maîtresse dans une institution de jeunes filles ; elle y mourut en 1834 ;

10°) Etienne-Victor, qui suit (IX)

IX. — Etienne-Victor VIÈTE, fils d'Etienne-Auguste et de Geneviève VASLIN, né le 10 août 1757, baptisé le 17 août 1757 (1), écuyer, sieur de la Rivagerie, se maria le 17 mai 1790, à Marie-Julie Faillofais, fille de Jacques-Joseph Faillofais ou Faillofoix, notaire à La Rochelle, et de Suzanne Coussot (5).

Les époux VIÈTE-FAILLOFAIS moururent à Lagord, près La Rochelle, la femme le 29 juin 1807 et le mari, le 10 octobre 1824.

Etienne-Victor VIÈTE demeurait à Lagord en 1788-1793 (6) ;

(1) Registres de Saint Barthélemy.

(2) Registre de Saint-Barthélémy de La Rochelle. Il doit y avoir erreur dans ses prénoms, car en 1779, il n'existait pas deux sœurs du même nom (Roy, père, notaire à La Rochelle).

(3) Roy, père, notaire à La Rochelle, et registre de Saint-Barthélémy.

(4) Registre du corps de ville de La Rochelle.

(5) Registre de Notre-Dame et de Saint-Barthélémy.

(6) Roy, père, Firidureux, notaires, à La Rochelle.

Digitized by Google

il y demeurait aussi en 1812, date à laquelle il vendait une pièce de terre à LAGORD (1).

Du mariage des époux VIÈTE-FAILLOFAIS sont nés :

1° Etienne-Josué-Benon-Marie, né le 15 août 1791 (2) subrécargue, habitant de Saint-Thomas, île danoise ; il était absent dans une instance en licitation des 31 mai et 14 juin 1821, devant le tribunal de la Rochelle ; il mourut à Saint-Thomas en 1830, au moment où il se préparait à revenir en France, après avoir réalisé le patrimoine qu'il s'était reconstitué en se livrant au négoce, il avait été ruiné d'abord par un incendie puis par un naufrage (3).

2° Auguste-Clair-Henri-François VIETTE de la Rivagerie, né à la Rochelle le 2 mars 1793 ; il doit être décédé jeune, avant ses père et mère, puisqu'il ne figure pas parmi les héritiers de ceux-ci :

3° Prosper-Julien VIETTE de la Rivagerie, lieutenant adjudant major au 4e régiment de chasseurs, capitaine adjudant major de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Lagord, est décédé à La Rochelle le 21 mai 1850, âgé de 56 ans; il était né le 26 août 1794.

4° Pierre ou Louis-Hyacinthe VIÈTE de la Rivagerie, lieutenant au 12e régiment de chasseurs, puis capitaine de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Lagord, décédé à La Rochelle le 21 novembre 1851 ; il était né le 31 mars 1796.

D'où : Adolphe-Hyacinthe VIETTE, qui suit (X).

X. — Adolphe-Hyacinthe VIETTE de la Rivagerie, né vers 1825. Fils de Pierre Hyacinthe VIETTE de la Rivagerie, major au 12e dragons, mathématicien distingué, il fit la guerre de 1870, après

(1) Acte de Rondeau, notaire à La Rochelle, , du 1er septembre 1812.

(2) Registre de Saint-Barthélémy.

(3) Renseignements recueillis auprès d'une famille Rochelaise, alliée aux Viette de la Rivagerie.

Digitized by Google

laquelle il fut nommé receveur des finances (1) ; il est mort le 2 septembre 1881 à Paris.

Il avait épousé en 1859 N. HUART, petite nièce du mathématicien MONGE, qui vivait encore à la Rochelle en 1883, et dont il avait eu :

1° Jeanne-Louise-Alphonsine, née le 23 novembre 1861, femme de Louis LEFEBVRE avocat à Versailles ;

2° Gaston-Marie-Adolphe, né le 1er février 1863, marié à une dame d'origine brésilienne, capitaine de cavalerie au 6e chasseurs d'Afrique, demeurant à Paris ;

3° Gabrielle-Céleste-Marguerite, née le 7 août 1869, femme de N. BETOLAUD, demeurant à Paris ;

4° Roger-Hyacinthe, né le 7 juin 1875, célibataire, demeurant à Paris.

§ VI

III. — Jacques VIÈTE (fils de Mathurin et de Nicole ROBIN, (§V) seigneur de la Motte-d'Ardin, marchand à Foussais, se maria le 26 mai 1568 à Marie RENEILLON fille de Pierre RENEILLON et de Honorée GAUTRON ; il eut sept filles, savoir :

1° Marie, femme de Jean THUBIN, seigneur de Sérigné ;

(1) Les renseignements relatifs aux époux Adolphe-Hyacinthe Viète de la Rivagerie et à leurs enfants ont été recueillis pour la plus grande partie, dans une lettre de Madame veuve Viète de la Rivagerie, du 22 février 1888, qui se trouve aux archives de la ville de Fontenay-le-Comte, et qui se termine par ces considérations mélancoliques: « nous n'avons modestement, comme toute famille militaire qui ne s'enrichit pas et oubliés probablement en haut lieu, et les services rendus par les ancêtres de mes enfants ne leur serviront guère; tout cela s'oublie vite ».

La ville de Paris s'est souvenue:

Elle a fondé l'école Monge qui est bordée par la rue François Viète.

Il y a le square Monge et la statue de Monge.

A Fontenay, ville natale du grand mathématicien Viète, la guerre de 1914, seule a arrêté l'érection de la statue de François Viète qui devait s'élever sur la place Viète, projet dont nos descendants verront, je l'espère l'exécution.

Digitized by Google

2° Elisabeth, (qui suit (IV) mariée en premières noces à Jean JOUSSEAUME, sieur de la Fosse, paroisse de Foussais, sieur de la Potulière, et en deuxièmes noces à Jean CANT, seigneur de Maigre-Souris, duquel elle n'eut aucun descendant. (1)

3° Catherine, mariée le 22 août 1604 à Salomon POUGNET, seigneur du Thil (ce doit être du Tail, paroisse de Foussais) fils de François POUGNET, seigneur du Rivault (2) et de Hilaire THOMAS;

4° Suzanne, baptisée à La Rochelle le 30 août 1574 (3) ;

5° Autre Suzanne, baptisée à la Rochelle le 21 octobre 1575, mariée 2 fois : 1° le 16 avril 1598, à Benjamin GILBERT, seigneur de la Darotière ; 2° en mai 1608, à Loys LEZIN, seigneur du Maigne ; elle mourut en septembre 1612.

6° Judith, femme d'André POUILLOU ;

(1) La première union d'Elisabeth Viète avec Jean Jousseaume, qui n'était connue ni de Benjamin Fillon, ni de Beauchet-Filleau, est établie, notamment par les documents suivants:

1° Le 2 juillet 1614, Elisabeth Viète, alors épouse Jean Cont, son second mari, faisait aveu, tant pour elle que pour ses enfants Jousseaume, de ses biens relevant du prieuré de Foussais (terres de la Fosse de Foussais et la maison paternelle des Viète à Foussais, à l'enseigne de Sainte Catherine, qui existe encore avec son colombier et son enseigne.

2° Le 23 mai 1618 devant Fridet et David, notaires du ressort de Vouvant, à Mouilleron-en-Pareds, il est procédé à un partage entre: a) Jacques Jousseaume, tant pour lui que pour Jean, François et Marie Jousseaume, ses frères et sœur, enfants de Jean Jousseaume, sieur de la Potulière, et de dame Elisabeth Viète ; b) et dame Marie de la Roche, veuve de feu Jacques Jousseaume, tant en son nom que comme mère et tutrice et curatrice d'André et Jean Jousseaume, enfants dudit défunt et d'elle. Ce partage est mentionné dans le registre des aveux au prieuré de Foussais dépendant de l'abbaye de Bourgueil, ordre des Cîteaux (déclarations de 1600 à 1623) dont copie du XVIIIe siècle est aux mains de M. Henri Fineau, docteur médecin à La Rochelle, qui a pour ancêtre un fermier des dîmes du prieuré de Foussais.

(2) François Pougnet, seigneur du Rivault eut notamment un autre fils, Jacques Pougnet, sieur du Rivault, bourgeois de Saint-Hilaire, propriétaire à la Fosse de Foussais (années 1623, 1643, 1708 à l'abbé de Bourgueil, marié à N. Ogier).

(3) Registre protestant. Voir aussi Beauchet-Filleau, 2e édition, tome Ier, p. 783. Généalogie de Brion.

Digitized by Google

7° Jeanne, mariée le 25 avril 1594 à Hélie DESAYVRE, seigneur de la Vergne, fils de Pierre DESAYVRE, seigneur de la Brejardière, avocat à Fontenay-le-Comte (1).

IV. — De son premier mariage avec Jean JOUSSEAUME, avant 1590, Elisabeth VIÈTE eut 5 enfants, tous baptisés au temple de la Bruiardière :

a) Jacques JOUSSEAUME, sieur de la Brechetière, fils aîné, né vers 1590, marié à Renée GIRAUD ;

b) Autre Jacques JOUSSEAUME, sieur de la Fosse de Foussais, qui suit (V).

c) Jean JOUSSEAUME, qui signa au partage du 23 mai 1618, ci-dessus relaté.

d) François JOUSSEAUME, sieur de la Jamonière près Mervent, demeurant à Maigre Souris, paroisse de Foussais, marié à Catherine GIRAUD, sœur de Renée GIRAUD, femme de son frère Jacques JOUSSEAUME ;

e) et Marie qui figure au partage du 23 mai 1618 ;

V. — Jacques JOUSSEAUME, 2e du nom, propriétaire de la Fosse, marié avec Marie de la ROCHE, mort avant le 23 mai 1618, laissant deux enfants mineurs :

André, qui suit (VI)

Et Jean.

VI. — André JOUSSEAUME, demeurant à Foussaye propriétaire à la Fosse, marié à Catherine JOUSSELIN, l'un et l'autre décédés avant 1662, laissant quatre enfants :

1° Jean qui suit (VII) ;

2° André qui participa au partage de 1662 ci-après relaté et habitant à la Fosse avant ce partage.

3° Marguerite, demeurant à la Fosse avec ses deux frères, qui

(1) Une Jehanne Viète épousa, le 30 juin 1608, Jehan Menutreux (Registre protestant de la Rochelle). Est-ce la même que celle qui s'était mariée à Hélie Desayvre.

Digitized by Google

prit aussi part au partage de 1662, inhumé en l'église de Foussais le 20 décembre 1680.

4e Elaine, femme AUTIN Jacques, demeurant à Bourgneuf, près Saint-Maurice-des-Noues, donnait procuration à son mari à l'effet de procéder au partage des successions de ses père et mère avec ses frères et sœurs suivant acte reçu et passé aux contrats sous la baronnie de Maillezais par ROCHAY et BOUCHELY, notaires, en date du 6 janvier 1662.

VII. — Jean JOUSSEAUME, sieur de la Fosse, fermier des redevances féodales de la Bogizière, marié à Catherine MAUPETIT, fille de sire Jacques MAUPETIT, marchand à Foussaye et de dame Françoise Texier, dont les biens furent partagés par acte de Baron, notaire de Vouvant à Foussais, du 15 juillet 1660, tous les deux décédés à Saint-Etienne-des-Loges, le mari en 1705 et la femme en 1701.

De leur union sont nés neuf enfants tous baptisés à Foussais.

1° Jean-François, le 28 novembre 1659.

2° Théodore, le 3 août 1661.

3° Anne, le 5 juillet 1662.

4° Jacques, le 15 juillet 1664, marié à Louise CORBIER, d'où :

a) Luc JOUSSEAUME, né à Saint-Hilaire-sur-l'Autise vers 1722, inhumé à Saint-Hilaire, le 12 juin 1768 ;

b) Catherine, mariée à Philippe CRAIPAIN ;

c) Marie, mariée à Jacques ROUSSEAU ;

d) Jacques, décédé sans postérité.

e) Louis.

f) Théraize.

g) Jeanne.

h) Jean, né en 1710, à Saint-Hilaire, officier d'infanterie, signa en 1751 le contrat de mariage de sa cousine-germaine, Catherine

Digitized by Google

BOUNINEAU avec François-Jérome GAMBIER, inhumé à Saint-Hilaire-sur-l'Autize, le 23 mars 1770 ;

5° Louis, le....., marié à Rose CANQUETEAU, d'où Gabrielle JOUSSEAUME, femme de Louis BRUN, notaire et procureur à Maillezais, décédée veuve le 24 avril 1748, laissant deux enfants :

Charles BRUN, né le 29 septembre 1743, absent depuis 1775, sans descendants, et Marie BRUN, décédée à Fontenay-le-Comte en 1776, sans alliance.

6° Catherine, née en 1668, qui suit (VIII) ;

7° André, né le 4 janvier 1669 ;

8° Jean, né le 30 octobre 1670 ;

9° Estienne, né le 24 mai 1676, décédé le 15 juillet suivant.

Le 24 juillet 1705, les trois seuls enfants survivants étaient Jacques, Louis et Catherine, qui procédèrent au partage des héritages de leurs père et mère par actes de Fourneau et Brié, notaires royaux.

VIII. — Catherine JOUSSEAUME, née à Foussais, en 1668, épousa M. Martin BOUNINEAU, sieur de la Godrie, paroisse d'Antigny, né en 1671, inhumé à Foussais le 20 janvier 1740 ; quant à elle, son inhumation eut lieu dans l'église de Foussais, le 6 avril 1740.

Les époux BOUNINEAU laissèrent de leur union un fils, Jean, qui suit.

IX. — Jean BOUNINEAU, sieur de la Godrie, bourgeois de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, épousa le 19 avril 1717 Jeanne CADET, fille de Pierre CADET et de Catherine BOUNEAU, de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, née le 9 septembre 1677.

De ce mariage, il naquit deux filles :

1° Jeanne-Catherine BOUNINEAU, née le 17 avril 1718, qui suit (X) ;

2° Marie-Thérèse BOUNINEAU, née le 19 juin 1719, mariée à M. Augustin POUGNET, fils de François et Marie BESLY, bourgeois,

Digitized by Google

décédé à Saint-Hilaire, et elle-même décédée à la Fosse de Foussais en l'an...

D'où :

a) François POUGNET, décédé à St-Hilaire, le 5 octobre 1815.

b) Thérèze, veuve MIOT, née à Foussais le 5 octobre 1740, décédée à St-Hilaire en 1811 ;

c) Charles-François POUGNET de Perigny, né à Saint-Hilaire, le 5 octobre 1751, décédé à la Fosse de Foussais en 1825, sans postérité, marié à 1° Marie-Anne PORCHERON, décédée en 1786, sœur de Nicolas-Charles PORCHERON de Perigny, curé de Maillezais, 2° Marie-Félicité Gambier décédée à Saint-Hilaire, le 23 mars 1840.

d) René POUGNET de la Freslerie, bourgeois, né à Saint-Hilaire, le 11 février 1753, décédé à la Fosse de Foussais en 1834, marié 1° à Madeleine-Thérèze NICOLAS, décédée à Foussais en l'an XIII ; 2° à Marie-Jeanne ECUYER, décédée à Coulonges-sur-l'Autise ;

e) Marguerite, religieuse des Ursulines de Luçon ; vivait en 1825.

X. — Jeanne-Catherine BOUNINEAU, mariée à Sainte-Hilaire-sur-l'Autize, le 24 novembre 1751 avec Me François-Jérôme GAMBIER, notaire royal de la baronnie de Vouvant, à Saint-Hilaire-sur-l'Autize, fils de Jean-René GAMBIER, et de Marie-Claude ELIOT, né à Angles-sur-Anglin, le 15 octobre 1717.

Le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Hilaire-sur-l'Autize par messire Louis GAMBIER, frère dud. Me François-Jérôme GAMBIER, et mandataire de leur mère Claude HÉLIOT.

De cette union sont nés six enfants :

1° Marie-Jeanne-Françoise GAMBIER, baptisée à Saint-Hilaire-sur-l'Autize, le 7 août 1752 ;

2° Marie-Jeanne-Catherine GAMBIER, née au même lieu vers 1754, religieuse des Ursulines de Luçon, décédée en prison, pour refus de prestation de serment civique, à l'ancienne abbaye de Celles-sur-Belle, le 14 pluviose an II ;

Digitized by Google

3° Anne-Julie GAMBIER, baptisée à Saint-Hilaire le 13 février 1755, épouse en premières noces de Jean-Baptiste CAQUINEAU, notaire à Nieul-sur-l'Autize, en deuxièmes noces de Pierre MASSON, juge de paix de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, en troisièmes noces de Julien CICILE, commissaire-priseur à Fontenay-le-Comte, décédée sans postérité à Charzais.

4° Marie GAMBIER, baptisée à Saint-Etienne-des-Loges, le 11 octobre 1757, religieuse des Ursulines de Luçon, en religion sœur Saint-Jean ; victime comme sa sœur, Marie-Jeanne-Catherine GAMBIER, de la tourmente révolutionnaire pour refus de prestation de serment civique, fut, avec elle, incarcérée d'abord à Fontenay-le-Conte, puis à Niort et enfin à l'abbaye de Celles-sur-Belle, où elle mourut dans le plus profond dénuement, quelques jours avant sa sœur, le douze pluviose an II. (1).

5° Marie ou Marianne-Narcisse-Félicité GAMBIER, née vers 1759, mariée, à l'âge de quarante ans révolus du mois de missidor précédent à Saint-Hilaire-sur-l'Autize, le 30 germinal an VIII à Charles-François POUGNET, propriétaire à Saint-Hilaire-sur-l'Autize, veuf de Anne-Jeanne PORCHERON, décédée à Saint-Hilaire, le 24 mai 1840, sans postérité.

6° Charles-François-Jérôme GAMBIER, né à Saint-Hilaire-sur-l'Autize- vers 1760, époux de sa cousine, Marie-Magdeleine-Elisabeth ARDOUIN, notaire à Saint-Hilaire-sur-l'Autize, devenu Saint-Hilaire-des-Loges, et aïeul de l'auteur de cette notice généalogique, qui se rattache ainsi aux VIÈTE de même que bon nombre d'autres familles Vendéennes.

§ 7

III. — Gilles VIÈTE (fils puiné de Mathurin et de Nicole ROBIN) marchand à Foussais, époux de Marie BOUREAU, mourut en juillet 1563, laissant :

(1) Bourloton, Revue du Bas-Poitou, année 1899, p. 48 à 68, année 1910, p. 173 à 175.

Digitized by Google

IV. — Gilles, fils unique, marié avant 1579 à N. JOUSSEAUME, fille de Jacques JOUSSEAUME, de Mouilleron ; il fut émancipé le 11 juin 1579. (1).

§ 8

II. Jean VIÈTE, troisième fils de François VIÈTE et Placide POUGNET, § 1er ci-dessus, eut de N. de PARTHENAY où il se fixa :

1° Aliénor, dame de la Sablière, mariée deux fois : a) à Loys SUPPIN, de Parthenay, b) le 20 janvier 1583 à Charles CHABOT, écuyer, seigneur des Granges (2) ;

2° Anne, femme de Jean CARDINAULT, de Champdeniers, morte avant 1581 ;

3° Jeanne, femme de Jean DUBOYS, qui suit III ;

4° Josephe, femme de François BEAU, sieur de Cambaudière.

III. — Jehanne ou Suzanne VIÈTE, femme de Jean DUBOYS, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts ; ils eurent un fils unique, Jacques, qui suit IV.

IV. — Jacques DUBOYS, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts, épousa vers 1580, N.... de laquelle, il eut :

1° Jean DUBOYS, qui suit (V) ;

2° René DUBOYS, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts ;

3° Catherine DUBOYS ;

4° Marie DUBOYS ;

5° Françoise DUBOYS ;

6° Jeanne DUBOYS ;

7° Marie DUBOYS.

V. — Jean DUBOYS, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts, décédé avant le 23 août 1652, épousa Jeanne BLOUIN, décédée avant le 10 août 1670.

De cette union naquirent :

(1) Benjamin Fillon, recherches sur Fontenay, t. II, p. 176.

(2) V. Les affiches du Poitou.

Digitized by Google

1° Louis DUBOIS, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts, né le 19 juin 1628 ;

2° Pierre DUBOIS, qui suit (VI) ;

3° Catherine DUBOIS, née le 8 septembre 1631, épousa le 26 octobre 1652, René CHAUVIN, écuyer, seigneur de la Thébaudière ; ils eurent une fille, Ozanne CHAUVIN, née à Saint-Cyr-des-Gâts, le 12 août 1653 ;

4° Marie DUBOIS, mariée le 16 juin 1661, à François RAOUL, écuyer, seigneur de la Givrelière ;

5° Françoise DUBOIS, née le 18 décembre 1642, qui suit (VII bis)

6° Marie, décédée à Saint-Cyr-des-Gâts, le 28 août 1696, mariée à Antoine DESAYVRE ;

7° Jean DUBOIS, écuyer, seigneur du Breuil, demeurant à Saint-Cyr-des-Gâts, vivait en 1703, marié à Louise GODREAU, à Cezais.

Ils eurent 6 enfants :

a) Louis, né en 1662 ;

b) Louis-Jean, né en 1666 ;

c) N..., fille née en 1667 ;

d) Angélique, née en 1670 ;

e) Eléonore, née en 1672 ;

f) François, né en 1673.

VI. — Pierre DUBOIS, fils de Jean DUBOIS et de Jeanne BLOUIN, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts, né le 23 juillet 1632, décédé avant le 12 novembre 1675, maintenu noble par BARENTIN, eut de son mariage avec Gabrielle d'HOLLANDE, une fille unique :

Charlotte-Blanche DUBOIS, née le 13 octobre 1670 à Saint-Cyr, qui suit (VII).

VII. — Charlotte Blanche DUBOIS, épousa Charles DELACROIX, écuyer, seigneur des Bretinières ; ils eurent neuf enfants :

1° Marianne, née en 1690, qui suit (VIII) ;

2° Charlotte, née le 15 juin 1691 ;

3° Charles, né le 27 mai 1696 ;

Digitized by Google

4° Marie-Magdeleine, née le 2 octobre 1697 ;

5° Marie-Thérèze, née le 13 février 1699 ;

6° Frédéric-Prosper, né en 1700 ;

7° Hermand, né en 1703 ;

8° Françoise-Jeanne, née en 1705 ;

9° Augustine, née le 17 juin 1706 ;

VIII. — Marianne DELACROIX, née en 1690, mariée :

1° à Jean-René BOUTON (en 1729) fils de René BOUTON, seigneur de Payré et Anne-Robert ; 2° en 1758 à Pierre-Auguste PUYROUSSET, fut inhumé en l'église de Saint-Cyr-des-Gâts le 13 janvier 1756.

VI bis. — Françoise DUBOIS, née le 18 décembre 1642, mariée en 1663 à Jacque CAILLEAU, écuyer, seigneur du Gast-Cailleau.

Ils eurent sept enfants :

1° Jeanne, née en 1664 ;

2° Jacques-François, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-des-Gâts, né en 1668.

3° Marie-Anne, née en 1670.

4° Françoise, née en 1673 ;

5° Marie-Jeanne, née en 1674 ;

6° Marguerite, née en 1677, qui suit (VII *bis*)

7° Jacques, né en 1677, décédé le 4 avril 1708.

VII bis. — Marguerite CAILLEAU, née en 1677, épousa à la Tardière, Pierre GEAY duquel elle eut 5 enfants :

1° Salomon qui suit (VIII bis)

2° Marie ;

3° Jeanne-Suzanne qui suit (VIII ter) ;

4° Marguerite, mariée à Louis DRAUD, sieur de la Croisinière ;

5° Françoise, décédée à La Tardière le 5 juillet 1705 à 18 ans ;

VIII bis. — Salomon GEAY, marié à Jeanne DESMOULINS d'où huit enfants GEAY.

Digitized by Google

VIII ter. — Jeanne-Suzanne GEAY, mariée à Pierre PINEAU, d'où 8 enfants dont :

Guy-Pierre PINEAU.

Et Pierre-Isaac PINEAU, marié à Marie-Thérèze FOLLET, d'où

Pierre-Auguste PINEAU, marié à N. TEXIER, à Chaudrier qui eurent un fils unique, Guy PINEAU.

§ 9

III. — Françoise, fille d'Estienne VIETTE et de Marguerite DUPONT, femme de Pierre ROBERT, seigneur du Vigneau, notaire à Fontenay-le-Comte de 1604 à 1626, d'où Jean ROBERT qui suit (IV)

IV. — Jean ROBERT, fils de Pierre ROBERT et de Françoise VIÈTE, épousa Suzanne GIRAUD, de laquelle il eut sept enfants :

1° Sara, le 12 mai 1663, à Saint-Cyr ; Sara signa au contrat de mariage de Jacques CAILLEAU, écuyer, seigneur du Gast, avec Françoise DUBOIS, fille de feu Jean, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, et vivante Dame Jeanne BLOUIN ;

2° N... ; ,

3° Pierre ROBERT, notaire à Fontenay en 1633 ;

4° Etienne ROBERT qui suit (V) ;

5° René ROBERT, connseiller du corps de ville de Fontenay, vivait en 1644 ;

Ces deux derniers firent aveu au roi pour le fief de Chauvet, paroisse de Fontenay, à cause du château de Fontenay.

6° N... ;

7° N... ;

V. — Etienne ROBERT, notaire royal à Fontenay, vivait en 1654.

Il eut de N... :

1° Etienne ROBERT, seigneur de Challans, conseiller du roy, élu à Fontenay en 1690, qui suit (VI) ;

2° Jean ROBERT, conseiller du roi et son lieutenant criminel en l'élection de Fontenay. Il portait dans ses armes : « D'argent à trois, alouettes d'azur les ailes étendues, surmontées de trois

Digitized by Google

étoiles de même ». D'hozier, enregistré à Paris le 20 mars 1699, par Sendras. Le 1er février 1694, à Saint-Michel-le-Cloucq, il était parrain de Marie-Anne BOUTOU, fille de René, écuyer, seigneur de Payré-sur-Vendée et de dame Anne ROBERT. Le ménage BOUTOU-ROBERT, en 1696, vint habiter Foussais, maison de la Valinière, propriété de Anne, et c'est là qu'ils élevèrent leur nombreuse famille, onze ou douze enfants.

VI. — Estienne ROBERT, seigneur de Challay, conseiller du roy, élu à Fontenay en 1690, marié à Marie-Anne FLEURY de la Caillère, fille de Pierre et Jeanne DOUSSET, d'où :

Etienne-Marie ROBERT, qui suit (VII) ;

Le 15 mai 1702, mariage d'autre Etienne ROBERT, écuyer, lieutenant général au siège royal de Fontenay et assesseur en la maréchaussée dudit lieu, avec Mademoiselle Jeanne GOUPILLEAU, de la paroisse de Nalliers.

Vers 1700, Etienne et André ROBERT font aveu au roi pour le fief de Puybernier, à cause de son château de Fontenay.

Cet André était procureur au siège royal de Fontenay, sénéchal de la Touche, la Focellière et autres fiefs en dépendant.

VII. — Etienne-Marie ROBERT de Challay, conseiller du roi ; élu à Fontenay, vivait en 1780, marié à Rose-Pelagie DUBOIS, fils de Julien et Jeanne-Rose-Pelagie BOUTIN à Sérigné, d'où ;

VIII. — N. ROBERT, mariée à N.

Le 18 août 1764, Louis-Etienne ROBERT, sieur de la Bafferie, et Daniel-Samuel ROBERT du Plantis achètent de M. René-Pierre AIRPAULT, curé de Saint-Jean-de-Velluire, la métairie de la Basse Gazelière, paroisse de Montournais.

IX. — N. ROBERT, marié à N.

Le 10 septembre 1764, N. ROBERT l'aîné, négociant à Fontenay est député par la corporation pour participer aux élections municipales.

Le 26 juillet 1774, inhumation de M. Jacques ROBERT, 45 ans,

Digitized by Google

présents : Antoine ROBERT, prieur de Montreuil, Nicolas ROBERT, curé de Fontaines, Pierre-François ROBERT, Demoiselle Françoise ROBERT, ses frères et sœur. (Registre de Bourneau).

X. — Marie-Charles ROBERT du Botneau, né le 8 mai 1775, Procureur du roi, marié à Lydie-Josephine DEHILLERIN, le 17 messidor an VIII, décédé au logis des Levaudières, commune de Marsais-Sainte-Radégonde, le 1er janvier 1851.

D'où deux enfants jumaux nés à Fontenay-le-Comte, le 17 germinal an IX (Janvier 1801), dont le nom de famille (ROBERT du Botneau) a été rectifié par jugement du Tribunal civil de Fontenay-le-Comte du 17 juin 1859 :

1° Charles-Joseph ROBERT du Botneau qui suit (XI)

2° Jacques-Etienne ROBERT du Botneau, marié ;

1° Le 14 janvier 1824, à Désirée-Marie-Louise-Charlotte BRÉCHARD, née à Fontenay-le-Comte, le 7 avril 1805, y décéda, le 24 février 1849, d'où :

a) Marie-Lydie-Charlotte ROBERT du Botneau, née à Fontenay-le-Comte, le 10 octobre 1828, épouse, puis veuve d'Evariste BERNARD, décédée sans postérité à Fontenay-le-Comte, le 16 mai 1902,

b) Charles-Gustave-Dieudonné ROBERT du Botneau, né à Fontenay-le-Comte, le 17 janvier 1832, archiprêtre chanoine de Luçon, curé des Sables-d'Olonne, y décédé le.....

2° à Eugénie BRÉCHARD, née à Poitiers, le..... décédée le .....

XI. — Charles-Joseph ROBERT du Botneau, né à Fontenay-le-Comte, le 7 avril 1801, marié en la même ville, le 22 mai 1832, à Hyacinthe-Lucide PICHARD de la Caillère fille de Macaire PICHARD de la Caillère et Thérèse-Hyacinthe BLUMPAIR, décédés le mari à Bourneau, le 31 août 1863 et sa veuve à Fontenay-le-Comte, le 13 septembre 1899, d'où.

1° Charles-Macaire-Ernest ROBERT du Botneau, né le 29 août 1833 à Fontenay-le-Comte, marié le 21 octobre 1862 à Louise-

Digitized by Google

Agathe-Florimonde CHABOT de Pechebrun, décédé à Fontenay-le-Comte, sans postérité, le 1er janvier 1918 ;

2° Charlotte-Anne-Berthe ROBERT du Botneau, qui suit (XII).

XII. — Charlotte-Anne-Berthe ROBERT du Botneau, née en 183.., décédée à Angers le 5 février 1887, mariée à Charles de TINGUY, propriétaire à la Simonnière de Bourneau.

Ils eûrent deux enfants :

1° Berthe, décédée à 18 ans, le....

2° Robert qui suit.

XIII. — Robert-Charles de TINGUY né vers 1865, marié le 25 avril 1890 à Amélie de GOUÉ à Rocheservière, décédé sans postérité, le 5 juillet 1924, à la Simonnière, commune de Bourneau.

§ 10

III. — François VIÈTE (1) fils de Mathurin et Nicole ROBIN, sieur de Saint-Nicolas, marchand à Marans, et receveur des décimes du diocèse de Maillezais, époux de Catherine JOUSLAIN, pourrait être père de :

(1) François Viète et son frère Jean ou Jehan Viète (nombre III du § 5 ci-dessus devaient faire, l'un et l'autre, un commerce d'exportation de grains d'une certaine importance. Ainsi par acte de Barrault, notaire à La Rochelle, du 29 avril 1556, ils traitent d'un chargement de blé pour Lisbonne, avec le marinier Carroulx. Cet acte intervenait entre Grayon, Carroulx, marinier, demeurant à « L. en Bretaigne, maître après Dieu de la navire nommée la Mar« guerite, du dit lieu du port de soixante thonneaux ou environ, « d'une part et Jehan Viète, marchant, demeurant à Marans, fai« sant pour sieur François Viette, son frère, marchant, demeurant « aud. lieu de Marans d'autre part. »

Ce même François Viète a comparu dans deux actes de Salleau, notaire à la Rochelle, l'un du 10 juillet 1572, par lequel il acquérait certains biens de sire Jean Depirassary, marchand et bourgeois à La Rochelle et l'autre du 3 août 1572, aux termes duquel il agissait comme mandataire de M. Nicolas Robineau, recepveur des traites de Saintonge et de la Rochelle et cy devant l'un des fermiers généraux des domaines du roy et du duché d'Angoulême, Xaintonge et La Rochelle.

Digitized by Google

IV. — 1° Guy, mort à Saint-Hilaire-de-Voust, vers 1594 ;
2° Guillaume, notaire à Marans ;
3° Loys, marchand à Niort ;
4° René, demeurant à Saint-Hilaire-d'Ysernay, époux de Pierrine CHOUTEAU, d'où :

V. — Hilaire.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Benjamin FILLON. — Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay, 1846, t. II, p. 128 et suivantes. B. FILLON et P. RITTER, notice sur la vie et les ouvrages de F. VIÈTE, Nantes 1850.

BEAUCHET FILLEAU. Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, 1850-1854, t. II, p. 793 et suiv.

TALLEMANT-DES-RÉAUX. — Historiettes, t. I, p. 462.

ARCÈRE. .. Histoire de la ville de la Rochelle, 1756, 1757, tome II, passim.

DREUX DU RADIER. — Bibliothèque historique et critique du Poitou, t. III, p. 89 et suiv. 1754.

PHELIPOT. — Précis historique sur l'ancienne Vignerie et fief de la Benatière (Ile de Ré).

KEMMERER. — Histoire de l'Ile de Ré.

ALLEGRET. — L'éloge de VIÈTE, discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Poitiers le 10 août 1867, suite d'une note relative au calendrier de VIÈTE, Poitiers,, Drepré, 1867.

Diaire de Pierre GUILLAUDEAU. — Manuscrit à la bibliothéque de la Rochelle.

Diaire de Joseph GUILLAUDEAU. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, année 1908, vol. XXXVIII.

Digitized by Google

Frédéric RITTER. — François VIÈTE, inventeur de l'algèbre moderne. notice sur sa vie et ses œuvres, Paris 1895.

Gabriel GAMBIER. — Le mathématicien François VIÈTE, généalogie de sa famille. Bulletin de la société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, livraison III et IV, année 1911,

Manuscrits de la Bibliothèque de la Rochelle.

N° 319 (342 43) JOURDAN Ernest. — Mémoires biographiques sur diverses familles.

N°s 350-354 (3487) JOURDAN Ernest, Recueil de notes biographiques, tome V.

Minutes des notaires de la Rochelle, Rochéfort, Fontenay-le-Comte, Vouvant, Mouilleron-en-Pareds etc... registre protestant de la Rochelle.

Papiers des familles PINEAU, GAMBIER et ROBERT du Botneau.

Digitized by Google

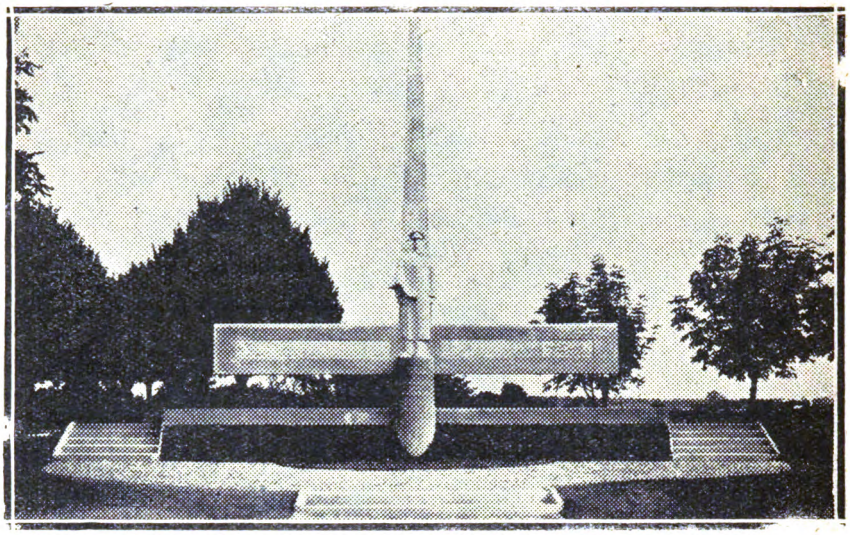

L'inauguration du monument GUILBAUD à Mouchamps

Le 12 octobre 1930, a été solennellement inauguré à Mouchamps, qui avait revêtu à cette occasion sa parure des jours de fête, le monument élevé à l'héroïque commandant Guilbaud, et qui est l'œuvre des très réputés statuaires vendéens Joël et Jan Martel.

Dès le matin, une messe, qui n'était pas prévue dans le programme officiel, mais qui répondait parfaitement aux sentiments personnels du héros célèbre, fut dite pour le repos de son âme en l'église de Mouchamps et en présence d'une nombreuse assistance, par M. l'abbé Lesaffre, un glorieux mutilé, président des P. A. C.

A 9 heures 30, le Ministre de l'Air, qui devait présider la cérémonie officielle, arrive à Mouchamps, accompagné de M. Chiraux, préfet de la Vendée, de l'amiral O'Neil, délégué du ministre de la marine et de l'amiral Espera, sous-chef de l'Etat-major des forces aériennes.

M. Laurent Eynac et sa suite, se rendent aussitôt au Colombier, pour s'incliner quelques instants devant la tombe du Grand Français, de l'illustre Vendéen Georges Clemenceau. Puis, ayant été

Digitized by Google

saluer Madame Guilbaud, la mère de l'aviateur, et sa famille, ils gagnent l'Hôtel de Ville où ils sont aimablement reçus par M. le maire de Mouchamps.

Après la présentation des parlementaires et des élus du département de la Vendée, le ministre va déposer une gerbe de fleurs au pied du Monument des Morts de Mouchamps et remet la médaille militaire au titre posthume, au père du sergent-major aviateur René Gaudin, tombé au Maroc en 1927.

Enfin à midi, le cortège officiel se rend à la salle des fêtes magnifiquement décorée, où est excellement servi un banquet de deux-cents-cinquante couverts.

A l'issue du banquet où prennent successivement la parole MM. Chiraux, préfet de la Vendée, Rousselot maire de Mouchamps, Lefeuvre, président du Conseil général, Morand, Sénateur et le Ministre de l'Air, le cortège officiel, qu'accompagnent les Sociétés de Musique, les officiers de réserve, les Mutilés et les Anciens Combattants, se dirige vers la place de la Gare où a été élevé le Monument de Guilbaud.

Cette œuvre remarquable des frères Martel, qui domine la ravissante vallée du Lay, est d'un aspect très sobre, et d'une élégance hardie. Il représente le *Latham* blessé piquant verticalement le sol, comme il s'écrasa sans doute sur les glaces du Pôle. Sur ses ailes sont deux symboles touchants: la maison natale de Guilbaud et son avion survolant la banquise.

Devant cette œuvre grandiose où les artistes vendéens ont mis tout leur talent et toute leur âme, Guilbaud se dresse au port d'armes et en costume d'officier de marine.

Au milieu d'un silence impressionnant, le ministre donne alors la parole aux orateurs: M. Deverteuil, président de la Commission chargée de l'érection du Monument; M. Rousselot, maire de Mouchamps; M. Paul Fillon, notre éminent collaborateur qui déclame un beau poème, les *Ailes Mortes* que nous publions d'autre part, M Auguste Durand, député.

Puis M. le Ministre parle à son tour et salue en son nom et au nom du Gouvernement la mémoire du héros vendéen.

Des salves d'applaudissements retentissent après chaque discours et l'émouvante cérémonie prend fin, tandis que la musique joue la *Marseillaise*.

R. DE TH.

Digitized by Google

LES AILES MORTES

Au Commandant Guilbaud,
En hommage vendéen d'admiration.

I

L'ordre est formel: « Au Pôle Nord ! » Grave, rêveur,
Pour l'*Italia* perdu, qui demande un sauveur,
De la Seine Guilbaud s'envole à tire-d'aile;
Il tente une aventure héroïque et fidèle.
Non, il ne songe plus à tant d'exploits épars;
Il répond simplement, sans un regret: « Je pars. »
C'est vers un autre oiseau que le destin l'emmène:
L'humanité vaut mieux que toute gloire humaine.
Et sa mère, au pays, l'attendait en tremblant;
Elle pense au lointain mystérieux et blanc,
Aux roches d'icebergs, que nul vol n'a conquises,
A *L'Italia* mourant sur les mornes banquises;
La glace est un sépulcre et la neige, un linceul;
Il est, dans ce chaos de solitudes, seul.

Mais nos yeux n'ont-ils pas l'espérance éternelle
Qu'une aile étant partie, il parte encore une aile
Pour survoler toujours les terres et les eaux ?
Que deviendrait le ciel s'il n'avait pas d'oiseaux ?
Et ceux qui vont mourir sur une triste grève,
Pour mettre la science au service du rêve,
Savent bien qu'une foi peut nous sauver, un jour:
Que deviendraient les cœurs s'ils n'avaient pas l'amour ?

(1) Poème dit par l'auteur, au nom de la Vendée, à **Mouchamps**, à l'inauguration du Monument élevé au Commandant **Guilbaud**.

Digitized by Google

L'univers a compris devant cette envolée
Vers l'immensité blanche, aride, désolée,
Tout ce qu'un vol contient d'émouvant et de beau,
S'il emporte, au secours d'un autre vol, Guilbaud.
Puisqu'il reste aux oiseaux le droit égalitaire
D'avoir le même azur s'ils n'ont la même terre,
Un homme n'a-t-il pas, ou victime ou vainqueur,
Le droit que dans son vol batte, fervent, son cœur ?

Le froid polaire après les ardentes escales
Dans les midis brûlants et les nuits tropicales !
L'âpre vent des hauteurs, qui ronge, cingle, mord,
Après l'Afrique et les Grands Lacs ! Demain, le Nord !
Il faut pour ce départ vers le désert arctique,
Que ce héros moderne ait une âme à l'antique;
Ce raid est le plus grand de ceux dont il rêva:
Guilbaud, c'est le marin sublime, qui s'en va...

II

Le vent est si léger ! Au loin, une rafale;
Quelques mots... Le silence... O clameur triomphale
Des jours d'accueil, vibrants de vivats et de cris !
O Marseille, Toulon, Saint-Raphaël, Paris !
Heures d'or que la gloire éclatante a sonnées !
Retours prodigieux des vastes randonnées !
Modeste, après l'exploit d'un raid aérien,
Le héros souriait.

Deux femmes pleurent.... Rien.
Parfois une lueur surgit, une nouvelle
Pareille à la clarté qu'un foyer noir révèle;
Le regard assombri redevient radieux:
Non, ce n'est pas déjà le moment des adieux.
Puis sur les fronts penchés une ombre vient descendre;
L'espoir qui rayonna, se recouvre de cendre;
Devant les yeux mi-clos nulle flamme ne luit :
Pas même une étincelle adorable ! La nuit....

Digitized by Google

L'ouragan a brisé le moteur et les toiles.
Guilbaud ne verra plus les claires nuits d'étoiles,
Les splendides matins, les somptueux couchants,
Son pays plus aimé que les autres, Mouchamps.
Oh ! ne revoir jamais la grand'mère inclinée
Sous le poids lourd de l'âge et de la destinée,
Et près d'elle une femme aux soupirs infinis,
Qui songe aux avions retournant à leurs nids,
Celle qui, chaque soir, tendrement, énumère
Les départs merveilleux du cher absent, sa mère !

Pourquoi dans tous les cœurs l'espoir s'est-il éteint ?
Elle fixe, pensive, un horizon lointain,
Devant une fenêtre ouverte de sa classe :
Près des enfants rieurs elle paraît moins lasse;
Sourire devant eux, c'est plus doux: les petits
Comme on les aime mieux, quand les grands sont partis !
Pâle, elle est souriante; eux, ils ne peuvent croire
Que le deuil de sa robe enferme tant de gloire.
Et si devant le seuil de l'école, un enfant,
Pour imiter un vol, élève, triomphant,
Ses bras et dit: « Je suis un aviateur ! », celle
Qui, par ces simples mots, frémit, tremble, chancelle,
Puisqu'un geste innocent lui rappelle un adieu,
N'ose pas regarder le ciel limpide et bleu.
Ciel qui vois s'accomplir les plus nobles chimères
C'est toi qui fais pleurer de glorieuses mères !

Quelle agonie avec les toiles en lambeaux !
Là-bas, les hauts glaciers dressent leurs blancs tombeaux.
Les vagues ont repris du *Latham* ce qui reste,
Sitôt qu'il est vaincu dans sa lutte céleste.
Quand revint sur la mer le déclin empourpré,
Pour fleurir l'eau plus calme où Guilbaud a sombré,
Le ciel dont les beaux soirs sont des apothéoses,
Effeuilla sur les flots la splendeur de ses roses;
Il couvrit d'un linceul immense et radieux,
Ceux que la Grèce ancienne eût nommés demi-dieux.

Digitized by Google

Dont l'épave en Norvège a flotté près d'une île;
Guilbaud, Brazy, Valette, et vous, de Cuverville,
Amundsen, Dietrichsen.

III

Nous aurions voulu voir
Toute la mer plus sombre et tout le ciel plus noir;
Mais pour qu'aux vols profonds notre azur puisse plaire,
Sa couleur après l'ombre est transparente et claire.
L'envolée est un signe; elle nous dit: Je crois.
Les oiseaux éployés ressemblent à des croix.
Dans l'aube d'allégresse et le soir de souffrance,
Les vols, pour les regards levés, c'est l'espérance
Qui prodigue un bonheur suprême, essentiel:
Des ailes dans notre âme ainsi que dans le ciel.
Après le vent d'orage, un arbre se redresse
Pour protéger les nids qu'il porte avec tendresse;
Et si dans la rafale un de nos chênes meurt,
Les glands roux dont le vent est le discret semeur,
Près du lierre fidèle au granit de Vendée,
Donnent à nos printemps l'espoir de leur glandée.

Quand les arbres sont morts, il leur reste des nids.
Les ailes sur les champs que l'aurore a bénis,
Partent dans la lumière, et nul n'en sait le compte;
Quand l'une tombe, une autre est là-haut; elle monte,
Guilbaud, avec le vœu de souffrir comme toi,
Dans un vol éperdu de courage et de foi.
Ah! quel beau nom de plus dans nos livres d'histoire!
Même vaincu, ton vol était une victoire:
C'est de ton idéal, que tu fus le sauveur,
Toi qui n'as pu sauver, malgré tant de ferveur,
Les seize Italiens morts dans les glaces, les seize
Dont la gloire est unie à ta gloire française,
Et comme un grand oiseau qui périt loin du sol,
C'est toi, Guilbaud, qui meurs pour le monde, en plein vol.

Digitized by Google

Gloire aux Martyrs de l'air, dont les ailes sont mortes!
C'est toi, dans notre ciel fervent, qui les exhortes,
Les hommes de courage et de rêve; là-haut,
Tu planes sur le vol qui croit en toi, Guilbaud.
Inspire l'avion de favorable augure.
Plus robuste, plus fier de sa forte envergure,
Pour qu'il vienne au-delà des pays où tu vins:
Les ailes des héros ont des départs divins.
Devant notre regard exalté, puissent-elles,
Librement, dans l'orage et dans l'azur, fidèles,
Au-delà de la mer, des monts et du labour,
Unir les cieux lointains par de grands vols d'amour!

Paul Fillon.

Digitized by Google

L'Amiral MERVEILLEUX DU VIGNAUX

Cliché de "La Dépêche Vendéenne"

Digitized by Google

NOS MORTS

Avec l'amiral Merveilleux du Vignaux, décédé le 25 avril dernier en son château des Aurays, près Champ-Saint-Père, disparaît une des plus belles figures de la Marine française et une des plus pures gloires de la Vendée.

Né en 1865 au château de la Bijoire, en Saint-Vincent-sur-Graon, il entra à dix-sept ans à l'Ecole Navale. Il fit les campagnes du Tonkin en 1887 et de Madagascar en 1898. Capitaine de frégate en 1905, il fut nommé capitaine de vaisseau en 1913 et commandant de l'Ecole Navale. C'est à ce poste que la guerre le surprit.

La lutte gigantesque devait mettre sous son commandement une flotte dont il n'avait pas escompté la direction. Dès 1915, les sous-marins allemands menaçaient de bloquer nos côtes ; pour lutter contre ce péril, il fut décidé d'armer en guerre les flottilles de bateaux de pêche, et c'est le capitaine du Vignaux qui fut chargé de les organiser dans la Manche et dans la mer du Nord.

Tâche difficile, et dont il s'acquitta avec le plus entier succès.

Nommé contre-amiral en 1916, il devint sous-chef d'état-major général de la Marine et, en 1917, directeur de la guerre sous-marine dont il avait acquis une connaissance particulière au commandement des flottilles de chalutiers. La même année, il prit le commandement de la division navale d'Orient à Salonique et

Digitized by Google

devint, l'année suivante, chef d'état-major de l'armée navale. Promu vice-amiral en 1919, il fut nommé membre du Conseil supérieur de la Marine, Inspecteur général des forces maritimes du Nord en 1925, et du Midi en 1927 ; il passa ensuite dans le cadre de réserve. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1927.

De sa retraite de Vendée, il ne cessait d'organiser les œuvres de marins, et c'est ainsi qu'il avait accepté la vice-présidence de la Fédération des œuvres catholiques pour marins.

Les 22 et 23 septembre 1929, il présidait le Congrès d'apostolat maritime de Boulogne-sur-Mer avec une compétence et une autorité qui furent hautement appréciées.

En Vendée, où il ne comptait que des admirateurs et des amis, il présidait l'Union catholique diocésaine et se consacrait avec un infassable dévouement à l'organisation des forces catholiques.

Chef héroïque aux heures de la lutte, l'amiral Merveilleux du Vignaux fut toute sa vie durant le modèle des hommes de devoir, et son nom, synonyme de bravoure et de foi, a le droit d'être inscrit parmi ceux des plus glorieux fils de notre Vendée.

R. V.

Digitized by Google

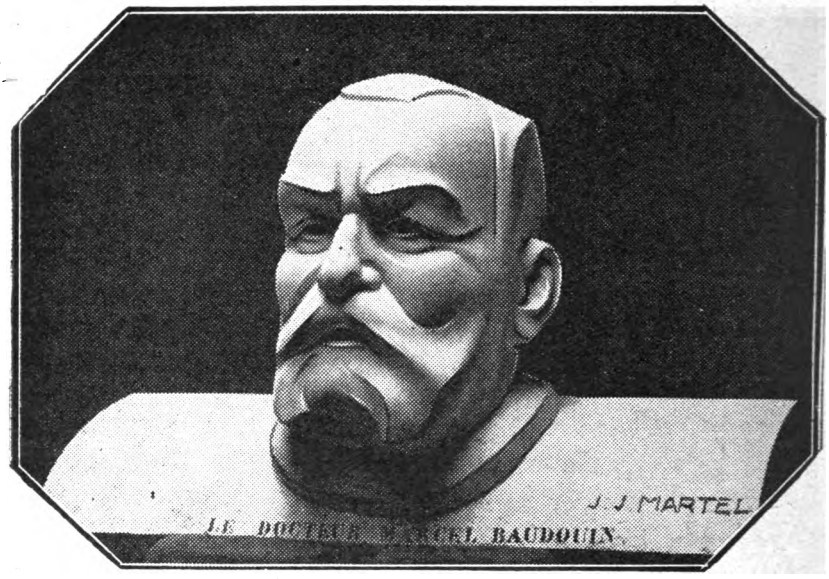

Le buste du Docteur Marcel Baudouin par MM. Jan et Joël MARTEL

CHRONIQUE

La Statue de Clémenceau. — La commission des Beaux-arts du Conseil municipal de Paris a choisi le statuaire François Cogné pour exécuter le monument qui doit être élevé à Clemenceau sur le terre-plein de la place des Champs-Elysées et qui déjà porte son nom.

La première maquette du maître sculpteur, dont la puissance et la vivante allure lui ont valu les éloges chaleureux de la commission, campe l'illustre homme d'Etat dans l'attitude de la marche en avant contre la tempête. Son visage énergique et légendaire, sous le feutre modelé en casque de bataille, exprime vigoureusement et paraphrase son mot immortel: « Je fais la guerre ».

M. Cogné a choisi pour l'architecte du soubassement M. Pierre Sardou.

On sait également que sur la proposition de M. Victor Bucaille une plaque commémorative doit être apposée par les soins du Conseil Municipal de Paris, sur la maison de la rue Franklin qu'a habitée le Grand Patriote.

Digitized by Google

Découvertes archéologiques. — Notre savant collaborateur M. Guérin, docteur ès-sciences et professeur de notre collège, poursuivant ses fouilles archéologiques autour de Fontenay, vient de mettre à jour, à Mouzeuil, une nécropole contenant des sépultures depuis la fin de la période gallo-romaine jusqu'au XIIe siècle au moins. Nous espérons bien que l'heureux inventeur fera connaître lui-même aux lecteurs de cette Revue, le fruit de ses patientes recherches et de ses précieuses découvertes.

— Notre savant ami le docteur Marcel Baudouin nous signale la trouvaille d'une très belle pièce d'or mérovingienne, à la Nouette, de Saint-Pierre-du-Chemin.

L'enrichissement de notre musée vendéen. — Madame Lacouloumère, en souvenir de son mari, notre regretté collaborateur et ami, vient de faire don au Musée Vendéen d'une intéressante collection de bijoux vendéens. On sait que M. Georges Lacouloumère fut un archéologue passionné et qu'il a exécuté des fouilles, de concert avec M. le Docteur Marcel Baudouin, sur le littoral vendéen de la Vendée.

Les Fontenaisiens ne manqueront pas d'apprécier la délicatesse du geste de Madame Lacouloumère, demeurée fidèle à sa ville natale

Pour la conservation de nos vieux moulins. — Une Section Vendéenne de la *Société des Vieux Moulins* est en voie de formation, dans le but de conserver et de restaurer les quelques rares moulins qui subsistent encore en Vendée.

M. le docteur Marcel Baudouin de Croix-de-Vie en serait le président, et M. André Schamaun, de Pouzauges, le secrétaire-trésorier

Nos meilleurs vœux de succès.

Il n'est point, en effet, exemple de deceure « vivante » plus significatif que le Moulin d'antan. A temps nouveaux, méthodes nouvelles. Mais conservons ce charme unique des vieux Moulins, sauvons-les de la Ruine en les rendant habitables. Dans son numéro 332 « Vie à la Campagne » consacre une monographie très joliment illustrée au « Moulin de la Belle Etoile ». Et si l'article de notre confrère est tout à l'honneur du Poitevin qui a su sauvegarder et tirer parti d'une construction Vendéenne, il inspirera les gens de goût de toutes les régions de notre beau pays... et les incitera à faire de même.

Digitized by Google

La Vendée au Salon d'automne de Paris. — Cette année, la Vendée Artistique était brillamment représentée au Salon d'Automne de Paris, par les artistes suivants dont les intéressants envois ont été très remarqués.

M. G. Charlopeau exposait quatre belles œuvres allant de Tunis à Nieul-sur-Mer; Mademoiselle Marie Renard nous enchantait réellement avec le son de son « Violon parmi les fleurs ».

Les sculpteurs bien connus Joël et Jan Martel étaient à la place d'honneur sous la rotonde avec un monument puissamment conçu élevé à la mémoire du commandant Guilbaud à Mouchamps. Ils exposaient également une « Tête d'homme » en laquelle nous avons reconnu les traits du sympathique Docteur Marcel Baudouin, le président du Syndicat d'Initiative du Hâvre-de-Vie, Pays de Monts et Bretignolles-sur-Mer, l'animateur de notre Corniche Vendéenne : Saint-Gilles, Croix-de-Vie et Sion, et que nous reproduisons d'autre part d'après un cliché du *Phare*.

A l'Exposition de la Société vendéenne des Arts de Fontenay. — Remarqué particulièrement : la *Poterne à Vouvant*, de Rousseau-Decelle; le *Sonneur de Cloches*, de Madame Péaud-Giraudeau; les *Bourines*, de Josette Briau (Mme Jan Martel); les *Chrysanthèmes et Pivoines*, de M. Emile Boutin; les types et croquis de Madame Bernard, de la Tardière; la côte rochelaise de *Marsilly*, par Gabriel Charlopeau; l'*Enterrement vendéen*, de Léonard Coquet; les Iris, Prunes et Sardines, de Mademoiselle Marie Renard, de la Taillée; le portrait de vieillard, d'Henri Simon; un paysage de Marais, de Louis Suire; et enfin l'esquisse du chef-d'œuvre de notre grand ami Arthur Guéniot, le *Beaumanoir*, de Dinan.

L'Exposition d'Astoul. — Aux galeries d'Alignan, rue de la Boëtie, à Paris, notre très cher ami le bon peintre André Astoul a exposé avec un plein et mérité succès, toute une collection de ses plus jolies œuvres. On y remarquait particulièrement une charmante toile: le *Perron de M. des Lourdine*, du logis de notre directeur; une *Foire Vendéenne* dont le grouillement de la foule est parfaitement rendu; une très belle marine: *Gros temps aux Sables d'Olonne;* des intérieurs vendéens, excellemment brossés; des croquis d'alertes *Sablaises* au coquet costume; plusieurs études de Clemenceau qui

Digitized by Google

prodigua à l'artiste vendéen une particulière sympathie ; une série de portraits d'une exécution non moins heureuse et parmi eux notamment: *Benjamin Rabier* le peintre animalier humoristique; le *Centenaire des Sables d'Olonne* et enfin une délicieuse sanguine où le bon Astoul a groupé toute sa charmante famille

Toutes ces œuvres témoignent d'un attachement passionné et d'un métier des plus séduisants. Astoul, on le sent est très doué, il s'exprime le pinceau à la main sans efforts; il sait faire vivre ce qu'il peint et comme l'a si joliment écrit Alphonse de Chateaubriant, « c'est l'âme qui l'éclair, c'est l'âme qu'il voit et c'est l'âme qu'il peint ».

Nos Artistes. — Notre éminent ami, le très habile statuaire Arthur Guéniot met la dernière main à la grande œuvre qui lui a été commandée pour la cathédrale de la Rochelle, et dont nous avons déjà parlé.

Travailleur acharné autant que talentueux, Guéniot exécute en même temps un tombeau également en marbre pour le cimetière israëlite, et prépare aussi en marbre un archange Saint Michel destiné à la nouvelle église Saint-Michel de Paris.

Entre temps, il a fait un fort joli buste en bronze cire perdue et un très intéressant modèle de fontaine en pierre.

— Les amateurs de belles choses ont admiré récemment aux vitrines de MM. Berger, Langevin et Pijollet, à La Rochelle, une fort belle plombagine « *Le Port de la Rochelle* », de notre ami, l'excellent graveur Marcel Fleury, dont nous avons eu maintes fois le grand plaisir de faire ici l'éloge pour ses dessins à la mine de plomb aussi bien que pour ses eaux-fortes.

— Notre très cher ami, le commandant Boutet-Lagrée, qui est aussi un merveilleux artiste, vient d'achever l'illustration d'un joli conte de Flaubert, *Hérodias*, entièrement écrit, peint à la gouache et doré sur vélin par lui.

— Notre distingué compatriote, le bon peintre Charlopeau, expose actuellement à la Rochelle, galerie Erikson, une intéressante série de ses jolies œuvres.

Digitized by Google

Un nouvel architecte fontenaisien. — M. P. Barbachoux, successeur de MM. Charier et Filuzeau, décédés, vient de s'installer à Fontenay-le-Comte, 7, rue Saint-Jean, où il recevra tous les jours, de 9 heures à 12 heures, et le samedi toute la journée sur rendez-vous.

Nous lui offrons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

A l'Académie française — Notre excellent confrère et ami, Léon Philouze, directeur de l'*Express de l'Ouest*, et de l'*Ami du Peuple*, d'Angers, vient de se voir décerner un prix de 2.000 francs, par l'Académie française pour l'ensemble si apprécié de son œuvre littéraire.

Nous l'en félicitons de tout cœur.

— Notre savant collaborateur et ami, M. le comte Bégouen, vient d'être chargé d'une mission archéologique dans le Sahara.

Don aux archives départementales. — M. le docteur Halgan, en souvenir de son oncle le sénateur Halgan, qui fut président du Conseil général de la Vendée, a fait don aux Archives Départementales de l'*Inventaire des Archives du château d'Apremont.*

Les conférences fontenaisiennes. — De très intéressantes Conférences ont été faites au théâtre municipal de Fontenay-le Comte, le 7 novembre 1930, par Madame Marcelle Tinayre, sur les *Débuts littéraires de George Sand*, le 27 novembre, par Mademoiselle Ronsay sur les *Danses d'Extrême-Orient;* le 11 décembre, par M. A. Le Garadec sur une *Légende Celtique: La ville d'Ys a-t-elle existé?*

Nos compatriotes — Nous apprenons que notre ami Jacques du Chaffault, premier secrétaire à la Légation de France à Oslo (Norvège), a été promu Conseiller d'Ambassade.

Nos affectueuses félicitations à ce digne descendant d'une des anciennes familles les plus estimées de notre pays.

— Notre éminent compatriote et ami J. Aulneau a fait paraître, deux numéros spéciaux du *Capital* sur la Belgique économique, après une enquête récente et très approfondie dans ce pays.

Digitized by Google

Il l'étudie au point de vue financier et agricole; il définit l'importance de ses productions, de son industrie, de son commerce, expose en quoi consiste la crise économique, quel a été le développement du Congo belge, et décrit enfin les belles expositions de Liège et d'Anvers. Cette étude est accompagnée d'une déclaration du Roi, d'interviews et de déclarations des plus hautes et et des plus qualifiées personnalités belges.

Cet important travail fait le plus grand honneur à M. J. Aulneau et à sa conscience professionnelle, de même que celui qu'il a précédemment consacré à l'Italie, dans deux numéros spéciaux du *Capital*.

— M. Achille Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, propriétaire à Talmont, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Goulé, le très distingué et très aimable propriétaire de l'Abbaye de Maillezais, vient d'être nommé grand officier de l'ordre de l'Etoile de Roumanie.

Nos plus cordiales félicitations.

— Nous sommes heureux d'apprendre que M. André Duchaine, embarqué comme enseigne de vaisseau de première classe sur le croiseur *Primauguet* vient d'être promu lieutenant de vaisseau.

Nos plus vifs compliments.

— M. le docteur Yves Chaigneau, médecin colonial à Tunis, vient d'obtenir son quatrième galon.

Nos sincères félicitations également.

Dans la Légion d'Honneur. — Nous lisons dans l'*Officiel* que le ministre de l'Air vient de faire inscrire au tableau de la Légion d'honneur, le jeune et vaillant officier aviateur Guido Savelli, mort dans un de ces accidents dûs à la négligence, et qui nous privent de trop de ces braves qui ne demandent qu'à se dévouer entièrement au service de la Patrie.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles du baron Léon de BAUDRY D'ASSON, neveu du marquis de Baudry d'Asson, Sénateur de la Vendée, avec Mademoiselle Andrée de COUASNON.

— Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mademoiselle Agnès de PLAMPAIN de SAINT-MARS, avec M. Jacques de CHATILLON, ingénieur des Arts et Manufactures.

— Le Docteur et Madame BARRÉ ont le plaisir de faire part des fiançailles de leur fils Jean, avec Mademoiselle Jeannie RIGAUD.

MARIAGES

Ainsi que nous l'avons annoncé, le mariage de Mademoiselle Madeleine de LANGLE, avec M. Georges PAMPUZAN, avocat-diplômé de l'Ecole de Notariat, a eu lieu dans la chapelle Sainte-Anne de Toulouse, le 29 octobre.

La mariée, ravissante dans sa toilette de satin blanc, a été conduite à l'autel par son frère M. Paul de Langle. Deux charmants enfants portaient la traîne, Mlle Marguerite Coudol, nièce du marié, et Henri Soulaumier. Le service d'honneur était assuré par Mlle Gautier, M. Calmette, Mlle Daverède, Lieutenant Sengès, Mlle Odette Coudol, M. Bague, Mlle Solange de Bodard de la Jacopière, Docteur Lappassée, Mlle Guéry, M. Jonquère, Mlle Grisez, M. Louis Calmette. Pendant la messe, Mlle Vindrios chanta le Panis Angelicus de Debussy, Mlle Lamour exécuta au violon deux morceaux. Les grandes orgues étaient tenues par le chanoine Massau. Une très belle allocution fut prononcée par l'archiprêtre de la cathédrale Saint-Etienne. Les témoins étaient: pour la mariée, son oncle M. Marsat, pour le marié, M. Coudol, son beau-frère. A la sacristie, très long défilé d'amis et de parents.

Digitized by Google

Après la cérémonie, un lunch fut servi au Grand Hôtel Tivolier, qui réunissait les parents et amis des deux familles.

— Le 30 octobre 1930, a été célébré dans l'intimité, en l'église de l'Etoile, avenue de la Grande Armée à Paris, le mariage de Mademoiselle ANNETTE MARCHEGAY, fille de notre regretté ami le docteur Pierre Marchegay, avec Monsieur JACQUES JAPY.

— Le 16 décembre 1930, Mgr Nègre, archevêque de Tours, a béni, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, en présence d'une assistance des plus brillantes et des plus nombreuses, le mariage de Mademoiselle IRÈNE DE BAUDRY D'ASSON, fille du marquis de Baudry d'Asson et de la marquise, née Pichard du Page, décédée, avec le vicomte DE SAINT-PRIEST D'URGEL, fils du comte de Saint-Priest d'Urgel et de la comtesse, née de Charnacé.

La messe fut dite par l'abbé Clermont.

Les témoins de la mariée étaient: le colonel de Fleuriau, officier de la Légion d'honneur, et le comte de Griffon-Senejac, ses oncles; pour le marié: le marquis de Charnacé, son grand-père, et le comte Antoine de Virel, son beau-frère.

Le service d'honneur était assuré par Mlles Anick de Baudry d'Asson, Yvonne de Pitray, Ghislaine de Boisdavid, Louise de Vibraye, Elisabeth de Fontenay et Diane de Hillerin.

Au premier rang de l'assistance avait pris place le duc de Lorge, représentant Monseigneur le duc de Guise.

A l'issue de la cérémonie religieuse une brillante réception réunit en l'hôtel du Marquis de Baudry d'Asson les nombreux amis des jeunes mariés et de leurs familles.

— Le 30 décembre 1930, a été célébré en l'église Saint-Jean de Montaigu, le mariage de Mademoiselle MONIQUE DELAHET, petite-fille de Madame Aimé Thiériot et fille du capitaine de vaisseau Maxime Delahet et de Madame Delahet, avec M. MAURICE HÉLIARD, ingénieur aux sucreries coloniales à Capesterre (Guadeloupe).

A l'issue de la cérémonie une élégante réception a eu lieu au château de la Caillauderie.

Digitized by Google

NAISSANCES

Monsieur et Madame MAURICE LOISEAU sont heureux de faire part de la naissance de leur fils JEAN-JACQUES. (Les Herbiers, Vendée).

— M. et Madame PIERRE LAMOTTE sont heureux de faire part de la naissance de leur fils BERNARD.

— Madame et M. EDOUARD CREPEAU sont heureux de faire part de la naissance de leur fils MICHEL. (30 octobre 1930).

— Le vicomte et la vicomtesse ETIENNE DE BÉJARRY sont heureux de faire part de la naissance de leur fils MICHEL. (Rennes, le 8 novembre 1930).

— RENÉE, PIERRE, JEANNIE et FRANÇOIS BOYER-GIBAUD, sont heureux de nous annoncer la naissance de leur petite sœur YVETTE-MARTHE. — Pouzauges (Vendée), le 12 novembre 1930.

— Le comte XAVIER DE MONTALEMBERT D'ESSÉ et la comtesse, née Taylor, sont heureux de faire part de la naissance d'un fils JEAN. (Château de Boiscorbeau, 13 novembe 1930).

— Le vicomte ROBERT DE COURCY et la vicomtesse, née Aymer de la Chevalerie, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille HENRIETTE. (Paris, le 16 novembre 1930).

— MARIE, LOUIS et ANNE GRANGÉ sont heureux de nous annoncer la naissance de leur petit frère JEAN. (Fontenay-le-Comte, Vendée, le 18 novembre 1930).

— Notre aimable imprimeur M. OCTAVE LUSSAUD et Madame OCTAVE LUSSAUD sont heureux de faire part de la naissance de leur fille GENEVIÈVE. (24 décembre 1930).

A tous et toutes, nos félicitations et meilleurs vœux.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Madame GASTON BEAUSSANT, née Marie-Thérèse-Catherine Dupuy de la Grand'Rive, décédée le 5 octobre 1930, au château de la Bodinatière, en Saint-Hilaire-de-Voust. dans sa 62e année.

— M. GEORGES LACOULOUMÈRE, ancien Inspecteur des Beaux-Arts, Préfet honoraire, lauréat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, dont l'amitié et la collaboration nous étaient particulièrement précieuses, décédé le 20 octobre 1930 dans sa villa Dilecta, aux Sables d'Olonne et dont l'inhumation a eu lieu le 22 dans le caveau de famille au cimetière Notre-Dame de Fontenay-le-Comte.

— M. ERNEST-AUGUSTE CLAIS, docteur en médecine, frère de notre excellent ami Louis Clais, notaire honoraire à Fontenay, décédé le 24 octobre 1930, dans sa 78e année, à Saint-Romans-les-Melles (Deux-Sèvres).

— M. le comte DE SUYROT, décédé le 25 octobre dans sa 76e année au château de la Gastière.

Ses obsèques ont eut lieu le 28 en l'église de Chambretaud.

— Madame ROGER CUNAUD, née Marie-Josèphe Naud, nièce de M. l'abbé Naud, de Sainte-Hermine. décédée à Saint-Fulgent, le 11 novembre 1930, à l'âge de 23 ans.

— M. l'abbé AIMÉ MÉNARD, chanoine honoraire de la Cathédrale de Luçon, ancien supérieur de l'Institution Saint-Joseph de Fonte-

Digitized by Google

nay, rappelé à Dieu le 15 novembre 1930, dans sa 81e année et dont les obsèques ont été célébrées le 19 en l'église Notre-Dame de Fontenay.

— La marquise DE L'ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE, née Anaïs-Marie-Thérèse Le Bourg de Tavannes, femme de notre cher et vieil ami le marquis de l'Estourbeillon, ancien député du Morbihan, décédée à Vannes, le 17 novembre 1930 dans sa 71e année.

Ses obsèques ont eu lieu le 20 en l'église cathédrale de Vannes.

— Madame PAUL LOISEAU, née Marie-Louise-Hortense HOUDIA, épouse de M. Paul Loiseau, ancien magistrat, décédée au château de la Gibonnière, en Saint-Cyr-des-Gâts, dans sa 75e année, le 20 novembre 1930.

— Madame EMILE DAMOUR, née Emilie David, décédée au château de la Richerie, en Beaurepaire, le 26 novembre 1930, à l'âge de 87 ans.

— Madame HENRY GUILLARD, née Jeanne Lafargue, décédée le 30 novembre 1930 dans sa 33e année, à La Roche-sur-Yon.

Ses obsèques ont eu lieu le 3 décembre en l'église Saint-Louis et l'inhumation le même jour aux Sables d'Olonne.

— M. le comte AMÉDÉE DE BÉJARRY, décédé à Nantes dans sa 56e année, le 2 décembre 1930.

Ses obsèques ont été célébrées le 5 en l'église Saint-Similien et l'inhumation a eu lieu le même jour à Saint-Vincent-Puymaufrais (Vendée).

— Madame MÉLANIE BOISMOREAU, née Fournier, mère de notre regretté collaborateur et ami le docteur Boismoreau, décédée le 3 décembre 1930.

— Madame la comtesse DE LA BERRURIÈRE DE SAINT-LAON, née Roseline de Villeneuve-Esclapon, décédée le 6 décembre 1930, à Saint-Laon.

Digitized by Google

— M. JULES PIO OTHON MAYEN, ingénieur des Arts et Manufactures, président de la banque Chauvard, Mayen et Cie, administrateur délégué de la Société des Huileries de l'Adriatique, décédé le 9 décembre 1930 à Paris.

— M. le comte PAUL DE SAINT-VULFRAN, beau-père de M. Ivan de la Débutrie dont les obsèques ont été célébrées le 13 décembre 1930 en l'église de Saint-Gildas d'Auray.

— Madame DANIEL RICHARD, née Marie-Caroline-Laure Monnier, veuve du docteur Richard qui a longtemps habité Fontenay, décédée le 18 décembre 1930 dans sa 75e année à Aulnay-de-Saintonge.

— Madame DE BOULLEMER DE THIVILLE, née Clotilde de Vexiau, décédée le 27 décembre 1930 à Fontenay-le-Comte dans sa 88e année. Ses obsèques ont été célébrées le 30 décembre, en l'église de Réaumur.

Sa mort met en deuil les familles de Tinguy, de Tinguy de Vexiau, et Darde auxquelles nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

— M. l'abbé CALIXTE FILLON, curé de Loge-Fougereuse, pieusement décédé le 27 décembre 1930. dans sa 76e année.

— M. l'abbé ETIENNE DUGAS, curé de Saint-Michel-en-l'Herm, décédé pieusement le 30 décembre 1930.

— Madame DEBRAY, mère de M. Henri Debray, notaire à Luçon, décédée à Saint-Nicolas-de-Redon, à l'âge de 74 ans, fin décembre 1930.

Nos sincères condoléances à toutes les familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sous le titre « *Nos Artistes* », notre excellent collaborateur et ami Paul Devigne a publié dans le *Phare de la Loire* de Nantes, une série d'études d'un haut intérêt, tracées de main de maître et consacrées à nos artistes vendéens.

Signalons dès à présent celles qu'il a données sur *Rousseau-Decelle, Gustave Marchegay* et *André Asloul.*

— Dans le *Mercure de France*, du 15 septembre 1930, une très belle page de M. J. Charpentier sur notre éminent ami *Alphonse de Chateaubriant.*

— Notre érudit compatriote et ami M. l'abbé G. Barbotin, aumônier à l'hôpital général de La Rochelle a publié dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (année 1929) une très intéressante *Etude Documentaire sur l'Episode du « Vengeur »*, au cours du combat naval du 13 prairial an II.

Très précieuse étude qui a été communiquée par M. Lacour-Gayet, de l'Institut, à l'Académie des Sciences Morales et politiques, dans sa séance du 15 juin 1929.

— M. Emile Boutin, l'érudit architecte fontenaisien, poursuit dans la *Parole Républicaine* son très intéressant *Inventaire de l'Architecture à Fontenay-le-Comte*, qui sera, nous l'espérons bien, réuni un jour en volume.

Digitized by Google

— Dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* de 1927: une très intéressante communication de Mademoiselle Elise Maillard, concernant la *Façade romaine de l'église Sainte-Eutalie de Benet en Bas-Poitou.*

— *L'Animateur des Temps nouveaux*, dans son numéro du 31 octobre, et sous la rubrique: *Les Grandes initiatives dans les Petites Villes*, a consacré un élogieux article au *Musée en plein air, le Premier du Genre*, créé *à Croix-de-Vie* par notre savant collaborateur et ami, le docteur Marcel Baudouin et dont il demande le classement comme monument historique.

— Notre érudit ami, M. Xavier de Vallois, directeur honoraire de la Banque de France, vient de mettre la dernière main à une très intéressante étude historique et archéologique sur *Les Châtelliers-Châteaumur*, qui sera prochainement publiée.

— De M. l'abbé Lusseau, docteur ès-sciences bibliques, professeur au grand séminaire de Luçon, en collaboration avec M. l'abbé Collomb, licencié ès-sciences bibliques, professeur au grand séminaire de Versailles: *Manuel d'études Bibliques* (1re partie, 1 vol. de 614 pages). Chez Téqui, Paris. Prix: 30 francs.

— *La Revue de France* (numéro du 1er décembre) a publié les quatre premières pièces de *La Suite à Perséphone*, de notre éminent ami Francis Eon, — strophes magnifiquement frémissantes, qui affirment une fois de plus son grand talent de poète

— De notre très érudit collaborateur, M. Emmanuel Gauvrit, dans la *Dépêche Vendéenne:*

— *La Religieuse Bénédictine Thérèse-Françoise Dorion* (1748-1830).

— *La famille Gouy, du Bas-Poitou* (1473-1930).

— Dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de la Loire-Inférieure* (année 1929, tome 69e), de notre savant collaborateur le Docteur Marcel Baudouin: *Découverte d'un puits du type funéraire gallo-romain au Garré, en Vieillevigne (Loire-Inférieure).*

Digitized by Google

— Du même, dans le Bulletin de la *Société Préhistorique française* (numéro 7-8 1930): *Station Chélléenne et achenléenne de surface à Kalach Yalmour, Alaonite (Syrie).*

—dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* (supplément littéraire du 11 novembre 1930): de charmantes *Impressions d'hier et d'aujourd'hui en marge de « Notre-Dame de Chambretté »*, par notre excellent confrère et ami Emile Marsac.

— Dans le *Phare*, de Nantes, suite des très curieuses études de M. le docteur Marcel Baudouin, sur le *Totémisme* en Vendée.

— L'annuaire 1930 de la *Société d'Emulation de la Vendée* vient de paraître . Il contient: « *Une causerie annuelle* » de son président, M. l'abbé Rousseau, la suite de l'Etude de M. le docteur Viaud-Grand-Marais et de M. L. Troussier, sur « *La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution: le Drame de la Claire* », l'*Archéologie du Jeu de Cartes d'Alluette*, les *Origines de Bise-Dur* ou « *Cinq de Deniers* », par M. le docteur Marcel Baudouin, deux chansons en patois vendéen, de M. Guyonnet: *Les Automobiles* et *Chantuserie p'r endormi les p'tits drôles;* une poésie en patois vendéen, de M. Eugène Charier: *Le Village triste.* Il y a aussi trois études importantes: *Les Faïences Anglaises à reflets métalliques, dites improprement de « Jersey »*, par M. Géo Lacouloumère, *Recherches sur les Sables et la Chaume* (suite), par M. Henri Renaud, et *Le Bois de la Folie. « La Colline inspirée »* du *Bocage vendéen* (suite), par feu M. le docteur Boismoreau.

— A lire dans le dernier numéro du très intéressant Bulletin, de la Société *Olona: Le Centenaire de la Plage des Sables d'Olonne* et l'*Historique des Sociétés Sablaises*, par notre érudit collaborateur M. Ydier; de savants articles du docteur Marcel Baudouin sur *Vairé* et *Olonne*, une charmante poésie de Mademoiselle Charlotte Roy « *La chanson des Bateaux* » et de jolis poèmes de M. Paul Fillon.

— Dans le supplément littéraire du *Mémorial des Deux-Sèvres*, numéro de Noël, 25 décembre 1930), de M. Eugène Bernier, trois

Digitized by Google

jolis vers intitulés *Quand je ne serai plus;* et *La Résurrection de Lazare*, par Pierre Corneille.

— Sous ce titre: *Au pays d'Aunis et de Saintonge, De bonnes histoires du temps de nos grands'-mères en capot*, une personnalité fort connue de notre région, qui en connaît à fond les mœurs et qui, malgré son âge, n'a pas oublié son patois, a publié aux éditions Rupella (Charles Millon, La Rochelle, 12 francs; franco 13 francs) un volume fort attrayant sous le pseudonyme de La Frezaye, et dont nous recommandons la lecture à tous les amateurs de patoiseries savoureuses.

— Le 8e volume des *Chroniques du Bas-Poitou* (1929-1930) paraîtra — nous l'espérons du moins — fin février, avec une très belle préface de M. René Pichard du Page, le très aimable et très érudit conservateur de la Bibliothèque de Versailles.

Livres offerts à la Revue

Souvenirs sur le Comte de Chambord, (magnifique hommage à la mémoire du Royal exilé de Froshdorf), par M. le Comte René de Monti de Rezé. (Paris, Emile Paul. Prix 22 francs).

— *Le bon Cardinal Richard*, par Mademoiselle Yvonne de la Vergne, petite-nièce du Cardinal. (Paris, P. Téqui éditeur. Prix: 12 francs).

Maurras Religieux et suscitateur de Foi: texte de la très remarquable conférence prononcée à l'Institut l'Action française de Bayonne, le 11 juillet 1930, par notre érudit ami Hector Talvart. (Edition Rupella-Millon, La Rochelle, 1930. Prix: 10 francs).

— *La Baudière de la Réorthe*, très précieuses pages d'histoire vendéenne, par M. l'abbé Gaillard et Henri de Villedieu. (Fontenay-le-Comte, imprimerie Fontenaisienne, 1928).

Digitized by Google

— Nous appenons au dernier moment que Madame la Duchesse de la Trémoïlle vient de publier, chez l'éditeur Champion, 5, quai Malaquais, Paris, l'*Inventaire* du richissime *Chartrier de Thouars*, dont les pièces originales seront gracieusement mises à la disposition des érudits une fois par semaine dans son hôtel, boulevard Delessart, à Paris.

R. DE THIVERÇAY.

La *REVUE DU BAS-POITOU*

AVANT D'ENTRER DANS SA 44e ANNÉE
ADRESSE
A SES DÉVOUÉS COLLABORATEURS
ET A SES FIDÈLES ABONNÉS
SES MEILLEURS VŒUX DE NOUVEL AN

31 Décembre 1930

Note de l'Administration de la Revue

Prière à nos Abonnés qui n'ont pas encore réglé leur abonnement de 1930, de l'envoyer le plus tôt possible, pour s'éviter des frais de recouvrement très élevés.

(Compte Chèque Postal 174-82. Nantes)

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

Imprimerie MODERNE Fontenay-le-Comte (Vendée)

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1930

TABLE DES MATIERES

I

TEXTE

I. — *L'Aubraie des Clemenceau*, par M. l'abbé GAILLARD 1

II. — *Archéologie Vendéenne. — Le Château de Beaumanoir et ses Seigneurs, en La Barre-de-Monts* (suite), par M. le docteur Marcel BAUDOUIN.. 12

III. — *Jean Lorson, Maître en Théologie et Prieur de Soullans*, par M. l'abbé A. MULOT..... 24

IV. — *Fantaisies en vers*, par M. Maurice CONSTANTIN-WEYER 31

V. — *Un Chapitre de l'Histoire des Sables: L'affaire de Lézardière* (suite), par M. Henri RENAUD... 33

VI. — *La Vie Littéraire en Vendée. — Le Malaise Paysan, de Jean Yole*, par M. Emile GABORY. 55

VII. — *Poèmes*, par M. Pierre MENANTEAU..... 58

VIII. — *Choses d'Art. — Les Nouveaux Vitraux de l'église Saint-Pierre des Sables d'Olonne*, par G. L. 59

IX. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 61

X. — *Carnet Mondain*, id. 65

XI. — *Nécrologie*, id. 67

X. — *Bibliographie* id. 70

XI. — *Une Lettre du Cardinal de Luçon* (F. B)..... 75

XII. — *Autour de la Mort de d'Elbée* (L. TROUSSIER).. 77

XIII. — *L'Aubraie des Clemenceau* (suite), par M. l'abbé GAILLARD) 87

XIV. — *Sonnets Vendéens* (Paul FILLON)..... 108

XV. — *L'Angleterre et la Vendée* (E. BÉRAUD)..... 110

XVI. — *Testament de Madame de Brandeau* (GAUVRIT). 117

Digitized by Google

XVII. — *Ecrin Poétique* (L. PHILOUZE)..... 126
XVIII. — *La Chanson du Bon Temps* (R. DELAGRANGE).. 128
XIX. — *La Vendée au Salon* (DE LA CHANONIE)..... 135
XX. — *Le Tricentenaire d'Agrippa d'Aubigné* (R. DE TH.) 139
XXI. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 142
XXII. — *Carnet Mondain*, id. 157
XXIII. — *Nécrologie*, id. 150
XXIV. — *Bibliographie*, id. 152
XXV. — *Les conséquences immédiates de Quiberon*, par M. Emile GABORY..... 159
XXVI. — *Archéologie Vendéenne. — La station Enéolithique des Châteliers de Vieil-Auzay, près de Fontenay-le-Comte*, par M. G. GUÉRIN, Dr ès sciences 168
XXVII. — *Un Chapitre de l'Histoire des Sables: L'affaire de Lézardière* (suite et fin), par M. Henri RENAUD 178
XXVIII. — *La plus belle page blanche....*, poëme de M. le capitaine BOURON 199
XXIX. — *Archéologie Vendéenne. — Le Château de Beaumanoir et ses Seigneurs, en la Barre-de-Monts* (suite), par M. le Dr Marcel BAUDOUIN.. 201
XXX. — *La Sorcellerie en Poitou*, par Mlle S. BAY..... 209
XXXI. — *En l'Honneur du Commandant Guilbaud*, par MM. Paul FILLON et Fernand GEOFFROY..... 211
XXXII. — *Les Ailes victorieuses*, par B. CLÉNET..... 213
XXXIII. — *A la Mémoire du Général de Lescure*, par M. Louis MAINGUENEAU..... 215
XXXIV. — *La Généalogie du Mathématicien François Viète et sa famille*. par M. G. GAMBIER..... 217
XXXV. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 235
XXXVI. — *Carnet Mondain*, id. 242
XXXVII. — *Nécrologie*, id. 245
XXXVIII. — *Bibliographie*, id. 248
XXXIX. — *Pages d'histoire. — Souvenirs sur le Comte de Chambord*, du Comte René de Monti de Rezé. — *L'Angleterre et la Vendée*, d'Emile Gabory, par M. Edmond BÉRAUD..... 251
XL. — *Autour de la Mort de d'Elbée* (suite), par M. L. TROUSSIER..... 262

Digitized by Google

XLI. — *L'Aubraie des Clemenceau* (suite), par M. l'abbé GAILLARD 273

XLII. — *Ecrin poétique. —La Forêt de Mervent. — La Pommeraie-sur-Sèvre. — Les Herbiers. — Saint-Michel-Mont-Mercure*, par Mademoiselle Charlotte ROY 283

XLIII. — *Inventaire historique et archéologique* (suite) *Chaillé-sous-les-Ormeaux. — Chaix. — La Chaize-Giraud. — La Chaize-le-Vicomte*, par M. René VALLETTE..... 286

XLIV. — *Une Poétesse Vendéenne. — Cécile Sauvage*, par M. Louis CHAIGNE..... 291

XLV. — *La Généalogie du Mathématicien François Viète et de sa famille* (suite et fin), par M. G. GAMBIER 293

XLVI. — *Inauguration du Monument Guilbaud à Mouchamps*, par R. DE THIVERÇAY..... 314

XLVII. — *Les Ailes mortes*, (poésie), de M. Paul FILLON. 316

XLVIII. — *Nos Morts. — L'Amiral Merveilleux du Vignaux*, par René VALLETTE..... 321

XLIX — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 324

L. — *Carnet Mondain* id. 330

LI. — *Nécrologie* id. 333

LII. — *Bibliographie* id. 336

LIII. — *Table des Matières*..... 341

Digitized by Google

II

GRAVURES

I. — *Le Château de l'Aubraie*..... 1
II. — *La Chapelle du château de Beaumanoir*..... 14
III. — *La Pierre de Mariage de la Chapelle*..... 14
IV. — *Le Chapiteau de la Petite-Darotte*, près Beaumanoir 16
V. — *Schéma du Chapiteau de la Petite-Darotte*.... 16
VI, — *Le Vitrail de l'Eglise Saint-Pierre des Sables d'Olonne, de M. Desjardins*..... 60
VII. — *Le Portrait du Cardinal Luçon*..... 76
VIII. — *Le Château de l'Aubraie*..... 87
IX. — *Portrait du Commandant Guilbaud*..... 211
X. — *En l'Honneur de Garcie Ferrande. — Inauguration à Saint-Gilles-sur-Vie de la plaque commémorative posée sur la maison où est mort en 1502 le grand navigateur Pierre Garcie dit Ferrande.* Photo Boutain, Croix-de-Vie..... 235
XI. — *La chambre de la Maison de la Maduère, à Normoutier où fut arrêté d'Elbée* (cliché du *Monde Illustré*) 268
XII. — *Le Monument du Commandant Guilbaud à Mouchamps* (cliché de la *Vendée*)..... 314
XIII. — *L'Amiral Merveilleux du Vignaux* (cliché de la *Dépêche Vendéenne*) 321
XIV. — *Le Buste du docteur Marcel Baudouin* (cliché du *Phare*) 324

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

Digitized by Google